JEANNE AVRIL

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La première fois qu'elle eut la notion de l'amour, ce fut à quatorze ans.

Elle était à la campagne, par une chaude journée de juillet, dans une chambre située près de la lingerie et qu'on appelait *la chambre aux confitures :* c'était là que les pots refroidissaient en attendant qu'ils fussent recouverts de papier, et que sa grand'mère les fît ranger sous ses yeux par espèce et ordre de cuisson, avec les dates, sur des planches préparées. Assise par terre, Jeanne avait devant elle une malle ouverte qu'elle venait à grand'peine de tirer de son coin. Des livres poudreux, moisis, dépareillés s'y trouvaient bousculés au hasard. On avait rassemblé ce rebut, après le départ des Prussiens, qui avaient mis le château en désordre et fort entamé la bibliothèque. Il y avait des tomes II sans tome I, la plupart ayant des pages maculées, avec des noms allemands écrits en travers, des numéros de régiment et des paraphes.

Elle était très curieuse, mais sans savoir de quoi. Et il lui semblait que les livres devaient contenir de grands mystères, puisqu'en bas on avait toujours eu soin d'enlever les clés des bibliothèques, et que, si cette malle n'était pas fermée comme les bibliothèques, ce n'était sans doute que par mégarde.

Jeanne fut d'abord un peu désappointée.

Ces livres, en grand nombre, dataient du siècle dernier, et, bien que les caractères en fussent assez nets et tirés sur bon papier, ils la rebutaient en ralentissant sa lecture. Elle n'avait jamais pu s'habituer à ces *s* qui ont l'air d'*f*, à ces *o* mis pour des *a* et qui vous font prononcer *chaffer* pour *chasser* et *avoit* pour *avait*.

Enfin elle avisa des feuillets détachés d'un livre dont l'impression lui parut plus moderne. En effet, c'était un fragment d'un roman d'Alexandre Dumas père : *Madame de Chamblay*.

A l'endroit où elle se mit à lire, il s'agissait d'une jeune fille qui se nommait Edmée; elle rencontrait un jeune homme dans un parc, au détour d'une allée, et racontait ainsi leur entretien :

. . . .

Je le sentis s'approcher de moi.

— Aimez-vous les poètes? demanda M. de Montigny.

Je le regardai avec étonnement, je n'avais pas bien compris sa question.

— La poésie? aurais-je dû dire.

— On ne m'a jamais laissé lire que les poésies sacrées de Racine, répondis-je.

— Ah! me dit-il; et n'ayant lu que les poésies de Racine, vous aimez les endroits sombres, le murmure des sources, le tremblement du soleil sur le gazon, les fleurs suivant le fil de l'eau; alors vous avez deviné ce que vous n'avez pas lu; vous avez deviné Burns, Gray, Millevoye, André Chénier, Goethe, Lamartine, tous vieux amis à moi, que je serais heureux de vous faire connaître. . . . .

. . . .

Il appuya sa main sur la mienne et d'une voix douce et harmonieuse, il commença ces vers qui firent la réputation des premières poésies de Lamartine.

Un soir, t'en souviens-tu? nous voguions en silence...

J'écoutai d'un bout à l'autre, et dans une espèce d'extase, cette merveilleuse chanson qui éveillait en moi une foule de cordes inconnues...

. . . .

Sans doute M. de Montigny craignit d'émousser mes sensations en les prolongeant; il savait à merveille conserver leur velouté à ces premières fleurs de l'âme dont Dieu fait la couronne de ses anges; de sorte qu'il passa des vers, cette poésie de l'homme, à la nature, cette poésie de Dieu...

. . . .

Le chapitre s'arrêtait là.

En vain Jeanne chercha dans la malle si la suite n'y était pas.

Qu'étaient-ils devenus? S'étaient-ils mariés? Est-ce qu'avant de se marier on se promène ainsi dans un parc? Et cet homme si grave, avec une longue barbe, sans doute, et qui vous parle si doucement, et qui vous donne le bras, vous prend la main, la presse, s'occupe de vous seule, vous, une petite fille, et qui se donne la peine de vous instruire, de vous parler de vos goûts? Elle fermait les yeux, et elle voyait le tremblement du soleil sur le gazon, les fleurs suivant le fil de l'eau, elle entendait le murmure de la source, la voix du jeune homme, elle s'appuyait sur son bras. Oh! quel bonheur de se reposer sur ce bras si fort dont la chaleur se communiquait peu à peu; et puis, ces cheveux de jeune fille qui effleuraient la barbe, car, certainement, elle devait parfois baisser un peu la tête, et, alors, quelle sensation de douceur au front!

Jeanne était en feu. Elle remit les livres n'importe comment dans la malle, qu'elle repoussa dans son coin, mais elle emportait les précieux feuillets qui lui faisaient entrevoir tant de choses.

Le soir, à table, elle fut distraite. Heureusement qu'il est de bon ton que les enfans ne parlent pas à table; on remarqua seulement avec satisfaction qu'elle était devenue plus sage depuis sa première communion.

Un vieil ami de la maison, le notaire de Jouarre, venu pour le renouvellement difficile du bail de l'un des fermiers, se mit à la taquiner.

— Vous devez être contente, Mademoiselle, dit-il; ces deux jeunes messieurs Lefébure passent tout l'été à Buzancy, et vous allez bien vous amuser.

— Oh! non, répondit-elle vivement; je n'aime que les jeunes gens de trente ans!

Ce lui semblait devoir être l'âge de son jeune homme.

Tout le monde se mit à rire. Pour se donner une contenance, elle prit son verre d'eau rougie et but si précipitamment que le liquide déborda et lui tomba du menton dans le cou. On la gronda et cela fit diversion.

Mise au lit, elle se releva bientôt, et dans la salle d'étude contiguë à sa chambre alla recopier les pages qui l'avaient tant intéressée. Elle se trouva ensuite assez de force pour se glisser jusqu'à *la chambre aux confitures* et replaça furtivement les feuillets dans la malle. Elle eut très peur dans le long corridor à cause de la solitude et de l'obscurité; mais elle avait pris sur elle, pensant que le larcin de ces feuillets était une faute énorme qu'il fallait à tout prix dissimuler.

Revenue saine et sauve de cette expédition, une fois au lit et quand elle eut bien soufflé la lumière, elle réfléchit que, quelque énorme pourtant que lui parût sa faute, elle ne sentait le besoin de s'en

ouvrir à personne. Elle éprouvait même une satisfaction mutine d'avoir à garder un tel secret et de se trouver ainsi très supérieure à ses amies qui ne savaient rien de ces choses. L'idée ne lui vint pas qu'elles en savaient peut-être tout autant et qu'elles mettaient la même sournoiserie à ne lui en rien dire.

Le lendemain à huit heures, elle descendit pour le thé. On le servait au rez-de-chaussée dans un boudoir d'angle, attenant à la chambre de sa grand'mère. Cette habitude s'était continuée ainsi, comme du temps où vivait son grand-père, feu M. le conseiller d'état de Parthenais.

Pour descendre au boudoir, Jeanne choisissait le plus souvent un de ces petits escaliers dérobés, pris on ne sait comment dans les murs et les plafonds des chambres, tel qu'il en existait plusieurs à Buzancy, dans cette grande bâtisse de château Louis XV, acheté par le grand-père du conseiller, quand la fortune acquise dans les fournitures militaires lui fut venue sous la Restauration, avec la particule.

Ce boyau presque abandonné lui plaisait, à cause des toiles d'araignées qui s'y trouvaient et qui souvent fournissaient quelque nouvel insecte à sa collection. Cette fois, elle dégringola sans prendre garde aux toiles et arriva au bas du tortueux conduit, défonçant presque la porte pour entrer.

C'était d'ailleurs assez sa manière de se présenter ainsi, brusquement et par surprise.

— Quelle bombe! fit Mme de Parthenais, qui malgré son excessive bonté, n'avait jamais bien pu se faire à l'impétuosités de sa petite-fille.

Jeanne s'assit joliment dans un grand fauteuil de vieille étoffe fanée, pendant que sa grand'mère finissait de donner des ordres, tout en raffermissant de la main les bandeaux gris un peu bouffans qui lui descendaient à mi-oreilles.

Rien ne plaisait mieux à l'enfant que ce premier déjeuner. Tout y était si frais, si luisant, et le boudoir était si gai, avec sa grande porte-fenêtre ouvrant de biais sur le parc! On posait le plateau sur la table recouverte d'un piqué rose et l'eau du thé chantait si doucement dans la bouilloire. Il faut dire que Mme de Parthenais était assez gourmande et qu'elle ajoutait à ce simple repas de pain et de beurre de petits raffinemens auxquels Jeanne était très sensible. Il y avait des brioches toutes chaudes, des *muffins* anglaises grillées, des biscottes et enfin, ce que la petite fille préférait à tout, du pain d'épice beurré, qu'elle mettait en tranche sur un croûton très beurré aussi, et trempait dans son thé. On apportait aussi les lettres et les journaux à cette heure-là, et c'était une joie pour elle, surtout le samedi, quand arrivaient les journaux illustrés dont on lui permettait de regarder les images.

Sa mère vint en retard comme d'habitude. De santé très remuée, Mme Avril était « la grande gâtée » de la maison, celle pour laquelle Mme de Parthenais eût fait tous les sacrifices, parce qu'elle était le gage direct de l'amour de son mari, qu'elle avait aimé passionnément et soigné jour et nuit pendant les trois ans qu'il avait mis à mourir de sa paralysie.

La santé de sa mère et le culte dont elle était l'objet absorbant toute l'attention, Jeanne avait une certaine liberté pour son âge, et les deux femmes ne se préoccupaient point trop exactement de ses idées, de ses sentimens et de leur croissance.

Le déjeuner s'acheva sans incident. Mme de Parthenais déplia pieusement *le Moniteur universel*, auquel le conseiller d'état avait toujours été abonné de son vivant, tandis qu'après s'être bourrée de pain d'épice, Jeanne sommeillait.

— Ah ! dit sa mère avec un sourire distrait, voilà Jeanne qui ferme ses beaux yeux !

— Comment ! mes beaux yeux ? dit-elle étonnée en les ouvrant tout grands.

— Mais oui, reprit Mme de Parthenais en la regardant par-dessus ses lunettes, tu sais bien que tu as de très beaux yeux, petite masque !

— Pas du tout ! répondit Jeanne, surprise et presque troublée.

Il ne lui était jamais venu à l'idée qu'elle pût avoir quelque chose de bien dans sa personne. On disait qu'elle était un vrai garçon et elle affectait, en effet, plutôt des manières débraillées, marchant à grandes enjambées, gesticulant des bras et poussant de grands cris. Elle aimait à se pendre par les jambes au trapèze, la tête en bas, pendant que sa jupe recouvrait ingénument son visage. Quand elle était fatiguée de cet exercice, elle se redressait et déclarait, pour l'avoir vu à la fête communale de Buzancy, qu'elle était « l'Hercule du Nord. » Il est probable qu'on trouvait ces mouvemens et cette gymnastique salutaires à sa santé, car, bien qu'ils lui attirassent souvent des réprimandes, on ne les lui avait jamais interdits complètement.

Très préoccupée de se regarder dans la glace afin de voir comment elle était, elle remonta dans sa chambre. Et, ayant collé son visage contre la glace de la cheminée, elle constata qu'elle avait de grands yeux bleus avec des cils noirs.

Elle se recula un peu et se sourit.

Comme elle avait entendu dire que les gens qui riaient de côté avaient l'air très spirituel, elle plissa sa lèvre à gauche en clignant l'œil, et il lui parut qu'elle avait réussi à se donner une intéressante physionomie. Cependant la glace étant placée trop haut pour qu'elle pût juger de l'ensemble de son personnage, elle prit

une chaise et s'y mit debout, bombant la poitrine en tirant sa blouse, et serra sa boucle d'un cran.

Elle se fit l'effet d'être très grande.

— Mais je suis charmante ! dit-elle à haute voix.

Et elle pensa que la vie était bien amusante, puisqu'on savait un jour si l'on était jolie.

Descendue de sa chaise, elle fit des essais de coiffure : après trois quarts d'heure de peines et d'impatiences inutiles, elle fut dérangée par la voix de sa mère qui, par le tuyau de l'escalier secret, lui demandait ce qu'elle faisait là haut.

Comme sa mère avait sa chambre au rez-de-chaussée, Jeanne était bien sûre qu'elle ne monterait pas, de peur de se fatiguer : elle répondit avec assurance qu'elle apprenait son histoire romaine.

Mais au lieu d'histoire romaine, ce fut son bout de roman copié qu'elle relut. Elle l'avait enfermé à clé dans une ancienne malle de poupée, où elle savait bien qu'on n'irait pas fouiller. Et, la tête dans les mains, elle s'absorbait dans ses réflexions.

Où trouverait-elle cet homme qui devait ainsi occuper toute sa vie? ce maître pour lequel elle se sentait si docile? Par moment elle croyait qu'il allait venir là, tout simplement, et elle était déjà devant lui tremblante, soumise à toutes ses volontés, reconnaissante qu'il voulût bien lui donner des ordres. Il lui semblait même qu'elle se contenterait de rester dans un coin, sans rien dire, à le regarder, sans qu'il la regardât lui-même, et que toute sa vie se passerait ainsi dans un paisible enchantement.

Mais cet être-là existait-il? Elle se souvenait autrefois d'avoir entendu dire à son grand-père que les romans étaient des écrits inexacts et malsains parce que tous les personnages y étaient faux et propres à gâter l'imagination. Pourtant tout était si beau dans son jeune homme! Il n'était pas possible qu'un homme pareil ne se trouvât pas. Elle avait seulement peur de ne pas le mériter.

Ce n'étaient certes pas les deux fils Lefébure dont le notaire de Jouarre avait parlé hier à dîner qui pouvaient lui troubler la tête. Louis avait à peine quinze ans et Alfred seize. Ni l'un ni l'autre, elle ne les jugeait capables de la dominer ni de lui en imposer de cette sorte.

Elle ne les considérait que comme les serviteurs complaisans de ses jeux. L'année précédente encore, elle avait coutume de les atteler à une petite voiture et les obligeait de la traîner au galop, tandis qu'elle les excitait de la voix et claquait du fouet ; elle se faisait aussi porter assise sur leurs mains entre-croisées, ce qu'elle appelait « faire le siège de la reine. » C'était donc elle qui dominait !

Le soir, on devait justement dîner chez les Lefébure, les plus in-

times voisins de Mme de Parthenais et aussi les plus proches, car leur jardin avait été pris dans le parc même du château.

Jeanne s'habilla avec soin. Elle s'était promis d'être désormais très bien mise, de façon que, si le hasard lui faisait rencontrer son inconnu, elle pût paraître devant lui avec tous ses avantages. Elle se fit donc mettre une belle robe de mousseline blanche et une ceinture bleu ciel ; dans ses cheveux elle piqua une petite rose et s'attacha un bracelet au poignet.

Mme de Parthenais remarqua tout de suite ces recherches de toilette.

— Pourquoi donc t'es-tu mis une fleur et des bijoux? C'est bien inutile.

— C'était plus gentil, grand'mère, répondit Jeanne, et puis, c'est Mme Lefébure qui m'a donné ce bracelet ; j'ai pensé qu'elle serait peut-être fâchée de ne pas me le voir au bras.

Quand elles arrivèrent, on était en train de visiter une serre nouvellement installée, où M. Lefébure, colonel du génie en retraite, s'était surpassé comme constructeur. Tout le monde dut admirer la disposition des gradins, qui permettait aux fleurs de recevoir toutes également le soleil, et les plantes déjà mises en ordre sur les étages. Cependant, tandis que Jeanne s'attardait à considérer un bégonia rouge, elle sentit que quelque chose se coulait le long de son bras et que sa main était pressée fortement. Elle se retourna et vit Alfred, qui la regardait très singulièrement.

— Allons-nous-en! dit-elle, en ramenant à elle le coin de robe par lequel il essayait de la retenir, vous voyez bien qu'on est déjà parti pour le dîner.

Elle fut placée à table à côté de Louis, pour commencer ; mais comme il y avait un courant d'air de ce côté, Mme Lefébure la fit changer et mettre justement auprès d'Alfred.

— J'espère, mademoiselle Jeanne, que cela ne vous contrariera pas de changer de voisin? lui dit-elle.

— Oh! cela m'est bien égal, répondit-elle, avec un franc éclat de rire.

Pendant le dîner, Alfred la questionna sur ses occupations, ses études, ses amies, et elle, animée par l'aventure de la serre, parlait avec excitation, la bouche grande ouverte pour mieux montrer ses dents et tournait son œil de côté, comme elle avait fait la veille dans la glace. Le brave garçon, fasciné, ne mangeait pas.. Et elle s'appliquait à se rendre séduisante jusque dans sa façon de manger, soit qu'elle arrondît la main en aile de pigeon pour porter le pain à sa bouche, soit qu'elle renversât un peu le cou pour boire en relevant le petit doigt. Prestement elle piqua une fraise avec sa fourchette et, avant de l'avaler, la tint une seconde entre ses dents souriantes.

A tout instant, elle s'attendait à ce qu'Alfred lui dît, par compliment, qu'il voudrait bien être ou cette fraise, ou ce pain, ou ce verre d'eau, choses qu'elle eût peut-être trouvées fort niaises en réalité, mais qui l'eussent extrêmement flattée. Mais il la regardait trop pour pouvoir beaucoup parler, et, quand elle s'interrompait, il la priait seulement de continuer.

— Mais, s'écria Louis, qui suivait ce manège de sa place et en paraissait jaloux, elle t'a raconté déjà cent fois ces histoires-là!

— Je t'assure que non, répondit Alfred, honteux d'être deviné.

Elle voyait bien que ce n'étaient pas ses discours, mais toute sa personne, qui occupait ce garçon et qu'elle eût pu sans inconvénient répéter cent fois la même phrase, pourvu qu'elle consentît à se laisser regarder.

Pourtant, ne voulant pas qu'on s'aperçût trop de son jeu, elle prit occasion de ce qu'Alfred portait à sa bouche de la brioche bénite pour dire très haut et gravement :

— Eh bien! Alfred, vous ne faites pas votre signe de croix?

Il reposa alors le gâteau, qu'il piqua au bout de sa fourchette, et fit un signe de croix exagérément grand.

— Mais vous savez, mademoiselle Jeanne, dit Mme Lefébure, vous savez que ce n'est pas une obligation; M. le curé nous l'a dit encore dernièrement.

— C'est plus convenable, Mlle Jeanne a raison, reprit le colonel, qui croyait toujours devoir exagérer sa tenue devant Mme de Parthenais, et avait pris d'ailleurs des convictions religieuses depuis sa sciatique.

Pendant que les hommes se promenaient en fumant, Jeanne resta seule avec les femmes. Elle s'ennuyait beaucoup.

Dans le jardin, assises en rond autour d'une table où étaient posées deux bougies à globe, ces dames tenaient des propos insignifians. Obligée de mettre sur ses épaules une fanchon, par prudence, Jeanne étouffait, et sa mauvaise humeur s'augmentait de ce qu'elle voyait sa mère s'éventer majestueusement, sans s'embarrasser de fanchon pour elle-même, en se plaignant que la chaleur lui faisait mal aux nerfs. Toute la soirée, dans son impatience, elle n'aspira qu'à devenir grande pour faire du moins ce qu'elle voudrait.

L'heure du départ vint enfin.

Pendant que, dans les allées du jardin, on les reconduisait, avec des lanternes, jusqu'à la porte de communication, Alfred tâchait bien de se rapprocher de Jeanne; mais Mme de Parthenais la tenait par la main, et Jeanne, ne voulant pas s'attirer de réprimande, restait coite. Elle se souvenait encore combien sa grand'mère l'avait grondée, un jour qu'à la messe elle avait souri à un petit enfant de chœur qui lui apportait souvent des nids d'oiseaux.

Mais Alfred était tenace, il prit habilement la main de sa petite amie, et la garda dans la sienne en la serrant très fort pendant que les parens se faisaient leurs adieux.

On se sépara.

En rentrant au château, Mme de Parthenais s'arrêta sur le perron, et, regardant sa fille avec une orgueilleuse admiration :

— On t'a trouvée belle comme une reine d'Égypte, dit-elle.

— Ah ! fit simplement Mme Avril avec cette possession habituelle d'elle-même qui était bien plus dans l'apprêt de ses poses que dans la vérité de la nature.

Avec son port ambitieux et ses rehauts de manières, l'honnête et belle Mme Avril avait bien en effet quelque chose de théâtral qui, dans son milieu bourgeois, pouvait faire songer à quelque Cléopâtre amoureuse et fatale. Si, dans le fond, elle était ardente et songeuse, ses attitudes, d'ordinaire, n'en laissaient rien voir à personne. Pour tout le monde, jusqu'ici, c'était une beauté hautaine qui imposait et dont les dédains établis avaient si bien arrêté les hommages que, depuis bientôt dix ans que le capitaine Avril était mort, nul n'avait été assez hardi pour venir lui proposer sa main ou son amour.

A cause de cet ensemble quasi royal, Jeanne trouvait sa mère « grande dame » et se jugeait pour ainsi dire grossière et commune à côté d'elle. Ses mains aussi lui semblaient si longues et si fines, sa taille si relevée, ses regards si fiers, ses cheveux noirs si lourds et si beaux qu'elle n'imaginait rien au dessus et demeurait écrasée sous la comparaison. Pour elle, sa mère était admirable et ne pouvait rien faire non plus qui ne fût admirable comme elle.

Ce qui ajoutait encore à cette admiration, c'étaient les lassitudes profondes, les langueurs, les sourires distraits et désabusés auxquels la veuve s'abandonnait seulement dans l'intimité. Dans ces momens de relâche, l'enfant avait alors vers elle des emportemens de tendresse et de reconnaissance, et n'était jamais si heureuse que lorsque sa mère l'attirait dans ses bras, sur sa chaise longue, et la pressait contre son cœur dans des effusions soudaines.

— C'est mon enfant ! c'est mon enfant ! s'écriait-elle parfois, comme si, pour échapper aux tentations aventureuses de quelque passion redoutable, elle eût voulu se réfugier dans l'unique amour de sa fille.

II.

Mme Avril était assez jalouse de Jeanne pour n'avoir pu souffrir auprès d'elle de gouvernante ni d'institutrice. Après avoir travaillé

le matin à ses devoirs de vacances, faute de mieux l'enfant passait le plus souvent ses après-midi chez ses amies Pauvilliers, les filles d'un ingénieur de la ligne de l'Est, installé, depuis une vingtaine d'années, dans une des plus jolies maisons de Buzancy.

L'amitié sincère qu'elle avait pour ses compagnes l'y attirait plus que son goût pour Mme Pauvilliers, qui soumettait tout à une règle et à une méthode auxquelles sa jeune indépendance avait peine à se plier.

Les deux filles, qui étaient à peu près de son âge, et le petit garçon, beaucoup moins âgé, avaient quelque chose d'embarrassé et de craintif dans la mine et l'attitude, comme s'ils eussent été toujours sous le coup de quelque réprimande imminente. Leur vie était réglementée à une minute près et sous une perpétuelle surveillance; jamais on ne les laissait aller seuls nulle part; il fallait ou qu'on fût avec eux, ou qu'on pût du moins les suivre des yeux. Le petit Pierre s'étant un jour caché sous son lit par amusement, Mme Pauvilliers lui demanda avec une telle sévérité ce qu'il avait voulu faire là, que le pauvre enfant resta étranglé de stupeur et pleura toute la journée.

Ces enfans ne pouvaient se parler bas qu'on ne leur commandât de répéter ce qu'ils avaient dit, ni rester trop longtemps silencieux sans qu'on leur fît rendre un compte exact de leurs pensées. Dans un cas semblable, Catherine, la cadette, ayant avoué qu'elle pensait aux touffes de poil que M. le curé avait dans les oreilles, sa mère, indignée, lui ordonna immédiatement de chasser cette idée, et, pour l'y aider, lui fit réciter une fable.

Mme Pauvilliers avait pour principe qu'il ne fallait pas gagner sur le courant ordinaire de la vie, et que l'esprit des enfans ne devait être occupé que des choses de leur âge : c'est ainsi que les amies de Jeanne ne lisaient pas de livres où l'on eût plus de douze ans, et que le mot « amour » n'avait guère été prononcé devant elle que s'appliquant à Dieu, comme le mot « mariage » à certaines cérémonies religieuses, — sur lesquelles d'ailleurs toute question était provisoirement déplacée.

Les soins de santé même étaient spéciaux : il n'était pas permis aux enfans de boire de limonade, parce que le citron « donne des aigreurs, » ni de manger de fromage, parce que le fromage donne des boutons. On leur défendait aussi le pain frais, qui fait éponge dans l'estomac; et quand ils s'étaient trop appliqués à regarder des images et que le sang leur montait aux joues, on leur administrait le fouet, par hygiène.

Dans ce milieu, Jeanne apparaissait comme une petite fille singulière et ne manquait pas d'éveiller les craintes investigatrices de Mme Pauvilliers, qui voyait bien que ses filles regardaient leur

amie comme un être privilégié. Aussi, n'eussent été la situation de Mme de Parthenais dans le pays et les importans services que, de son vivant, le conseiller d'état avait rendus à M. Pauvilliers dans les débuts de sa carrière, cette femme de morale étroite aurait très volontiers demandé à ce que Mlle Avril ne fût point si assidue dans ses visites journalières. Jeanne, au contraire, plaisait beaucoup à M. Pauvilliers, comme elle avait d'ailleurs remarqué qu'elle plaisait à tous les messieurs. Mais, malheureusement pour elle, il était presque toujours absent, soit qu'il fût sur la ligne pour ses occupations, soit qu'il allât à Paris pour se distraire.

Il est bien vrai que cette gamine apportait avec elle comme un esprit de désordre et de liberté qui se trahissait jusque dans sa mise un peu lâche, son air de vigueur, ses yeux très brillans, qu'elle ne baissait devant personne. Et pourtant, chez les Pauvilliers, quelle attention ne mettait-elle pas à se composer une tenue, à parler bas, à dire : « Oui, madame! » à tout propos, et à n'avoir avec ses amies que des conversations tranquilles sur le catéchisme, les fleurs, les albums de timbres, et les collections d'insectes!

Ce jour-là, elle arriva avec sa boîte à couleurs sous le bras et son *bloc*, car les petites filles s'étaient prises, depuis quelque temps, d'une passion pour l'aquarelle. Dès que le petit Pierre l'aperçut dans la cour, il se suspendit à son cou, et, se prenant par les jambes à sa taille, renversa la tête en arrière en poussant des éclats de rire; puis, tout d'un coup, mettant pied à terre :

— As-tu des pastilles, mon Janot chéri? lui dit-il tout bas.

— Oui, reprit-elle; tiens, mange vite.

Et, quand il en eut mis le plus possible dans un coin de sa bouche, il recommença à se suspendre après elle et il lui baisait les yeux, le nez, les joues, se cachait la bouche dans les creux de son col marin; puis, s'interrompant brusquement, avec un air d'admiration :

— Tu as le cou blanc comme une lapine!

— Pierre! cria bientôt une voix sévère, veux-tu bien descendre! Je t'ai déjà défendu de te pendre ainsi après Jeanne!

Le pauvre petit lâcha prise et demeura tout penaud, tandis que Jeanne, prenant son air le plus soumis, s'avança timidement et dit : « Bonjour, madame! » à demi-voix; mais Mme Pauvilliers l'embrassa à peine et continua de marcher dans le vestibule, les sourcils froncés, sans vouloir rien dire ni remarquer; et ce ne fut que lorsque Pierre et Jeanne partirent dans le jardin, que ses yeux se fixèrent sur eux avec une expression indéfinissable.

Les petites Pauvilliers étaient déjà occupées à peindre sous la surveillance de leur institutrice, une catholique anglaise qui apportait dans sa piété toute l'ardeur d'une nouvelle convertie.

Au milieu de la table il y avait un verre plein d'eau pour tremper les pinceaux, et trois beaux pavots rouges dans un vase.

— J'ai préparé des fleurs pour toi, dit Constance, l'aînée, en l'embrassant; nous, nous peignons des images pour la fête de maman.

Jeanne s'assit. « Miss » poursuivit de sa voix claire, et avec un léger accent, la lecture qu'elle avait un instant interrompue; c'était le saint du jour. Très appliquée à ses fleurs, Jeanne n'écoutait pas.

— Pardon, miss, dit Constance, n'auriez-vous pas dans votre livre une gravure de sainte? Je voudrais bien mettre une tête de vierge en haut de mon image; je crois que cela ferait bien.

Mais il n'y avait point d'image dans le livre.

— Si tu veux, lui dit Jeanne, je vais me mettre en madone et tu pourras me faire?

On éclata de rire; sa face réjouie n'inspirait aucune confiance.

— Attendez, vous allez voir!

Et, enlevant son peigne, Jeanne éparpilla ses cheveux bruns sur ses épaules, joignit les mains et leva les yeux au ciel, la bouche un peu tombante, le visage allongé et donnant l'idée de quelque vision mystique.

— Oh! comme tu es jolie! dit Constance avec étonnement.

— Elle a l'air d'une sainte Thérèse! murmura miss, en extase.

Alors Jeanne reprenait son expression naturelle :

— Vous voyez! dit-elle.

Mais elle dit cela tout bas pour ne pas troubler l'espèce de charme idéal que la sanctification de sa beauté semblait inspirer. Miss elle-même en parut plus complaisante le restant de la journée.

Après le goûter, elle laissa les enfans aller se promener seuls dans le jardin, ce qui était exceptionnel.

— Allons voir le cheval! dit Catherine, quand on les eut perdus de vue.

Aller voir le cheval était une des choses défendues qui les amusait le plus.

A un détour d'allée, tous prirent leurs jambes à leur cou et s'emparèrent de l'écurie.

Constance tira un morceau de sucre qu'elle avait au fond de sa poche; mais à peine avait-elle eu le temps de le préparer sur sa main, qu'on entendit un bruit de voix.

— « Tirons la ficelle! » dit Catherine, ce qui signifiait, dans leur langage de convention : « Tenons-nous! »

Et, revenant sur leurs pas, ils composèrent leur maintien, prirent une démarche lente et un air de paisible indifférence.

— D'où venez-vous donc? demanda miss, qu'on avait envoyée au-devant d'eux.

— Mais du poulailler! répondit innocemment Catherine au nom de toute la bande.

Prévoyant quelque orage, Jeanne leur dit adieu en hâte et revint au château, encore toute oppressée de la contrainte à laquelle elle était obligée chez les Pauvilliers.

Le lendemain était un dimanche. Avant la messe, Jeanne avait coutume de se promener dans le parc. Cette promenade matinale lui plaisait d'autant plus qu'en semaine sa mère la mettait le plus souvent au travail dès son lever, de sorte qu'elle avait rarement l'occasion d'être dehors de si bonne heure.

Elle allait, respirant avec délices le parfum des arbres, écoutant le bourdonnement des insectes échauffés par le soleil déjà piquant à cette heure, et regardait les feuilles aux endroits lumineux. Elle arriva ainsi à la grotte de rocailles où filtrait une source prise dans les collines boisées qui dominent Buzancy, au temps où le château appartenait au maréchal de Bercheny. L'eau était amenée de plus de deux kilomètres dans des conduits de terre cuite souvent obstrués par des *queues de renard* et autres plantes parasites. Un mince filet tombait de l'urne qu'une nymphe moussue inclinait au-dessus du bassin. Et Jeanne pensait qu'il serait bien agréable de venir s'asseoir ainsi là tous les matins, dans la fraîcheur, en peignoir bleu, avec des liserons dans les cheveux, et de se mirer dans cette belle eau limpide.

Et encore toute à la poétique image qu'elle s'était si bien représentée, elle longeait le mur qui séparait le potager du jardin des Lefébure, lorsqu'elle entendit qu'on l'appelait à mi-voix.

La tête d'Alfred se montrait au-dessus du mur, une rose à la bouche.

— Tiens! bonjour, dit-elle tout haut, sans le moindre embarras, quelle jolie rose vous avez!

— La voulez-vous? Je vais vous la jeter.

— Ce n'est pas la peine, je vais monter.

Et, grimpant au treillage des espaliers, elle se hissa jusqu'à lui, s'accouda au haut du mur, qui était plat, et prit la rose. Ils étaient ainsi bras contre bras, lui, presque à genoux sur son échelle; elle, se faisant aussi légère qu'elle pouvait pour ne pas casser les barreaux de bois qui la soutenaient.

— Vous êtes leste? dit-il.

— N'est-ce pas? reprit-elle avec fierté... Mais, au fait, pourquoi donc étiez-vous perché là?

— Je regardais si les pêches mûrissaient, répondit-il en devenant très rouge.

— A cette hauteur-là?.. D'abord, il n'y a plus de pêchers là où vous êtes... A moins que ce soit pour m'espionner?

— Non, non, je vous assure,.. je ne savais pas que vous étiez là... Je vous ai vue par hasard.

Et il voulut lui prendre la main.

— Bonsoir, je descends.

— Oh! restez, Jeanne.

Il essayait de la retenir.

— Non, non, fit-elle.

Doucement elle le repoussa, descendit et courut jusqu'à ce qu'elle se fût mise hors de vue. Alors elle s'arrêta et regarda la rose; puis, comme si elle eût pris une détermination soudaine, elle la passa dans sa ceinture. — Et quand, à la sortie de la messe, Alfred pointa la fleur du doigt, ce fut elle qui devint rouge.

Tous les dimanches, dans la journée, Mme de Parthenais recevait. Les Pauvilliers venaient souvent après vêpres, ainsi que quelques vieilles dames du village, que Jeanne appelait « les visites ennuyeuses. »

Certainement, Mme Lefébure viendrait aussi, puisqu'elle l'avait promis; mais elle n'avait pas parlé de ses fils; aussi fut-ce avec satisfaction que Jeanne les vit entrer dans le grand salon, marchant derrière leur mère, qui tenait par les mains deux petites filles :

— Je me suis permis, dit Mme Lefébure, quand elle eut traversé le salon, qui était immense, je me suis permis d'amener mes deux petites nièces dont on m'a chargée pour les vacances; quant à ces messieurs, ils ont voulu absolument m'accompagner; ils aiment beaucoup à venir chez Mme de Parthenais, ajouta-t-elle en les désignant.

Ils se confondirent; et Mme de Parthenais, ayant fait asseoir Mme Lefébure à côté d'elle, embrassa les petites filles :

— Jeanne va les emmener jouer dans le parc et les balancer, dit-elle.

Très fâchée de ne pas rester avec les garçons, Jeanne emmena les petites. Elle commençait à désirer de se rapprocher d'Alfred pour voir comment il serait avec elle; l'aventure du matin l'avait décidément intéressée. Les petites filles qui marchaient auprès d'elle la trouvaient maussade, mais n'osaient pas le lui dire. Elle les conduisit au trapèze, puis, après les y avoir suspendues chacune à leur tour, elle se déclara fatiguée et les fit jouer à la main chaude.

Alfred survint :

— Je viens voir ce que vous devenez et vous aider à amuser les petites.

— Il fait trop chaud pour continuer! répondit Jeanne, qui cacha plaisir qu'elle avait de le voir.

Mais les petites étaient tout à leur jeu et ne voulaient pas souffrir d'interruption :

— C'est Jeanne qui y est! criaient-elles.

— C'est Jeanne qui y est! cria Alfred encore plus fort qu'elles, comme s'il avait eu une arrière-pensée ; et c'est moi qui vais lui mettre le bandeau.

Les petites battirent des mains, tandis qu'Alfred se mettait derrière Jeanne, qui s'était assise sur une chaise, et il étalait le mouchoir devant ses yeux, en tâchant d'occuper l'attention des enfans par d'espiègles pantomimes.

— Et il ne faut pas qu'elle triche! chantait-il sur une sorte de psalmodie de son invention.

— Et il ne faut pas qu'elle triche! reprenaient les petites en trépignant.

— Il ne faut pas qu'elle y voie et je vais la surveiller.

En disant cela, se penchant un peu de côté, Alfred posa ses lèvres tout près de l'œil; puis, se redressant vivement, il fit le nœud et s'écria avec un éclat de joie sonore dans la voix :

— Toute la figure est bouchée!

Jeanne était ahurie! jamais elle ne se serait attendue à quelque chose de semblable de la part d'Alfred, qu'elle croyait si bien élevé! Vraiment, il ne savait point vivre! Elle aurait voulu arracher le bandeau, le lui jeter par le visage, lui dire qu'il était un malotru, qu'elle le détestait maintenant, et le planter là. Mais elle n'osait pas bouger, craignant que les enfans ne se fussent aperçues de la chose. A la seule idée qu'on pourrait savoir ce qu'Alfred avait fait, elle s'épouvantait. Que diraient sa mère et sa grand'mère? Qu'arriverait-il? Que ferait-on?

On continuait pourtant de lui taper la main et elle répondait tout de travers. Et c'étaient les rires et les cris des petites, par-dessus lesquels dominaient le rire et la voix d'Alfred, qui semblait chercher à s'étourdir.

Enfin, elle lui attrapa la main :

— Ah! je vous tiens! dit-elle rageusement.

Et arrachant le bandeau de dessus ses yeux, elle le lui lança sans le regarder.

— Il faut que Jeanne bande les yeux d'Alfred, dirent les petites, que le jeu animait de plus en plus. Il le faut! il le faut!..

Alors Jeanne se baissa pour reprendre le mouchoir sur les genoux d'Alfred, qui, à son tour, s'était assis sur la chaise, et, poussée par je ne sais quoi, elle lui passa sa joue tout près de la bouche pour savoir ce qu'il ferait. Elle sentit aussitôt un petit baiser très rapide. Alors, le regardant dans les yeux, elle lui dit, les dents serrées de colère :

— Je vous le défends !

Et elle attacha le bandeau.

Le jeu reprit avec plus de calme. Jeanne exigea que les enfans eussent à leur tour les yeux bandés, afin d'éviter une nouvelle scène avec Alfred. Cependant, près de lui, elle se troublait malgré elle. Bien qu'elle ne lui parlât plus, elle ne lui en voulait pas trop au fond. Il ne l'avait point brutalisée en somme ; elle sentait, au contraire, sur sa joue gauche comme l'impression très douce d'une chose qui aurait passé. Et elle se rappelait le duvet blond si fin et si jeune encore que ce matin sur le mur elle lui avait remarqué au coin des lèvres.

— Je viens vous chercher, dit Louis en apparaissant inopinément.

Peut-être avant de se montrer les avait-il surveillés, mais leur tenue n'avait rien maintenant que de fort sage.

— Ah ! vous m'avez fait peur ! dit Jeanne en rougissant.

— Vous n'avez donc pas la conscience tranquille ? reprit Louis d'une certaine façon moqueuse, en remarquant cette rougeur.

— Certainement si ! mais vous vous présentez si singulièrement !

— Oh ! ma tante ! s'écrièrent les petites filles en courant vers Mme Lefébure, qu'on apercevait à l'entrée du rond-point de la gymnastique, si tu savais comme nous nous sommes amusées !

Elles racontèrent tout le détail de la partie pendant que Jeanne tâchait de les distraire adroitement et d'interrompre leur récit, saisie à l'idée que quelque chose de sa querelle avec Alfred pouvait leur revenir. Mais elles n'avaient décidément rien vu.

En lui donnant la main pour dire : Adieu, Alfred lui souffla très bas, pendant qu'elle détournait la tête :

— Vous viendrez demain au mur, n'est-ce pas ?

Jeanne ne répondit pas. Mais, le soir, quand sa mère voulut précisément baiser la joue qu'Alfred avait effleurée de ses lèvres :

— Non, pas celle-là ! fit-elle vivement en tendant l'autre joue.

— Pourquoi ? reprit Mme Avril, un peu étonnée.

Pour se donner une contenance, Jeanne gonfla ses joues, et soufflant de l'air avec bruit :

— Pour m'amuser ! répondit-elle.

Les jours suivans, elle ne put cependant résister au désir d'aller rôder du côté du mur.

A l'entrée du potager, il y avait un bouquet de figuiers derrière lequel elle se mettait en observation : Alfred était toujours là, la tête au-dessus du mur, et tournait sans cesse des yeux inquiets vers l'allée qui, de la grotte de rocaille, menait aux espaliers. Il les détournait de temps en temps seulement pour voir si, de chez lui, quelqu'un ne venait pas le surprendre par derrière.

Sans sortir de sa cachette, elle le regardait longtemps et s'accoutumait à le trouver gentil et épris. Bien qu'elle crût peut-être un peu au-dessous d'elle d'occuper l'esprit d'un garçon presque aussi jeune qu'elle, tant de constance pourtant la flattait. Cette vaine et quotidienne attente lui paraissait touchante. — Après tout, quel si grand mal pouvait-il y avoir à se dire bonjour par-dessus un mur? Quelle différence y avait-il à se rencontrer là plutôt que sur une route ou dans un salon?

Et tout tranquillement, un beau jour, elle déboucha par l'allée sans paraître le moins du monde surprise de le voir à son poste ordinaire.

Il eut un soubresaut de joie.

— Bonjour! dit-elle en levant la tête.

— Bonjour, Jeanne! répondit-il et non pas sans que sa voix de garçon un peu rauque et mal posée ne se voilât encore davantage.

Mais par taquinerie, cette fois, Jeanne resta au pied du mur, et Alfred ne la pria pas de monter.

Il ne lui parlait que de choses insignifiantes et de la façon la plus naturelle qui lui était possible, craignant de l'effaroucher sans doute et d'avoir été trop loin le jour du baiser.

Cette rencontre n'avait vraiment rien d'effrayant et Jeanne riait en elle-même de ses scrupules ; aussi quand il lui demanda si elle ne voulait pas revenir le lendemain, elle fit : « Oui! »

Dès lors, elle y alla tous les jours et s'enhardit. Pour être mieux à l'aise, ils s'asseyaient maintenant côte à côte sur le mur et ils étaient contens d'être ainsi l'un près de l'autre, libres et si haut perchés.

Jamais plus Alfred n'avait tenté d'approcher ses lèvres de sa joue. Il paraissait plutôt devant elle gêné et peureux. Mais cet embarras lui était agréable et flatteur. Déjà elle se plaisait à sentir cet amoureux sous sa puissance, et, pour se le soumettre davantage, il n'était point de petites agaceries qu'elle ne fît.

Comme Alfred aimait particulièrement ses grands yeux bleus et qu'il le lui disait, elle avait imaginé de se planter un lorgnon fumé sur le nez, prétendant que le soleil lui fatiguait la vue. Et, si elle le retirait, ce n'était qu'après des supplications interminables. Encore n'était-ce souvent que pour lui fermer ses yeux malicieusement sous le nez.

Elle avait aussi inventé d'autres jeux : — « Sentez! » disait-elle en s'amusant à lui tenir sur la bouche son mouchoir parfumé d'odeur de *foin coupé*. Et lui, couvrait de baisers le bout de ses jolis doigts. Cela semblait très drôle à Jeanne! Un jour, elle lui dit qu'il avait l'air d'un petit chevreau qui broutait. Il en fut mortifié :

— Ne *te*,.. ne *vous* fâchez pas! lui dit-elle en se rapprochant davantage :

— Je *te,.. vous* permets de me tutoyer! répondit-il en faisant comme s'il bredouillait.

— Mais, moi, je ne me le permets pas! s'écria Jeanne en se redressant tout à coup très droite avec dignité.

Qu'on pût découvrir un jour le secret de ses expéditions matinales, elle ne le croyait pas. Elle avait persuadé à sa mère qu'un tour de parc fait de bonne heure chaque matin était très bon pour la santé, et sa mère, en effet, n'en pouvait douter, puisqu'elle voyait sa fille en revenir toute rose et animée.

Son impatience était telle quelquefois qu'elle devançait l'heure convenue et arrivait la première.

Quelle ne fut pas sa terreur un jour, lorsqu'elle vit posée au haut du mur une planchette de bois sur laquelle elle lut en grosses lettres :

SI VOUS REVENEZ ENCORE SUR LE MUR, JE LE DIRAI
A VOTRE GRAND'MÈRE!

De peur, elle lâcha le treillage et tomba rudement en bas, le menton et les mains écorchés.

Qui donc avait pu les surprendre? Jamais un domestique n'aurait osé écrire cela! pas même le vieux valet de chambre de sa grand'-mère, qui était depuis trente-deux ans dans la famille. Le coup venait sûrement de Louis, que Jeanne en ce moment haïssait de toute son âme. Avait-il seulement averti son frère? Alfred ne viendrait-il pas comme d'habitude? Fallait-il remonter? Elle n'osait pas. L'idée de voir Louis de l'autre côté du mur, ou qu'il aurait pu se poster quelque part pour l'observer, l'exaspérait. Elle alla donc se cacher derrière les figuiers, et, prenant un caillou tranchant et de la terre, elle s'efforça d'effacer les mots écrits sur la planche.

Bientôt la tête d'Alfred émergea :

— Jeanne! Jeanne! appela-t-il.

Il avait l'air très calme ; évidemment il ne savait rien.

Alors elle eut honte de ces rendez-vous. Sur elle seule elle assuma toute la faute et jugea qu'Alfred était innocent, puisque ce qui était écrit sur la planche ne le visait pas. En raisonnant de cette façon, sa confusion s'augmenta au point qu'elle n'osa pas reparaître devant lui et que, arrêtant sa respiration et prenant garde à ne pas remuer les feuilles de figuier, elle recula tout doucement et s'enfuit.

D'une haleine et sans réflexion, elle courut jusqu'à la porte du boudoir de sa grand'mère en faisant le tour par la bibliothèque, et s'arrêta essoufflée. Son cœur battait. On n'allait pas manquer de remarquer son trouble. Comment pourrait-elle l'expliquer?

Elle restait là, avec sa frayeur, lorsque la voix du notaire parvint à

ses oreilles. Il entretenait Mme de Parthenais de choses incompréhensibles pour Jeanne : il s'agissait de remboursement d'hypothèques, de compagnies en faillite, de baux réduits, de débiteurs insolvables, de coupes de bois nécessaires. Un bruit de fauteuil se fit entendre, comme si le notaire se disposait à prendre congé. Jeanne s'éloigna de la porte, afin de ne pas être surprise. Mais le nom des Lefébure, prononcé très distinctement, la ramena aux écoutes.

— Ce voisinage est, en effet, bien agréable pour nous, répondait Mme Parthenais ; Mme de Lefébure est une femme très aimable et ses fils sont charmans.

— Charmans, n'est-ce pas? répliqua le notaire; et bien élevés, intelligens, jolis garçons même? Il y a surtout M. Alfred, l'aîné, qui promet...

— Permettez.., il n'est pas bien grand! Jeanne a déjà la tête de plus que lui.

— Ah! dit le notaire en baissant la voix et hésitant un peu, s'il pouvait grandir... et l'aimer!

— C'est déjà fait! pensa Jeanne à part.

— Taisez-vous! est-ce qu'on doit jamais parler de ces choses-là! reprit Mme de Parthenais; mais cela peut avoir les conséquences les plus graves! Et je suis étonnée...

— Dam! c'est que les fils du colonel seront très riches un jour... Le père de Mme Lefébure a gagné une grosse fortune dans la construction des nouveaux forts de Paris... Et il serait peut-être avantageux...

— N'importe! ne parlons plus de cela...

Ainsi on commençait à parler de la marier! Elle était donc déjà une bien grande fille! Mais l'idée d'épouser Alfred ne lui était jamais venue. Il était si peu fait à la ressemblance de l'homme qu'elle avait rêvé pour mari! La supposition que ce camarade de jeu pût avoir seulement quelque chose de cette qualité merveilleuse ne lui prêtait qu'à sourire.

Elle était cependant très inquiète de la découverte de ses rendez-vous.

Si ce n'était pas Louis qui avait mis la planche sur le mur! Elle en arrivait à désirer que ce fût lui, car il avait intérêt à ne rien dire pour ne pas faire punir son frère. Aussi Jeanne éprouva-t-elle un grand soulagement quand, le lendemain matin, sa mère, en lisant une lettre, annonça que dans huit jours elles iraient à Trappes chez la tante Salneuve. En ne la voyant plus là, qui s'occuperait d'elle et viendrait dénoncer à sa grand'mère ses rendez-vous passés?

Et Jeanne battit des mains en disant qu'elle était « aux anges. »

Il y avait, d'ailleurs, à Trappes un mouvement d'invités et de vi-

sites auquel elle n'était pas habituée à Buzancy, et la perspective de cette vie, qui lui paraissait très « lancée, » bien qu'elle ne fût qu'assez ordinaire, l'enchantait !

III.

La tante Salneuve était née Avril, fille d'un avoué de la ville de Paris extrêmement riche, et sœur aînée du capitaine Avril, mais restée autant ordonnée et sévère que s'était montré libre et dissipé son malheureux frère mort à Nice chez une maîtresse, on ne savait comment, en revenant un soir de Monte-Carlo.

Elle avait épousé le comte Salneuve, conseiller référendaire à la cour des comptes. C'était le fils d'un sénateur que la suppression de sa dotation après la guerre de 1870 avait mis fort en peine. De ce mariage, où l'intérêt des Salneuve et la vanité du père Avril avaient sans doute eu plus de part que le reste, étaient nées deux filles. Alice, l'aînée, était mariée depuis peu à René de Montclair, attaché d'ambassade démissionnaire, dont le grand-père était fort estimé jadis dans les draps sous son véritable nom de Pérot. Cécile, la cadette, n'était point mariée. Elle était seulement de deux ans plus âgée que Jeanne, et son amie de cœur.

Jeanne surtout avait une sorte de vénération pour sa cousine, qui lui semblait déjà une demoiselle. Sa mère l'emmenait souvent en visite l'hiver et elle avait pris dans les salons où elle allait quelque manière du monde et une aisance qui plongeait Jeanne dans l'admiration. Tout ce que Jeanne pensait, elle le disait à Cécile. Il ne lui eût pas été possible de lui rien cacher. Quand elle hésitait sur quelqu'une de ses actions, elle lui demandait conseil anxieusement et ne se décidait que d'après son opinion. D'ordinaire, pour faire ses confidences, Jeanne prenait un tabouret très bas sur lequel elle s'arrangeait en tas à ses pieds, tandis que Cécile, assise dans un petit fauteuil, pour l'écouter, s'appuyait le front sur la main en méditant ses réponses, ou bien souriait en jouant avec les frisettes de sa jeune cousine.

Cécile l'attendait à la gare, accompagnée de son institutrice.

Jeanne se jeta dans ses bras :

— Quel bonheur, ma Cécile! quel bonheur!

Et Cécile lui rendit ses caresses, en riant avec Mme Avril, que ces joies pétulantes parvenaient quelquefois à distraire de ses pensées.

— Nous allons aller à pied par le chemin de traverse, dit Jeanne. J'ai besoin de me dégourdir... Maman montera dans la victoria... et « mademoiselle » nous conduira.

Et Jeanne ayant pris le bras de sa cousine pendant que l'institutrice les suivait.

— Tu ne sais pas, commença-t-elle avec volubilité, je ne m'ennuie

pas du tout cette année à Buzancy ; les Lefébure y ont passé tout l'été, et nous nous voyons souvent ; c'est très amusant les garçons ; je m'amuse tellement plus avec eux qu'avec mes amies Pauvilliers ! Et d'abord...

Elle s'interrompit subitement ; Cécile la pinçait :

— Tais-toi,.. tout à l'heure ! dit-elle à voix basse ; « mademoiselle » t'entend !

En effet, Jeanne se retourna et vit « mademoiselle » qui avait un air !.. Elle sentit qu'elle venait de commettre une maladresse.

Affectant alors la tenue qu'elle prenait chez les Pauvilliers, elle se rapprocha de la vieille fille, lui demanda de ses nouvelles, si son foie allait mieux, si elle faisait de grandes marches de quatre heures, comme l'an passé, et si « son frère l'officier » se portait bien. Car, sans rien dire autre chose, si ce n'est qu'elle avait un frère officier à Alençon, « mademoiselle » montrait un grand amour-propre de famille.

Mais les amorces de cette conversation ratèrent, et quand Jeanne embrassa Mme Salneuve, qui venait au-devant d'elles aussi vite que son disgracieux embonpoint le lui permettait, elle entendit « mademoiselle » dire à Cécile :

— Vous viendrez un instant dans ma chambre ; j'ai une petite recommandation à vous faire.

Voilà qui était plein de menaces. Aussi ne fut-ce pas sans une certaine appréhension que, vers six heures, Jeanne monta seule avec Cécile dans sa chambre s'apprêter pour le dîner.

— Ma pauvre amie, dit Cécile, après avoir fermé la porte du cabinet de toilette, c'est un désastre ! « Mademoiselle » est aux cent coups de ce que tu as dit, et elle m'a défendu d'aller jamais avec toi sans qu'elle fût là, ou qu'il y eût du monde.

— Ah ! mon Dieu ! fit Jeanne piteusement.

— Aussi, Jeannot, quelle idée as-tu de parler ainsi devant elle ! Tu sais bien que tout la choque !

— Écoute ; « Mademoiselle » n'est pas méchante au fond, elle est seulement très susceptible. Mais elle aime beaucoup qu'on s'occupe d'elle, je vais donc tellement me mettre sous ses pas et l'ennuyer de ma présence, qu'elle en aura bientôt par-dessus la tête, et nous laissera seules.

— Essaie, mais je ne sais pas si tu réussiras : j'ai déjà tant d'ennuis avec elle et maman à cause de mon beau-frère !

— Ah ! qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Mille choses ! Maman trouve René trop aimable pour moi, et dit que je n'ai l'air de m'amuser que quand il est là. Alors ce sont des scènes sans fin ; je suis bien malheureuse, va !

Elle poussa un soupir.

— Ma pauvre chérie, lui dit Jeanne intriguée, mais c'est très triste! Et alors qu'est-ce que tu fais?

— Moi, j'évite tant que je peux de le rencontrer! Quand il entre dans une pièce, je m'en vais : j'ai beau faire, maman prétend que nous sommes toujours ensemble... Mon Dieu! c'est vrai qu'il a des attentions pour moi; mais est-ce ma faute?

— Et toi, qu'est-ce que tu penses de lui?

— Je le trouve très bien, dit Cécile avec un petit rire... Ce serait une très bonne camaraderie si maman ne se mettait pas à être d'une jalousie ridicule; alors, lui, il est agacé, et pour faire enrager maman, il me dit à toute occasion que je suis ravissante.

— Eh bien! et que dit ta sœur?

— Alice? Elle ne dit rien! Elle ne voit rien! Tu connais son caractère sage; tout lui est égal. Je ne comprends pas que cette pauvre fille ait épousé un garçon brillant comme René.

— Il est vraiment si étonnant que cela! reprit Jeanne avec entrain. Je n'ai fait que l'entrevoir le jour de son mariage à Saint-Philippe-du-Roule, je ne le connais pas, en somme.

— Si tu savais quelle habitude du monde il a! répliqua Cécile en s'animant; il est au courant de tout : des gens qui vont au bois, des spectacles, des modes; quand il va au bal, il observe les toilettes jusque dans leurs plus petits détails. La coupe, les retroussis, les ornemens, la pose d'un nœud, les pincès, le décolletage, rien ne lui échappe, et il peut dire, sans se tromper, de quelle maison vient chaque robe.

— Mais je vais être horriblement intimidée devant lui. Si j'avais pensé, j'aurais mis une autre robe!

Et Jeanne regarda avec consternation son petit costume de toile bleue à raies blanches, qui lui avait paru jusqu'ici très supportable.

— Non! non! reprit Cécile, reste comme tu es; on nous ferait peut-être des observations.

— En tout cas, je vais me refriser!

Et jusqu'à ce que le second coup de la cloche eut sonné, elles mirent à leurs cheveux les plus coquettes minuties.

En entrant dans la salle à manger, Jeanne embrassa son oncle, puis Alice, qu'elle regarda avec intérêt. On se mit à table sans M. de Montclair, qui, revenu de Paris en retard comme toujours, finissait de s'habiller. Elle l'attendait impatiemment. On l'avait mise à côté de Cécile pour ne pas les séparer, et la place que devait occuper René était juste en face d'elles.

Il se présenta tout frais, pimpant, sa jolie barbe peignée, sentant bon et se frottant les mains.

Il raconta mille aventures : que son cocher avait accroché en le

menant à la gare, qu'un ami lui avait promis le petit d'une belle caniche noire, qu'il s'était trompé de cartouches pour son revolver, nomma tous les gens qui avaient voyagé avec lui dans le train.

— Et au fait, dit-il, en s'adressant tout à coup à la mère de Jeanne,.. en prenant une voiture pour aller à la gare, j'ai rencontré sur le boulevard un de vos anciens adorateurs qui m'a demandé de vos nouvelles.

— Qui? demanda Mme Avril.

— Le comte du Breuil!

— Ah! reprit-elle, en pâlissant un peu, mais sans rien perdre de sa haute contenance.

— Oui, continua René... Et toujours le même,.. dans les belles manières,.. avec son chic d'ancien écuyer de l'impératrice,.. la taille serrée, portant beau... Il partait pour Trouville, dont il ne peut se passer... S'il détèle, celui-là!..

Mais brusquement sa conversation sauta, parce qu'il avait oublié de raconter comment, tout à l'heure, au guichet de la gare, il venait d'obliger une jeune femme qui avait perdu son porte-monnaie.

— De combien cette dame avait-elle donc besoin? demanda Mme Salneuve, de sa voix dolente, soutenue et continue dans les notes élevées.

— Ah! voilà! fit M. de Montclair, en mettant la main sur son cœur et en levant le nez d'un air comique.

— Je ne sais comment vous faites, René, reprit sa belle-mère, mais il n'y a que vous à qui il arrive des aventures aussi extraordinaires.

— Hé bien! petite, dit l'oncle Salneuve, pendant que Jeanne coulait ses yeux à la dérobée vers René de Montclair, te voilà donc pour quelque temps avec nous? Sais-tu que tu as beaucoup grandi?

— Ah! voilà bien, s'écria René; on ne peut pas voir une jeune fille sans lui dire qu'elle a grandi.

— Oh! oui, reprit Jeanne, en souriant et en le regardant en face, on vous dit cela même quand ce n'est pas vrai.

René se mit alors à l'examiner comme s'il cherchait quelque chose.

— Cécile! dit-il tout à coup, ne trouvez-vous pas une ressemblance frappante entre Mme de Rivoire et votre cousine?

Cécile regarda Jeanne :

— Mais oui!

— La ressemblance est très curieuse, reprit René; c'est tout à fait le même air, le même sourire.

— Je ne connais pas Mme de Rivoire, dit Jeanne, en rougissant un peu.

— Regardez votre miroir, mademoiselle, répliqua René ; regardez-le !

Si Jeanne n'avait jamais vu cette jeune femme élégante, elle savait du moins qu'elle avait une grande réputation de beauté dans les salons impérialistes qu'elle fréquentait, et l'idée que René pouvait lui trouver avec elle quelque ressemblance la remplissait d'aise. Une sorte de confiance en elle-même lui venait subitement, et toutes les élégances qu'elle devinait, au lieu de l'intimider, l'attiraient.

Dès qu'on fut sorti de table, « mademoiselle » emboîta le pas à une petite distance des deux cousines. Mais Jeanne se récria, courut à elle, lui prit un bras tandis que Cécile prenait l'autre. Elles déclarèrent qu'elles voulaient que leur « dedelle chérie » fût entre elles deux, qu'elle se mêlât à leur entretien, que, d'ailleurs, on allait la lutiner. Et là-dessus Jeanne lui sautait si bien au cou à tout propos et hors de propos, que la vieille fille détendue riait aux larmes et disait sans méfiance :

— Quel petit diable ! quel petit diable !

Presque tous les jours on se promenait en *break*. Pour Jeanne, qui n'avait jamais voyagé et ne connaissait guère des environs de Buzancy que le village, la Marne et le cimetière, sa mère ayant toujours eu horreur du mouvement, ces promenades lui semblaient être de véritables expéditions. Elle rêvait d'aventures ; et si le cocher hésitait au carrefour d'une route, elle songeait avec un frisson délicieux qu'on était perdu, que des brigands allaient apparaître ou que des bohémiens viendraient, qui, dans leurs maisons roulantes, l'emmèneraient bien loin, bien loin, sur de longues routes, vers des pays inconnus. Un jour que, surpris par l'orage, on rentrait une heure en retard, tout le monde trempé, les chevaux en sueur et fumans, elle parla toute la soirée de ce qu'elle appelait leur « escapade. »

Malgré sa moustache, le comte Salneuve était bien le plus doux des hommes, simple, sensible, délicat et silencieux. Depuis longtemps résigné au terre-à-terre fastidieux où sa femme l'avait réduit, il ne se plaisait qu'en ses filles, dont les grâces le charmaient. Dans sa jeunesse, il se serait senti porté vers l'étude des sciences naturelles, si ses études juridiques le lui eussent permis ; mais ce goût vague ne se révélait plus guère maintenant que par son ardeur à parcourir ses terres en observant curieusement les phénomènes de la vie des champs, les semences, les pousses, les assolemens, l'état du ciel, les saisons.

Souvent il emmenait Cécile et Jeanne dans ses promenades.

Il venait alors prendre, dans la salle d'étude, un gros sac de toile grise sur la tête, qui lui servait d'ombrelle et dont il s'affublait pour les faire rire.

Jeanne et Cécile préféraient les promenades sous bois. Elles choisissaient les petits sentiers où il fallait se baisser pour passer, à cause des branches qui « ramenaient. » Elles s'imaginaient confusément être dans des forêts vierges et que, les premières, elles y découvraient un passage. Pendant les haltes, elles s'étendaient à plat ventre, ce qui n'eût pas manqué de faire pousser les hauts cris à Mme Salneuve, et là elles respiraient fortement l'odeur de la terre et des plantes et y trouvaient toujours de nouveaux parfums ; elles avaient des attendrissemens soudains sur les insectes qui couraient dans les herbes. Un jour, ayant découvert une fourmilière, Jeanne versa, dans des fleurs d'arums sauvages, du lait qu'elle apporta dans une petite bouteille, pour la nourriture des fourmis.

Elles revenaient au château les joues en feu, les cheveux ébouriffés et les bras chargés de fleurs champêtres. Mme Salneuve les recevait assez mal au retour, trouvant que ces fleurs « faisaient des saletés partout, » et qu'elles rentraient de leurs parties mises comme des sorcières.

Ce fut bien pis un jour qu'elles étaient montées en barque aux *Étangs*, et qu'aidées de l'oncle Salneuve, qui avait aussi ses goûts secrets pour la botanique, elles revinrent avec un panier rempli de plantes aquatiques. Après qu'elles l'eurent posé dans le vestibule, elles se précipitèrent dans l'office, où Jeanne ouvrit tout grand un gros robinet au dessus d'un baquet pour la lessive de ses plantes.

— Auguste ! Auguste ! cria une voix qui emplit toute la maison.

C'était la comtesse.

— Auguste, reprit-elle, je vous ai déjà dit de ne pas ouvrir le robinet si fort ; vous savez bien que nous manquons d'eau.

Jeanne arrêta net le robinet.

— Auguste, répondez donc ? Qu'est-ce que vous faites ?

Elle poussait ses phrases d'une voix enrouée, mais perçante, du haut de l'escalier, en croyant s'adresser au valet de chambre.

— Il faut à tout prix qu'elle ne descende pas, dit Jeanne à Cécile. Ma tante, c'est nous !

Et elle éleva la voix.

Mais bientôt les pas pesans de la grosse femme se firent entendre dans l'escalier. Elle arriva dans le vestibule en même temps que les deux cousines.

— Grand Dieu ! qu'avez-vous fait là ? s'écria-t-elle, oubliant de prendre la prise de tabac qu'elle tenait entre l'index et le pouce. Mais c'est une horreur, c'est dégoûtant ! Enlevez cela au plus vite ; comment apporter une chose pareille dans la maison !

Et elle faisait mine de vouloir prendre ce panier boueux d'où l'eau se répandait sur les dalles en rigoles capricieuses.

— Je vous en prie, dit Jeanne, en mettant la main sur l'anse,

laissez-le, je vais l'enlever tout de suite. Je ne savais pas,.. je ne l'ai pas fait exprès.

Toute sa colère se retournant alors vers Cécile :

— Et voilà aussi à quoi tu perds ton temps, au lieu de te rendre utile? continua-t-elle. Ne devrais-tu pas plutôt t'occuper du potager, veiller à ce que les enfans du jardinier ne volent pas les abricots, faire des bouquets pour le salon? Non, jamais tu ne prendras intérêt au bon ordre et à la tenue d'une maison. Il faut que je fasse tout... Le matin, à cinq heures, je me lève, je me rends compte si tout est à sa place, je passe l'inspection du fruitier, je vais voir les chiens, surveiller les petits poulets dans la basse-cour; à sept heures, c'est le cuisinier qui vient prendre les ordres, puis le cocher, et jusqu'à midi, c'est une chose, une autre ; le jardinier qui arrive me demander un aide en plus, le garde qui ne sait pas où est M. le comte, la supérieure de l'école, qui m'apporte des serviettes ourlées par ses petites filles, M. le curé qui a à me parler. Que sais-je? Je me fatigue, je m'épuise, et pendant ce temps-là vous courez dans les bois, vous faites trente-six folies, et vous ne pensez ni l'une ni l'autre à me soulager.

Et sa courte taille se diminua encore quand elle s'affaissa sur une banquette.

— Mais, maman, dit Cécile, je ne demanderais pas mieux que de vous aider! Seulement, chaque fois que je fais faire une chose, vous venez la défaire ensuite... Cela me décourage.

— Allons, reprit Mme Salneuve en se levant brusquement après avoir enfin pris sa prise de tabac, le vestibule ne peut pas rester dans cet état; je vais envoyer un domestique et je vous prie de me jeter toutes vos mauvaises herbes.

— Jeter mes plantes. Ah! non par exemple, grommela Jeanne.

Dès que sa tante eut le dos tourné, elle alla les mettre dans le baquet et quand elle les y eut bien lavées et égouttées, elle les emporta dans sa chambre, où Cécile vint la rejoindre.

— Eh bien! merci, en fait-elle une vie, ta mère! s'écria Jeanne.

Très excitée, elle s'amusa à contrefaire sa tante, se ratatinant sur elle-même, levant les bras au ciel, puis s'asseyant les mains rabattues sur ses genoux. Et elle montait le ton de sa voix au suraigu, chantant les mots, en faisant semblant de s'enrouer et sombrant à la fin des phrases.

Cécile l'écoutait et riait, mais du bout des lèvres.

— Qu'est-ce que tu as? dit Jeanne en s'interrompant. Tu as l'air triste.

— Je t'en prie, répondit Cécile, ne te moque pas de maman... J'ai si peur qu'on s'aperçoive comment elle est. Je vois bien qu'elle fait rire quelquefois en visite. René lui-même n'est pas toujours très respectueux,.. il se moque d'elle... et si toi aussi...

Jeanne s'excusa et l'embrassa pour la consoler.

Cependant « Mademoiselle » leur laissait plus de liberté. Peu à peu, Jeanne s'était emparée de son esprit en lui parlant de ses cours, de ses professeurs, dont elle faisait des portraits assez comiques, mais accompagnés de remarques fort avisées. Elle s'animait aussi à lui montrer ses albums de timbres-poste, à lui décrire ses plantes et ses insectes, et étonnait « Mademoiselle » par sa précision à les désigner par familles, genres et espèces. Jeanne devint même familière avec elle. Elle lui avoua qu'elle n'aurait jamais pu supporter d'avoir une institutrice derrière elle qui réglât son temps, lui dît de faire une chose avant l'autre et la privât du libre emploi de ses heures d'études. La vieille fille regimbait en s'efforçant de prouver qu'elle laissait la plus grande liberté à Cécile. Elle était si bien gagnée pourtant qu'elle déclara un jour qu'elle eût aimé à l'avoir pour élève. Elle ne pensait plus aux paroles surprises à la gare le jour de l'arrivée.

Néanmoins Jeanne avait confié à Cécile toute son histoire avec Alfred. Mais quand elle entamait ce sujet, sa cousine ne lui prêtait qu'une attention distraite ; son esprit était ailleurs. Parfois seulement, elle rougissait comme si, par contre-coup, ces confidences eussent évoqué en elle des souvenirs du même genre. Et Jeanne la pressait, n'osant encore l'interroger sur son cas, mais insistant sur le sien propre, un peu dépitée que ses rendez-vous de Buzancy la laissassent si indifférente. L'histoire de la découverte du livre dans *la chambre aux confitures*, pas plus que le reste, n'était parvenue à tirer Cécile de ses méditations personnelles. Elle ne cessait pas de penser à René, mais elle se défendait contre les curiosités de Jeanne, se réservait pour ainsi dire ; à moins même qu'elle ne regrettât l'élan de sincérité qu'elle avait eu le premier jour.

Quoique Jeanne fût en éveil sur ce point, elle avait peu d'occasions d'observer la conduite de Cécile avec son beau-frère. M. de Montclair, en effet, allait à Paris presque tous les matins et de là à Saint-Germain retrouver la belle Mme de Rivoire, à qui Jeanne était si fière de ressembler. On ne le voyait guère que le soir à dîner. Seulement Jeanne avait fort bien remarqué que le soir, dans les parties de *crocket*, le galant René portait à Cecile des défis qu'elle mettait une importance particulière à relever, et qu'après chaque reprise elle venait se planter fièrement devant lui en faisant remarquer qu'elle avait passé les arceaux sans « conduire » la boule et qu'on entendait un coup sec, chaque fois.

Pour lui arracher des aveux, Jeanne se faisait tendre avec elle, se pelotonnant tout à fait à ses pieds et frottant sa jolie tête brune contre ses genoux, elle disait que : « La Belle des Belles n'avait plus confiance en son Ourson! »

IV.

Enfin Cécile s'épancha.

Oui, il était bien vrai qu'elle ne pensait plus maintenant qu'à René !

Comment cela avait-il commencé? Elle n'en savait rien. Tout de suite il avait été très aimable pour elle. C'était lui qui avait fait relever ses nattes et autoriser ses frisons sur le front; plusieurs fois il l'avait emmenée à l'Opéra avec Alice, et il lui disait qu'il fallait beaucoup lire, qu'une femme instruite plaisait davantage, et à ce propos Jeanne remarqua que, comme l'amoureux de *Madame de Chamblay*, M. de Montclair avait récité des vers.

— Un jour, continua Cécile, j'entrai dans le fumoir en revenant de la promenade; il était étendu sur un divan, les volets à moitié fermés; il se leva brusquement : « Tiens ! vous avez un chapeau qui vous va très bien, dit-il, vous avez l'air d'une bergère d'autrefois : ouvrez donc tout à fait que je vous voie mieux. » Je poussai machinalement les contrevens; et il se tint debout devant moi à me regarder, tandis que je demeurais là stupidement sans rien dire... Et puis maman entra, et il fit semblant d'examiner si le ciel était beau... Quelquefois, quand je le rencontre dans l'escalier, il remonte avec moi en passant son bras autour de ma taille; il me parle de choses très simples; mais ce bras me paraît lourd, lourd !

Elle fit une pause :

— Un soir, reprit-elle, que j'avais trouvé une de ses bagues jolies, il me l'a passée au doigt en jouant et je la gardai toute la soirée. Mais, au moment de nous séparer, quand je la lui rendis, il eut l'air surpris et même un peu fâché.

— Ta mère a dû te gronder.

— Pas tant que la dernière fois ! Sous prétexte de me faire faire de l'astronomie pratique, car il est très instruit, pendant trois quarts d'heure, il est resté avec moi au bout de la pelouse, manœuvrant pour que nous soyons seuls. Il n'a fait que me dire du mal de maman, trouvant qu'elle me surveillait trop, que cela me donnait l'air empaillé, et m'empêchait de m'exprimer convenablement devant le monde. Il s'est plaint ensuite qu'on l'espionnât : « Ne dirait-on pas vraiment que je veux vous enlever ? » a-t-il dit en haussant les épaules.

— C'est que ce serait très mal, interrompit Jeanne.

— Oh ! il n'a dit cela qu'en riant, répliqua vivement Cécile... Je ne voudrais pourtant pas faire de peine à Alice; mais elle ne se doute de rien... As-tu remarqué quel joli peignoir elle avait ce

matin? On ne nous donnerait pas même une robe habillée aussi jolie que son peignoir!

— Est-ce qu'il t'a embrassée?

— Qui donc?

— René!

— Non.

— Moi, Alfred m'a embrassée deux fois, reprit Jeanne en se redressant.

Dans le fond, elle était contrariée qu'Alfred fût si jeune en comparaison de René, qui était un personnage. Mais elle pensait qu'Alfred gagnait en hardiesse ce qu'il perdait en importance.

« Mademoiselle » interrompit leur conversation. Elle venait les chercher de la part de Mme la comtesse, qui voulait les voir au salon.

— Ah! vous voilà enfin, s'écria Mme Salneuve en les voyant venir. Il faut toujours que les jeunes filles aillent bavarder dans des coins; moi, j'aime à jouir de la jeunesse... N'est-ce pas? reprit-elle en se tournant par distraction vers la place que Mme Avril occupait tout à l'heure, mais qu'elle venait de quitter pour aller se promener seule dans le parc.

Depuis que M. de Montclair avait prononcé le nom de M. du Breuil, les malaises de la veuve étaient plus fréquens. Elle recherchait la solitude et promenait sous les ombrages ses mélancolies majestueuses. En compagnie, elle était plus silencieuse encore que de coutume, et souvent le soir, avant de se coucher, elle relisait d'anciennes lettres,.. des lettres passionnées et respectueuses qu'en soupirant avec force elle renfermait dans leur coffret de satin.

— Ta mère est partie, Jeanne... naturellement comme toujours, acheva Mme Salneuve avec humeur.

Cependant, une fois installée comme tout le monde autour de la table du salon, Jeanne tira une brassière de son panier à ouvrage et commença d'enfiler son aiguille. Elle n'aimait pas la couture. D'abord elle se piquait toujours les doigts. Rien ensuite ne lui paraissait plus horrible à voir que l'index durillonné des femmes qui cousent beaucoup. Aussi considérait-elle que coudre était du temps perdu et qu'il était préférable de se promener ou de lire. Quand elle s'exprimait ainsi, on la reprenait, disant qu'une femme devait aimer les occupations de son sexe et qu'à tous ceux qui l'entendaient elle donnait d'elle une opinion détestable.

Par exception, René se trouvait là; mais il ne disait rien et lisait, sans perdre pourtant un mot de la conversation. Mme Salneuve en faisait tous les frais pendant qu'Alice et « Mademoiselle » répondaient par monosyllabes.

Elle s'attaqua d'abord aux jeunes filles en général et entreprit ensuite Jeanne sur ses études et ses occupations. Celle-ci lui expliqua

que, l'été, à part les devoirs de vacances, qui occupaient la matinée, le reste du temps lui appartenait.

— Ah! tu n'es pas comme Cécile! Tous les jours, en plus de ses devoirs, elle fait une lecture sérieuse.

Il faut dire que, pour Mme Salneuve, les livres se divisaient en deux classes : livres sérieux et livres pas sérieux; dans la première elle comprenait ceux qui avaient trait à l'histoire et au genre oratoire, dans la seconde les romans et les vers.

— Oui, reprit-elle en posant sa tapisserie pour prendre une prise, après le déjeuner, Cécile, en temps ordinaire, fait une heure de lecture sérieuse; j'y tiens absolument.

Du coude, Jeanne poussa Cécile en dissimulant son envie de rire. Mais Mme Salneuve continua :

— Il faut avoir de la régularité dans tout ce qu'on fait, s'assigner un moment spécial pour chaque chose; Cécile fait ainsi. Deux heures de piano tous les matins. Sa maîtresse est contente de son mécanisme; mais, comme elle me disait encore l'autre jour : « Pas assez de rondeur ni de moelleux; cela ne peut venir qu'en prolongeant chaque étude. » Ce n'est pas toi, Jeanne, qui t'organiserais ainsi! Tu suis toutes tes fantaisies!

— Je vous assure, ma tante, que je suis très raisonnable, répondit Jeanne.

— Mais où est-elle, ta raison?

— Là!

Et Jeanne se mit gravement le doigt au milieu du front.

— Oh! fit Mme Salneuve en se raffermissant sur son fauteuil, quelle plaisanterie! Tu montres ton front comme tu montrerais autre chose! Où peut-elle être, cette raison, où peut-elle être? Je te le demande.

Elle choquait son dé sur la table en insistant.

Impatientée, Jeanne répondit d'une voix très nette et presque agressive :

— Ceux qui savent la chercher la trouvent, ma tante!

Il y eut un froid et René leva les yeux de dessus son livre.

Jeanne sentit bien qu'elle était allée trop loin.

— *Sharp*, lui dit « Mademoiselle » tout bas en anglais, vous êtes très impolie, mon enfant.

— Jeanne, c'est très mal, reprit Cécile pendant que Mme Salneuve demandait froidement où était sa laine.

Jeanne sentit son cœur se gonfler et fut sur le point d'éclater en sanglots.

« Mademoiselle » s'en aperçut :

— Venez avec moi, dit-elle.

A peine furent-elles sorties que l'enfant fondit en larmes. « Ma-

demoiselle » la consola, lui lava les yeux; mais elle pleurait toujours.

— Mon Dieu! que je suis malheureuse! disait-elle, je ne l'ai pas fait exprès. Je ne voulais pas être insolente. Seulement ma tante m'a poussée à bout.

— Séchez vos yeux, il ne faut pas qu'on voie que vous avez pleuré. Personne ne s'est aperçu de rien; je vous ai emmenée à temps.

— Vous êtes bien sûre? Je serais si honteuse qu'on se fût aperçu de quelque chose... Et qu'est-ce que René va penser de moi? s'écria-t-elle subitement. Il va me trouver bien mal élevée!

— M. de Montclair? Pas du tout. Il dira, au contraire : « Voilà une petite fille très énergique qui sait se défendre, » reprit « Mademoiselle, » qui se contraignait d'ordinaire, mais qui au fond détestait la comtesse autant que les domestiques, parce que, comme eux, Mme Salneuve semblait la traiter en salariée.

L'incident n'eut pas de suites; seulement, à dîner, l'oncle Salneuve fit compliment à Jeanne de ses couleurs, sans savoir que sa bonne mine lui venait de ce que ses joues étaient restées un peu rouges de ses larmes.

Tous les quinze jours, il y avait habituellement à Trappes des réceptions de voisinage. Peu ou point de jeunes filles; mais, malgré cela, le mouvement, le bruit, les lumières, la table chargée de fleurs, égayaient Cécile et Jeanne. Dans ces dîners, elles étaient placées au bas bout de la table, « le côté des jeunes, » et, contrairement à l'habitude, René fut un soir mis entre elles deux.

Il taquina Cécile sur son filet invisible qui se voyait, Jeanne sur ses épingles *neige*, qui, mal fixées dans les cheveux, glissaient dans le cou et la chatouillaient.

— Vos épingles sont trop fines et comme des pattes d'araignées, dit-il... A la bonne heure! parlez-moi de ces grandes épingles japonaises, hardiment plantées dans des cheveux noirs, mais non plus beaux que les vôtres, Jeanne!

Et, de sa poche, ayant tiré une grande lettre à cachet armorié et qui portait le timbre du Japon :

— J'aurais là dedans, si j'osais, de quoi vous faire réfléchir, continua-t-il en riant.

— Quoi donc? fit Jeanne en riant aussi.

— Des dessins...

— Montrez.

— Non, par exemple. Ces dessins-là ne sont pas pour les petites filles... C'est d'ailleurs une affaire entre Vineuil et moi.

— Vineuil?

— Raymond de Vineuil, mon camarade des affaires étrangères...

Il est en ce moment au Japon, où il ne s'embête pas, je vous assure... Un gaillard étonnant!

— Donnez-moi le timbre de la lettre pour ma collection, dit Jeanne en tendant la main sans plus penser à rien autre chose.

Il détacha le timbre qu'elle mit soigneusement dans son carnet.

Le soir, on se promena dans le parc, illuminé de quelques lanternes vénitiennes accrochées dans les arbres, par amusement.

Tout en blanc, Alice marchait au bras d'un conseiller général, qui à cause de son âge se permettait la galanterie. On eût dit d'une apparition à travers les bosquets. Et Mme Salneuve, qui aimait à parler par allusions, s'écria :

— Alice, tu as l'air de la dame blanche.

— Votre mère a raison, dit René en intervenant, Alice, vous faites ainsi, dans la nuit, un délicieux effet!

Elle eut un éclair dans les yeux, mais ne répondit pas.

M. de Montclair se chargea bientôt des jeunes filles. Sa complaisance parut d'autant plus naturelle que « Mademoiselle » était absente, appelée subitement à Alençon par la maladie de son frère. La nuit permettait plus de liberté et Cécile ne dissimulait pas le plaisir qu'elle avait d'être confiée à son beau-frère.

Sans avoir l'air d'y prendre garde, René les entraîna dans l'endroit le plus sombre du parc. Parvenu dans un lieu solitaire, il chercha des échos en chantant à pleine voix : *Sombre forêt*,.. de *Guillaume Tell*. Toutes deux l'écoutaient avec recueillement, et regardaient le ciel nocturne comme si le son de cette voix allait les conduire jusqu'aux étoiles.

Il se tut, le charme fut rompu. Alors, pour se faire peur, on s'amusa à se cacher derrière les arbres.

Tout à coup René aperçut un ver luisant dans un massif de rhododendrons et, pour le montrer à Cécile qui ne le voyait pas, il la prit doucement par la taille en s'inclinant un peu de côté :

— Regardez, dit-il tout bas.

— J'ai vu, laissez-moi, répliqua-t-elle en se dégageant.

Jeanne lui prit le bras et elles s'en allèrent pendant que René les suivait à quelque distance.

— Qu'est-ce qu'il t'a donc fait? demanda Jeanne.

— Rien du tout.

Elle insista.

— Il m'a serrée contre lui; je n'aime pas ça, répondit Cécile sèchement.

Et elles revinrent aux lumières.

— Il faudrait pourtant aller vous coucher, dit Mme Avril, qui apparut enveloppée de ses châles.

— Oh! maman! il fait si beau! commença Jeanne.

— Non, mes enfans... Il est onze heures, reprit-elle, pressée sans doute de relire les lettres du coffret.

Elles montèrent dans la chambre de Cécile, où elles avaient l'habitude de faire leurs prières tous les soirs.

Jeanne ne pouvait arracher un mot de sa silencieuse cousine, qui resta à genoux, longtemps, longtemps, après le dernier signe de croix.

— Je vais te déshabiller, lui dit Jeanne pour la distraire. Tu vas voir quelle bonne femme de chambre je suis.

Elle commença par vouloir détacher la broche, qui était un petit lézard de strass, mais elle eut beau tirer en tous sens, elle n'en venait pas à bout.

— Attends, je vais le faire, dit Cécile; tu n'as pas l'habitude.

Et elle se plaça devant la glace, poussant l'épingle de droite, et de gauche, et appuyant si bien sur le ressort que son ongle rose en devenait blanc.

— C'est trop fort! dit-elle, amusée. Il va falloir aller en bas.

Du haut de l'escalier, elles virent le vestibule rempli de monde, et entendirent le bruit des voitures amenées devant le perron.

— Attendons un peu; nous descendrons quand tout le monde sera parti.

Quand on les vit rentrer au salon, ce fut une surprise.

— Comment! vous ne dormez pas?

Cécile raconta l'histoire de la broche.

— C'est un enfantillage, dit Mme Avril, qui était sur le point de s'échapper.

Elle essaya de décrocher l'épingle.

— C'est vrai, il n'y a pas moyen, ajouta-t-elle aussitôt.

— Je m'en charge, dit René. Cécile, venez.

— Pas du tout, répliqua Mme Salneuve; vous n'entendez rien à ces choses-là.

Elle amena Cécile un peu brusquement à elle, lui tourna la tête d'un côté, puis de l'autre, tira sur le bijou, arracha presque l'étoffe, furieuse de ne pas réussir.

— Mais vous me faites mal, maman! s'écria Cécile.

— Il faut en passer par mes mains, reprit René en riant.

Et faisant mettre Cécile à genoux devant lui, il fit approcher une lumière et, délicatement, après quelques tâtonnemens, enleva le lézard, qu'il présenta ironiquement à sa belle-mère.

— Ce n'était pas la peine de faire tant d'embarras, dit-elle à sa fille, tu aurais bien pu l'enlever toute seule.

— Par exemple, maman! vous-même n'y êtes pas parvenue!

Ce fut alors le défilé des bougeoirs dans l'escalier, et on se souhaitait encore le bonsoir, lorsque M. de Montclair fit un signe d'intelligence, les lèvres arrondies et allongées en avant de sa barbe. En un clin d'œil les bougies furent soufflées.

Le désordre fut grand. On s'entre-choquait. La comtesse appelait les domestiques, demandait des allumettes, querellait son gendre, lui reprochait de manquer de bon ton pour un ancien diplomate, pour un Montclair! Quand les bougeoirs furent rallumés, on rit de sa mine autant que de cette mauvaise plaisanterie.

Mais Jeanne pensa toujours que René avait profité de l'obscurité pour se rapprocher de Cécile.

Cependant il allait bientôt falloir quitter Trappes. Cette séparation attristait les deux cousines. Quand elles étaient ainsi sur le point de se quitter, elles s'imaginaient que c'était pour toujours. « Nous reverrons-nous jamais? » se disaient-elles en forçant un peu leurs innocentes mélancolies. Et elles passaient leurs journées à se promener les bras entrelacés, trouvant le monde triste, indifférent, le dévoûment inutile, les souffrances infinies, et qu'on ne pouvait se fier à personne. Car il y a des momens où la vie aussi effraie les enfans. Si elles avaient pu demeurer sans cesse ensemble, il leur semblait que l'existence leur eût été plus facile à braver.

Jeanne s'épouvantait de demeurer tout l'automne à Buzancy, seule dans ce grand château vide, car elle savait que Mme Lefébure venait d'emmener ses enfans et son mari auprès de son père malade et vieux!

— Et moi, reprenait Cécile en hochant la tête d'un air entendu et grave, toutes mes misères vont recommencer à cause de mon beau-frère!

Le matin du départ, M. de Montclair serra la main de Jeanne de la façon la plus galante.

— Je suis heureux, dit-il, d'avoir fait la connaissance d'une si charmante jeune fille, et je suis fier de vous appeler ma cousine.

Jeanne sourit. C'était sa manière de répondre quand elle était embarrassée.

— Comme il t'a bien tourné cela! dit Cécile, en lui prenant le bras.

— N'oublie pas de me dire s'il a parlé de moi quand je serai partie, répondit Jeanne à demi-voix. Quoique « Mademoiselle » lise tes lettres, tu pourras bien glisser une feuille sans qu'elle la voie, au moment de cacheter l'enveloppe.

Et quelques jours après, Jeanne reçut à Buzancy une longue lettre où se trouvait un petit papier pelure avec « chut! » écrit en tête.

« Après ton départ, écrivait Cécile, on est resté un instant dans le salon, et René a fait des éloges de toi.

— Ce n'est pas une beauté pourtant, a dit maman.

— Pas encore, a repris René, mais elle ressemble à une jolie personne, et c'est déjà beaucoup.

Puis on a parlé d'autre chose.

Es-tu contente, petite coquette ? »

V.

Jeanne grandit sans que sa coquetterie diminuât.

Elle allait maintenant avoir dix-sept ans. En deux ans à peine que de changemens ne s'étaient-ils pas déjà accomplis en elle! Ses brusqueries natives avaient maintenant à peu près disparu. Sa démarche était posée, son maintien calme et sérieux ; ses traits s'étaient allongés, sa taille amincie ; et bien qu'on pût la trouver peut-être un peu longue et menue, cette gracilité même donnait quelque chose de flexible et de léger à tous ses mouvemens. Son sourire était particulier et charmant. L'aménité piquante s'en communiquait aux regards les plus sévères dès qu'ils se fixaient sur elle. Elle s'habillait avec malice et intelligence et s'appliquait à sa beauté avec une adresse pleine de goût et un tour de main déjà assez sûr.

Cette transformation ne s'était pas faite cependant sans des écarts et des exagérations dont elle était la première à rire aujourd'hui. C'est ainsi que l'année précédente encore, lorsqu'elle sortait à pied dans Paris, ou que sa mère ou sa grand'mère l'appelait dans le salon de la rue de Penthièvre, où elle demeurait, elle se sanglait si fort pour avoir « une taille de guêpe, » que ses épaules remontées en l'air formaient un triangle des plus malheureux avec sa ceinture. Elle rentrait aussi ses joues dans ses dents pour se faire « un ovale, » tenant les yeux démesurément ouverts afin qu'ils en parussent plus grands et plus beaux. On la regardait avec surprise, et elle avait pris longtemps l'étonnement qu'elle causait pour de l'admiration.

Mais elle était devenue moins gaie; ce n'était plus que par retour et comme mue par une détente subite qu'elle bavardait sans fin comme autrefois et riait aux éclats.

Rarement elle sortait le soir. Cependant sa mère l'emmena une fois à l'Opéra-Comique : on donnait *Roméo et Juliette.* Tout le temps que dura la représentation, elle demeura haletante, muette, ne voyant même plus les acteurs, vivant de la vie imaginaire de ces héros émouvans et gracieux. Lorsque Roméo se tua à la fin de la pièce, elle ne put retenir ses larmes. Cécile, qui était là, et avait l'habitude des spectacles, sourit de sa naïveté et lui dit qu'il fallait réagir. Quant à Mme Avril, par principe de bonne éducation et justement peut-être aussi parce qu'elle avait elle-même un tour romanesque dans l'imagination, elle se montra fâchée de voir sa

fille émue à ce point et l'en trouva ridicule, d'autant plus qu'au retour Jeanne s'entêta dans son rêve et refusa de toucher au petit souper que sa mère avait fait préparer. Elle ne pensait qu'à ce beau couple si amoureusement enlacé au premier acte et qu'un malentendu venait de séparer à jamais.

Il ne fut donc plus question de théâtre pendant quelque temps. Sa principale distraction était d'aller au cours de Mme Hubard, installé rue Saint-Honoré, et que sa mère avait choisi parce que la fille du maréchal de Mac-Mahon l'avait suivi l'année précédente. Jeanne y apportait une gaîté naturelle et communicative qui entraînait si bien ses compagnes, que celles-ci l'avaient pour ainsi dire mise à leur tête et que les récréations étaient manquées si Jeanne Avril n'était point là.

Rentrée chez elle, cet entrain tombait. Elle se renfermait en elle-même et dans sa chambre bleue, restait des journées entières à lire de longs romans anglais : *la Case de l'oncle Tom*, *l'Allumeur de réverbères*, *Jane Eyre*, *la Foire aux vanités*; ce qui faisait dire à Mme de Parthenais que « Jeanne trompait son monde. »

— A la maison, je me réserve, répondait-elle.

Au fond, elle s'ennuyait.

Son ennui venait de ce qu'elle eût voulu voir du monde, s'agiter, paraître. Cécile, qui sortait souvent, lui racontait ses bals; et ces récits enflammaient son imagination.

— Vois-tu, lui disait-elle, pour s'amuser en soirée, il faut connaître beaucoup de jeunes gens, sans quoi on reste sur sa chaise, et alors c'est mortel.

— Mais je n'en connais presque pas, reprenait Jeanne intimidée. Depuis la mort de grand-papa, tout le monde nous a abandonnés... Alors comment ferai-je?

— Sois tranquille, je t'en présenterai quand tu sortiras.

Et Cécile décrivait les figures de cotillon, les danseurs qui s'agenouillent devant vous sur un coussin, les bouquets qu'ils vous attachent au corsage, dans les cheveux, les écharpes dont ils vous parent, le choix qu'ils font de vous comme de la plus belle; et Jeanne ouvrait de grands yeux, pensant que ces amusemens étaient chevaleresques et rappelaient les tournois, où le gentilhomme s'inclinait devant la dame de ses pensées.

Mais Mme Avril ne consentait pas encore à mener sa fille au bal.

— En te montrant si jeune, lui répondait-elle, non sans quelque amertume, quand tu auras vingt ans on t'aura tellement vu dans les salons, que le monde te donnera beaucoup plus que ton âge et que tu passeras parmi les vieilles filles.

Elle craignait aussi que les partis ne se présentassent trop tôt pour sa fille, et que, les refusant à cause de sa jeunesse, elle ne

passât pour difficile et n'empêchât ainsi les prétendans de se risquer au moment où il deviendrait convenable de marier Jeanne. Elle voulait aussi garder sa fille enfant le plus longtemps possible et retarder le moment de s'en séparer. Mais à la tendresse réelle qui lui faisait craindre de s'en dessaisir trop vite venait se joindre aussi l'effroi instinctif qu'ont certaines mères à voir que leurs filles, en grandissant d'année en année, les repoussent jusqu'à l'âge où il n'est plus guère permis à une femme qui serait raisonnable de rien espérer ou entreprendre.

Cependant, quand Jeanne insistait pour être conduite en soirée, Mme Avril essayait de se secouer elle-même et de s'arracher à ses songeuses espérances : mais alors les distractions qu'elle inventait pour sa fille, par compensation, n'étaient pas celles que Jeanne souhaitait le mieux. C'est ainsi qu'afin de retenir plus longtemps sa fille dans un âge qui n'était plus tout à fait le sien, elle était allée jusqu'à organiser chez elle des loteries et des goûters où elle prenait soin comme à dessein de n'inviter que les plus jeunes amies de Jeanne.

Aux environs de Noël, Mme Avril voulut absolument l'emmener chez Giroux pour se choisir un jouet, comme chaque année.

— Non, je t'assure, maman, cela ne m'amuse plus du tout.

Mais elle se ravisa.

— J'irai cependant, reprit-elle, si vous y tenez, mais à condition que nous n'irons pas en voiture.

L'idée d'une promenade sur le boulevard, où elle n'allait jamais à pied, lui fit penser que c'était une occasion de voir du monde.

Par un beau froid clair de décembre, Jeanne marchait donc gaîment, son toquet de loutre sur l'oreille, amusée de la foule qui se pressait devant les petites boutiques de bois plantées sur la chaussée.

On regardait beaucoup Jeanne. Comme elle sortait rarement, elle remarqua bien plus l'attention dont elle était l'objet. Très occupée à compter les personnes qui la regardaient un peu longtemps, elle répondait à peine à sa mère.

Cependant au moment d'entrer chez Giroux :

— Oh ! les drôles de bêtes ! dit-elle tout à coup, tandis qu'un marchand ambulant lui présentait des espèces d'araignées noires à longues pattes, suspendues à des fils de fer tournés en spirales qui les faisaient s'agiter d'un continuel mouvement.

Un monsieur bien mis s'était arrêté en même temps qu'elle et souriait en l'examinant.

— Oh ! maman ! comme c'est drôle ! continua-t-elle sans avoir l'air de s'apercevoir de rien. Vous allez m'en acheter, n'est-ce pas ?

— Tu sais bien que j'ai horreur de ces bêtes-là.

— J'en ai tant envie! reprit Jeanne avec un enthousiasme feint; j'en veux douze!

Sa mère consentit à les lui acheter, et Jeanne, après avoir refusé d'entrer chez Giroux, emporta ses araignées, qu'elle pendit le soir à ses rideaux de mousseline.

— Tu vois bien que tu t'es amusée tout de même, dit sa grand'-mère, qui venait la regarder faire.

— Oui, répondit-elle.

Et après un moment d'hésitation :

— La journée n'a pas été mauvaise!

Depuis l'été où elle avait appris tant de choses, et qu'elle appelait « l'été des Lefébure, » Jeanne avait peu revu Alfred. Le colonel, après avoir hérité de son beau-père, avait vendu la maison de Buzancy pour acheter une propriété plus vaste, mieux en rapport avec sa nouvelle fortune. L'hiver, Alfred était au collège; Jeanne le rencontrait seulement en visite quand Mme Lefébure l'amenait avec Louis. Ils n'avaient plus eu l'occasion de se trouver seuls ensemble. On aurait pu penser qu'après trois ans écoulés, Alfred ne pensait plus à Jeanne, mais sa manière de regarder son ancienne compagne de jeux, lui était si particulière que celle-ci ne concevait aucun doute sur la fidélité de ses sentimens.

Il venait de commencer son volontariat et, comme on était aux environs du jour de l'an, Jeanne pensa qu'il devait être en congé. Mme de Parthenais fut donc très étonnée quand elle lui demanda de l'accompagner dans la visite qu'elle allait rendre à Mme Lefébure. Que de fois n'avait-elle pas entendu sa petite-fille se plaindre des visites à faire dans les maisons où elle n'avait point d'amies et qu'il n'y eût rien d'amusant pour elle à se tenir droite sur sa chaise à dissimuler son ennui devant de vieilles dames toujours occupées de souvenirs très anciens.

— Voilà qui est nouveau! dit Mme de Parthenais.

Jeanne donna pour prétexte qu'une course en voiture la distrairait.

A peine étaient-elles dans le salon de Mme Lefébure que celle-ci entra, suivie d'Alfred, encore tout emprunté dans son uniforme, mais la mine très en train.

— Je vous croyais à Alençon, dit Mme de Parthenais, avec des corvées à faire et tout ce qui s'ensuit...

Au nom d'Alençon, Jeanne lui parla de l'officier qu'avait pour frère l'institutrice de Cécile ; mais elle apprit que « Mademoiselle » trichait par vanité, que ce frère n'était qu'adjudant, et que les soldats ne l'appelaient « mon lieutenant » que par usage.

Pourtant, avec sa capote de pioupiou et sa moustache, Alfred parut tout de même à Jeanne assez martial, mais elle ne le lui fit pas voir et exprima au contraire un grand dédain pour les fantassins. Néanmoins elle s'attendrit un peu quand Mme Lefébure raconta que son fils payait des supplémens de viande à ses camarades toujours affamés.

— Je pense bien aussi à vous quand il fait si froid le soir, car vous devez monter la garde, dit Jeanne.

Alfred sourit.

— Ne crois donc pas cela, interrompit Louis, qui était venu s'asseoir près deux et les écoutait : elle dort bien tranquillement.

— Je vous assure! reprit Jeanne...

Alfred remarqua le nœud qu'elle avait au cou.

— C'est un nœud-papillon, répondit-elle gravement ; on porte beaucoup cela maintenant attaché un peu de côté, à la viennoise.

Elle dénoua son ruban pour le lui montrer.

Il le prit, le roula pensivement dans ses doigts rouges sans rien dire, et tandis que Louis tournait le dos, il se pencha vers elle.

— Voulez-vous me le donner? dit-il à demi-voix.

— Pas du tout!

— Je vous en prie!..

— Mais non!

— Si vous me laissiez au moins vous le renouer?

— Comme cela, devant tout le monde?.. Vous n'y pensez pas,.. et puis d'abord vous ne sauriez pas du tout comment faire.

Et elle le lui enleva brusquement.

— Tu as été récompensée, Jeanne, dit Mme de Parthenais quand elles furent dans la voiture ; j'étais à cent lieues de croire que ces jeunes gens seraient justement là aujourd'hui!

— Moi, je le savais! répondit-elle en partant d'un joli éclat de rire.

Pour Alfred elle n'avait qu'une pitié coquette, se jugeant très supérieure à lui; elle trouvait décidément son amour enfantin et d'une qualité médiocre.

Elle avait des aspirations confuses vers de grandes choses. Elle ne savait pas lesquelles ; mais elle s'imaginait vaguement qu'il y avait moyen de tirer de la vie quelque chose de noble, d'amoureux et de beau, et que, malgré son apparence d'ordre et de bon sens, sa tante Salneuve, pour ne prendre qu'elle, avait tort de l'envisager seulement du côté le plus ordinaire. Une impatience était en elle qui l'emportait dans des régions élevées au-dessus des sages pratiques et des soucis vulgaires. Elle aurait voulu se dévouer à une belle cause, contribuer à une œuvre glorieuse. Elle aimait à se figurer parfois qu'elle allait comme religieuse dans les pays lointains pour soigner les blessés de quelque guerre inconnue. Si elle

pouvait faire cela, il lui semblait qu'elle répandrait alors les sources de tendresses qu'elle sentait sourdre en elle et soulagerait son cœur de ce besoin d'aimer que jusqu'ici elle n'avait fixé sur personne en particulier.

Souvent elle était attirée par l'idée d'un homme parfaitement bon qui serait son modèle, et elle s'amollissait dans ce rêve de souveraine bonté : aussi avait-elle quelque confusion à se rappeler maintenant qu'un jour, devant le docteur qui soignait sa mère, elle avait ri pendant que le pauvre homme essayait de prouver que saint Vincent de Paul était supérieur à Homère et à Napoléon parce qu'il avait eu « la charité! »

— Saint Vincent de Paul est trop laid! s'était-elle écriée étourdiment pour expliquer son fou rire.

Le docteur Nardeck avait détourné la tête.

Sans savoir pourquoi, Jeanne lui avait toujours témoigné jusqu'alors une sorte d'hostilité. La quiétude de cet homéopathe mystique comme ses remèdes eux-mêmes n'avait encore inspiré à Jeanne qu'une mauvaise humeur boudeuse. Il parlait à peine; ses yeux de somnambule montaient toujours aux nuages, et ses grands favoris gris étaient si légers qu'on aurait dit des vapeurs. Ses yeux bleus pourtant étaient beaux et doux, sa démarche noble, la pâle propreté de ses mains et de son visage n'était pas non plus répugnante, mais il y avait en lui quelque chose d'inaccessible qui ôtait à l'enfant toute envie de lui plaire.

— On ne sait pas ce qu'il y a dedans, avait-elle coutume de dire.

Dans les rares occasions où elle le voyait, elle ne lui cachait pas qu'elle était impatiente d'en finir, et le quittait sans souffler mot avec un simple salut de tête très sec.

Depuis quelques jours elle était mal en train et toussait.

— Tu n'as vraiment pas bonne mine, lui dit Mme de Parthenais; le docteur vient aujourd'hui pour ta mère, qui est un peu indisposée; tu le consulteras.

— Oh! non, ma petite grand'mère, répondit-elle ennuyée; vous savez bien que cela me contrarie horriblement. Je ne l'aime pas, le docteur, il ne rit jamais, il ne dit rien. Il a aussi un si drôle de nom!.. Et puis il est Belge!

— C'est pourtant un si excellent homme! interrompit sa grand'mère; je me rappellerai toujours ce qui a déterminé sa vocation. Il eût préféré se faire prêtre comme son frère; mais tout jeune encore ayant vu dans son pays mourir sous ses yeux une pauvre femme faute de médecin, il a voulu que partout où il serait il pût porter secours; et puis, c'est un homme de grand mérite qui travaille sans relâche et ne pense réellement qu'à faire le bien.

Jeanne résista faiblement. Elle se sentait fort mal à l'aise, et quand le docteur arriva, elle ne refusa pas de se laisser examiner.

Il posa sa tête sur la poitrine de la jeune fille pour l'ausculter. Elle eut une singulière impression; c'était la première fois qu'on écoutait les bruits de son cœur et de sa respiration, et cette tête appuyée ainsi lui causait un malaise étrange.

— Il faut vous coucher, Mademoiselle, dit-il d'un air très préoccupé.

— Mais je ne suis pas malade, s'écria Jeanne, pensant que ce jour-là elle avait justement promis à Cécile de l'aller voir.

Elle se révolta à l'idée qu'un obstacle pût la priver du plaisir qu'elle aurait à voir sa cousine, et reprit bravement, d'une voix ferme, les regards fichés droits dans ceux du docteur, redressée sur son fauteuil et telle qu'il ne l'avait jamais vue :

— Je sor-ti-rai!

Le docteur surpris abaissa les yeux sur elle et la considéra. Puis, riant pour la première fois:

— Quel beau premier rôle vous feriez, mademoiselle! dit-il.

Et ses regards tout à coup semblèrent découvrir en elle une nature qu'il ne soupçonnait pas.

— Jeanne, mon enfant, dit Mme de Parthenais, ne parle pas ainsi, sois raisonnable.

— Non, laissez-la, reprit très doucement le docteur, elle ne sortira pas.

Et, comme un magnétiseur, il caressa légèrement le front de Jeanne.

Elle hésitait.

— Je ferai ce que vous voudrez, répondit-elle enfin.

Et, se levant, elle lui tendit la main; il la retint un peu dans la sienne.

— Merci pour cette main! dit-il, pendant qu'elle se retirait.

Elle se mit au lit. Les poumons étaient engorgés. Sa grand'mère allait et venait, alarmée, donnant des ordres, se fâchant pour une porte laissée entr'ouverte.

— Mon Dieu! mon Dieu! disait-elle, il ne manquait plus que cela!

Cependant Jeanne suivait ses pensées nouvelles. Elle ne pouvait croire encore qu'il y eût une particulière douceur dans cet homme qui paraissait si détaché des objets eux-mêmes. De quelle manière ne l'avait-il pas remerciée « pour cette main? » Il avait donc remarqué qu'elle ne la lui donnait jamais? Mais alors elle avait dû bien souvent lui faire de la peine. Il semblait si bien auparavant se renfermer dans un monde à part, où elle ne pouvait avoir aucune entrée,.. et voilà qu'il venait à elle!

— Couvre-toi bien, ma chérie, dit Mme de Parthenais en remontant la couverture.

Et, tandis que Jeanne s'assoupissait, un sentiment de béatitude qu'elle n'avait encore jamais éprouvé l'envahissait, et elle sentait que cette maladie ouvrait devant elle le chemin d'une vie nouvelle.

La nuit fut très agitée. Pendant deux jours, Jeanne fut entre la vie et la mort, en proie à une fièvre ardente, la respiration entrecoupée, la face colorée et douloureuse. Elle se rendait peu compte de ce qui se passait en elle; seulement, quand le docteur entrait dans sa chambre, il se produisait comme un bien-être dans toute sa personne. Elle n'avait plus peur de mourir. N'était-elle pas entre ses mains? Ne devait-elle pas guérir, puisqu'il l'avait prise sous sa garde? Maintenant, les jours succédaient aux jours sans qu'elle s'en aperçût. Il lui paraissait que toute son existence allait se passer ainsi dans ce lit, où elle se sentait à peine, si ce n'est lorsque la tête du docteur s'appuyait sur sa poitrine; alors elle reprenait conscience d'elle-même, et son être endolori se confiait à l'émoi qu'elle en ressentait.

Un matin elle se réveilla, après une nuit très calme, sans fièvre, la respiration éclaircie, toute reposée; c'était une résurrection.

Sa mère, qui était toute revenue à sa fille depuis sa maladie, ne tenait pas en place.

— Mon trésor! mon cher trésor! disait-elle, que d'inquiétudes ne nous as-tu pas données!

Quand elle entendit le docteur, elle alla au-devant de lui dans l'antichambre lui annoncer l'heureux changement qui s'était produit chez la malade.

Dolemment soulevée sur ses oreillers, Jeanne attendait souriante. Le visage du docteur exprimait une si grande joie en voyant sa mine reposée. Il s'approcha du lit, s'agenouilla à son chevet, et comme pour la remercier qu'elle eût bien voulu guérir, posa un baiser sur ce front charmant.

— Oh! docteur...

Elle ne put en dire davantage. La tête renversée sur l'oreiller, elle demeurait les yeux fermés, la joue un peu pâlie.

— Qu'est-ce que tu as? dit sa mère, inquiète.

— Rien, maman, murmura-t-elle; puis, levant les yeux sur le docteur, je suis si heureuse!

Il prit affectueusement sa main et resta quelque temps aussi incliné vers elle, et, attachant sur ses yeux des yeux remplis d'un inoffensif attendrissement :

— Mon cher docteur! reprit-elle avec un léger tremblement dans la voix.

. — Vous êtes encore un peu faible! dit-il.

Et son souffle, qu'elle sentait encore tout près de son visage, passait sur elle comme une caresse bienfaisante.

Il voulut se relever.

— Je vous en prie, restez encore, dit-elle avec instance; si vous étiez toujours comme cela à côté de moi, je serais tout de suite guérie; quand vous n'êtes plus là, il me semble que tout s'en est allé avec vous.

Il sourit, et, secouant sa tête grisonnante :

— Il y a un moyen de vous satisfaire, reprit-il, pour la contenter en quelque chose, je vais vous envoyer ma photographie. Ce sera presque la même chose.

— Pas tout à fait; mais cela me fera plaisir.

Dès qu'elle eut cette photographie, Jeanne ne la quitta plus, passant des heures entières à la considérer. Quelquefois elle s'amusait à la cacher entièrement avec sa main; puis, peu à peu, elle découvrait successivement les cheveux, le front, les yeux, la bouche, les favoris, le menton. Elle cherchait, en frissonnant à mesure, ce qui aurait pu d'abord lui échapper dans chacun des traits. Et, quand enfin tout le visage lui était apparu, elle le couvrait de baisers et l'appuyait contre son cœur, là où sa tête s'était posée.

Quand Cécile, qui venait souvent la voir, la surprenait dans cette occupation, elle l'en grondait amicalement.

— Je n'aime pas te voir absorbée ainsi, en cette unique pensée, disait-elle. Ce n'est pas bon; j'ai hâte de te voir sur pied pour que toutes ces idées se passent.

— Ne te fâche pas, répondait Jeanne, j'éprouve tant de bonheur! Ce temps sera peut-être le meilleur de ma vie!

Et elle eût souhaité que sa maladie durât toujours et qu'il l'emportât chez lui. Elle ne pensait plus à rien qu'à passer sa vie, roulée dans des châles, étendue sur une chaise longue, tandis qu'il lirait ou écrirait auprès d'elle. Et elle entendrait le froissement de ses papiers, essayerait de suivre sa pensée, ne perdrait pas un de ses mouvemens, deviendrait un de ces pauvres êtres souffreteux sur lesquels son humaine pitié s'attendrissait si sincèrement, enfin serait inerte entre ses mains. Avec quelle ardeur ne désirait-elle pas que ses jambes se refusassent à la porter et qu'il fût son unique soutien! que ses mains fussent inhabiles pour la servir et qu'il lui donnât lui-même des alimens! que sa tête, trop faible pour se tenir droite, reposât sur son épaule!..

Et Jeanne se désolait chaque jour parce que ses forces revenaient.

Robert de Bonnières.

(La deuxième partie au prochain n°.)

SOUVENIRS [1]

LE MINISTÈRE DU 11 AOUT.

Entré aux affaires le 11 août, notre premier ministère s'est retiré le 2 novembre. Il a siégé en tout deux mois et dix jours. Durant ce très peu de temps, il n'a pu faire ni beaucoup de bien ni beaucoup de mal. Ce n'était d'ailleurs ni son lot ni sa condition d'existence. Amortir les premiers coups d'une réaction inévitable, sauver ce qui restait debout du principe monarchique, gagner du temps en parant au plus pressé, préparer enfin la réaction de la réaction, c'était notre tâche, à peu près notre plan, et tout au plus notre espérance. J'exposerai fidèlement nos perplexités, nos efforts et nos misères; peut-être trouvera-t-on qu'à tout prendre, nous ne nous en sommes pas trop mal tirés.

Je dis nous, sous toutes réserves, car en nous-mêmes était la première et non la moindre des difficultés. Notre barque faisait eau par plus d'un côté et grand était le tiraillement dans l'équipage. Un cabinet bigarré, qui comptait sept ministres réels, effectifs, ayant charge d'âmes, et quatre conseillers bénévoles, siégeant les bras croisés, regardant les coups sans répondre de rien ni disposer de personne, mais ayant (trois sur quatre tout au moins) l'oreille du prince et le vent de la popularité, c'était, en quelque sorte, un couteau de Janot dont la lame branlait au manche sans qu'on sût précisément qui était l'un ou l'autre. Nous étions, en outre, percés à jour; la chambre à coucher de M. Dupont (de l'Eure) était ouverte dès le matin à tous

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 1er mai, du 1er et du 15 juin.

les suppôts de la basoche, et le soir, le salon où M. Laffitte faisait son éternel piquet l'était à tout le tripot de la Bourse : c'étaient deux clubs où les curieux venaient aux nouvelles pour en faire tel usage que de raison ou de déraison.

Force fut bien pourtant de se mettre à la besogne en commençant, comme de coutume, par distribuer quelques bons morceaux aux appétits les plus haut placés, mais, cette fois contre la coutume, sans trop exciter le récri.

Le vice-amiral Duperré, l'un des vainqueurs d'Alger (vainqueur un peu toutefois à son corps défendant), fut nommé amiral. Le maréchal Soult, l'un des vaincus de Waterloo, exclu à ce titre de la chambre des pairs, y fut appelé; le général Gérard, ministre de la guerre, devint maréchal; M. Dupin, ministre sans portefeuille, procureur général à la cour de cassation au lieu et place de M. Mourre, démissionnaire : deux nominations où le cabinet se faisait un peu la part du lion. M. de Lafayette reçut le commandant en chef de la garde nationale, énorme, mais inévitable faute que nous faillîmes bientôt payer cher : c'était en faire le comte d'Artois du nouveau régime; puis, sur une moindre échelle, M. Odilon Barrot fut nommé préfet de Paris, M. de Schonen procureur général de la cour des comptes (ils revenaient l'un et l'autre de conduire Charles X à Cherbourg); puis enfin, sur mon insistance, personnelle, M. Villemain devint vice-président du conseil royal de l'instruction publique.

Le plus difficile à colloquer, ce fut Benjamin Constant. Sa réputation comme publiciste était grande et méritée; comme orateur, médiocre : son caractère était peu considéré. Il ne s'était jamais relevé de son aventure des cent-jours; déchu surtout à ses propres yeux, il avait vécu, durant la seconde restauration, dans une société d'opposition qui n'était pas de premier ordre; l'Académie française lui avait obstinément fermé sa porte. Perdu de dettes, épuisé de veilles et de jeu, il n'était guère possible d'en faire un ministre; le duc d'Orléans ne l'avait point appelé à son conseil intime et, néanmoins, toute position de seconde ligne lui paraissait, non sans quelque raison, au-dessous de lui. Je fus chargé de lui proposer un siège au conseil d'état, qu'il refusa avec hauteur. Je ne me tins pas pour battu. Il entrait dans ma pensée de placer à la tête du conseil d'état le plus important et le plus laborieux de ses comités, le comité du contentieux, en agrandissant beaucoup ses attributions, en le chargeant, sous le nom de comité de législation, de la préparation des lois à intervenir en matière civile et criminelle, et de la rédaction définitive de toutes les lois dont le principe aurait été arrêté, soit en conseil des ministres, soit simplement en conseil d'état. Je proposai à Benjamin Constant la présidence de ce comité avec un traitement proportionné à son impor-

tance. Il refusa pour la seconde fois; mais, au bout de deux ou trois jours, il se ravisa, et je me hâtai de faire signer au roi sa nomination, de crainte que son orgueil ne prît définitivement le dessus. On a beaucoup parlé dans le temps de quelques arrangemens entre lui et le roi par l'entremise de M. Laffitte, sorte de transaction dont Mirabeau avait donné l'exemple lorsqu'il se rapprocha de la cour en 1791. J'ignore si ce bruit a quelque fondement; en tout cas, je n'y fus pour rien et je trouvai dans Benjamin Constant, comme on va le voir, un auxiliaire très peu secourable.

Tout étant ainsi réglé du premier coup et tant bien que mal, ce qui pressait, c'était d'entrer en rapport avec les puissances étrangères et de ne pas rester au cœur de l'Europe comme une aventure à la Masaniello. Le corps diplomatique accrédité près de Charles X était, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, resté à Paris et plutôt bienveillant, mais au pied levé et sans pouvoirs réguliers. Pour en obtenir, il fallait écrire *propria*, c'est-à-dire *regia manu*, écrire aux têtes couronnées et leur faire accepter *le bon frère*; et pour cela, il fallait assaisonner au besoin les lettres de commentaires et d'explications orales; et pour cela enfin, il fallait bien choisir les messagers qui seraient chargés de ces délicates missions.

Le général Baudrant, devenu le premier aide-de-camp du jeune duc de Chartres après avoir été son mentor, traversa la Manche; il fut accueilli à bras ouverts par la population. Toute l'Angleterre était dans l'ivresse presque autant que la France. De ville en ville, de bourg en bourg, fourmillaient spontanément et comme à l'envi des *meetings* joyeux. Des *hustings* étaient dressés sur toutes les places publiques; on y célébrait à grands hourras les prouesses de nos ouvriers et de nos gamins; on chantait *la Parisienne* sur tous les tons, on la jouait sur tous les instrumens; pour peu de chose, on eût dételé la *post-chaise* empruntée par notre représentant à l'hôtel qu'il daigna choisir. Dans une courte excursion que je fis en Angleterre, quelques mois plus tard, sans caractère officiel, et dont je parlerai en son temps, je retrouvai encore en branle tout ce mouvement d'enthousiasme populaire. Il n'aurait guère été possible au gouvernement d'y résister, supposé qu'il y fût enclin; mais, sans le partager, il n'y répugnait pas. Le roi était ami de la France et d'humeur libérale, comme il le prouva bientôt en soutenant énergiquement un plan de réforme qui dépassa de beaucoup les espérances des plus confians; ses ministres gardaient rancune à Charles X de l'assistance morale que la France avait prêtée à l'empereur Nicolas dans sa guerre contre la Turquie et, à M. de Polignac, de sa persistance dans l'expédition d'Alger, malgré l'opposition de l'Angleterre; ils ne voyaient pas sans quelque satisfaction l'intimité entre la

France et la Russie s'en aller à vau-l'eau, et n'étaient pas sans espérance d'obtenir de notre nouveau gouvernement l'abandon d'une conquête qui n'était pas son ouvrage. Le général Baudrant fut donc très bien reçu et, comme il n'avait qu'à enfoncer une porte ouverte, son savoir-faire ne fut pas mis à forte épreuve.

Les trois grandes cours du Nord devaient être plus difficiles à manier. Restées implicitement dans les termes de la Sainte-Alliance, même en face de la Restauration, notre coup de tête ne pouvait guère que resserrer leur intimité. Ce n'est pas qu'elles eussent vu de bon œil les projets de Charles X : tout au contraire, elles ne lui avaient épargné ni les bons conseils, ni les avertissemens salutaires ; elles ne s'étaient pas fait faute de lui déclarer qu'il ne devait compter, de leur part, sur aucun appui. Mais une fois l'événement accompli, il ne s'ensuivait nullement que la reconnaissance du gouvernement révolutionnaire (il faut bien se servir du mot propre) fût de plein droit et allât toute seule. Outre la répugnance, pour des rois de vieille roche, d'admettre dans leur confrérie un nouveau-venu, disons mieux : un parvenu au moins suspect, il y avait la crainte de l'exemple et le danger de la propagande. Il fallait s'attendre tout au moins à ce que la reconnaissance n'eût lieu que de concert entre les trois alliés et après entente préalable. Jusque-là, nous restions sur le qui-vive.

Le général Belliard fut envoyé à Vienne ; le comte de Lobau (l'un des membres de la défunte commission municipale) à Berlin ; le général Athalin, aide-de-camp du roi, à Saint-Pétersbourg.

Leurs instructions étaient identiques. Elles se réduisaient à ce peu de mots : si l'Europe ne nous suscite pas de difficultés au dehors, nous emploierons tous nos efforts à maintenir en France le régime monarchique et à réprimer toute propagande. Pourvu qu'on reconnaisse à la France le droit de disposer d'elle-même, elle respectera les traités qui forment désormais la base de l'ordre européen. Ce langage fut bien accueilli à Berlin, où le caractère et le nom du comte de Lobau étaient bien connus et généralement respectés ; il le fut mieux encore à Vienne. L'Autriche s'engagea, de son côté, à ne permettre sur son territoire aucune intrigue contre le nouveau gouvernement français ; tout aussi peu celles qui proviendraient de la famille déchue, dans le cas où cette famille y viendrait chercher un asile, que celles qui auraient pour but le jeune duc de Reichstadt. M. de Metternich alla jusqu'au point de nous honorer de ses bons conseils : « Il y a, dit-il au général Belliard, deux nobles entêtés dont, vous et nous, devons également nous défier, bien qu'ils soient gens d'honneur et nobles gentilshommes : le roi Charles X et le marquis de La Fayette. Vos journées

de juillet ont abattu la folle dictature du vieux roi, il vous faudra bientôt attaquer la royauté de M. de La Fayette; il y faudra d'autres journées; et, c'est alors seulement que le prince lieutenant-général sera vraiment roi de France. » Cette conversation était de bon augure, et l'anecdote en est vraie, bien qu'elle ait été rapportée par M. Capefigue.

Mais le nœud de la reconnaissance n'en restait pas moins à Saint-Pétersbourg, puisque entre les trois alliés rien ne se pouvait arrêter que de concert; et, de quelque désapprobation que l'empereur Nicolas eût frappé, avant l'événement, l'entreprise de Charles X, l'expulsion de ce prince ne l'atteignait pas moins sur un point sensible. Charles X était son bon ami, son féal; il y perdait précisément ce que l'Angleterre y gagnait; et, de plus, il se sentait blessé dans son amour-propre : ce rôle d'Agamemnon, de roi des rois, de chevalier des grands principes qu'il affectait en Europe depuis nombre d'années, se trouvait fort ébréché par l'admission d'un intrus dans le sénat des têtes couronnées; aussi avait-il d'avance détourné, autant que possible, cette coupe amère de ses lèvres et annoncé avec force rodomontades qu'il ne reconnaîtrait le duc d'Orléans qu'en qualité de lieutenant-général nommé par Charles X, et que rien ne l'obligerait à transiger avec son honneur.

La lettre qui lui devait être adressée exigeait donc, de la part du roi, un mélange de dignité, de réserve et de ménagemens difficiles à concilier; elle fut rédigée par M. Molé avec beaucoup d'art et de mesure; le cabinet l'adopta intégralement; on en peut trouver le texte dans les journaux de l'époque et dans les historiens, le secret n'en ayant été gardé ni par nous ni par le destinataire, et les commentaires ayant légèrement été leur train.

Le temps porte conseil. Cette lettre trouva la disposition de notre autocrate fort amendée. Le général Athalin fut reçu non-seulement avec courtoisie, mais avec cordialité; il eut tous les honneurs de règle et de complaisance : fête à la cour, visite aux colonies militaires... « Je comprends, lui dit l'empereur, la situation du roi Louis-Philippe, je comprends la nécessité, le dévoûment, le sacrifice; mais quel dommage qu'il ait licencié cette garde royale si noble et si fidèle! » Ce n'était pas là le langage qu'avait entendu au premier moment notre chargé d'affaires, M. de Bourgoing. La réponse au roi du Palais-Royal par l'empereur, datée de Tsarskoë-Selo, le 18 septembre, fut grave, irréprochable sans être affectueuse; le mot de frère y manquait, et notre roi en fut plus piqué que nous.

Le roi de Prusse et son autre allié s'exécutèrent de meilleure grâce; poignée de main franche et sans coup de patte.

En Italie, point de difficultés; en donnant le bon exemple, l'Au-

triche maintint le Saint-Siège en bonne voie ; refus néanmoins du duc de Modène, dont nous ne fîmes que rire.

L'Espagne y mit plus de façons ; le roi permit à M. de Saint-Priest, ambassadeur de Charles X, de rester à Madrid à peu près en cette qualité, et de paraître à la cour la cocarde blanche à son chapeau. On ne se faisait pas faute d'annoncer que M. de Bourmont, le vainqueur d'Alger, tout frais échappé de sa conquête, viendrait planter le même drapeau au sommet des Pyrénées et que Mme la duchesse de Berry l'y rejoindrait en personne ; peu s'en fallut que le chétif tyran de l'Espagne, le restauré de notre restauration, n'y compromît sa frêle couronne.

Aux premiers accens de *la Parisienne*, en effet, toutes ses victimes, tous les exilés, tous les réfugiés de son pays étaient partis à toutes jambes pour la frontière afin d'y préparer une invasion à main armée ; les noms les plus illustres alors et depuis, Martinez de la Rosa, Torreno, San-Miguel, Isturitz, Valdes, Rivas, Mina, y prêtaient l'autorité de leur aveu et de leur personne. Ils avaient pour point d'appui un comité de patriotes français, sous le patronage semi-officiel de M. de La Fayette, et n'allaient à rien moins qu'à offrir la couronne d'Espagne au duc de Nemours (et voire celle de Portugal) en lui faisant épouser l'infante doña Maria.

Nous n'eûmes garde d'entrer dans ce jeu-là ; c'était, pour nous, bien assez du nôtre ; c'eût été, d'ailleurs, donner à nos principes de conduite le plus téméraire et le plus flagrant démenti. Le gouvernement se borna à fermer les yeux sur les allées et venues des réfugiés ; formés bientôt en petit corps sur la frontière, ils espéraient que leur présence suffirait à faire soulever la Biscaye et la Navarre ; mais rien ne bougea. Il suffit, néanmoins, de ces quelques menaces pour venir à bout du courage et de la générosité chevaleresque de Ferdinand VII. Il nous fit savoir qu'il était tout prêt à reconnaître le roi des Français et à dissoudre tout rassemblement légitimiste sur son territoire à charge de revanche ; plus de difficulté, dès lors, de notre part ni de la sienne ; il en coûta 100,000 francs au roi sur sa cassette personnelle pour dégager M. de La Fayette d'une promesse inconsidérée ; le peu d'efforts tentés par ces pauvres réfugiés n'eut aucune suite, ni même aucune chance. Il en eût peut-être été autrement si nous nous en étions mêlés pour tout de bon.

Tandis que le roi, de concert avec nous chétifs, s'appliquait ainsi à régler peu à peu la situation, deux énormes tuiles lui tombèrent tout à coup, et coup sur coup, sur la tête (je veux dire deux catastrophes) : l'une imprévue, l'autre par malheur facile à prévoir.

Le 27 août, quinze jours après le 11, c'est-à-dire après l'avènement de la royauté nouvelle, le dernier des Condé, le duc de Bour-

bon, fut trouvé mort dans sa propre chambre, dans ce même château de Saint-Leu, où, la veille des ordonnances, il avait festoyé le duc d'Orléans, où, le lendemain de notre victoire, il avait reconnu et félicité le roi des Français. Rien ne faisait présager un tel événement. Le duc de Bourbon s'était couché à son heure ordinaire; aucun bruit n'avait interrompu, dans le château, la tranquillité de la nuit. Le matin, son valet de chambre, trouvant sa porte fermée en dedans et n'obtenant point de réponse, quelque haut qu'il criât, quelque fort qu'il frappât, se décida à faire enfin enfoncer la porte. « Le premier coup d'œil qui s'offrit aux yeux des assistans fut le cadavre de cet infortuné vieillard suspendu par deux cravates de soie liées en double anneau au bouton de l'espagnolette d'une croisée de la chambre. »

A cette triste nouvelle, immédiatement envoyée au Palais-Royal et annoncée d'abord comme une apoplexie foudroyante, M. Pasquier, M. de Sémonville, assistés du garde des archives de la chambre des pairs, se rendirent en hâte à Saint-Leu pour dresser l'acte de décès. Le corps, dans la position où il avait été trouvé, accroché plutôt que suspendu, les genoux ployés, les pieds presque pendans sur le tapis, leur fut présenté, et le procès-verbal, signé par M. le comte de La Villegontier, premier gentilhomme de la chambre du prince, et par le comte de Choulot, capitaine-général de ses chasses... La justice locale et le procureur-général vinrent immédiatement pour reconnaître le corps et les lieux. Les premiers médecins et chirurgiens mandés pour procéder ou assister à l'autopsie (Marc, Pasquier, Marjolin) n'hésitèrent pas à déclarer que la mort du prince, causée par la strangulation, devait être le résultat d'un suicide. La face était violacée, la langue sortant entre les dents; les parties supérieures n'offraient aucune autre lésion qu'une empreinte légère de la cravate; ses jambes offraient de légères ecchymoses attribuées au frottement contre la croisée ou contre la chaise sur laquelle le prince avait dû monter et qui se trouvait renversée à peu de distance de ses pieds. L'examen des organes renfermés dans les cavités abdominales et thoraciques ne présentait rien d'extraordinaire; mais en observant attentivement le cerveau, on reconnut un ramollissement de la pulpe cérébrale qui semblait menacer d'une aliénation mentale.

J'entre dans ces détails, textuellement extraits des documens officiels, afin de bien montrer jusqu'où peut aller, dans ses excès, l'entraînement de l'esprit de parti. Croirait-on qu'il s'est rencontré en très grand nombre au premier moment, et qu'il se rencontre même encore aujourd'hui, bien qu'en très petit nombre, des légitimistes honnêtes, sensés, plus enclins à douter de la sincérité des témoins,

des gens de l'art et de la justice, qu'à considérer la mort du duc de Bourbon comme un suicide, le tout afin d'imputer gratuitement et de gaîté de cœur un assassinat au roi Louis-Philippe, le plus proche parent de cet infortuné, son ami, le seul de la famille qui se fût empressé de le reconnaître et de se déclarer son sujet? Certes, s'il y avait homme en France pour qui la vie du duc de Bourbon dût être précieuse, pour qui la mort du duc de Bourbon fût un coup sensible, dans la crise où nous nous trouvions, c'était notre roi d'hier. Combien n'aurait-il pas été plus facile, si l'ombre même du doute eût été possible, de rétorquer l'accusation et d'imputer l'assassinat prétendu à la vengeance de quelques légitimistes furieux et au désespoir? Mais que répondre dans l'une ou l'autre hypothèse à ce papier écrit de la propre main du duc et trouvé dans sa propre cheminée, parmi d'autres papiers qu'il y avait jetés pêle-mêle, la veille de sa mort : c'était une proclamation adressée aux habitans de Saint-Leu et conçue en ces termes :

« Saint-Leu et ses dépendances appartiennent à votre roi Louis-Philippe; ne pillez ni ne brûlez le château, ni le village; ne faites de mal à personne, ni à mes amis, ni à mes gens. On vous a égarés sur mon compte. Je n'ai qu'à mourir en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

« P.-J. Henri de Bourbon, prince de Condé.

« *P.-S.* Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon malheureux fils. »

A coup sûr, un tel écrit ne dénote que trop à quelle agitation était en proie l'esprit du pauvre prince, affaibli par l'âge et la maladie, troublé par un scrupule qui tenait presque du remords.

Malgré la rigueur des lois religieuses contre le suicide, les funérailles du duc de Bourbon eurent lieu comme en toute autre circonstance. Le cœur fut déposé dans la chapelle de Chantilly. Le corps, embaumé et exposé pendant plusieurs jours, fut reçu à l'église de Saint-Leu et transporté à Saint-Denis, avec un cortège militaire où figuraient les voitures de la cour; on y voyait les quatre premiers fils du roi. Le cercueil fut reçu à la porte de l'abbaye par le clergé épiscopal; la basilique fut tendue de noir comme dans les solennités royales; après l'office célébré avec le même cérémonial, mais sans oraison funèbre, le corps fut descendu dans le caveau royal, à côté du dernier prince de Condé!

L'autre événement, l'autre catastrophe, fut de bien autre nature

et de bien autre portée. Le 25 août, à quinze jours de notre propre avènement, éclata dans Bruxelles une révolution qui devait bientôt changer l'existence du royaume des Pays-Bas et mettre en péril l'état de l'Europe.

Ce royaume, œuvre de circonstance, de méfiance et de rancune, hydre à deux têtes, préposée par le congrès de Vienne à la garde d'une ceinture de places fortes élevées à nos dépens et de nos dépouilles, — produit hybride d'un accouplement contre nature entre 2 millions de Hollandais protestans et 4 millions de Belges catholiques, — plus divisés encore d'instincts et de mœurs que de croyance et de langage, — ce royaume avait été dès l'origine en travail de dissolution, et l'incompatibilité d'humeur touchait à son paroxysme, lorsque vint à sonner chez nous le tocsin de Juillet. Le moyen qu'une majorité numérique de plus du double, traitée en vraie servante, dominée et tracassée par une minorité maîtresse du roi, de la cour, des emplois, des impôts et de la force armée, ne répondît point à cet appel! Une soirée, un air d'opéra fort en vogue alors et le chant en pleine rue de *la Parisienne* à grands carillons, en firent l'affaire d'un tour de main, mais non toutefois sans conflit et sans quelque effusion de sang.

Je m'en tiendrai là sur le fait lui-même, sur sa cause et son origine. Je ne m'arrêterai point à rappeler les divers incidens de cette lutte entre le roi des Pays-Bas et ses pauvres nouveaux sujets; à caractériser le mélange de supercherie et de violence qui les soumit, pendant quinze ans, aux conditions d'un pacte numériquement rejeté, moralement oppressif, à relever, pierre à pierre, les querelles incessantes en religion, en politique, en finances, en économie sociale, qui ne pouvaient guère manquer de naître et de renaître à chaque instant d'une union ou plutôt d'un amalgame formé sous de si fâcheux auspices. Je ne m'arrêterai pas davantage à raconter la révolution de Bruxelles, calquée autant que possible sur la nôtre : attroupemens spontanés, impuissant emploi de la force armée, barricades coup sur coup, puis des négociations tout au plus sincères, puis des concessions tardives, puis enfin le soulèvement gagnant comme une traînée de poudre, de proche en proche, de rue en rue, de ville en ville. Je ne m'arrêterai qu'aux conséquences immédiates de l'événement, et au surcroît de difficultés qu'il faisait pleuvoir sur nous dans un moment où, Dieu merci, nous en avions de reste.

Notre nouveau gouvernement n'était encore officiellement reconnu que par l'Angleterre ; bien accueilli à Vienne et à Berlin, bien vu dès lors dans la plupart des cours et principautés du continent, le pas décisif restait à faire, tout restait encore en suspens;

tant que le grand allié du Nord, dont personne n'entendait se séparer, n'aurait pas dit le dernier mot. Or, pour obtenir ce dernier mot de ces lèvres augustes, nous déclarions avec empressement que nous entendions, de notre côté, accepter et respecter l'état de l'Europe, tel qu'il avait été réglé par le sort de la guerre et la foi des traités, en remplissant envers nos voisins toutes les conditions de bon voisinage : point de guerre, point de conquête, point de provocation révolutionnaire, tel était l'engagement que nous offrions volontiers, à charge d'entière réciprocité ; mais voilà qu'avant même d'avoir réponse, et comme pour nous prendre au mot, pour nous mettre en quelque sorte à l'épreuve, la révolution belge nous tombait sur les bras.

Que faire! et quel n'était pas notre embarras! Nous n'y étions pour rien, cela était évident, nous n'avions ni le dessein ni même l'envie de prêter appui soit à l'un soit à l'autre de deux adversaires, au fond cela n'était pas moins certain. Tant s'en fallait, néanmoins, que nous y fussions indifférens, puisqu'il y allait du maintien ou de la ruine d'un état de choses formé contre la France, de la destruction ou du maintien « d'une tête de pont placée ostensiblement à cheval sur notre frontière, » selon l'expression pittoresque ou, si l'on veut, soldatesque du général Lamarque. Mais, d'un autre côté, un tel établissement ayant été l'œuvre savamment préméditée du congrès de Vienne, nous courions grand risque, s'il venait à se trouver compromis, de voir les signataires de cet acte prendre fait et cause ; et quelle figure allions-nous faire, en ce cas, nous, pauvres révolutionnaires de la veille, s'il s'opérait une contre-révolution armée, sous nos yeux, à nos portes, une contre-révolution à notre dam et à notre barbe?

Le temps pressait, nous étions officieusement avertis que le roi des Pays-Bas, même avant d'avoir tout à fait perdu la partie, s'était hâté de mettre, à tout événement, ses garans en demeure ; la position allait devenir intenable. Que faire, encore un coup? C'était le cas de tout risquer, tout, dis-je, sauf l'honneur et le bon sens. Ce fut le principe de non-intervention qui nous tira d'affaire et devint notre planche de salut, toutefois en l'interprétant à la rigueur, ou même plutôt en aidant un peu à la lettre. Ce principe, comme chacun sait, est aux états ce qu'est aux individus le principe de la liberté personnelle. Je suis maître chez moi, nul n'a droit d'y pénétrer sans mon aveu ; j'y règle mes intérêts comme je l'entends ; nul n'a droit de m'en demander compte tant que je ne lui porte aucun dommage. Si mon voisin force ma porte et prétend se mêler de mes affaires, non-seulement j'ai le droit de repousser son ingérence, mais j'ai le droit, pour la réprimer, d'appeler à mon secours tout autre de mes

voisins, tous ayant intérêt indirect mais légitime au maintien de la liberté de chaque personne et de la sécurité de chaque domicile. De même entre les états, chacun chez soi, chacun pour soi; tous, au besoin, pour ou contre chacun, selon l'occasion.

Ce fut ce principe que nous résolûmes d'invoquer pour parer à l'éventualité du moment. Tant que l'œuvre du congrès de Vienne était debout, nous étions tenus de la respecter; tant que le roi des Pays-Bas était maître chez lui et mettait ses sujets belges à la raison, nous étions tenus de le laisser faire. Mais si l'œuvre du congrès de Vienne venait à tomber sur elle-même, — si la séparation entre la Hollande et la Belgique venait à s'opérer par force intrinsèque, — et si le roi des Pays-Bas appelait un tiers à son aide pour reformer l'union, — rien, selon nous, n'interdisait à la Belgique d'en faire autant en sens inverse; coup pour coup, intervention pour intervention, rien ne nous obligeait à rester les bras croisés en laissant se rétablir sous nos yeux, *par des tiers,* un ordre de choses qui menaçait notre indépendance et notre sécurité.

Je ne dis pas que l'argumentation fût irréprochable, ni que la parité entre les cas allégués fût rigoureuse. Je ne dis pas que les signataires de l'acte de Vienne n'eussent rien à voir à la destruction de leur œuvre. Mais encore, pour cela, fallait-il qu'ils se missent d'accord au préalable et qu'ils agissent de concert. Or, cela nous donnait du temps, et le temps était tout pour nous.

Nous fîmes savoir au gouvernement anglais qu'au cas où l'incorporation de la Belgique à la France nous serait offerte par nos anciens compatriotes, l'offre ne serait point acceptée; que le tracé de nos frontières ne serait point dépassé; et que l'établissement d'un nouveau royaume de Belgique resterait, de notre aveu et plein consentement, une question tout européenne. De ce côté, cela suffit. A Vienne, M. de Metternich, qui d'ailleurs n'entendait pas raillerie sur le principe de non-intervention, comprit, avec son bon sens expérimental, qu'il ne fallait rien pousser à l'extrême, et que c'était ici le cas du *summum jus, summa injuria.* Restait la Prusse, restait l'héritier, l'héritier tel quel du grand Frédéric : il était beau-frère du roi des Pays-Bas, son allié donc à double titre, et d'ailleurs géographiquement à portée du champ de bataille; il répondit à l'appel, prit en main la cause commune, et se hâta de rassembler une armée pour lui prêter main-forte.

A cette nouvelle, notre conseil, à l'unanimité, décida qu'il en fallait avoir le cœur net. Au nom du roi, M. Molé, notre ministre des affaires étrangères, alla trouver M. de Werther, ministre de Prusse sous Charles X, et restant à Paris jusqu'à nouvel ordre de sa cour; il lui signifia, en termes catégoriques, que toute armée

prussienne qui ferait mine d'entrer en Belgique y rencontrerait une armée française prête à lui disputer le terrain, et le pria d'en informer sa cour, sans lui laisser le moindre doute à cet égard. Là-dessus, grands cris, grand récri, grand tapage de démonstrations et de menaces; mais il n'en fut que cela : l'armée prussienne ne bougea pas; M. de Werther continua son intérim volontaire en attendant ses lettres de créance; et le règlement de la question belge, après quelques vicissitudes inévitables en pareille crise, se trouva définitivement renvoyé à Londres et commis aux soins d'une conférence réunie depuis plusieurs mois pour traiter en commun des affaires de la Grèce. Pour un coup d'essai, ce n'était pas mal.

Je reviens à nos affaires intérieures. Sans nous trop émouvoir des agitations qui se manifestèrent, dès le lendemain du 11 août, dans le sein de la classe ouvrière, — agitations qu'on pouvait considérer comme la continuation d'un passé qui durait encore plutôt que comme le prélude d'un prochain avenir, — sans regarder de trop près au prix des bons offices que nous rendait, en cela, la popularité de M. de La Fayette et de M. Dupont (de l'Eure), nous cheminions, pas à pas, d'écueil en écueil. Nous n'apprîmes pas sans quelque consternation qu'à la clameur publique plusieurs des ministres fugitifs avaient été saisis et mis sous bonne garde : M. de Polignac, à Granville, au moment où il s'embarquait; MM. Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville dans les environs de Tours. Il va sans dire qu'à nos risques et périls, nous eussions bien voulu l'éviter. Mais la chose étant faite, l'indignation était trop universelle pour qu'il nous fût possible de fermer les yeux sur une telle capture sans prendre fait et cause et devenir leurs complices : d'autant que le même jour, 13 août, M. Eusèbe Salverte avait déposé sur le bureau de la chambre des députés une proposition de mise en accusation, tandis que M. de Tracy, avec des intentions plus humaines, plus généreuses, mais analogues quant au fond, y déposait la proposition d'abolir la peine capitale.

Les prisonniers furent transférés à Vincennes dans la nuit du 26 au 27 août; grâce à cette précaution, non-seulement leur personne fut en sûreté, mais les outrages et les imprécations leur furent épargnés.

Le surlendemain, le roi passa pour la première fois, au Champ de Mars, la revue de la garde nationale et lui distribua des drapeaux aux trois couleurs. Plus de soixante mille hommes armés et équipés de pied en cap s'y pressèrent autour de sa personne et répondirent par leurs acclamations à son appel. Ce fut pour tout le monde un jour de fête, et pour nous un jour de trêve.

Les premières séances des deux chambres eurent, tout compte fait, plus d'intérêt que d'importance. Jusqu'à quel point l'inévitable obligation du serment éclaircirait-elle les rangs dans l'une et dans l'autre, ce fut la première question, question de personnes assaisonnée d'hésitations, d'explications, de rétractations, de regrets, qui naturellement prêtait à jaser, et dont l'oubli, quels que fussent les noms propres, fit bientôt justice en ne laissant de trace que dans la mémoire des acteurs.

La chambre des pairs, mutilée qu'elle était par la charte nouvelle, ne comptait que quatre-vingt-trois membres à l'entrée de la session ; c'était quelque chose, même beaucoup, vu sa composition originaire et son épuration récente. Le nombre grossit peu à peu, par des arrivées successives et des retours imprévus.

Ce fut le contraire dans l'autre chambre ; au début, huit députés seulement donnèrent leur démission ; mais, dans les quelques jours qui suivirent, quarante ou cinquante autres se ravisèrent et suivirent leur exemple. L'incertitude, sur un point aussi délicat, ne pouvait être tolérée. Elle était également contraire à la dignité de toutes les parties intéressées : gouvernement, pairs et députés. On convint bientôt (19 et 23 août), non sans quelque peu de grimaces, qu'un délai de quinze jours serait assigné aux députés, et d'un mois aux membres de la chambre des pairs, pour prendre parti, faute de quoi ils seraient réputés démissionnaires. A l'égard des derniers, la déchéance était personnelle.

Mais venait alors la nécessité de pourvoir au remplacement des députés démissionnaires. Comment y devait-on procéder? d'après quels principes? suivant quelle loi? « Une question grave se présente, disait M. Guizot à la chambre des députés le 14 août : d'importantes modifications à notre législation électorale sont annoncées; elles ne pourraient être assez promptement accomplies pour que les élections aujourd'hui vacantes eussent lieu sous leur empire. Ces élections se trouvent nécessairement placées sous l'empire des lois, car les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées, et c'est un des plus impérieux besoins de la société que partout où ne vient pas frapper une nécessité absolue, irrésistible, sa vie légale continue sans interruption. Mais les lois électorales encore en vigueur contiennent un principe si fortement réprouvé par la conscience publique, et dont la prochaine abolition a été si hautement réclamée, qu'il y aurait une inconséquence choquante à en autoriser l'application : c'est le principe du double vote. Quoique leur prompte solution soit désirable, les autres questions peuvent et doivent être ajournées à la discussion générale et approfondie des lois annoncées. Le double vote n'est plus une

question; aboli en principe par la charte, en fait il doit disparaître. »

Il va sans dire que, sans avoir insisté dans le conseil pour qu'on s'obstinât à rompre en visière au préjugé qui s'élevait, en ce moment, contre le double vote, ce n'est point en ces termes que, pour ma part, j'en aurais parlé.

Ministre de l'intérieur, M. Guizot proposait qu'au cas où le député démissionnaire aurait été élu par un collège de département, il fût pourvu à son remplacement par un tirage au sort entre les divers arrondissemens de ce même département, proposition qui fut convertie, plus tard, en une autre plus générale, à savoir le maintien d'un collège de département composé, cette fois, de tous les électeurs, chacun d'eux participant ainsi au double vote. La discussion, sur ce point, fut vive, et l'opposition naissante, ou plutôt renaissante, y manifesta, pour la première fois, dans la personne de M. Mauguin, la prétention de frapper désormais d'illégalité (la crise révolutionnaire étant accomplie) l'emploi régulier des pouvoirs de la chambre, et d'en appeler au peuple. M. Mauguin fut vigoureusement rabroué par M. Dupin, mais le coup était porté, et le fer resta dans la plaie.

Quant à la chambre des pairs, sa position restait plus précaire encore; elle se hâta de faire acte d'hérédité, vaille que vaille, en admettant à ce titre, M. de Sesmaisons (Donatien); de libéralité, en abrogeant, *pro parte qua*, la loi du sacrilège; et de virilité politique en autorisant l'arrestation régulière de M. de Polignac et de M. Peyronnet saisis et détenus sur la clameur publique. Ces signes de vie ne l'affermissaient qu'à demi.

L'assiette des pouvoirs publics, si l'on ose ainsi parler, se trouvait régularisée, au moins provisoirement, et les premières assises du nouveau régime posées à titre de pierre d'attente, restait à en faire autant quant à nos rapports avec les puissances étrangères, au fur et à mesure des actes de reconnaissance qui nous étaient successivement adressés. Le maréchal Mortier fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg; le maréchal Maison à Vienne; mon vieil ami Rumigny à Berlin; le duc d'Harcourt à Madrid; M. de Barante à Turin; M. de Latour-Maubourg à Rome; M. Bertin de Vaux à La Haye; M. Sérurier à Washington. Toutes ces nominations concertées entre le roi et M. Molé furent accueillies sans difficulté par le conseil et bien vues par le public; mais l'ambassade d'Angleterre devint entre nous et au dehors une pierre d'achoppement.

Notre roi, dans le secret de son cœur, destinait ce poste important à M. de Talleyrand, ou, si l'on veut et pour mieux dire, destinait M. de Talleyrand à ce poste. Je le savais sans qu'il me l'eût

dit, et, selon toute apparence, l'objet de ce choix le savait, sans avoir eu, comme moi, besoin de deviner. Au fond, le roi avait raison. L'Angleterre était la puissance qui nous voulait du bien pour tout de bon, la seule sur laquelle nous eussions, à certain degré, raison de compter. Le mouvement libéral imprimé en 1827 à la politique britannique par M. Canning ne s'était pas éteint avec cet homme d'état enlevé trop tôt à la bonne cause; ce mouvement traversait depuis trois ans la réaction tory (la réaction Wellington-Peel) entravée, ou, si l'on veut, enrayée plutôt que suspendue. La réforme continuait à gagner du terrain dans l'opposition, et les réformes dans le ministère lui-même. Nous avions auprès de l'un et de l'autre le double mérite de la justice et du succès. C'était par conséquent à Londres que nous devions chercher et que nous pouvions trouver un point d'appui contre le mauvais vouloir ostensible, ou la bienveillance suspecte des autres gouvernemens, d'autant que Londres était, pour le moment, grâce à l'intervention de l'Europe dans les affaires d'Orient, le centre, le foyer de la politique européenne.

Mais, pour tirer parti de ces avantages, il fallait du coup d'œil, de la mesure et de l'aplomb; il y fallait un homme de tête et de poids, et un homme reconnu pour tel. Un bon révolutionnaire de 1830, fût-il de ce côté-ci de la Manche orateur en vogue, banquier de haute volée, ou vétéran de la grande armée (c'étaient à peu près là nos illustres), aurait, selon toute apparence, fait sonner bien haut ses lieux-communs de tribune, sa gloriole de garde nationale, ou ses rancunes de Waterloo. S'il s'était par trop émancipé en démonstrations populaires, il aurait perdu bientôt tout crédit auprès d'un ministère tory encore sur pied, sans en acquérir d'avance sur un prochain ministère whig, lord Grey n'étant pas plus que lord Wellington homme à s'en laisser remontrer par *un parvenu nouveau venu;* et, si, ce qui ne pouvait guère manquer d'arriver, ce patriote de fraîche date avait fait mine de se mêler un peu des affaires d'autrui, d'approuver ou de blâmer, à Londres, ceci ou cela, de prendre parti pour ou contre celui-là ou celui-ci, le *tolle* aurait été universel et le poste serait devenu intenable.

Pour bien faire, il nous fallait au contraire tenir haut notre drapeau sans l'étaler, prendre séance au corps diplomatique sans affecter d'en forcer l'entrée, désarmer la méfiance sans la braver, et répondre aux bons procédés sans rechercher la protection. La tâche était ardue et délicate, il y allait de notre avenir; de la position que nous prendrions en Angleterre dépendait celle qui nous serait acquise en tout pays de sainte-alliance, c'est-à-dire auprès des principaux cabinets du continent.

M. de Talleyrand était grand seigneur de nature plus encore que de naissance, d'instinct plus encore que de mœurs et d'habitudes sociales. Qualité ou défaut (l'un ou l'autre, ou plutôt l'un et l'autre à certain degré), ce caractère original, indélébile en lui, cet *ingenium*, qu'on me passe le mot latin, avait dominé toutes les aventures de son étrange existence, et nous l'imposait à notre tour, après l'avoir imposé, coup sur coup, à tout ce qui s'était rencontré sur sa route, durant presque un demi-siècle, personnes ou choses, gens de toutes sortes, hommes grands ou petits, honnêtes ou le contraire, bonnets rouges ou têtes couronnées.

Rien donc d'extraordinaire, voire même rien que de naturel dans l'idée de confier à des mains si exercées en fait d'évolution, si expertes en fait d'hommes et de choses, si aguerries en fait d'événemens, le soin de guider à ses premiers pas notre gouvernement nouveau né et de l'accréditer en Europe, vaille que vaille, advienne que pourra.

M. de Talleyrand connaissait bien l'Angleterre, du moins dans ses principaux personnages; il en était bien connu. Il connaissait mieux encore les ministres, les diplomates qui se pressaient à la conférence de Londres; il les avait, plus d'une fois, rencontrés, toisés, mesurés, soit à Paris, soit dans les autres capitales du continent, à titre, tour à tour, de serviteurs, d'auxiliaires, ou d'adversaires du maître commun. Tout déchu qu'il se trouvât, en France, depuis quinze ans, nul d'entre eux n'avait plus grand air et ne comptait davantage, nul n'était tenu pour plus exempt de scrupules, plus dégagé de préjugés, plus au-dessus des affaires quand il s'en mêlait. Il avait la réputation d'un homme d'état consommé et la méritait, en ce sens qu'il était doué de ce coup d'œil prompt et sûr qui discerne dans les circonstances les plus difficiles la position à prendre, et sait, après l'avoir prise, la laisser opérer, en attendant avec sang-froid les conséquences. C'était ainsi qu'arrivé à Vienne, en 1815, sans avoir même la certitude d'être admis au congrès, il en était venu peu à peu, non-seulement à y siéger, mais à le diriger, à le diviser d'abord, puis enfin à le dominer. C'était un service de ce genre que nous pouvions attendre de lui; mais il fallait, pour cela, que ses bons offices fussent réclamés et agréés; or, choisir pour représentant à Londres le prince de Talleyrand, c'était beaucoup pour des patriotes comme nous, tous frais émoulus de révolution; c'était beaucoup pour la fatuité populaire de M. Laffitte, pour la rusticité gourmée de M. Dupont (de l'Eure), pour les souliers ferrés de M. Dupin, beaucoup pour la plèbe arrogante et vulgaire qui croyait disposer de nous et n'avait pas tout à fait tort.

Pour l'assister dans ce coup de tête, le roi n'avait guère que M. Guizot, qui portait tout le poids du jour et de l'œuvre, en qualité de ministre de l'intérieur, et moi, pauvre duc bien compromis en cette qualité et suspect à plus d'un titre.

Le plus récalcitrant d'entre nous était M. Molé, mais par des raisons personnelles, et tout autres que celles des autres. M. Molé voyait clairement, avec sa sagacité naturelle, et peut-être n'en fallait-il pas tant pour cela, que le foyer des affaires une fois placé à Londres, sous la coupe de M. de Talleyrand, tout se ferait directement entre un si gros bonnet et le roi, sauf à se débattre de notre côté, dans un conciliabule secret entre le roi, Mme Adélaïde, sa sœur, et le général Sébastiani, confident de l'un et de l'autre. Être ministre *in partibus* ne convenait certainement pas à un homme de la position et de la portée de M. Molé. Aussi travaillait-il de tout cœur à éloigner de lui ce dégoût, argumentant à la Dupin, par des raisons de coin de rue; mais quand nous étions tête à tête, il s'ouvrait à moi d'autant plus volontiers qu'il me devait, ainsi qu'on l'a vu, ce poste qu'il craignait de trouver plus apparent que réel. Mais à cela je ne pouvais rien; je ne pouvais que lui raconter ce qui m'avait été dit, à mon entrée dans le monde, par un vieillard plein de finesse et d'expérience, bien connu en ce temps-là, M. de Sainte-Foix : « Souvenez-vous qu'on ne doit jamais se mêler des affaires humaines, pas même des siennes propres, si l'on ne sait pas passer un mauvais quart d'heure. » Au demeurant, ajoutais-je, le mauvais quart d'heure n'est pas pour vous seul, et ne tient pas à tel ou tel choix; il ne s'agit ici pour aucun de nous d'acquérir de la réputation ni de faire preuve d'habileté, mais de tenir la position le temps suffisant; nous ne sommes qu'un sac à terre, comme disent les sapeurs; nous ne faisons que boucher un trou qui, sans nous, resterait béant, et par où tout passerait; nous faisons, tant bien que mal, le lit de nos successeurs, et puissent-ils l'occuper bientôt!

Mes consolations ne consolaient guère mon interlocuteur; mais comme il avait de la raison, il entendit raison provisoirement. J'agis aussi, plus ou moins, sur nos patriotes, en leur faisant de petits plaisirs, aux dépens de nos pauvres affaires; en leur cédant sur des points que j'aurais été bien tenté de défendre, sur des emplois et des employés qu'il était dans mon intention et jusqu'à un certain point de mon devoir de protéger contre les exigences de la réaction. Dieu nous jugera dans sa justice et dans sa miséricorde, a dit M. Royer-Collard, en excusant certains actes auxquels avaient été réduits les plus gens de bien en 1793. Bref, M. de Talleyrand devint notre ambassadeur; j'y laissai quelques plumes, et ce

choix, *valeat quantum*, nous fut profitable sans trop faire mauvais effet.

Ce fut principalement sur les trois départemens qui m'étaient commis, le conseil d'état, l'instruction publique et les cultes, que pesèrent plus ou moins les exigences de la réaction, tant au dehors qu'au dedans de notre ministère.

J'ai raconté comment j'avais sauvé l'existence même du conseil d'état de l'orage qui grondait sur lui, dans la pensée du roi, et des griffes du garde des sceaux qui s'apprêtait à le dépecer au profit des tribunaux et des administrations électives. Dès le 13 août. M. Dupont était à l'œuvre, et Isembert, son metteur en œuvre, bon homme au fond, mais tête de bois, s'il en fut, avait chapitré le pauvre Hochet, secrétaire de ce conseil *in extremis*, et commençait à instrumenter.

J'y mis ordre sur-le-champ. Le 20 août, je soumis au roi un rapport court, mais clair et substantiel, où la nature de cette institution, en tant que ressort essentiel à l'établissement monarchique, la nécessité dans les circonstances présentes d'en déclarer le maintien, l'urgence de lui rendre immédiatement vie et action, étaient établis en termes catégoriques. Ce rapport, revêtu de l'approbation royale, fut inséré *in extenso* dans *le Moniteur*. Je fis le même jour signer au roi l'ordonnance qui remettait sur pied l'ancien conseil d'état, remodelé sur un plan nouveau dans ses attributions, et revisé très sévèrement dans son personnel.

Je n'en étais venu là ni d'un seul coup ni sans des luttes très vives. Tout conseil d'état étant, au vrai, le quartier-général du gouvernement dont il fait partie, l'élite de sa milice, le dépositaire de ses traditions, le confident de ses secrets, en un mot l'âme de sa politique, quand ce gouvernement vient à tomber, naturellement son conseil d'état devrait s'empresser de faire maison nette : ce devrait être affaire de principe et de point d'honneur. Mais il n'en va pas toujours ainsi, et les exemples ne sont pas rares de ces serviteurs zélés qui ne répugnent pas trop à faire, tout en grommelant, un nouveau bail avec le nouvel occupant. Ce fut le cas cette fois. Sur quarante-cinq conseillers en titre d'office, deux seulement, M. de Tournon et M. Delamalle, donnèrent leur démission. Sur trente-deux maîtres des requêtes, trois seulement, MM. de Mugent, Cormenin et Prévost, en firent autant. Je ne parle point de ceux qui, n'étant pas titulaires, n'avaient entrée au conseil qu'en raison des fonctions dont ils étaient pourvus.

Or, comme un certain nombre de ces personnages de bonne volonté, sans être pour cela bénévoles, s'étaient trouvés engagés jusqu'à la garde dans la politique active, plusieurs même compromis dans la préparation des fatales ordonnances, il était clair qu'une éli-

mination devenait indispensable et naturellement tombait à ma charge. Je l'entrepris fort à contre-cœur, dans l'intention bien sincère de la réduire aux strictes limites de la prudence et des convenances, en maintenant sur pied tous les gens de métier, toutes les têtes à perruques, tous les plumitifs dont la profession et la propension est de dépouiller les dossiers et d'entretenir, si j'ose ainsi parler, le pot-au-feu des affaires courantes.

Mais ce fut là ma première bataille. Autant de titulaires maintenus, autant de retranché sur les vacances à pourvoir; les sièges au conseil d'état étant réputés de friands morceaux, chacun de mes confrères au ministère avait sa clientèle de prétendans, desquels chacun avait, pour son compte, des raisons à faire valoir contre l'un ou l'autre de ceux que j'entendais maintenir, raisons sinon plus solides, du moins plus spécieuses que les miennes; l'équité, la modération, le ménagement des droits acquis et des positions faites n'ayant guère beau jeu en révolution. Je fus donc souvent ou, pour tout dire, habituellement battu sur ce terrain, dans l'intérieur du cabinet, et qui prendra la peine de jeter les yeux sur la liste des conseillers et des maîtres des requêtes évincés, c'est-à-dire, selon la formule d'usage, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ne s'étonnera guère du peu de succès de ma résistance.

J'y perdis plusieurs auxiliaires dont le savoir, le bon sens et l'expérience m'auraient été très précieux. J'y perdis surtout un ami qui m'était très cher et pour lequel je rendis un combat désespéré, M. Victor Masson, l'un des auteurs et le principal de cette excellente comptabilité française dont M. Mollien avait, en son temps, posé les premiers fondemens. J'y avais travaillé avec M. Masson en simple amateur. C'était, en administration, en finance, en économie publique, un esprit supérieur. Il avait été, sous M. de Villèle, le rapporteur de la loi sur la conversion des rentes; c'était là ce dont on lui faisait crime. J'avais espéré que M. Laffitte, l'un des inspirateurs, comme on sait, de cette malencontreuse mesure, me soutiendrait dans la défense de son défenseur; mais il lâcha pied des premiers : quand il me fallut instruire mon pauvre ami de notre commune déconvenue, je vis couler de grosses larmes sur ses joues amaigries par l'âge et le travail; mes propres yeux n'étaient pas bien secs et, pour peu de chose, j'aurais jeté là le fardeau dont je m'étais laissé embâter.

Je pris ma revanche à la formation du nouveau conseil, il s'entend, à la nouvelle répartition des titulaires maintenus et au choix des nouveaux appelés, et je déclarai formellement à mes collègues, en présence du roi, que, s'ils entendaient m'imposer leurs créatures et peupler l'administration, au premier chef, de novices ou de brail-

lards, ils n'avaient qu'à chercher un autre que moi pour faire ce métier. Je tins bon, quoi qu'il en pût advenir, et le conseil qui sortit, en définitive, de nos délibérations fut à peu près tel que je le proposai.

Je donnai le bon exemple en n'admettant qu'un seul de mes amis personnels, M. Renouard, avocat estimé et devenu depuis l'un des membres les plus honorés de la cour de cassation : j'entends ici par ami personnel un homme qui n'avait, à cette époque, d'autre titre pour monter au premier rang que les rares qualités dont il a depuis fait preuve. Plusieurs autres de mes amis politiques s'y trouvèrent naturellement portés par leur position et leur célébrité : MM. Villemain, Duchâtel, Salvandy; parmi les journalistes, je ne proposai et ne fis admettre que MM. Thiers et Mignet. Les conseillers conservés furent presque tous des hommes d'un mérite éprouvé : MM. Allent, de Gérando, Maillard, Mounier, Hély d'Oissel, d'Argout, Kératry, Brevannes, Haxo, Béranger, Fréville, Calmon, Delaire.

Ce ne fut d'ailleurs qu'une organisation provisoire, car le même jour (20 août), je fis nommer une commission chargée de préparer l'organisation définitive, commission d'élite (MM. Béranger, d'Argout, Devaux, Vatimesnil, Zangiacomi, Fréville, Macarel, Rémusat) à la tête de laquelle je plaçai Benjamin Constant, qui ne daigna pas l'honorer de sa présence. Je ne l'y regrettais guère; il nous eût été plus nuisible qu'utile. Étranger à l'administration dans son ensemble et dans ses détails, étranger surtout à l'administration française, il nous eût fait perdre un temps précieux dont chaque moment nous était compté; nos séances se seraient passées à lui apprendre ce qu'il ignorait et à réfuter les objections qui lui auraient passé par la tête.

Je présidai moi-même cette commission presque tous les jours durant mon court passage aux affaires. J'y étais de tout cœur; j'avais beaucoup réfléchi et écrit quelque peu sur l'objet de son travail, et je ne désespérais pas absolument d'y laisser quelques traces de mes idées personnelles à valoir ce que de raison. Ce qu'il en advint, je l'expliquerai bientôt en exposant l'ensemble des opérations dont la direction m'était officiellement confiée; mais il me faut reprendre, avant tout, le fil et suivre rapidement le mouvement des affaires générales.

Nous avions grand'peine à sortir du provisoire; je comprends sous ce nom la mesure qui rouvrait définitivement la France aux bannis de 1816, puisqu'il semblait indispensable de ne point l'étendre aux membres de la famille Bonaparte.

J'y comprends également le rapport présenté aux deux chambres par le ministre de l'intérieur sur l'ensemble des changemens opé-

rés, tant dans le personnel que dans le matériel des services publics, durant le premier mois de notre administration.

Ce rapport, ou plutôt cette communication sans caractère déterminé, sans dénomination officielle, n'était guère autre chose qu'une réponse au déluge de sollicitations qui pleuvait sur nous, à l'universelle postulation des emplois, aux dénonciations incessantes et réitérées contre les fonctionnaires prétendus *carlistes*. C'était le crime du moment; chacun de nous ayant vidé son sac dans ce commun compte-rendu et prouvé que, dans son propre département, il avait frappé assez dru et n'avait pas eu la main trop légère, nous espérions en être quittes. Vain espoir! la communication fut très mal reçue, précisément parce qu'elle avait pour but de fermer la porte aux prétentions; la chasse au carlisme, c'est-à-dire en bon français la curée des places, n'en continua que de plus belle, jusqu'au jour où l'un des limiers de cette meute affamée s'étant écrié d'une voix vibrante : « Savez-vous bien, messieurs les ministres, ce que c'est qu'un carliste? » nous lui répondîmes d'un commun accord :

— Un carliste, c'est un homme qui occupe un poste dont un autre homme a envie.

L'éclat de rire fut universel et nous valut quelques jours de répit.

Je note en passant, à titre de progrès, — de progrès latent dans l'ordre des institutions constitutionnelles, — le parti que nous prîmes, que nous prîmes de nous-même et sans provocation quelconque, le parti, dis-je, de soumettre à l'approbation des chambres le chiffre du contingent appelé chaque année pour le recrutement de l'armée. Ç'avait été, ainsi que j'en ai fait mention en son temps, un grand sujet de débat entre le parti doctrinaire et le ministère de 1818. Nous avions été vaincus; devenus vainqueurs, ce que nous avions réclamé, nous le fîmes de bonne grâce; pratiquement, la chose avait peu d'importance.

Je note également en passant le crédit de 60 millions ouvert au ministre des finances pour avances à l'industrie dans la crise que nous traversions (il fallait que cette mesure fût bien nécessaire pour que M. Louis s'y résignât) et successivement des crédits votés jusqu'à concurrence de 67,490,000 francs pour faire face aux dépenses de l'expédition d'Alger. Il ne faut pas oublier ici que cette expédition n'était pas alors aussi populaire qu'elle l'est devenue depuis, à mon regret, et que peu s'en fallut qu'elle ne figurât à titre de grief dans le procès des ministres.

Il vint enfin, ce triste procès qui devait préparer et précipiter notre chute, ce qui n'était un grand mal pour aucun de nous, mais ne tarda pas à remettre en péril la société à peine échappée aux scènes de désordre qu'elle avait traversées.

Il vint, précédé de divers incidens qu'il suffit ici de rappeler.

26 août. — Amnistie pour tous les condamnés politiques.

30 août. — Récompenses aux combattans de juillet, à leurs femmes et à leurs enfans.

5 septembre. — Rapport présenté au roi par l'ex-commission municipale sur ses travaux et opérations durant son court et laborieux intérim.

11 septembre. — Revision des listes électorales.

20 septembre. — Procession de jeunes patriotes portant en triomphe à Sainte-Geneviève, redevenu le Panthéon, les bustes de Manuel et de Foy et ne consentant qu'à grand'peine à les entreposer à l'Hôtel-de-Ville, à la prière et sous la garde d'Odilon Barrot.

21 septembre. — Autre procession expiatoire dédiée à l'anniversaire de la conspiration de La Rochelle et à la réhabilitation des quatre jeunes sergens exécutés ce jour-là, M. de La Fayette proposant de graver leurs noms parmi les grands hommes objet de la reconnaissance publique et faisant rendre à la procession les honneurs militaires.

Il est juste d'ajouter qu'il en profita pour faire signer une pétition contre la peine de mort, laquelle fut couverte par plusieurs milliers de noms appartenant à toutes les classes de la société.

Ce fut enfin le 23 septembre qu'une commission nommée *ad hoc* sur la proposition de M. Salverte rendit compte à la chambre des députés de la situation où se trouvaient les complices du roi déchu (hélas ! le terme n'est que trop juste) et prit sur elle de commencer les poursuites.

Ce rapport fut présenté par M. Bérenger, magistrat éclairé, libéral et bien vu dans tous les partis. Tel était l'état des esprits et l'évidence des faits que cette commission, je le répète, n'hésita point à s'ériger de son propre chef en chambre d'instruction, sauf à réclamer de ses commettans les pouvoirs qui lui manquaient pour y procéder et qui lui furent également accordés sans hésitation. C'était déroger à tous les principes, ainsi que j'ai pris soin de l'indiquer dans une autre occasion ; mais personne ne s'en fit scrupule ; personne même ne le remarqua. Tout s'y passa comme de droit : mandats, citations, saisie de papiers et de pièces de conviction, interrogatoire et le reste.

En relisant ce document, inséré *in extenso* dans *l'Annuaire* de 1830, en voyant à quel point l'histoire, la polémique et la politique y contrastent avec la sévère impartialité des formes légales, la réserve du langage juridique et la présomption d'innocence, je ne puis être que frappé de plus en plus du scandale et du danger d'ar-

mer le dénonciateur public des pouvoirs qui ne doivent appartenir qu'à la justice.

La commission concluait à la mise en jugement, sous le chef de haute trahison, des ministres signataires des ordonnances. Quatre d'entre eux, MM. de Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon-Ranville se trouvaient en état d'arrestation et déposés à Vincennes; les trois autres, MM. de Montbel, d'Haussez, Capelle, étaient hors de France.

La discussion fut ajournée au 29 septembre. Cette perspective nous tombait mal à propos : un orage sourd grondait dans nos rangs; il faisait plus que gronder, il éclatait au dehors à l'occasion des sociétés populaires, dont nous commencions à être infestés. Déjà la société des Amis du peuple, qui, tous les soirs, se réunissait au manège Pellier, avait pris une délibération tendant à inviter les ouvriers et la garde nationale à chasser les députés du Palais-Bourbon et les pairs du Luxembourg. Cités en police correctionnelle comme chefs d'une association non légalement autorisée, M. Hubert, son président, et M. Thierry, secrétaire dudit président, refusaient d'y comparaître, sous prétexte que l'article 294 du code pénal était implicitement abrogé.

Cette prétention était soutenue timidement dans l'intérieur du cabinet par M. Laffitte et M. Dupont, timidement à la chambre des députés par les plus honnêtes du côté gauche. M. Guizot, provoqué sur ce terrain, en fit justice aux grands applaudissemens du côté droit, et le quartier marchand où le nouveau club tenait ses assises fit plus encore, si ce n'est mieux; les gros bonnets des boutiquiers et de la garde nationale mirent la main sur le manège et mirent l'auditoire à la porte. La justice ne vint qu'après coup et condamna les récalcitrans à trois mois de prison et 300 francs d'amende.

Mais l'affaire n'en demeura pas là! Benjamin Constant, membre du gouvernement, puisqu'il siégeait au conseil d'état en qualité de président de section, sans s'expliquer sur la légalité de l'article 294, prit fait et cause en faveur des assemblées populaires et soutint que leur langage séditieux était justifié et au-delà par la faiblesse du ministère et ses ménagemens imprudens envers le parti vaincu.

Encouragé par ce bon exemple, plus libre d'allure et de position, M. Mauguin se hâta de demander en des termes qui l'auraient fait rappeler à l'ordre par tout autre président que M. Laffitte, qu'une enquête fût instituée sur l'état du pays et la conduite du ministère, proposition qui ne fut point écartée par l'ordre du jour, mais renvoyée au 29 septembre. C'était, pour nous, un premier échec et

de la part de notre majorité un acte de timidité, sinon d'abandon, et ce fut sous de tels auspices qu'intervint la discussion sur la mise en jugement des ministres. Elle ne prit qu'un seul jour.

La défense, entreprise avec loyauté et soutenue avec courage par les principaux de la droite, ne porta point sur le fond même des choses; on faisait bon marché des ordonnances; mais sur cette proposition plus spécieuse que solide, à savoir qu'en faisant peser sur Charles X la responsabilité des actes imposés par lui à ses ministres, on avait implicitement dégagé la responsabilité de ceux-ci; qu'à les frapper, il y aurait désormais *bis in idem*. Erreur; Charles X n'avait point été puni et ses ministres devaient l'être.

La déchéance n'était point un châtiment, mais un divorce, — divorce rendu inévitable par la nature de la personne royale et le cours des événemens, — un divorce, la contre-partie du mariage entre la nation française et la maison de Bourbon, légitime au même titre entre les mêmes parties, poussé jusqu'à celle de ces conséquences qui le rend nécessaire, mais non au-delà. C'est ce qui fut très bien compris. On vota par assis et levé sur chaque chef d'accusation et au scrutin secret sur chaque accusé.

Le scrutin donna pour résultat :

	Pour :	Contre :
M. de Polignac................	244	47
M. Peyronnet................	232	54
M. de Chantelauze............	222	75
M. Guernon-Ranville..........	215	76
M. d'Haussez................	213	65
M. Capelle..................	202	61
M. de Monbel................	187	69

Que serait-il arrivé s'ils étaient restés tous les sept près de Charles dans sa traversée de Rambouillet à Cherbourg? Leur présence aurait-elle compromis la personne du roi ou la présence du roi protégé et assuré leur retraite? Qui peut le dire?

Au jour nommé, 29 septembre, s'ouvrit dans la chambre des députés le champ clos où se devait vider la querelle entre le ministère et l'opposition, c'est-à-dire entre ce qu'on nommait déjà le parti de la résistance et celui du mouvement, entre les satisfaits et les mé contens, entre ceux qui n'aspiraient qu'à terminer la révolution et à s'en tenir là, et ceux qui prétendaient en poursuivre les consé quences et les pousser à outrance.

Les deux partis n'existaient pas seulement dans la chambre, ils existaient à grand bruit dans le pays et à petit bruit dans le minis-

tère lui-même. M. Laffitte, M. Dupont (de l'Eure) et M. Bignon inclinaient au mouvement, c'est-à-dire à l'exclusion de plus en plus exercée contre les serviteurs du régime déchu, à l'extension de plus en plus prononcée en fait de réformes politiques et sociales; les autres ministres tenaient ferme à la résistance, c'est-à-dire à l'impartialité et aux ménagemens envers les personnes, et à la défense, pied à pied, de ce qui nous restait de principes d'ordre et de garanties.

La discussion étant, dans les circonstances où nous nous trouvions, ce que les Anglais nomment *ominous*, c'est-à-dire grosse de conséquences immédiates ou prochaines, et personne n'étant encore bien décidé à rompre avec personne, naturellement l'attaque, dirigée en apparence contre le ministère tout entier, ne devait guère porter que sur la partie résistante; c'était celle-là qui devait principalement être appelée à défendre la conduite commune et devait, pour bien faire, en charger les moins compromis de ses membres qui conservaient encore tant soit peu de popularité. C'est effectivement ce qui arriva. Développée par son auteur, la proposition de M. Mauguin ne fut guère autre chose qu'un acte d'accusation en règle, sauf quelques complimens à l'adresse de M. Dupont (de l'Eure); et, de plus, tout un programme de gouvernement tout aussi pratique que le gouvernement de Salente, qui fait les délices de l'enfance lorsqu'elle apprend à lire dans le *Télémaque*. Ce dont M. Dupont était surtout félicité, c'était d'avoir préparé la guerre civile entre les nouveaux parquets et la magistrature assise, composée des juges de Charles X; ce dont les autres ministres et surtout le ministre des finances étaient coupables, c'était de n'avoir pas fait maison nette de tous les commis, de tous les comptables en état de dresser un procès-verbal et de tenir des écritures en partie double et, en outre, de n'avoir pas changé d'un trait de plume et d'un coup de baguette toute la face du pays.

Ainsi présenté, l'acte d'accusation ne fit pas fortune. Il fut souvent interrompu par des éclats de rire. A peine soutenu par M. Salverte et par Benjamin Constant, qui n'y vit qu'une occasion de ferrailler contre le gouvernement dont il faisait partie, livré aux sarcasmes et aux boutades de maître Dupin, il fut en définitive assez gauchement retiré par son auteur. Mais l'événement de la séance, ce fut le discours de M. Casimir Perier qui la termina. Prenant, à son tour, occasion du plan de conduite mi-partie utopique et révolutionnaire qu'avait tracé M. Mauguin, M. Perier, après l'avoir flagellé de très haut et traité avec un juste mépris, traça lui-même, également de très haut, le plan qu'il convenait de suivre. Il le fit à grands traits, avec un mélange d'élévation dans les idées et d'auto-

rité dans le langage qui préludaient dignement au rôle qui lui était réservé et au poste qu'il devait bientôt occuper. L'assentiment fut universel. C'était un vrai succès, un succès de bon aloi ; mais ce fut un succès qui prépara et précipita notre chute, en rendant plus vive et plus difficile à ménager la rivalité entre M. Perier et M. Laffitte.

Cette rivalité datait de loin, elle remontait aux meilleurs jours de la restauration. Tous deux banquiers, tous deux riches et magnifiques, tous deux libéraux et populaires, ils avaient pris une part à peu près égale aux luttes des partis et une part à peu près égale à la révolution. La première réunion des députés s'était tenue chez M. Perier ; la plupart des réunions subséquentes chez M. Laffitte. M. Perier avait été le membre principal de la commission municipale, M. Laffitte le plus enclin à pousser la révolution jusqu'au bout. Quand la chambre des députés, réunie en nombre suffisant, en vint à se constituer, les suffrages pour la présidence s'étaient partagés entre l'un et l'autre ; M. Perier l'avait emporté de quelques voix ; plus tard, M. Perier pensant, avec raison, que la position de membre du cabinet n'était guère compatible avec celle de président de la chambre élective, et s'en étant démis, M. Laffitte avait trouvé bon, tout membre du cabinet qu'il était aussi, de le remplacer. Rien d'étonnant donc, lorsque le grand succès que M. Perier venait d'obtenir semblait le désigner dans tous les esprits pour devenir chef du cabinet et premier ministre, que la pensée de l'y devancer se soit présentée à M. Laffitte, et qu'il ait commencé à la mettre en avant par les amis dont il disposait et les brouillons, les braillards dont disposaient ses amis.

Dès que je vis percer ce dessein, je vis où il tendait et j'en appréciai les conséquences. Notre cabinet, je l'ai dit, était divisé : d'un côté, une majorité numérique modérée, sept contre quatre ; de l'autre, une minorité populaire et puisant sa force dans l'effervescence du moment. A ces conditions, la partie était à peu près égale, la résistance faisait équilibre au mouvement et, tout précaire qu'il fût, le *statu quo* pouvait durer encore quelque temps ; mais si la majorité numérique avait la faiblesse de se donner pour chef ostensible, et dès lors pour porte-drapeau, le personnage le plus en évidence de la minorité, par cela seule elle abdiquerait, et chacun des membres qui la composaient, perdant à peu près son caractère, perdait en même temps son autorité ; tout s'en irait à la dérive jusqu'au moment où tous seraient également entraînés par la marée montante d'une nouvelle révolution. Je résolus, à part moi, de ne m'y prêter à aucun prix, et de préférer, le cas échéant, de livrer le pouvoir au parti du mouvement, sauf à le combattre de front et à visage découvert. Mais nous n'en fûmes pas là tout de suite.

L'équilibre continua, sinon à se maintenir, du moins à se traîner péniblement durant la première quinzaine d'octobre.

La chambre des députés, dépeuplée par les démissions et les retraites à petit bruit, menacée dans son autorité, voire même dans son existence, soit du dehors, soit dans son propre sein, demandait à grands cris des élections nouvelles qui lui rendissent un peu de courage et lui remissent un peu de sang nouveau dans les veines; en attendant, elle demandait un peu de répit, chacun avait laissé son chez soi brusquement et voulait donner un coup d'œil aux affaires de sa famille et de son ménage. Pour donner quelque satisfaction à cet entraînement général, gouvernement et chambres, chacun se mit en quatre, chacun se prêta, si l'on ose ainsi parler, à mettre les morceaux doubles, à expédier, au pas de course, des projets et des résolutions qui n'auraient pas passé, dans d'autres circonstances, sans être criblés de discussions.

Je me contenterai de les indiquer : 1° loi qui défère au jury la connaissance des délits de la presse et des délits politiques (cette loi avait pris naissance dans le sein de la chambre des pairs); 2° loi sur l'importation des grains; 3° loi sur les prêts au commerce et à l'industrie (30 millions); 4° loi provisoire sur les impôts indirects. — Exposé sur l'état des relations extérieures par M. Molé; exposé sur l'état de l'armée par le maréchal Gérard; rapport de M. Bérenger sur l'abolition de la peine de mort.

Ce rapport devint l'objet d'un débat court, substantiel; favorablement accueilli, ses conclusions aboutirent sur la proposition de M. Dupont (de l'Eure), adoptées à la presque unanimité, par une adresse au roi qui promettait tout sans rien compromettre.

Le 10 octobre, après avoir reçu la réponse du roi, la chambre s'ajourna indéfiniment, le délai de la prorogation ne devant pas dépasser néanmoins le 10 du mois de novembre.

Cet intervalle fut consacré aux élections dans cinquante-cinq départemens, c'est-à-dire dans les deux tiers de la France. Les vacances s'élevaient au chiffre de cent trente-cinq, elles provenaient des démissions successives. Les élections furent partout calmes et régulières, les choix favorables non-seulement au gouvernement en général, mais à la majorité du ministère. C'eût été, pour nous, un bon renfort, mais les événemens ne nous permirent pas d'en profiter. Les événemens firent éclater au grand jour, non-seulement la division qui fermentait dans le sein du ministère, mais celle qui se préparait dans chaque ministère.

Je ne fus pas le dernier à m'en apercevoir. M. Benjamin Constant, ainsi que je l'ai dit, était président de la première, c'est-à-dire de la plus importante section du conseil d'état; il ne nous avait

jamais fait, je l'ai dit encore, l'honneur d'y siéger, il employait autrement son loisir. Un matin, deux ou trois jours avant l'ajournement de la session, le roi me remit deux papiers qu'il venait de recevoir ; l'un était un plan de réforme du conseil d'état, qui l'érigeait en tribunal inamovible avec publicité de ses séances ; l'autre une lettre particulière, par laquelle l'auteur de ce plan informait le roi de la résolution où il était de transformer ce projet en proposition à la chambre des députés, en lui faisant savoir que lui, Benjamin Constant, tiendrait pour autorisation l'absence de réponse. Le roi en était, non sans raison, fort blessé.

Je pris les deux papiers que j'ai conservés. En arrivant à la chambre des députés, je me bornai froidement à les placer sous les yeux de leur auteur, sans lui demander d'explication et le laissant juge du procédé ; puis, sans écouter les excuses qu'il essayait de balbutier, je lui tournai le dos et je m'éloignai.

Je m'attendais à recevoir dans la matinée sa démission. Il n'en fut rien. Mais mon parti était pris. Je n'eus pas le temps de pourvoir à son remplacement ; on le comprendra en lisant ce qui suit. J'emprunte le récit de l'*Annuaire historique*, il est exact de point en point.

« Le 17 octobre, au sortir d'une revue où toute la garde nationale de Versailles avait témoigné beaucoup d'enthousiasme et de dévouement, le roi trouva son palais assiégé par une foule furieuse qui lui demandait à grands cris la tête des ministres, déjà traduits devant leurs juges. Ces démonstrations prirent un caractère plus menaçant dans la journée du 18 octobre, où un rassemblement de trente à quarante individus se dirigea, en plein midi, sur le Palais-Royal, avec un drapeau sur lequel on lisait cette inscription : *Désir du peuple. Mort aux ministres !* La garde nationale de service prit les armes, arrêta le porte-étendard et quelques-uns de ceux qui l'escortaient ; mais des groupes plus nombreux se portèrent, le soir, dans les cours du Palais-Royal, en poussant les cris : *A bas les ministres ! La tête de Polignac !* et même, dit on, quelques : *Vive la république!* et des outrages grossiers contre la personne du roi, jusque sous ses fenêtres. Le poste de la garde nationale prit les armes, fit évacuer les cours et les jardins, dont les grilles furent fermées. Quelques-uns de ceux qui paraissaient diriger ses bandes furent arrêtés, mais les autres ne furent point découragés. Ils se dirigèrent par les rues plus populeuses et le faubourg Saint-Antoine, où les ouvriers se joignent en assez grand nombre au rassemblement, sur le château de Vincennes, où les ministres étaient enfermés jusqu'à leur jugement, sous la garde du général Daumesnil.

« Il était environ dix heures du soir lorsque huit à neuf cents in-

dividus se présentèrent à la première porte, armés, quelques-uns de fusils et de sabres, la plupart de bâtons ferrés, ayant à leur tête un homme à cheval et le même drapeau qu'au Palais-Royal. Le général se fit ouvrir la porte et se présenta seul au-devant de la colonne; il demanda aux jeunes gens qui paraissaient la diriger ce qu'ils voulaient. « Nous voulons la mort des ministres! » répondirent-ils. Mais le brave qui avait défendu Vincennes contre cent mille étrangers n'était pas homme à céder devant une bande de factieux. Il leur répondit qu'il ferait sauter le donjon plutôt que de leur livrer les ministres confiés à sa garde et dont il répondait à l'état. Cette réponse, appuyée de quelques démonstrations vigoureuses, imposa aux factieux, qui se retirèrent en criant : « Vive le général à la jambe de bois! » avec un tambour qu'il leur avait donné pour les reconduire à la barrière du Trône, et qu'ils forcèrent ensuite à les suivre.

« Rentrés à Paris, non sans quelque désordre dans leur marche nocturne, échauffés par la fatigue et le vin qu'ils prenaient dans les cabarets sur leur passage, ils se représentèrent, vers deux heures et demie du matin, aux portes du Palais-Royal, dans l'intention de redemander ou de faire relâcher leurs camarades arrêtés dans la soirée. L'alarme fut grande, les détachemens qui s'y étaient portés la veille s'étaient retirés; mais quelques compagnies de la 6e légion avaient suivi le mouvement des factieux, et le colonel Marmier, de la 1re légion, averti de leur arrivée, avait remis sur pied un fort détachement de sa légion, avec lequel il se portait, au pas de course, au secours du Palais-Royal, qui n'était défendu que par un demi-bataillon de la 5e, en sorte que les factieux, se trouvant bientôt cernés des deux côtés, par la rue Saint-Honoré et par les rues adjacentes, furent bientôt réduits à se rendre à discrétion. On se contenta d'arrêter une centaine des plus mutins, parmi lesquels était l'homme à cheval qui semblait les diriger, et qui furent à l'instant conduits à la préfecture de police; quelques-uns furent traduits à la cour d'assises et punis seulement de quelques mois de prison. »

Le lendemain, à neuf heures du matin, le roi descendit de ses appartemens dans la cour du Palais-Royal, accompagné du prince royal, du général La Fayette et du maréchal Gérard, ministre de la guerre, au moment où les postes de la garde nationale allaient être relevés, et, faisant rassembler ces braves citoyens autour de lui, il les remercia du zèle, de la promptitude et du bon esprit avec lesquels ils avaient réprimé la ridicule tentative d'agitateurs insensés :

« Ce que je veux, c'est que l'ordre public cesse d'être troublé

par les ennemis de cette liberté réelle et des institutions que la France a conquises, et qui peuvent seules nous préserver de l'anarchie et de tous les maux qu'elle entraîne à sa suite. »

Mais, tandis que le roi se félicitait ainsi d'avoir échappé aux furieux qui prétendaient le contraindre à leur livrer la tête des ministres, M. son garde des sceaux faisait insérer au *Moniteur,* sans en prévenir ses collègues, un article qui promettait, ou à peu près, que la justice aurait son cours, et renvoyait aux calendes grecques le vœu exprimé par la chambre des députés ; et le préfet de la Seine, encouragé par ce bel exemple, et pressé d'employer sa popularité au service du bon ordre, publiait, de son côté, une proclamation conçue en ces termes :

« Vos magistrats sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique. Ce n'est pas vengeance que demande le peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. Une démarche inopportune (l'adresse de la chambre des députés) a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres; des délais, qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion. De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous déclare donc en toute assurance, mes concitoyens, que le cours de la justice n'a été ni suspendu ni interrompu, et ne le sera pas. »

De telles déclarations faites au nom du gouvernement n'étaient manifestement autre chose qu'un blâme infligé à la très grande majorité de la chambre des députés, et une rétractation des engagemens pris envers elle pour la déterminer à substituer une simple adresse au roi à la proposition de M. de Tracy. C'était bien plus, c'était un engagement contraire pris envers l'émeute de la veille. De là, comme on le pense bien, la discorde au sein du conseil. M. Dupont (de l'Eure), tout en reconnaissant du bout des lèvres qu'il aurait mieux fait de consulter ses collègues avant de les engager par un article officiel, maintint, en substance, l'article lui-même, et refusa d'admettre la nécessité de désavouer et de révoquer le préfet de la Seine; M. Guizot y insista, et le ministère entra en pleine dissolution.

Ce fut alors, dans les allées et venues, dans les pourparlers et les incidens qu'entraîne forcément un tel état des personnes et des choses, que M. Laffitte introduisit, à titre de conciliation amicale, l'idée de substituer au changement de ministère la refonte du mi-

nistère actuel sur un plan nouveau, lequel consistait, sauf quelques remaniemens de détail, à donner au ministère un chef, sous le nom de président, ce qui lui donnerait de l'unité, de l'ensemble, et maintiendrait la subordination entre ses membres aussi bien que dans l'intérieur de chaque département ministériel. Cette proposition, accueillie par le roi, qu'elle dispensait des embarras qu'entraîne tout changement de ministère, vivement soutenue par son auteur, et pour cause, froidement par le reste du conseil, aurait peut-être passé, de guerre lasse, si je ne l'avais arrêtée tout court, *in limine litis*.

« Il ne s'agit pas ici, dis-je nettement, de savoir qui sera ministre, ni comment sera constitué le ministère, mais de savoir quelle conduite on se propose de tenir; si l'on entend désormais continuer à résister, avec modération et fermeté, au mouvement qui nous entraîne après nous avoir placés à sa tête, ou bien nous placer à sa queue et le suivre en l'amadouant par des concessions et des complimens, par des promesses et par des caresses. Il est possible que ce dernier parti soit le meilleur, peut-être même le seul praticable, et, dès lors, on ne saurait mieux faire que de placer à la tête du ministère un chef qui le professe; mais il faut que ce chef soit secondé par des collègues qui l'assistent et ne contrarient ni ses actes ni ses desseins. Si ce chef doit être M. Laffitte, j'y consens, pourvu qu'il soit chargé de choisir lui-même ses collègues, et je prévois que, ne partageant pas son opinion, je ne saurais lui promettre ni lui prêter mon concours. »

Cet argument à bout portant fit son effet. Il obligea M. Laffitte, je ne dis pas à se démasquer, mais à se découvrir, à manifester ses prétentions et à expliquer ses vues. Il n'en fallut pas davantage pour rendre le remaniement du ministère impossible. M. Guizot offrit sa démission comme moi, et le roi accepta l'une et l'autre. M. Laffitte, désormais chargé, en titre d'office, de la présidence, employa plusieurs jours à essayer de se recruter un ministère dans les débris de celui qui se retirait; il n'y réussit que très imparfaitement. Le roi exerça son ascendant sur le maréchal Gérard et le général Sébastiani; M. Louis et M. Molé résistèrent à toutes ses sollicitations. J'assistai, à peu près sans y prendre part, aux délibérations qui précédèrent la formation du nouveau ministère. Il eut cela de bon que les ministres sans portefeuille n'y figurèrent plus. M. Laffitte, président du conseil, remplaça M. Louis aux finances; le maréchal Maison, M. Molé; M. de Montalivet, M. Guizot. M. de Montalivet était un très jeune homme, à peine avait-il atteint l'âge de sa majorité politique à la chambre des pairs; mais il se trouva que, choisi à titre de pis-aller, ce fut un excellent choix; il a rendu,

dans plus d'une occasion difficile et critique, les services les plus signalés. M. Merilhou fut mon successeur; c'était un avocat libéral, *factotum* à la chancellerie, d'un esprit court, étroit et dépourvu de lumières comme d'instinct politique.

Ces choix furent insérés au *Moniteur* le 2 novembre, mais le ministère ne fut définitivement constitué et installé que le 17 : M. Laffitte, ministre des finances; M. Dupont, garde des sceaux; le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères ; le maréchal Soult, en place du maréchal Gérard, à la guerre; M. d'Argout, à la marine, en place du général Sébastiani ; M. de Montalivet à l'intérieur; M. Merilhou, à l'instruction publique et aux cultes.

En me séparant du roi, le 22 au matin, j'eus à subir, de sa part, des reproches assez vifs. J'étais la cause de la dislocation du ministère. J'avais rendu inutile, voire impossible, toute tentative d'y porter remède. Le roi avait raison, mais je n'avais pas tort. C'est ce dont il convint lui-même. « Il vous faut nécessairement, lui dis-je, en passer plus tôt ou plus tard, mais pour un temps plus ou moins court, par le parti du mouvement. Le plus tôt est le mieux, car vous avez encore par vous-même un fonds de popularité de bon aloi pour résister à la fausse popularité du moment, et une majorité saine dans la chambre des députés, qui contiendra le mauvais parti. Si vous le laissez arriver peu à peu à la sourdine, sous l'apparence d'une approbation officielle, vous lui préparez un long avenir; endormant la résistance, vous ne pourrez lui faire appel qu'après de longues souffrances et quelques désastres; si vous compromettez vos bons serviteurs en fausse voie, ils perdront tout crédit auprès des gens sensés, et, le moment venu, n'inspireront à personne ni courage ni confiance. Dans l'état présent, je ne donne pas deux mois à M. Laffitte et à M. Dupont (de l'Eure) pour gouverner comme ils l'entendent et pour donner eux-mêmes leur langue aux chiens. Le roi aura alors sous la main des hommes qui auront soutenu leur drapeau, et derrière lesquels les gens de bon sens se rallieront avec zèle. Si vous leur demandez de mettre leur drapeau dans leur poche et de faire chorus avec les braillards, qui vous viendra en aide au moment du danger? à quoi vous seront-ils bons? »

Le premier moment d'humeur passé, au fond le roi était de mon avis, nous nous quittâmes bons amis. Je quittai moi-même, le même jour, l'hôtel de la rue de Grenelle.

BROGLIE.

MOLIÈRE

L'HOMME ET LE COMÉDIEN.

Autant peut-être que l'histoire de sa vie et la critique de ses œuvres, la personne de Molière a souffert de l'enthousiasme déclamatoire et de l'esprit d'à-peu-près. C'était inévitable : la tendance qui portait à mettre du romanesque dans toutes ses actions et à tout amplifier dans son génie pouvait-elle l'épargner lui-même? En ceci comme dans le reste s'est donc formée une légende qui conduit à un double écueil, l'admiration béate ou le dénigrement par réaction, et qui pèse lourdement sur le sujet, car il faut la subir ou la combattre. Elle est d'autant plus fâcheuse qu'au lieu d'embellir son objet, elle finirait, si l'on n'y prenait garde, par le rendre ridicule. On lui doit, en effet, un certain nombre de développemens dans le genre de celui-ci : « Presque toutes les têtes de l'histoire ancienne ou moderne ont une analogie plus ou moins lointaine avec quelque race animale; Molière ne ressemble à aucun type de la création inférieure. Il est véritablement formé à l'image de Dieu, suivant le symbole de la Genèse. Et comme les Athéniens recommandaient à leurs femmes, afin qu'elles procréassent de beaux enfans, d'orner leurs maisons avec les statues des gladiateurs et des héros, de même on pourrait conseiller aux matrones de notre temps de placer dans leurs alcôves le portrait de Molière. Les générations futures y gagneraient sans doute en beauté physique et morale (1). » Voilà

(1) Th. Thoré, *Salon de 1847*, Introduction. Je n'ai pas eu besoin de chercher longemps ce morceau; il a été plusieurs fois reproduit et avec éloges.

le ton. Il s'agirait d'un saint, que la dévotion, inspirée par une telle idée et parlant ce langage, passerait pour niaise; mais on s'étonne, puisqu'il s'agit de Molière, que le souvenir de Thomas Diafoirus et de ses « qualités pour le mariage et la propagation » n'ait pas arrêté la plume qui se complaisait en ces phrases étranges. Et pourtant, si l'exposition prolongée d'une idole excite l'impatience, c'est un bien vif plaisir que de ressaisir l'habitude extérieure et l'être moral d'un homme de génie. Rien n'empêche de se donner ce plaisir avec Molière. On se plaint volontiers de la pénurie des renseignemens à son sujet, mais, en remontant aux sources, on s'aperçoit vite que les contemporains du poète peuvent amplement satisfaire notre curiosité. Amis ou ennemis, panégyristes ou pamphlétaires, il n'y a qu'à les contrôler les uns par les autres, et ils nous laissent voir Molière tel qu'il apparaissait aux spectateurs de son théâtre et aux témoins de sa vie privée. D'autre part, le poète a si souvent parlé de lui-même, directement ou par allusion, volontairement ou d'une manière inconsciente, qu'il suffirait à la rigueur de rapprocher certains passages de ses œuvres pour le bien connaître au point de vue qui nous occupe. Je voudrais donc tenter ce contrôle et ce rapprochement comme conclusion des études biographiques sur Molière que l'on a pu lire ici (1).

I.

Et, d'abord, Molière était-il grand ou petit, gras ou maigre, brun ou blond, beau ou laid? Au premier abord, la réponse à cette question semble facile. Il y a un type de Molière que tout le monde connaît, car il a été répandu à profusion par tous les procédés possibles de reproduction artistique : taille assez haute, élégante et libre, grands yeux noirs, grand nez aux larges narines, grande bouche aux lèvres charnues, teint brun, poil châtain foncé, avec la petite moustache et l'ample perruque caractéristiques du siècle; et, malgré cette exagération de tous les traits, rien de déplaisant ni de vulgaire, une expression générale de force, de génie et de bonté. C'est dans le dernier quart du XVIIIe siècle que ce type fut fixé d'une façon définitive par Houdon, dans le buste qui décore aujourd'hui le foyer public de la Comédie-Française. Depuis lors, nos peintres et nos sculpteurs n'ont guère fait que le reproduire avec de légères variantes : on le retrouve dans le Molière placé par Ingres dans son *Apothéose d'Homère*, dans la statue sculptée par Sudre pour la fontaine de la rue de Richelieu, dans le *Molière mourant* de M. Aillouard,

(1) Voyez la *Revue* des 1er mai, 15 juin et 1er octobre 1885, 15 mai et 1er septembre 1886.

dans le *Molière jeune* exposé par M. Icard au Salon de cette année. Et, si des œuvres d'art on descend aux plus simples images, portraits des éditions courantes, estampes populaires, bons points d'écoles, etc., c'est toujours la répétition plus ou moins lointaine du buste de Houdon que l'on a sous les yeux. Ce Molière est à la fois si général et si présent au souvenir de tous, qu'il provoque des attributions très fantaisistes. On ne peut plus découvrir un portrait ancien, à petites moustaches, à grands cheveux et à traits accentués, sans le baptiser aussitôt du nom de Molière : ainsi la belle toile léguée par Ingres au musée de Montauban, et qui représente qui l'on voudra, sauf l'auteur du *Misanthrope*. Il n'est pas de galerie privée un peu notable, où ne figure quelque tableau ainsi dénommé, toujours authentique, à en croire le propriétaire, et très supérieur comme ressemblance à tous les portraits connus. Celle d'un ancien commandant du génie, H.-A. Soleirol, mérite sous ce rapport une mention particulière : on n'y comptait pas moins de cent vingt-neuf peintures et dessins consacrés à Molière, tous originaux, cela va de soi; le digne commandant, proie sans défense pour les brocanteurs, achetait tout ce qu'on lui apportait, adoptait toutes les attributions, et en inventait lui-même au besoin. Presque aussi dénué de critique, quoique érudit de profession, Paul Lacroix se montrait cependant un peu moins large : dans son *Iconographie moliéresque*, il n'admettait, comme originaux, que vingt-cinq portraits peints et neuf gravés.

Ce serait encore beaucoup : mais deux critiques d'art plus éclairés et moins enthousiastes, MM. Henri Lavoix et Émile Perrin, réduisent notablement ce chiffre : le premier conclut qu'une dizaine de ces portraits peuvent être considérés comme documens; deux seulement ont paru au second dignes d'une étude détaillée. Ces deux toiles élues se trouvent, l'une à la Comédie-Française, dans le foyer des artistes, l'autre au château de Chantilly, dans la galerie de M. le duc d'Aumale. D'ordinaire, on les attribue toutes deux à Mignard, qui, à partir de 1657, fut en relations d'amitié avec Molière; M. Emile Perrin ne lui laisse que la première et revendique la seconde pour Sébastien Bourdon. Avec un peu moins d'éclectisme que M. Lavoix, un peu plus que M. Perrin, on pourrait joindre à ces deux toiles, qui sont des œuvres d'art de premier ordre, une estampe grossière, signée Simonin, dont la Bibliothèque nationale possède le seul exemplaire connu; le Molière compris dans un tableau anonyme, assez ordinaire, peint en 1670 et représentant *les Farceurs français et italiens depuis soixante ans*, qui appartient aussi à la Comédie-Française; et les figures très médiocres dessinées par Brissart et Sauvé pour l'édition de Molière publiée en 1682. L'on aurait ainsi tous les élémens nécessaires pour se faire une idée juste de la

personne de Molière. Il est probable, en effet, que Simonin a dessiné son modèle d'après nature ; le tableau des « farceurs » est trop exact dans l'ensemble pour ne l'être pas sur un détail essentiel ; quant à Brissart et Sauvé, ils publièrent leur suite moins de dix ans après la mort de Molière, et divers indices laissent croire qu'ils l'avaient préparée de son vivant. On regrette de ne pouvoir plus joindre à cette liste le portrait du Louvre, qui inspirait à Michelet une si belle page descriptive ; mais, longtemps classé sous le nom de Mignard, puis de Lebrun, puis de Lenain, il reste aujourd'hui sans attribution et pourrait bien n'être, lui aussi, qu'un Molière par à peu près.

Eh bien, je regrette de détruire une illusion chez ceux qui ne voient la beauté intellectuelle que complétée par la beauté physique, mais, comparaison faite de ces divers documens, je suis obligé de dire que Molière était laid. Non pas, bien entendu, d'une laideur déplaisante : des traits que le génie éclaire peuvent être irréguliers, la flamme intérieure leur donne une beauté d'ordre supérieur. Mais, le génie mis à part, tout, dans ce corps et ce visage, était le contraire de la régularité. D'abord, quoi qu'en dise Mlle Poisson, — qui, en 1740, à près de soixante-quinze ans, traçait de mémoire le portrait d'un original vu par elle à sept ans, — Molière n'avait pas « la taille plus grande que petite, » mais justement le contraire : il était plus petit que grand. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le tableau des « farceurs, » où sa stature, en tenant compte de la perspective, est sensiblement inférieure à celle des autres personnages. De même dans les estampes de Brissart et Sauvé, celles, notamment, du *Médecin malgré lui*, de *l'Avare* et de *l'Impromptu de Versailles*. Le cou est très court, la tête enfoncée dans les épaules ; et cette conformation, dont les ennemis de Molière, comme Montfleury et Chalussay, n'ont pas manqué de tirer parti, était assez frappante pour que le peintre n'ait pas cru pouvoir la dissimuler tout à fait dans les portraits, évidemment flatteurs, de la Comédie-Française et de Chantilly. Le buste est massif et trapu, les jambes longues et grêles. Sur ce corps sans harmonie une très grosse tête, avec un visage rond, des pommettes saillantes, des yeux petits et très écartés l'un de l'autre, un nez large à la racine et des narines dilatées, une grande bouche et des lèvres épaisses, un menton fortement accusé, le teint brun, la moustache et les cheveux presque noirs. On comprend qu'un homme ainsi bâti n'ait jamais pu s'imposer au public dans les amoureux tragiques ; mais, mieux fait et avec des traits plus fins, aurait-il réussi complétement dans la comédie et dans la farce ? La beauté l'y eût plus gêné que servi. D'autre part, si l'on trouve ici la vérité choquante, c'est que, le plus souvent, lorsque l'on

songe à Molière, on ne considère que le grand écrivain et pas du tout l'acteur, quoique la comédie jouée ait tenu autant de place dans son existence que la comédie écrite ; on ne veut voir l'auteur du *Misanthrope* que sous de nobles traits.

Je me suis constamment appliqué, au cours de ces études, à tenir compte d'un élément d'appréciation trop négligé d'ordinaire dans les études sur Molière, la chronologie. Nulle part il n'est plus nécessaire que dans le sujet qui nous occupe. Si un homme offre plusieurs aspects aux différentes époques de sa vie et, pour ainsi dire, ne se ressemble pas à lui-même, selon qu'il est jeune ou vieux, heureux ou malheureux, tranquille dans son intérieur, ou façonné pour un rôle public, cela est surtout vrai de Molière, qui fut tant de choses, successivement ou à la fois, et dont la carrière diffère tant vers la fin de ce qu'elle fut au commencement. Il est impossible de nous le représenter dans toutes les phases de son existence; cependant, les portraits authentiques, dont je viens d'indiquer les principaux nous le montrent avec des manières d'être assez variées. Celui de la Comédie-Française le représente dans un rôle de théâtre, et un rôle tragique : César, de *la Mort de Pompée*. Drapé de pourpre, couronné de lauriers, le bâton de commandement à la main, il a l'expression solennelle que prennent les comédiens dans les rôles de ce genre et qu'il leur est bien difficile de ne pas exagérer un peu. La tête est droite, la figure énergique, les yeux pleins de flamme ; aussi peut-on conjecturer que cette toile a été peinte lorsqu'il était encore dans sa pleine vigueur, entre 1660 et 1665. On peut rapporter à la même époque l'estampe de Simonin, où rien non plus ne trahit l'affaissement. Ici, par un contraste curieux avec le portrait de Mignard, c'est l'acteur comique, le « farceur, » que nous avons devant nous. En costume de Sganarelle, c'est-à-dire sous un accoutrement burlesque, qui tient du Scapin et du Scaramouche, le bonnet à la main, la lèvre charbonnée d'une grosse moustache en parenthèse, il s'avance à la rampe pour haranguer le public. Plus l'ombre, cette fois, de noblesse ou même de sérieux; il s'incline dans une posture contournée, il rit largement, il grimace. C'est encore l'acteur comique, mais dans un rôle plus relevé, Arnolphe de *l'École des femmes*, que nous offre le tableau « des farceurs, » et dans le repos, la détente qui suit la représentation, sans les « roulemens d'yeux extravagans » et les « larmes niaises » qui viennent de « faire rire tout le monde. » A l'époque où ce tableau fut peint, Molière était déjà reconnu grand homme et la gloire de l'écrivain accompagnait l'acteur dans les emplois les plus bouffons ; le peintre n'a donc pas osé, semble-t-il, faire grimacer son modèle à l'unisson des fantoches parmi lesquels il ne pouvait se dispenser de le ranger, vu le sujet du tableau et

une partie des rôles créés par Molière. Avec le portrait de Chantilly, nous ne sommes plus en présence du comédien, mais de l'homme privé, simplement vêtu d'un costume d'intérieur; quant à la physionomie, elle est profondément triste; l'œil languissant, le front ridé, les joues creuses, le pli des lèvres, dénotent la souffrance; la tête semble plier sous le poids d'une irrémédiable fatigue. Cette toile ne peut avoir été peinte qu'entre 1668 et 1672, lorsque la maladie dont souffrait alors Molière et un labeur toujours plus écrasant avaient ruiné ses forces et altéré profondément ses traits.

Mais, quelle que soit l'exactitude de ces divers portraits, le buste de Houdon conservera toujours le privilège de laisser dans l'esprit des lecteurs de Molière et des spectateurs de ses pièces l'image qu'ils évoqueront le plus volontiers. Il est certain que Houdon, avec sa conscience habituelle, a eu devant les yeux deux au moins des portraits que je viens de signaler ou les gravures qui en avaient été faites; mais il s'est servi avec une liberté créatrice des élémens qu'ils lui fournissaient. Il a allongé la figure, agrandi et rapproché les yeux, aminci le nez, allégé les lèvres, abaissé les épaules; tout en conservant la force accentuée des traits, il les a poussés de parti-pris à la distinction et à la finesse. Cette transformation nous a valu un chef-d'œuvre, et il y reste assez du Molière authentique pour sauvegarder les droits de la vérité. Les images consacrées par l'art aux grands hommes n'ont qu'un but : compléter l'impression laissée par leurs œuvres; le buste de la Comédie-Française l'atteint tout à fait; il est, selon l'heureuse expression de M. Perrin, « le Molière de la postérité. »

II.

A ces renseignemens fournis par l'art, la littérature en ajoute qui nous font connaître non plus seulement l'extérieur immobile de Molière, mais sa façon de vivre dans la société de son temps. De très bonne heure, ce qui frappait le plus en lui, c'était son attitude d'observateur. Une tradition bien connue rapporte qu'à Pézenas il s'en allait, les jours de marché, s'installer dans la boutique d'un barbier, et que, assis dans un grand fauteuil, il écoutait, il regardait, tandis que bourgeois et manans, gentilshommes campagnards et beaux de petite ville bavardaient autour de lui. A Paris, il conserve la même habitude; on le rencontre souvent dans les boutiques où fréquentent les gens du bel air, et il ne les quitte pas de l'œil, tandis qu'ils font leurs emplettes. Donneau de Visé, dans sa comédie de *Zélinde*, fait ainsi parler un marchand de la rue Saint-Denis : « Élomire n'a pas dit une parole. Je l'ai trouvé appuyé

sur ma boutique, dans la posture d'un homme qui rêve. Il avoit les yeux collés sur trois ou quatre personnes de qualité qui marchandoient des dentelles ; il paraissoit attentif à leurs discours, et il sembloit par le mouvement de ses yeux qu'il regardoit jusques au fond de leurs âmes pour y voir ce qu'elles ne disoient pas ; je crois même qu'il avoit des tablettes, et qu'à la faveur de son manteau, il a écrit, sans être aperçu, ce qu'elles ont dit de plus remarquable. — Peut-être, fait observer un des interlocuteurs, peut-être que c'étoit un crayon, et qu'il dessinoit leurs grimaces, pour les faire représenter au naturel sur son théâtre. — S'il ne les a dessinées sur ses tablettes, reprend l'autre, je ne doute point qu'il ne les ait imprimées dans son imagination. C'est un dangereux personnage ; il y en a qui ne vont point sans leurs mains ; mais l'on peut dire de lui qu'il ne va point sans ses yeux ni sans ses oreilles. » Malgré l'intention satirique du morceau, malgré le sens haineux de la phrase finale, où Molière est comparé aux voleurs qu'il faut surveiller, l'original ainsi vu par l'auteur de *Zélinde* avait tant de relief qu'il a suffi de le crayonner d'une main assez lourde pour tracer un croquis où éclate la vérité.

J'ai déjà dit quelles étroites relations Molière entretenait avec sa famille depuis son retour à Paris et ce qu'il prit à ce milieu bourgeois. Pour deviner son attitude à la cour, il n'y a qu'à feuilleter ses pièces, à relire surtout *le Remercîment au roi*. Au milieu de la troupe dorée des courtisans, qui bruit et papillonne, il dissimule ses inséparables tablettes, dessine ou prend des notes, d'après le marquis qui peigne sa perruque en grondant une petite chanson ; il saisit au vol la dispute de deux fats qui se renvoient mutuellement aux comédies de Molière. Dans les « visites » de sa troupe chez les grands seigneurs, il observe les manières, les airs, les façons de dire de la noble assemblée ; avant et après la représentation, tandis qu'il reçoit ordres ou complimens avec la docilité et la modestie obligées, il observe encore. Cela ne lui suffit pas ; il veut connaître ses modèles de façon plus intime. Il accepte donc leurs invitations, car, à cette époque déjà, l'on est très friand dans le beau monde de voir de près les hommes de lettres et les comédiens. Sur ce point, l'auteur de *Zélinde* nous renseigne encore : « A peine les personnes dont je vous viens de parler étoient-elles sorties, que j'ai ouï la voix d'un homme qui crioit à son cocher d'arrêter, et le maître, qui paraissoit un homme de robe, a crié à Élomire : « Il faut que vous veniez aujourd'hui dîner avec moi ; il y a bien à profiter : je traite trois ou quatre turlupins, et je suis assuré que vous ne vous en retournerez pas sans remporter des sujets pour deux ou trois comédies. » Élomire est monté en carrosse sans se faire prier. Il n'est donc pas jusqu'à la société parlementaire, toute sérieuse et guin-

dée, qui ne cède au désir d'attirer l'homme à la mode. Mais, une fois arrivés, il se peut bien que l'hôte de Molière soit déçu dans sa secrète espérance. Peut-être voulait-il, en réalité, l'offrir à ses convives; Molière, lui, au lieu de se donner en spectacle, entend profiter de celui qu'on lui a promis; il ne dit mot et raille, à l'occasion, ceux dont il a trompé le petit calcul; ainsi, dans *la Critique de l'École des femmes,* par la bouche de la rieuse Élise. Ce mutisme, cette attention continuelle, ce profond regard obstinément fixé, frappent tout le monde et Boileau appelle son ami d'un nom qui doit lui rester, le Contemplateur. Ce n'était pas, en effet, une exception chez lui pour se défendre des importunités mondaines. En parlant de « son habituelle paresse à soutenir la conversation, » il dit vrai, et la notice de 1682 complète le renseignement en nous apprenant, ce dont nous nous serions bien un peu doutés, qu'il causait très agréablement quand il le voulait, mais qu'il se taisait à l'ordinaire, car il n'aimait causer qu'avec ceux qui lui plaisaient. Bien avant, Chappuzeau l'avait montré « d'une conversation si douce et si aisée, que les premiers de la cour et de la ville étaient ravis de l'entendre. »

De fait, celui qui, dans *le Misanthrope*, définit l'amitié avec une conviction si sérieuse et si ferme, eut beaucoup d'amis, et qui comptent parmi les personnes les plus illustres, ou les plus dignes d'estime de son temps. Aussi justement que Boileau, il aurait pu opposer à la haine des envieux et au blâme des sots des suffrages flatteurs entre tous. Simple comédien de campagne, il entretient avec le prince de Conti, de 1653 à 1656, des relations dont un témoignage récemment mis en lumière (1), celui de l'aumônier du prince, l'abbé de Voisin, nous permet d'apprécier le caractère : le prince « conféroit souvent » avec le comédien, « et, lisant avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenoit plaisir à les lui faire exprimer naïvement. » Il ne fallut rien moins que les instances répétées de l'évêque d'Alet, Pavillon, pour rompre ce commerce. Dans une catégorie sociale moins élevée, bien moins haute encore, si l'on tient compte du préjugé, Molière avait reçu le plus cordial accueil de Pierre de Boissat, vice-bailli de Vienne en Dauphiné, et membre de l'Académie française depuis la création. Boissat n'était qu'un écrivain médiocre, mais il aimait sincèrement les lettres, les arts, les artistes, et il manifestait ce goût avec une liberté d'esprit et une indépendance d'allures très méritoires de tout temps chez un provincial : « Il vouloit, dit son biographe, que Molière prît place à sa table; il lui donnoit d'excellens repas et, au

(1) A. Huyot, *Molière et le prince de Conti*, dans *le Moliériste* de juin 1886.

contraire de certains fanatiques, ne le mettoit pas au rang des impies et des scélérats, quoiqu'il fût excommunié. » Ce digne bailli nous fait entrevoir un coin de la vieille France, où l'on vivait largement, avec bonne humeur, sans rigorisme, heureux de saisir les occasions trop rares de plaisir relevé. *Le Roman comique* ne nous donne que la caricature de ces bons bourgeois accueillant des comédiens de passage; le même tableau est indiqué d'une touche plus vraie par le biographe du bailli-académicien. Plus tard, à Paris, Molière a des amis de toute sorte et dans tous les mondes. D'abord Chapelle, l'incorrigible épicurien, qui l'emmène, naturellement, dans un des nombreux cabarets où lui-même a ses hantises, *A la Croix de Lorraine*, avec le comte de Lignon, l'abbé du Broussin, des Barreaux, plusieurs autres ; et l'on boit si bien qu'à la sortie, entre chien et loup, on chante en chœur, Molière plus fort que les autres, car il est « en goguettes. » Cette liaison dura longtemps, très cordiale de part et d'autre. Molière eut bien à se défendre contre un accès de vanité de Chapelle, qui allait répétant que lui, Chapelle, avait fait le meilleur des *Fâcheux*; il dut souvent chapitrer son ami, pour lequel les parties de débauche n'étaient point des accidens, mais une règle de conduite. Malgré tout, il n'y eut entre eux ni brouille ni refroidissement: lorsque Chapelle quittait Paris pour aller passer quelques jours chez des amis de campagne, il envoyait à Molière d'excellens pâtés, fabriqués exprès pour lui ; dans l'occasion, il se montrait sérieux et de bon conseil : c'est à Chapelle que le mari d'Armande confie ses peines; c'est Chapelle qui décide les deux époux, quelque temps séparés, à reprendre la vie commune.

Aux « parties » de *la Croix de Lorraine*, Molière préférait sans doute ces réunions, moins nombreuses et plus calmes, où se trouvaient, avec lui, Boileau, Racine et La Fontaine. Les quatre poètes avaient de bonne heure cédé au penchant qui, de tout temps, a porté les écrivains et les artistes à se chercher. Boileau loua donc, rue du Vieux-Colombier, un appartement où ils se réunissaient jusqu'à trois fois par semaine, pour converser à loisir. Depuis qu'une exacte critique a examiné de près les allusions contenues dans le début des *Amours de Psyché* (1), on regrette de ne pouvoir plus reconnaître Molière parmi les quatre amis qui s'en vont écouter, dans les jardins de Versailles, la lecture du poème nouveau ; mais rien ne s'oppose à ce que l'on applique toujours aux réunions tenues chez Boileau ce que dit La Fontaine de « l'espèce de société » qui unissait les promeneurs de Versailles. On sait dans quelles circonstances, au mois de décembre 1665, Molière et Racine

(1) Louis Moland, édition des *Œuvres complètes de La Fontaine*, t. VI et VII.

se brouillèrent; mais l'amitié de Molière avec les trois autres survécut à la brouille, comme aussi une estime réciproque entre Racine et lui. Boileau, surtout, trouva le moyen de rester également uni aux deux poètes, séparés par les deux plus fortes causes de ressentiment qu'il y ait au monde : une rivalité amoureuse et une antipathie de métier. Il visitait assidûment Molière, lui lisait ses ouvrages, lui donnait et en recevait d'utiles conseils ; et, plus tard, avec quelle émotion, réunissant dans une même épître les deux noms de Molière mort et de Racine survivant, il opérait leur réconciliation posthume ! Lorsque parurent *les Plaideurs*, Molière proclama l'excellence de la pièce contestée ; quant à Racine, s'il jugeait mal *l'Avare*, il répondait à un complaisant qui croyait lui être agréable en dépréciant *le Misanthrope* : « Il est impossible que Molière ait fait une mauvaise comédie ; retournez-y et examinez-la mieux. »

En dehors de ceux avec qui il était en guerre forcée et comme naturelle, on ne trouve pas Molière moins sûr de relations avec ses autres contemporains. Plusieurs eurent des torts envers lui ; il est impossible de lui en découvrir envers aucun. Dans *la Critique de l'École des femmes*, il avait légèrement traité la tragédie, et le grand Corneille, dit-on, avait reconnu la sienne propre dans celle qui « se guinde sur les grands sentimens, brave en vers la fortune, accuse les destins et dit des injures aux dieux. » De là une vive irritation chez le vieux poète, d'autant plus sensible aux allusions de ce genre qu'il voyait la faveur s'éloigner de son théâtre. Lorsque la fièvre de la bataille fut tombée, Molière n'eut pas de peine à lui persuader que cette attaque ne visait pas l'auteur du *Cid* et, par ses bons procédés, il effaça jusqu'au souvenir de la blessure. Lui-même, en effet, jouait assidûment Corneille, il le prit pour collaborateur dans *Psyché*, il représenta d'original *Bérénice* et *Attila*, en payant ces deux pauvres pièces 2,000 livres chacune ; et jamais encore droits d'auteur n'avaient atteint ce chiffre. J'ai déjà dit ce qu'il avait fait pour Lulli et comment « l'homme de Florence » le paya de retour. Pendant ses courses en province, il avait connu Mignard, et cette rencontre fut le point de départ d'une constante amitié. Molière donna la fille de Mignard pour marraine à l'un de ses enfans ; Mignard peignit plusieurs fois le portrait de Molière, et, lorsqu'il eut terminé la fresque du Val-de-Grâce, Molière, non content de célébrer ce grand travail avec l'enthousiasme que l'on sait, plaida courageusement auprès de Colbert la cause de son ami, « mauvais courtisan, » qui donnait plus à l'étude qu'à « la visite, » et n'aimait pas à « fatiguer les portiers » des grands. Il avait un autre ami intime, le physicien Rohault, et à tous deux « il se livroit sans réserve. » Avec les autres, il était

« civil et honorable dans toutes ses actions, » dit Chappuzeau, « parfaitement honnête homme, » ajoute La Grange, qui s'y connaissait, « d'une droiture de cœur inviolable, » répète Grimarest, sur le témoignage de Baron.

Enfin, si nous sortons du monde des lettres, des arts et de la science, où il est naturel que Molière ait eu ses principales relations, pour revenir à la haute société, nous y trouvons des amis de Molière, et de tout degré. Il était assidu chez Ninon de Lenclos, dont la liberté d'esprit le mettait tout à fait à l'aise; il la consultait fréquemment et profitait beaucoup de ses avis, la tenant pour « la personne du monde sur laquelle le ridicule faisait la plus prompte impression. » Il l'aurait eue pour collaboratrice dans la cérémonie du *Malade imaginaire*, composée, paraît-il, au cours d'un dîner qui comptait deux autres convives de marque, Boileau et M[me] de La Sablière. Le même maréchal de Vivonne, dont Boileau mettait l'estime à si haut prix, était aussi l'ami de Molière, et Voltaire va jusqu'à dire qu'il « vécut avec lui comme Lélius avec Térence. » Enfin, le poète trouvait près du grand Condé protection, défense et cordial accueil. Lui-même nous a conservé la spirituelle réponse faite par le prince à Louis XIV, sur la sévérité des dévots pour *Tartufe* et leur indulgence pour une pièce vraiment impie, *Scaramouche ermite*. Selon Grimarest, Condé « envoyait chercher souvent Molière pour s'entretenir avec lui, » et il lui aurait dit un jour : « Je vous prie, à toutes vos heures vides, de venir me trouver; faites-vous annoncer par un valet de chambre; je quitterai tout pour être à vous. » Il déclarait, en effet, ne s'ennuyer jamais avec un homme dont la science et le jugement étaient inépuisables. Louis XIV ayant tenu le même langage à Racine et à Boileau, on peut admettre que le prince, obligé à moins de réserve que le roi, fut aussi bienveillant pour Molière. On aime à trouver ainsi l'auteur du *Misanthrope* dans ce cortège de nobles esprits qui font à distance si belle figure autour du grand Condé.

III.

Après la vie mondaine de Molière et ses relations d'amitié, tâchons de pénétrer jusqu'à sa vie intime et de surprendre l'homme lui-même avec son caractère et son humeur. De même que sa personne physique est généralement regardée comme un type de beauté, un lieu-commun déjà vieux le comble de toutes les vertus morales. Celui-ci a plus de raisons d'être et s'appuie sur des autorités moins contestables que l'autre. Nous avons déjà vu les éloges que La Grange, Chappuzeau et Grimarest donnent à ses qualités de cœur; Grimarest confirme les siens par une quantité d'anecdotes

dont plusieurs peuvent être apocryphes, mais dont le plus grand nombre est vraisemblable ou concorde avec d'autres preuves. D'autres lui rendent indirectement le même témoignage ; ainsi l'auteur de *la Fameuse comédienne*, dont la haine acharnée contre sa femme s'arrête devant lui. Ses admirateurs posthumes avaient donc beau jeu, et ils n'ont pas manqué de s'espacer sur ce thème. C'est à qui le reprendra avec une complaisance, une effusion, un luxe d'épithètes qui, souvent, dépassent la mesure. Par là s'expliquent les impatiences d'hommes d'esprit, agacés à la longue d'entendre dévider les litanies de Molière par des hagiographes béats. L'un d'eux ne serait peut-être pas fâché que Molière ait été un malhonnête homme : « Je l'aime, dit-il, tel qu'il est et même quel qu'il soit. J'entrevois dans sa vie intime de terribles défaillances; c'était, comme tant d'autres, une pauvre créature impressionnable, sujette à la tyrannie des instincts et souvent en proie au hasard et à l'aventure. Homme, je l'aime pour sa faiblesse. » Nul, on le voit, ne tient moins à partager le sentiment qu'inspirait au bonhomme Andrieux

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

J'avoue, pour ma part, conserver quelque chose du vieux préjugé, et ne pas sentir tout le charme du dilettantisme à la Baudelaire, qui trouve la perversité réjouissante et poétique; car ceci est encore une affectation. Pour Molière, en particulier, il me plaît fort, après y avoir regardé, de ne trouver dans sa vie aucune des « terribles défaillances » entrevues par M. Jules Lemaître.

Ce que j'y vois, au contraire, avec la droiture dont j'ai essayé de donner des preuves, c'est assez de bonté et de bon sens pour que ces deux qualités fussent le fonds essentiel de sa nature. Cette bonté se marquait par l'exercice d'une charité active, variée, délicate. Je ne parle pas seulement des sommes assez fortes qu'il prélevait sur les recettes de son théâtre et distribuait directement ou par l'intermédiaire des religieux; c'était là une pratique générale chez les comédiens. Mais, en son propre et seul nom, « il donnait aux pauvres avec plaisir et ne leur faisait jamais des aumônes ordinaires. » En voici une preuve assez curieuse. Il venait de jeter une pièce de monnaie à un mendiant, lorsqu'il le voit courir après lui et lui présenter un louis d'or en disant qu'il y avait sans doute erreur : « Tiens, mon ami, lui dit-il, en voilà un autre. » Et il ajoutait : « Où la vertu va-t-elle se nicher ! » Une qualité commune chez les comédiens, c'est leur promptitude à secourir un camarade; il la pratiquait, lui aussi, sans ostentation, sans éclat, avec une délicatesse qui en doublait le prix. On sait par

Grimarest, auquel Baron, témoin du fait, l'avait conté, de quelle manière il accueillit ce Mignot, dit Mondorge, qu'il avait eu dans sa troupe provinciale et qui lui arrivait un jour dénué de tout : « Que croyez-vous que je lui doive donner? » demandait-il à Baron, qui présentait la requête du malheureux. Baron opinant pour quatre pistoles : « Je vais les lui donner pour moi, dit Molière, mais en voilà vingt autres que je lui donnerai pour vous; je veux qu'il connaisse que c'est à vous qu'il a l'obligation du service que je lui rends. » Aux vingt-quatre pistoles il joignit un très bel habit de théâtre dans l'espoir que « le pauvre homme y trouveroit de la ressource pour sa profession; » et, ce qui vaut mieux encore, « il assaisonna ce présent d'un bon accueil qu'il fit à Mondorge. » Puisqu'il s'agit de Baron, l'on sait avec quel soin il dirigea l'éducation du jeune comédien retiré par lui de chez un montreur de phénomènes. Il avait la main ouverte et prêtait facilement de grosses ou de petites sommes aux débiteurs les plus variés, gros personnages, amis, petites gens : l'inventaire dressé après sa mort énumère parmi eux Lulli pour 11,000 livres; Mlle de Brie, pour 830; Jean Ribou, son libraire, pour 700; Beauval et sa femme, pour 110; la Ravigote, jardinière de sa maison d'Auteuil, pour autant, etc. J'ai déjà montré, dans une précédente étude, avec quelle générosité il secourut son père besogneux, de quel désintéressement il fit preuve à son égard. Plusieurs fois, dans ses pièces, comme *l'École des maris* et *l'Avare*, *Tartufe* et *les Femmes savantes*, il a laissé voir les mêmes qualités par la façon dont il emploie l'éternel ressort du théâtre et de la vie, l'argent, par la promptitude avec laquelle Valère et Clitandre mettent leur bourse et leur dévoûment à la disposition de leurs amis dans l'embarras. On devinerait, en les lisant, si l'on ne le savait d'ailleurs, que l'auteur de ces pièces était une âme libérale et haute.

Pour le bon sens, de même qu'il inspire sa façon de saisir et de montrer le ridicule, il se manifeste partout dans sa vie. En dépit de la résolution qui lui fit quitter la maison paternelle pour embrasser la plus aventureuse des carrières, en dépit du mariage qu'il contracta par amour, — ce sont là crises de vocation ou de passion très conciliables avec le jugement le plus net, — l'ensemble de sa carrière révèle beaucoup de bon sens uni à beaucoup d'habileté. Dans sa conduite avec ses ennemis, ses rivaux, ses protecteurs, les grands personnages, le roi, on voit un homme très honnête, très droit, mais très souple et très avisé. Il n'abandonne rien au hasard, combine tout pour l'effet le plus utile, et, jusque dans les démarches de simple politesse, on admire son adresse à porter l'effort sur les points essentiels. Prenez, par exemple, ses épîtres dédicatoires, dont il n'est pas prodigue, bien qu'elles fus-

sent alors de règle : une seule, adressée à Monsieur, en tête de *l'École des maris*, est vraiment à regretter, car il y a forcé les deux règles du genre : l'humilité et la flatterie; en revanche, il y en a une, celle de *la Critique de l'École des femmes*, à la reine mère, qui est un chef-d'œuvre de tact et d'habileté. Spéculant sur la piété d'Anne d'Autriche, on le représentait comme un parodiste des choses saintes, on l'accusait de « lasser tous les jours la patience d'une grande reine continuellement en peine de faire réformer ou supprimer ses ouvrages. » C'est à la même Anne d'Autriche qu'il dédie sa défense, et, de la sorte, il se fait une alliée de celle qu'on veut lui susciter comme ennemie. Sa manière de se défendre dans *la Critique*, dans *l'Impromptu*, dans les placets et la préface de *Tartufe*, est encore un modèle. Il se couvre en découvrant l'adversaire, il s'engage à fond en se ménageant toujours une retraite et des retours offensifs. S'il a de l'impatience, il la maîtrise et n'en laisse paraître qu'un frémissement de passion et de colère qui sont d'un puissant effet. Les argumens solides, topiques, il les présente avec une force qui les rend irrésistibles; les points faibles, il les masque habilement; il évite tous les pièges semés sur le terrain où il manœuvre. Partout une sûreté de raisonnement qui dénote son philosophe nourri de logique. Est-il toujours bien sincère, ainsi, lorsqu'il repousse énergiquement le reproche de faire des personnalités, lorsqu'il proteste de son respect pour la médecine, la religion, les puissances établies? Ceci est une autre affaire : j'aurai tout à l'heure à parler de ses sentimens religieux et de son opinion sur la médecine; mais, je crois, s'il était bon royaliste, qu'envers les gens constitués en dignité il ne péchait point par excès de respect intérieur. Aussi, dans sa façon de discuter contre ce qui l'inquiète, le menace ou le gêne, y a-t-il parfois un peu de subtilité sophistique et de spécieux.

Pour sa morale et sa conception de la vie, c'est encore son théâtre qui peut nous en donner la clé. Les auteurs dramatiques de tous les temps, qu'ils le veuillent ou non, ne pratiquent pas leur art comme chose purement objective; tous y mettent plus ou moins de leur âme. Le chœur, le prologue, quelque personnage secondaire était jadis l'interprète de leur philosophie; les comiques modernes ont les raisonneurs, dont tous ont usé, quelques-uns abusé. Ceux de Molière, par la synthèse de leurs traits divers, représenteraient assez bien son propre caractère. Il n'est pas tout l'un ou tout l'autre, il n'avait pas le sang-froid de celui-ci, le parfait équilibre de celui-là, mais dans tous et chacun il a mis quelque chose de lui-même. Si donc on essaie de dégager leur commune physionomie morale, on leur trouve beaucoup de tolérance et d'indulgence pour les faiblesses de notre nature, la conviction que la vie est bonne en elle-même et

qu'il faut en jouir, la croyance à la légitimité des instincts, tempérée par le sentiment de l'honneur, le sens pratique, le goût de la grosse plaisanterie gauloise, la haine du chimérique et du faux en tout genre, de l'hypocrisie, du pédantisme, de toutes les formes de la sottise et de la fatuité, la passion de la franchise et du naturel. On a reconnu les traits essentiels de cette *morale des honnêtes gens* que Sainte-Beuve a définie dans *Port-Royal* avec une si pénétrante justesse. Les deux faces de cette morale, exagérées pour les besoins de l'antithèse et de l'effet comique, se présentent avec un puissant relief dans les deux héros du *Misanthrope*, Alceste et Philinte. Aucun d'eux n'a ni tout à fait tort ni tout à fait raison, mais il est peu d'idées de l'un et de l'autre qui ne puissent entrer, plus ou moins modifiées, dans la philosophie de Molière lui-même. On aura tous les élémens de celle-ci en interrogeant par surcroît ses valets et ses soubrettes, philosophes à leur manière, tantôt épicuriens, tantôt cyniques, mais dont l'exubérante gaîté ou la morale trop large reposent sur la même notion de la vie.

Dans tout cela, il faut le reconnaître, la pensée maîtresse du siècle, l'idée chrétienne tient fort peu de place. Bien plus, prélats et moralistes ne se trompaient guère en voyant, je ne dis pas un indifférent, mais un ennemi dans l'homme qui écrivait *Don Juan* et *Tartufe*. Ce n'est pas le moment de discuter en détail l'inspiration de ces deux pièces, mais il faudrait quelque naïveté ou beaucoup de parti-pris pour s'étonner des protestations d'un Bourdaloue, même d'un Rochemont, et ne pas reconnaître qu'à leur point de vue de croyant et de prêtre, ils n'avaient pas tort de prendre l'alarme. Molière devait à Gassendi le point de départ de cette morale, car de la métaphysique de son maître il prit rien ou peu de chose. Mais, comme il arrive toujours à ceux que leur originalité naturelle préserve d'être de purs disciples, il se forma surtout par la pratique de la vie; or, son existence, tant à Paris qu'en province, était-elle de nature à faire de lui un chrétien ou même un stoïcien? Il fut donc un épicurien, prenant de la vie tout ce qu'elle mettait à sa portée de désirable : amour et plaisir, richesse et gloire. Si l'on demande aux faits positifs des preuves de cet état moral, on n'a que l'embarras du choix : son goût pour Lucrèce qu'il traduit, sa longue amitié avec Chapelle, ses relations avec le sceptique La Mothe le Vayer et l'incrédule des Barreaux. Il faisait comme eux sur les matières de foi, protestant de son respect pour elles, les réservant peut-être dans sa conscience, mais la conviction profonde, la direction intérieure, le recours toujours prêt, tout cela lui manquait. Il pratiquait, et, en mourant, demandait un prêtre avec instances. C'est, du moins sa femme qui le dit dans la « requête à fin d'inhumation » qu'elle présentait à l'archevêque de Paris. Il se pourrait

bien que, dans son vif désir d'obtenir des obsèques décentes, elle eût un peu exagéré. Mais, enfin, tenons pour vrai ce qu'elle avance : Molière s'était assuré d'un confesseur en titre, l'abbé Bernard, prêtre habitué de Saint-Germain-l'Auxerrois (1), il pratiquait, il faisait ses pâques. Agir autrement eût été une grosse imprudence au XVIIe siècle pour un homme très en vue, obligé de compter sur les puissances. Comme Gassendi, comme plusieurs autres du même caractère, il tenait à finir convenablement. Mais n'allons pas plus loin : les prêtres de Saint-Eustache manquèrent à leur premier devoir en ne se rendant pas à son appel ; le curé de la paroisse et l'archevêque firent preuve d'une mauvaise volonté où l'inintelligence avait autant de part que l'observation des lois de l'église, mais, franchement, ni les uns ni les autres n'avaient tout à fait tort en refusant de voir en lui un chrétien.

Cherchant le bonheur en ce monde, l'épicurien demande à la vie tout ce qu'elle peut donner. Ce fut le cas de Molière ; il essaya d'arranger la sienne de façon à en tirer la plus grande somme possible de bien-être et de plaisir. D'abord, il aimait la bonne chère : je n'en veux d'autre preuve que les renseignemens fournis par d'Assoucy sur son existence en province avec les Béjart : les « sept ou huit plats, » les « friands muscats, » célébrés par le maître gourmand, cette chère plantureuse et délicate qui dure « six bons mois » ne pouvaient être une exception. Qu'on lise, au quatrième acte du *Bourgeois gentilhomme*, le menu décrit par Dorante ; il y a là une science, une précision de termes, une complaisance qui dénotent le « bon gourmet, » comme on disait alors. Un renseignement donné par de Visé montre qu'il aimait à recevoir et qu'il recevait bien : s'il acceptait volontiers à dîner chez les gens du bel air pour les observer à loisir, « il rendait tous les repas qu'il recevait. » Traiter des grands seigneurs lui eût été impossible sans un train de maison luxueux ; il avait donc mis la sienne sur un grand pied, grâce aux profits de son théâtre. Grimarest lui attribue un revenu moyen de 30,000 livres, chiffre énorme pour le temps et qu'il faut multiplier par 5 pour évaluer ce qu'il représenterait de nos jours. Il n'est, cependant, pas trop élevé, si l'on considère qu'il touchait quatre parts à son théâtre, parfois même jusqu'à cinq ; or, dans les bonnes années, une part dans la troupe du Palais-Royal allait de

(1) Nous avons peu de renseignemens sur cet abbé Bernard, et c'est regrettable, car le personnage devait être intéressant. Il était, semble-t-il, l'ami des comédiens du Palais-Royal, quelque chose comme l'aumônier de la troupe ; homme précieux, car ils ne trouvaient pas facilement des confesseurs dans le clergé séculier : une lettre de Louis Riccoboni, le *Lelio* de la comédie italienne, publiée par M. G. Monval dans *le Moliériste* d'avril 1885, constate qu'en 1746 ils étaient encore obligés de s'adresser aux moines.

4,000 à 5,500 livres. Molière avait, en outre, sa pension comme « bel esprit » et les gratifications royales. Aussi s'était-il meublé comme un grand seigneur; en 1670, Chalussay décrivait avec une admiration envieuse les splendeurs au milieu desquelles il vivait :

> Ces meubles précieux sous de si beaux lambris,
> Ces lustres éclatans, ces cabinets de prix,
> Ces miroirs, ces tableaux, cette tapisserie,
> Qui, seule, épuise l'art de la Savonnerie.

Les papiers de Molière, publiés par Eudore Soulié, nous introduisent, en effet, dans une demeure vraiment somptueuse. Son logement de la rue de Richelieu ne comprend pas moins de deux étages, le premier et le second, avec quatre entresols et de vastes dépendances. Dans les quatorze pièces qui le composent sont accumulés les beaux meubles, les verdures de Flandre, les tapis de Turquie, les tableaux, des pendules de Raillard et Gavelle, les deux horlogers en renom, une profusion d'argenterie, de bijoux, de linge, une batterie de cuisine aussi complète que possible. Plusieurs détails décèlent même le goût du *bibelot,* comme nous dirions aujourd'hui; ainsi « une grande coupe de porcelaine fine, » soixante-huit pièces de cette porcelaine de Hollande, — « vases, urnes, buires, » — dont on parait les cheminées et les buffets, etc. Grimarest était donc bien renseigné lorsqu'il écrivait : « Il étoit très sensible au bien qu'il pouvoit faire dire de tout ce qui le regardoit; ainsi, il ne négligeoit aucune occasion de tirer avantage dans les choses communes comme dans le sérieux, et il n'épargnoit pas la dépense pour se satisfaire. » Appelons les choses par leur nom : avec un sentiment très vif du charme que met dans la vie un entourage familier de belles choses, Molière n'était pas exempt d'un certain goût d'ostentation.

Au moment de sa mort, il était servi par un domestique assez nombreux pour une famille de trois personnes : deux femmes, Renée Vannier, dite La Forest, servante de cuisine, Catherine Lemoyne, fille de chambre, et un valet, appelé Provençal, peut-être parce que Molière l'avait ramené de Provence. La Forest, la vieille La Forest, est presque aussi populaire que son maître, grâce à deux anecdotes, venant l'une de Boileau, l'autre de Grimarest. « Molière, dit Boileau, lui lisoit quelquefois ses comédies, et assuroit que, lorsque des endroits de plaisanterie ne l'avoient point frappée, il les corrigeoit, parce qu'il avoit plusieurs fois éprouvé, sur son théâtre, que ces endroits n'y réussissoient point; » et Brossette ajoute qu'elle avait assez de sens littéraire pour ne pas confondre du Brécourt avec du Molière. Selon Grimarest, elle accompagnait son maître au théâtre, et elle y rendait quelques petits services, car le registre de La Grange porte un paiement de 3 livres à son nom; elle était dans la

coulisse et riait aux éclats le jour où Molière, jouant le rôle de Sancho et attendant sur l'âne de rigueur le moment de paraître, fut obligé de brusquer son entrée, emporté par l'âne, qui savait mal son rôle. La première surtout de ces deux anecdotes a fait fortune; outre qu'elle peut, comme l'a prouvé Alfred de Musset, être un thème à beaux vers, que, surtout, elle se prête à des considérations de haute littérature (1), elle donne lieu d'admirer l'attachement de Molière pour ses vieux domestiques et la familiarité, pleine de bonhomie, dans laquelle il vivait avec eux. Remarquons, cependant, qu'il y eut chez lui plusieurs La Forest successives, dont l'une, de son vrai nom Louise Lefebvre, mourut en 1668; suivant un usage qui n'est pas perdu, lorsqu'il changeait de cuisinière, il donnait à la nouvelle le nom de l'ancienne. Il est donc probable que celle dont il se servait pour faire l'épreuve de ses pièces devait moins cet honneur à l'ancienneté de ses services et à l'affection de son maître qu'à un don de nature pour sentir le comique; comme tant d'autres choses, Molière l'employait au bien de son art. Quant à Provençal, il avait quelque mérite à le garder, car c'était un lourdaud, d'intelligence rudimentaire. Au demeurant, Grimarest nous montre le poète fort impatient, fort exigeant, et cela avec une précision si détaillée, qu'il est bien difficile de ne pas le croire. Un jour que Provençal chaussait obstinément son maître à l'envers, il recevait un coup de pied qui l'étendait par terre; ce maître « étoit l'homme du monde qui se fesoit le plus servir; il falloit l'habiller comme un grand seigneur, et il n'auroit pas arrangé les plis de sa cravate; il étoit incommode par son exactitude et par son arrangement; il n'y avoit personne, quelque attention qu'il eût, qui y pût répondre : une fenêtre ouverte ou fermée un moment devant qu'il l'eût ordonné le mettoit en convulsion; il étoit petit dans ces occasions. Si on lui avoit dérangé un livre, c'en étoit assez pour qu'il ne travaillât de quinze jours. Il y avoit peu de domestiques qu'il ne trouvât en défaut, et la vieille servante La Forest y étoit prise aussi souvent que les autres, quoiqu'elle dût être accoutumée à cette fatigante régularité que Molière exigeoit de tout le monde. Et même, il étoit prévenu que c'étoit une vertu; de sorte que celui de ses amis qui étoit le plus régulier et le plus arrangé étoit celui qu'il estimoit le plus. » Là-dessus, un honnête biographe s'étonne et s'indigne; avec J.-B. Rousseau, il y voit « trop ouvertement le dessein de déshonorer Molière, » et il oppose à Grima-

(1) Et aussi à la peinture anecdotique : sans parler des estampes, il y a, au moins, trois tableaux sur ce sujet, par Horace Vernet, Buguet, M. Hillemacher. On a même pu voir, au Salon de cette année, un groupe en plâtre, par M. Carlus, de *Molière et sa servante*. Ceci passe la mesure; voyez, à ce propos, les réflexions judicieuses de M. George Lafenestre dans la *Revue* du 1er juillet.

rest l'autorité de Mlle Poisson, d'après laquelle Molière était « complaisant et doux. » Grimarest n'avait pas d'aussi noirs desseins; tout son livre témoigne, au contraire, d'intentions excellentes; mais sa plume est lourde, l'art des nuances lui manque; il peut dire vrai pour le fond des choses et ne pas bien choisir ses mots. Admettons qu'un ou deux traits du passage qu'on vient de lire soient grossis par maladresse, mais tenons l'ensemble pour exact; et, de l'éloge de Mlle Poisson, retenons que la bonté naturelle de Molière faisait vite oublier ses accès de colère. Mais ceux-ci sont d'autant plus vraisemblables dans son intérieur, qu'il en avait de terribles au dehors. Bazin a justement remarqué que, s'il a subi de violentes attaques, il a lui-même usé et abusé du droit de défense, que *l'Impromptu de Versailles* n'est pas précisément l'œuvre d'un homme sans ressentiment, qu'il y a pris l'initiative de la satire personnelle contre ses rivaux de l'Hôtel de Bourgogne, qu'il a traité le pauvre Boursault avec un mépris écrasant. C'était un très honnête homme, mais qui avait ses nerfs, et faciles à exciter.

Le goût de l'ordre n'empêchait pas un certain laisser-aller dans la conduite de ses affaires. On peut supposer que, jusqu'en 1672, à la mort de Madeleine Béjart, qui était pour lui le meilleur des intendans, l'ordre régna chez lui. Cependant, même sous cette administration, il vivait au jour le jour, sans trop songer au lendemain. L'actif de sa succession fut de 40,000 livres; c'était peu pour un homme qui en gagnait annuellement 30,000. S'il prêtait facilement, il empruntait de même, faisant compte un peu partout : chez l'épicier, pour 115 livres; chez le rôtisseur, pour 392, etc.; il laissait 3,000 livres de petites dettes, contre 1,771 d'argent comptant. Je veux bien qu'une part de ces dettes, où figurent l'ébéniste et le serrurier, le tapissier et le franger, soit motivée par les dépenses d'une récente installation; malgré tout, il est impossible de méconnaître qu'il balançait mal son actif et son passif. Armande n'était pas femme à remplacer auprès de lui Madeleine Béjart, en fait d'ordre et d'économie : elle tripotait dans les affaires de son mari, qui ne la contrariait pas; ainsi, sur un prêt de 1,000 livres fait par Molière, elle s'en faisait rembourser 200, dont elle ne donnait pas quittance, et, sans doute, ne lui en disait rien. Décidément, ce ménage de comédiens était bien un de ces ménages d'artistes comme on en voit encore quelques-uns.

Existence facile et large, luxe domestique, laisser-aller, ce n'est qu'une part du bonheur épicurien; il y faut encore et surtout l'amour. Il ne manqua pas dans la vie de Molière. Sans parler de la passion qui lui fit épouser Armande Béjart, une série d'intrigues, successives ou simultanées, mais ininterrompues, occupa ses loisirs jusqu'à son mariage et en adoucit peut-être les ennuis. D'abord, il

semble résulter d'une lettre de Chapelle qu'à son arrivée à Paris Molière entretenait un commerce galant avec une de ses comédiennes, M[lle] Menou, et qu'il excitait par là de vives jalousies dans la troupe. Plus tard, il est l'amant heureux ou malheureux de M[lle] du Parc, que Racine lui enlève, et de M[lle] de Brie, pourvues l'une et l'autre de maris philosophes. Mais, ici encore, n'eussions-nous aucun renseignement positif, il suffirait de feuilleter ses œuvres pour deviner, à la place qu'il y donne à l'amour, celle que l'amour tint dans sa vie. Il était jaloux, et il peint toutes les sortes de jalousie, depuis celle qui caresse comme une flatterie, jusqu'à celle qui insulte et qui blesse. Dans *les Fâcheux*, il institue sur elle toute une discussion théorique, et il en présente le pour et le contre avec une subtilité digne de l'Hôtel de Rambouillet. Il en fait le ressort et le sujet de deux pièces entières : l'une sérieuse, *Don Garcie de Navarre*, l'autre grotesque, *Sganarelle*. C'est encore de la jalousie qu'il s'inspire pour peindre ces délicieuses scènes de brouille et de raccommodement qui reviennent si souvent dans ses pièces. Il effleure même, dans *Amphitryon*, une forme assez particulière de jalousie dont la littérature devait grandement abuser plus tard, celle de l'amant à l'égard du mari. Ailleurs, dans *l'École des femmes*, c'est la jalousie désespérée du vieillard rival d'un jeune homme. Toutes les sortes d'amour lui portent bonheur ; il les exprime avec une vérité suprême, soit en de petites scènes où l'action se pose un moment, mais qui ne tiennent à l'intrigue que par un fil léger, ou dans des pièces entières, inspirées de lui seul. Et toujours, à la sincérité, à l'effusion du poète, on devine qu'il n'y a point là développement heureux des lieux-communs du théâtre, mais expression de sentimens personnels. Nul moins que lui n'est idéaliste et platonique. Les raffinemens des précieuses, leur prétention de réduire « les flammes »

A cette pureté
Où du parfait amour réside la beauté,

tout cela lui paraît un ridicule défi à la nature. Il ne perd jamais une occasion de célébrer l'amour simple et complet, celui qu'inspire la bonne loi naturelle. A défaut de l'amour, il se contente du plaisir ; il y invite, il y excite, dans les vers qu'il mêle aux divertissemens de ses pièces ; déjà saisi par la mort, il le chantait encore dans un intermède du *Malade imaginaire*.

Au penchant vers l'amour et le plaisir il joignait ces qualités affectueuses qui ne sont le privilège d'aucune philosophie, mais que l'on rencontre souvent, elles aussi, chez les épicuriens, car ils n'oublient pas de leur demander un charme aussi vif que celui de

l'amour, et il leur manque, pour régler leurs attachemens ou modérer leurs regrets, l'esprit de sacrifice et l'espoir d'une vie future. Molière, lui, « était né avec les dernières dispositions à la tendresse, » comme il le dit dans la fameuse conversation d'Auteuil. Cette tendresse se portait de préférence sur les enfans, qu'il avait toujours beaucoup aimés. Le rôle de Louison, dans *le Malade imaginaire*, où il fait parler une petite fille avec un naturel si rare, prouve qu'il les connaissait bien, et l'on devine l'affection qu'il portait aux siens par la longue scène de *Psyché*, où le roi déplore d'avance la perte de sa fille par une lamentation prolongée, parfois déchirante. Six ans avant *Psyché*, un de ses amis, La Mothe Le Vayer, qui faisait profession de philosophie et de force d'âme, avait perdu un fils de trente-cinq ans, homme d'une grande distinction. Le poète adressait donc au père un sonnet, accompagné d'une lettre de consolation, où il lui disait : « Si je n'ai pas trouvé d'assez fortes raisons pour affranchir votre tendresse des sévères leçons de la philosophie et pour vous obliger à pleurer sans contrainte, il en faut accuser le peu d'éloquence d'un homme qui ne sauroit persuader ce qu'il sait si bien faire. » M. Paul Mesnard conjecture qu'il pourrait bien y avoir ici une allusion aux inquiétudes éprouvées par le poète pour un fils, son premier-né, qu'il perdit quelques semaines après. En effet, les deux premiers quatrains du sonnet reparaissent dans la plainte de *Psyché*. Ainsi, le poète aurait bien vite éprouvé lui-même la douleur qu'il consolait chez autrui, et, à l'éloquence désespérée avec laquelle, six ans plus tard, sans nécessité dramatique, il fait parler une infortune semblable à la sienne, on devine la blessure toujours saignante qu'il avait gardée au cœur. Pour sa facilité à verser des larmes, il ne trouva que trop à l'exercer. Durant les quinze ans de son existence parisienne, la mort lui enlève ceux auxquels l'unissent les liens les plus étroits d'amitié et de parenté : en 1659, son camarade Joseph Béjart ; en 1660, son frère Jean Poquelin ; en 1664, son premier-né; en 1665, sa sœur Madeleine Boudet ; en 1669, son père ; en 1672, son amie Madeleine Béjart et un second fils. Ces coups répétés et dont tous, sauf un, atteignaient des enfans ou des personnes dans la force de l'âge, furent certainement pour quelque chose dans la tristesse que tous ses contemporains s'accordent à remarquer chez lui et qui complète sa physionomie morale.

IV.

Car il était triste, d'une tristesse silencieuse, assez étonnante au premier abord chez un homme dont le métier était de faire rire, et qui frappait d'autant plus ses contemporains. Sauf le souper à *la*

Croix-de-Lorraine, aucune des nombreuses anecdotes dont il est l'objet ne le laissent voir franchement gai ; il recherchait la solitude, et, dès qu'il avait un peu de loisir, il se retirait dans sa maison d'Auteuil. S'il y donnait parfois des soupers bruyans, c'était pour le plaisir de ses amis plutôt que pour le sien propre, car, au moment où la fête s'animait trop, il se retirait dans sa chambre. On l'y trouvait plus souvent en la seule compagnie de sa fille, ou seul et rêvant. Peu à peu, en effet, son existence et ses travaux avaient accumulé en lui une immense lassitude dont il soulageait le poids, dès qu'il le pouvait, par le repos et le silence; il faisait rire les autres au prix de tant de peines, qu'après avoir répandu sa gaîté au dehors, il ne lui en restait plus pour lui-même. Mais je crois qu'ici, comme ailleurs, il faut tenir compte des époques différentes de sa vie. Je ne vois guère sous cet aspect le Molière jeune et ardent qui court les grands chemins de Languedoc : on n'engendrait pas mélancolie à Pézenas dans la société des Béjart. Lorsqu'il revient à Paris, la jeunesse est passée et une nouvelle existence commence, étonnamment laborieuse, chargée de soucis, tourmentée par les attaques de tout genre, l'ambition, les chagrins intimes. Alors, l'humeur de l'homme change, et, comme il arrive toujours, devient le reflet des événemens.

Joignons à ces causes la morale épicurienne à laquelle il avait donné la direction de sa vie. Les voluptueux sont tristes, et l'on sait avec quelle sincérité douloureuse leur poète favori, Lucrèce, exprime l'amertume qui se dégage des plaisirs. Molière ne fit pas exception à la règle. Plus il réunissait autour de lui les élémens du bonheur, plus le bonheur le fuyait. Un moment peut-être il avait pu le saisir, mais, chose étrange, c'était lorsque dans une existence misérable, il tirait tout de lui-même et que, pauvre comédien errant, malgré les mauvais jours et les déboires, il avait la jeunesse, l'espérance et l'avenir. De tout cela rien ne lui restait plus; il se sentait envahi par le désenchantement. L'exercice de son génie achevait de le porter à la tristesse. Il y a deux familles de rieurs, les rieurs gais et les rieurs mélancoliques. Les premiers, Aristophane, Plaute, Regnard, peuvent aller très loin dans la découverte des faiblesses humaines, leur bonne humeur n'en est pas altérée : ils n'y voient que contradictions amusantes et les montrent telles qu'ils les voient; le rire qu'ils excitent est sans arrière-pensée et ils en prennent eux-mêmes leur part. Les seconds, Ménandre, Térence, Molière, embrassent du même coup d'œil la gaîté et la tristesse de ces contradictions. Comme ils visent au but de leur art, qui est le rire, ils ne nous montrent qu'une part de leurs découvertes, mais l'autre se devine, et il en reste quelque chose dans l'impression qu'ils

nous laissent; ils nous inspirent quelque chose de la pitié qu'ils ont ressentie. Je n'essaierai point de refaire l'admirable page de *Port-Royal*, où Sainte-Beuve a défini la tristesse de Molière; il me suffira de dire qu'ayant commencé par la gaîté exubérante et sans arrière-pensée dans *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, le poète s'achemine peu à peu vers la gaîté réfléchie et raisonneuse. La première inspire encore *les Précieuses ridicules* et *Sganarelle*, mais la seconde s'y montre déjà et elle devient prépondérante à partir de *l'École des maris*. A mesure, en effet, qu'il constate de plus près la vanité de toutes les passions, de toutes les institutions humaines, de l'amour et du mariage, de la littérature et de la science, de l'autorité paternelle et de la religion, il creuse de plus en plus *les dessous*, comme nous dirions aujourd'hui, sur lesquels il construit son œuvre; l'amertume croît dans son âme et finit par déborder.

Une dernière cause, toute physique, vint s'ajouter à ces causes morales : il était malade, d'une maladie particulièrement douloureuse, et qui le faisait souffrir à la fois dans son corps et dans son esprit. Les médecins disent volontiers de *Don Quichotte* que c'est de la monomanie des grandeurs une description exacte et complète à laquelle un aliéniste ne trouve rien à dire. *Le Malade imaginaire* est la description non moins exacte d'une forme de l'hypocondrie, et ils ne craignent pas de l'invoquer comme modèle d'observation. Y a-t-il, dans Argan, quelque chose de Molière lui-même? Avant de répondre à cette question, essayons de suivre à travers son théâtre la gradation de ses sentimens sur le médecin et les médecins. Cinq de ses pièces, en effet, *Don Juan*, *l'Amour médecin*, *le Médecin malgré lui*, *Monsieur de Pourceaugnac*, *le Malade imaginaire*, donnent une place étonnante à la maladie et à son cortège. Dans la première, sans aucune nécessité d'intrigue ni d'action, le poète fait de Sganarelle un médecin pour rire, à seule fin, semble-t-il, de pouvoir placer sur les médecins et la médecine une opinion trop nette pour n'être pas sérieuse et raisonnée. « Ils ne font rien, dit-il des uns, que recevoir la gloire des heureux succès; ils profitent du bonheur du malade et voient attribuer à leurs remèdes tout ce qui vient des faveurs du hasard et des forces de la nature. » Il dit de l'autre : « C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes. » Dans la seconde, il est plein d'une telle rancune contre la médecine que, pour la satisfaire, il sacrifie la vraisemblance. Après une peinture très vraie et toute en situation de l'indifférence et du charlatanisme des médecins d'alors, il met dans la bouche de l'un d'eux, M. Filerin, une définition vraiment cynique. Filerin blâme ses jeunes confrères, Tomès et Desfonandrès, de s'être injuriés, c'est-à-dire mutuellement discrédités devant un client : « N'est-ce pas assez que les savans voient les contrariétés et les dissensions qui sont entre

nos auteurs et nos anciens maîtres sans découvrir encore au peuple, par nos débats et nos querelles, la forfanterie de notre art? Puisque le ciel nous fait la grâce que depuis tant de siècles on demeure infatué de nous, ne désabusons point les hommes avec nos cabales extravagantes et profitons de leurs sottises le plus doucement que nous pourrons. Leur plus grand faible, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie, et nous en profitons, nous autres, par notre pompeux galimatias. » Ce n'est plus là le langage de la comédie, où les caractères doivent se peindre d'une façon inconsciente, mais de la pure satire. Jamais un médecin n'a parlé ni ne parlera de la sorte; c'est Molière lui-même qui exprime sa propre pensée avec insistance, avec acharnement, car la tirade est très longue et je n'en donne que l'essentiel. Il faut que sa rancune ait été bien forte pour lui faire commettre une faute contre son art.

C'est que, à ce moment, il commençait à souffrir sérieusement et la médecine n'avait pu ni le guérir, ni peut-être le soulager. *L'Amour médecin* est du 15 septembre 1666 et, six mois après, le 21 février 1667, Robinet nous apprend que le poète avait failli mourir. Au mois d'avril 1667, il est encore « tout proche d'entrer dans la bière ; » il doit se mettre au régime exclusif du lait et rester deux mois éloigné du théâtre. Dans l'intervalle de ces deux maladies, il a composé une nouvelle pièce contre l'art menteur et ses adeptes, *le Médecin malgré lui*, dont la première représentation est du 6 août 1666. Cette fois, le naturel du poète comique reprend le dessus sur la rancune de l'homme; la pièce ne contient plus de profession de foi invraisemblable; elle est toute en action et les traits portent d'autant mieux. Les trois années qui suivent marquent une période de trêve dans cette guerre déclarée à la médecine; non-seulement Molière n'écrit rien contre elle, mais dans la préface de *Tartufe*, publiée en 1669, il semble faire amende honorable : « La médecine est un art profitable, dit-il, et chacun la révère comme une des plus excellentes choses que nous ayons. » La même année, il est au mieux avec un « fort honnête médecin, dont il a l'honneur d'être le malade, » car il sollicite pour lui la faveur royale et plaisante agréablement sur ces relations, aussi bien dans le placet lui-même que dans une conversation avec Louis XIV : « Que vous fait votre médecin? lui disait le roi. — Sire, répondait Molière, nous raisonnons ensemble, il m'ordonne des remèdes, je ne les fais point et je guéris. » Mais ces bons rapports ne durent pas, sinon avec ce médecin-là, du moins avec les autres. Le placet cité est du mois de février et, en septembre, Molière reprend les armes avec *Monsieur de Pourceaugnac*. Cette fois encore, les coups sont terribles et portés de sang-froid : point de thèses, mais la médecine elle-même parlante et agissante. Enfin, dans sa dernière pièce, *le Malade imaginaire*, qu'il compose

et joue avec la mort à ses côtés, c'est une ivresse de mépris et de dérision contre la médecine, les médecins et les malades; il revient au procédé brutal de *l'Amour médecin*, institue un débat sur la médecine, soutient contre elle une thèse, et en son propre nom, car il se nomme; pour cela, il interrompt l'action par une interminable scène, où l'on est obligé de faire maintenant de larges coupures. Une dernière fois, la passion a mal servi le poète; pour un moment, elle est parvenue à le rendre diffus et froid.

De cette chronologie et de ces indications sur les maladies de Molière, de ces différences d'inspiration et de conduite dans ses pièces où la médecine entre pour quelque chose, on peut induire avec quelque vraisemblance l'influence profonde que le mal dont il souffrait exerça sur son caractère. Que les médecins d'alors dussent nécessairement attirer l'attention d'un poète comique, c'est ce qu'a pleinement établi Maurice Raynaud, auteur compétent entre tous d'un excellent livre, *les Médecins au temps de Molière*. Cependant, offraient-ils matière à des attaques si répétées? Une pièce y suffisait, semble-t-il, et il y en a cinq. Cet acharnement ne peut s'expliquer que par des raisons personnelles au poète. Souvent malade, il demande la guérison aux médecins; ils la lui promettent et ne peuvent la lui donner. De là un premier accès d'irritation, qui coïnciderait avec *Don Juan*. Son mal s'aggrave, et, bien qu'il ait jugé les guérisseurs du premier coup, il fait ce que les plus sceptiques font en pareil cas : il les appelle de nouveau, et les plus considérables, les plus renommés. Alors il est à la fois témoin et sujet d'une consultation semblable à celle de *l'Amour médecin*. Refuse-t-il, du moins, de se soumettre à leurs ordonnances? Grimarest a beau prétendre, sur un on-dit, qu'il « se servoit fort rarement des médecins et n'avoit jamais été saigné, » et lui-même, dans sa conversation avec le roi, qu'il ne fait pas de remèdes : nous avons l'affirmation contraire de Donneau de Visé, alors réconcilié avec lui, qu'il « n'étoit pas convaincu lui-même de tout ce qu'il disoit contre les médecins, » et que, « pendant une oppression, il se fit saigner jusques à quatre fois en un jour. » Nous avons surtout cette révélation, contenue dans l'inventaire de ses papiers, qu'il occupait deux apothicaires, les sieurs Frapin et Dupré, chez lesquels il faisait un compte de 187 livres. Outre ses apothicaires, nous avons vu qu'il s'était muni, depuis 1669, d'un médecin attitré, et Maurice Raynaud nous apprend quelle sorte d'homme était celui-ci. Il s'appelait Mauvilain; frappé par la faculté pour ses hérésies de doctrine, c'était un novateur, partisan des remèdes hardis, habile du reste, et beau parleur. Molière n'était pas allé à lui du premier coup : il avait commencé par les médecins officiels, ceux du roi et de la cour, puis, voyant qu'ils ne pouvaient rien, il

s'était adressé à un autre, qui pensait et agissait tout autrement. N'est-ce pas ainsi que, de nos jours, on va chez l'homéopathe ?

Quant à la maladie dont il souffrait, il n'est pas facile de le savoir exactement, et les médecins de notre temps ne s'entendent guère plus à ce sujet que leurs devanciers du XVIIIe siècle : l'un conjecture un anévrisme, un autre la phtisie. Ce qui est certain, c'est que son mal siégeait dans la poitrine, qu'il avait une toux continuelle, des oppressions, des extinctions de voix, enfin que, par surcroît, il souffrait de l'estomac, et sur la fin de sa vie, ne pouvait plus se nourrir que de lait. Ce qui paraît aussi certain, c'est que, à ces maux physiques, vint se joindre une affection morale, l'hypocondrie. Je m'empresse de dire qu'on ne saurait comparer le cas de Molière à celui de Swift ou de Jean-Jacques Rousseau, qui, à un moment de leur existence, furent véritablement des fous, et mirent dans leurs œuvres, surtout le second, quelque chose de leur folie. Bien qu'elle soit du ressort des aliénistes, l'hypocondrie, disent-ils eux-mêmes, se concilie très bien avec l'intégrité des facultés intellectuelles ; il n'y a avec elle ni lésion cérébrale ni dissociation des idées ; elle consiste simplement dans un état d'anxiété douloureuse, provoquée par une maladie réelle ou imaginaire, et qui tourmente cruellement ses victimes, sans les frapper au siège même de l'intelligence. Parmi ses causes, les maladies de l'estomac viennent en première ligne, puis l'excès de sensibilité, les préoccupations morales, les fatigues d'une existence trop occupée. Toutes ne se trouvaient-elles pas réunies chez Molière ? L'hypocondriaque professe à l'égard de la médecine tantôt une confiance exagérée, tantôt un scepticisme absolu ; assez souvent, il commence par celle-là pour finir par celui-ci ; mais, sceptique ou confiant, il s'occupe beaucoup de médecine, lit avec passion des ouvrages médicaux, recherche la conversation des médecins. Après les praticiens ordinaires, il lui faut les spécialistes, puis les faiseurs de réclames, enfin les charlatans. Ces états divers de la maladie, Molière semble bien les avoir tous parcourus. Pour faire parler et agir les médecins comme il l'a fait, il dut en voir de toutes sortes, comme aussi, pour disserter sur la médecine de son temps avec une précision admirée par Maurice Raynaud, il faut qu'il l'ait étudiée et de très près.

Ces médecins ne purent manquer de lui signaler, outre ses maux physiques, le mal moral dont il souffrait. Prit-il leur avis au sérieux, s'en moqua-t-il ? En tout cas, il était assez préoccupé de l'hypocondrie pour instituer dans *Monsieur de Pourceaugnac* une longue consultation où elle est décrite avec une complaisance singulière. Quant au *Malade imaginaire*, ce n'est, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que la description d'une forme de l'hypocondrie

qui n'était plus la sienne au moment où il écrivait sa pièce, mais par laquelle il avait peut-être passé, l'hypocondrie confiante et docile. En ce cas, il se serait vengé de sa crédulité d'autrefois en la raillant. Les conjectures tirées de ses œuvres sont fortifiées par un pamphlet contemporain, très haineux, très violent, mais très bien informé. Je veux parler de cet *Élomire hypocondre, ou les Médecins vengés*, publié en 1670 par Le Boulanger de Chalussay. Le titre de l'ouvrage est déjà un renseignement, et l'on aurait d'autant plus tort de le négliger que, pour le reste, l'auteur se contente d'amplifier et d'enlaidir des faits vrais. Sur le point particulier qui nous occupe, il ne fait, somme toute, que répéter en le grossissant ce que Molière dit lui-même ; si je ne l'analyse pas en détail, c'est que, ce faisant, je serais obligé de répéter ce que j'ai déjà dit d'après Molière lui-même et de raconter la même histoire : maladie, convalescence relative, rechute, irritation du malade, consultation demandée aux médecins en renom, recours aux spécialistes et enfin aux opérateurs du Pont-Neuf, l'Orviétan et Bary ; comme conséquence, idées fixes, caractère aigri, enfin hypocondrie défiante.

Je viens, pour un simple lettré, de « toucher une étrange matière. » Les aliénistes reconnaissent eux-mêmes, et nous prouvent à l'occasion, qu'il est souvent malaisé de constater sur un vivant certains états d'esprit; à plus forte raison est-il dangereux à un profane, sans autres moyens d'information que des rapprochemens littéraires et un pamphlet, de mener à bien pareille enquête sur un homme mort depuis plus de deux siècles. Je m'y suis risqué, cependant, mais après avoir demandé l'avis de personnes très compétentes; je n'ai guère fait que développer leur sentiment, et je leur en rapporterais volontiers la responsabilité si elles ne désiraient garder l'anonyme. Les médecins du XVII[e] siècle n'avaient point pardonné à Molière ses rudes attaques, et il paraît bien qu'ils se vengèrent en le laissant « crever » sans secours. Mais c'étaient des fanatiques et des sots ; ceux de nos jours, hommes d'esprit doucement sceptiques, ne lui gardent, disent-ils, aucune rancune d'avoir si mal traité leurs devanciers. Pourtant seraient-ils insensibles à l'attrait de la savoureuse vengeance qui consisterait à le représenter comme légèrement fou? Je ne puis croire à tant de malice et je me décide à donner leur théorie pour ce qu'elle vaut.

V.

S'il fallait en croire deux propos rapportés par Grimarest, il y aurait eu désacord entre les goûts de Molière et la carrière qu'il suivait : « Ne me plaignez-vous pas, disait-il un jour à Mignard et

à Rohault, d'être d'une profession si opposée à l'humeur que j'ai présentement? J'aime la vie tranquille; et la mienne est agitée par une infinité de détails communs et turbulens, sur lesquels je n'avais pas compté, et auxquels il faut absolument que je me donne tout entier malgré moi. » Un autre jour, consulté par un jeune homme qui voulait se faire comédien, il l'en détournait avec force : « Notre profession, disait-il, est la dernière ressource de ceux qui ne sauroient mieux faire, ou des libertins qui veulent se soustraire au travail. » Il lui remontrait donc que, monter sur le théâtre, ce serait « enfoncer le poignard dans le cœur de ses parens, » que lui-même « s'étoit toujours reproché d'avoir donné ce déplaisir à sa famille, » que, « si c'étoit à recommencer, il ne choisiroit jamais cette profession, » car ses agrémens sont trompeurs, elle n'est qu'un triste esclavage aux plaisirs des grands, le monde regarde les comédiens comme des gens perdus, etc. Il ne faut pas tirer de la première de ces anecdotes plus qu'elle ne contient : le mot *présentement* en fixe la portée. Au moment où Molière s'exprime de la sorte, il est très malheureux et commence une longue plainte sur ses souffrances domestiques; on ne s'étonne donc pas que son métier lui apparaisse sous des couleurs très sombres. Quant à la seconde, elle ne fait que confirmer cette vérité d'expérience, que, très rarement, un homme mûr conseille à un jeune homme d'embrasser la profession qu'il a lui-même choisie; et il y a bien des choses dans une habitude si générale : la confiance en ses propres forces, la défiance de celles d'autrui, cette amertume contre la destinée, si commune entre quarante et cinquante ans. On peut admettre que Molière ait alors conçu, dans ses heures de tristesse, quelque mépris pour son métier d'amuseur public et rêvé quelque autre emploi de son génie. Mais de pareils états d'esprit ne donnent point la véritable pensée d'un homme. Tout démontre, au contraire, qu'il aimait passionnément son art, qu'il y rapportait toutes pensées, qu'il s'y donnait corps et âme. Avant d'être écrivain de génie, il était, il voulait être comédien excellent. Il eut toutes les qualités que sa profession exige et aussi quelques-uns des défauts qu'elle provoque.

Il y trouva, cependant, dès ses débuts, une déception cruelle et dont il ne prit jamais complètement son parti. Il ne voyait pas alors, comme la perspective la plus attirante du métier qu'il embrassait, la joie de représenter un jour les Mascarille et les Sganarelle. La preuve, c'est qu'en signant un contrat d'association avec ses premiers camarades, il se réservait « les héros, » c'est-à-dire les grands rôles tragiques; peut-être même faut-il en partie rapporter à ce choix l'insuccès de *l'Illustre Théâtre* à Paris. En province, il s'obstine et n'est pas plus heureux : il paraît qu'on le siffle à Limoges et qu'on lui lance des pommes cuites à Bordeaux. Il se résigne alors à

essayer du comique, et on l'y trouve excellent; selon Chalussay, la petite ville se pâme d'aise dès qu'il paraît. Cependant, il ne perd pas l'espoir de se faire applaudir dans le tragique; avant de rentrer à Paris, après douze ans de campagne, il étudie le répertoire des deux Corneille et, comme pièce de début au Petit-Bourbon, il donne *Héraclius :* le jeu des pommes cuites recommence; même insuccès dans *Rodrigue*, puis dans *le Cid*, puis dans *Pompée*. Ce serait seulement après tous ces échecs qu'il se serait résigné à revenir au comique, et les deux pièces qu'il rapportait de province, *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, lui auraient enfin valu le succès. Telle est la version de ses ennemis, et elle ne manque pas de vraisemblance, bien que Molière n'ait jamais renoncé à la tragédie.

Y était-il très bon? Nous pouvons en douter. D'abord il n'avait guère le physique de l'emploi et, avec un tragédien, le public ne saurait prendre son parti de certaines imperfections. C'est là ce que n'ont jamais voulu comprendre un certain nombre de comédiens que la nature destine à faire rire. L'auteur de *la Comtesse Romani* s'est amusé à incarner, dans un type très vrai, Filippopoli, ce genre d'aberration, capable de fausser le meilleur talent. Écoutez ce bout de conversation entre Filippopoli et sa directrice : « Tu es un comique, lui dit celle-ci, tu es même plus comique que tu ne le crois, mon garçon; je ne sais pas pourquoi tu as la rage de vouloir jouer la tragédie. — Je sais ce que je peux faire, répond l'autre; j'ai la larme! — On ne joue pas les tragiques avec ton nez. — Mon nez ne regarde personne. — C'est là ton erreur, il regarde tout le monde. » Pour Molière, c'était toute sa personne qui chagrinait le public dans la tragédie. De plus, il prétendait faire prévaloir un système à lui de déclamation tragique, et ce système est assez contestable. Nous le connaissons par l'exposition complaisante qu'il en a faite dans *l'Impromptu de Versailles :* il consistait essentiellement à « réciter le plus naturellement qu'il est possible, » au contraire du « ton de démoniaque » qui était de règle à l'Hôtel de Bourgogne. On rapproche d'ordinaire de cette théorie celle d'un autre grand poète-comédien, Shakspeare, qui, dans *Hamlet*, expose lui aussi ses idées sur la récitation dramatique. On a tort, car les idées de l'acteur anglais sont assez différentes. Shakspeare recommande, lui aussi, le naturel, mais, à ce conseil, il en joint beaucoup d'autres qui l'expliquent et le complètent; de plus, il ne parle pas de la tragédie, mais du drame, ce qui est assez différent. Or, s'il faut du naturel dans la tragédie, il n'y saurait suffire; très souvent, les sentimens qu'elle exprime sont héroïques, grandioses, surhumains, c'est-à-dire tout autre chose que simples; jouer simplement un tragique comme Corneille ou Rotrou, c'est le trahir. On peut donc croire qu'en traçant les règles d'une nouvelle dic-

tion tragique, Molière, comme il arrive d'habitude aux comédiens, faisait la théorie de son talent et proposait comme modèle les qualités qu'il avait ou croyait avoir.

S'il ne ménageait pas les railleries à ses rivaux, ceux-ci les lui rendaient avec usure. Il y a, dans *l'Impromptu de l'hôtel de Condé*, un portrait de Molière tragédien où se trouve certainement une part de vérité. Tous les traits essentiels qui y sont tournés en ridicule, le nez en l'air, les yeux égarés, l'épaule en avant, « la tête sur le dos, la perruque plus pleine de lauriers qu'un jambon de Mayence, » tout cela se reconnaît dans le portrait de la Comédie-Française, d'autant plus aisément que le peintre et le satirique ont tous deux représenté leur modèle dans César, de *la Mort de Pompée*. Erreur qui est bien d'un comédien, Molière avait choisi pour se faire peindre celui de ses rôles où il était le plus contestable, mais qui, par son éclat extérieur, ses effets de costume et d'attitude, l'illustration du personnage, flattait le plus son amour-propre. Chalussay ne pouvait manquer de reprendre la thèse de Montfleury; il répète donc les mêmes railleries, et, par surcroît, se moque avec assez de verve de l'obstination malheureuse de son ennemi à faire les amoureux tragiques :

> ... Si tu te voyois quand tu veux contrefaire
> Un amant dédaigné qui s'efforce de plaire;
> Si tu voyois tes yeux hagards et de travers,
> Ta grande bouche ouverte, en prononçant un vers,
> Et ton col renversé sur tes larges épaules!..

Et il le renvoie brutalement à sa destination naturelle, qui est de « faquiniser. » On remarquera que, dans tous les renseignemens qui nous parviennent de la sorte sur Molière tragédien, il n'est rien dit de cette simplicité qu'il recommandait. Au contraire, on lui reproche, à lui aussi, d'être emphatique, criard et tendu; cela prouverait que la simplicité tragique est, comme je le viens de dire, chose assez contestable, puisque celui-là même qui en faisait profession cédait malgré lui à la nature du genre et s'efforçait inutilement de se guinder à sa hauteur.

Le résultat de ces échecs fut pour Molière ce qu'il est d'habitude : beaucoup d'aigreur contre la tragédie, jointe au désir d'aborder de biais un genre pour lequel il persistait à se croire fait. C'est une double infirmité de notre nature, d'abord de ne pouvoir prendre notre parti de nos défauts, et aussi de déprécier ce qu'ils nous interdisent; mais, au théâtre surtout, *le Renard et les Raisins* sont une vérité. Lorsque, dans la *Critique de l'École des femmes*, il instituait son fameux parallèle entre la comédie et la tragédie, il y avait pas mal de rancune dans le dédain qu'il affectait pour celle-ci.

J'attribuerais volontiers à la même cause la direction donnée à plusieurs de ses pièces, dont le caractère n'est pas très net, puisque, depuis le jour de leur apparition, les critiques n'ont cessé de disputer à leur sujet. Ainsi, ce *Misanthrope*, qu'on n'admirera jamais trop, mais qu'on ne comprendra jamais assez. Alceste doit-il faire rire, doit-il faire pleurer, ou tous les deux à la fois? Soyons franc, et reconnaissons que, si c'est là un chef-d'œuvre de l'esprit humain, c'est un chef-d'œuvre obscur, comme beaucoup d'autres chefs-d'œuvre; que, pour une pièce comique, il excite un rire assez court et, pour une pièce sérieuse, il déroute l'émotion; que, malgré la scène du sonnet et celle des portraits, malgré les deux petits marquis, malgré Basque, il est un peu froid à la représentation; que, si les lettrés l'applaudissent avec un enthousiasme réfléchi, le parterre est pour lui aussi tiède qu'au premier jour. J'ai consulté à ce sujet plusieurs comédiens d'expérience, et tous me disaient que, hors Paris, ce titre sur une affiche de théâtre est « un repoussoir. » A ce caractère incertain du *Misanthrope*, nous pouvons attribuer, entre autres causes, le désir chez Molière de se tailler lui-même un rôle d'amoureux où il pût déployer ses qualités méconnues, se faire applaudir dans une action sérieuse, exciter un frisson de terreur dans des scènes presque tragiques, comme la grande explication du quatrième acte, où Alceste marche sur Célimène, la menace à la bouche et le bras levé. Conjecture d'autant plus vraisemblable, que le *Misanthrope* est, en plusieurs endroits, une reprise de *Don Garcie de Navarre*, tentative avortée dans un genre à demi tragique. Est-ce à dire que l'on puisse imaginer *le Misanthrope* d'après une conception différente? Nous sommes trop heureux de l'avoir pour ne pas le prendre tel qu'il est, en toute sincérité d'admiration; mais j'essaie de l'expliquer en m'éclairant d'une notion sur le caractère et les tendances de son auteur, reconnaissant que cette notion est une des moindres dont il faille tenir compte, mais estimant que l'on aurait tort de la négliger tout à fait. Si le lecteur la trouvait acceptable, il pourrait l'appliquer à d'autres pièces de Molière, où l'élément sérieux est moins envahissant, mais où il prend sa place, assez contraire parfois à la nature même de la comédie.

Si Molière fut mauvais acteur tragique, il excellait dans le comique, et tous les genres de comique, le plus élevé comme le plus bas. Sous ce rapport, les témoignages de ses contemporains sont unanimes. Beaucoup, cependant, partent d'ennemis acharnés, qui n'ont aucunement l'intention de lui faire des complimens ou d'enregistrer ses succès, qui le dénigrent, au contraire, l'injurient, ne lui accordent que des éloges perfides, par exemple lorsqu'ils consentent à le reconnaître bon farceur en ajoutant que c'est là son véritable emploi et qu'il aurait tort de vouloir s'élever plus haut. Mais, rapprochées

les unes des autres, ces injures mêmes laissent échapper un involontaire aveu d'excellence, d'autant plus qu'à côté de ces témoignages haineux s'en trouvent quelques autres, plus favorables sans l'être tout à fait, et, par cela même, d'autant plus sûrs. De l'ensemble il résulte que Molière fut un acteur comique des plus complets, à la fois laborieux et inspiré, devant beaucoup à la nature, encore plus à l'art, par-dessus tout interprète admirable de ses propres œuvres. Il parlait d'abord avec une volubilité excessive; des efforts qu'il fit pour la dominer, il lui resta une sorte de « hoquet ou de tic de gorge. » Au demeurant, il faisait de sa personne tout ce qu'il voulait. Le médecin Jean Bernier, d'ailleurs fort en colère contre lui, ne peut s'empêcher de dire : « Il étoit encore meilleur acteur que bon auteur; il avoit, comme on dit, son visage dans ses mains. » De Visé est encore plus explicite : « Il étoit tout comédien, depuis les pieds jusqu'à la tête; il sembloit qu'il eût plusieurs voix; tout parloit en lui, et d'un pas, d'un sourire, d'un clin d'œil et d'un remuement de tête, il faisoit concevoir plus de choses que le plus grand parleur n'auroit pu dire en une heure. » A ces qualités supérieures il joignait des talens qui, de nos jours, feraient la fortune de plusieurs acteurs. On devine bien, par *l'Impromptu de Versailles*, qu'il avait un grand talent d'imitation; il le poussait très loin, puisque, pour contrefaire le gros Montfleury, « il soufflait, il écumait, il avait trouvé le secret de rendre son visage bouffi. » Mais il ne dédaignait pas jusqu'à ce comique de pantomime et de cirque, qui consiste tout entier en grimaces, contorsions et cris bizarres; on peut en juger par ces quelques scènes de *la Princesse d'Élide*, où l'imitation de l'écho, la scène de l'ours, la leçon de chant représentent le plus haut degré de la bouffonnerie sur le théâtre. Avec quelques autres passages de ses œuvres, elles expliquent le reproche que lui adressaient quelques délicats d'être un peu « grimacier. » Le souvenir de ses plus grands succès se rattache, du reste, à ses rôles bouffons, très en dehors; il faut lire, dans *Élomire hypocondre*, la description de la manière dont il jouait le héros de *Sganarelle* et Mascarille de *l'Étourdi*. Il s'y incarnait si bien que ces deux noms furent quelque temps des sobriquets acceptés par le public et sous lesquels amis et ennemis le désignaient communément. Pour ses grands rôles, Arnolphe, Alceste, Harpagon, Sosie, M. Jourdain, Argan, on regrette de n'avoir que les banales formules d'admiration prodiguées par Loret ou Robinet, mais elles sont enthousiastes et traduisent visiblement le cri public.

Il avait recueilli, en effet, tout ce que la tradition comique devait aux Français et aux Italiens et il la joignait aux créations personnelles de son génie. Dans sa jeunesse, il avait vu jouer le trio de l'Hôtel de Bourgogne, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume et

Turlupin; en ses heures d'escapade, il fut le spectateur, peut-être l'auxiliaire, de l'Orviétan et de Bary; il vit Guillot-Gorju, Braquette, Prosper; il eut Jodelet pour camarade. Mais surtout il fut toute sa vie l'élève et l'ami du grand Scaramouche. Aussi, écoutez ses ennemis : « Si vous voulez jouer *Élomire*, disait l'auteur de *Zélinde*, il faudroit dépeindre un homme qui eût dans son habillement quelque chose d'Arlequin, de Scaramouche, du docteur et de Trivelin, que Scaramouche lui vînt redemander ses démarches, sa barbe et ses grimaces, et que les autres lui vinssent en même temps demander ce qu'il prend d'eux dans son jeu et dans ses habits. » Lacroix trouve le moyen d'enchérir : « Le bourgeois se lassoit de ne voir que les postures et les grimaces des Trivelins et de ne pas entendre ce qu'ils disent; Molière est venu et les a copiés, Dieu sait comment! et aussitôt, à cause qu'il parle un peu françois, on a crié : Ah! l'habile homme! » Molière fit donc pour son jeu ce qu'il faisait pour ses pièces; prenant son bien où il le trouvait, et l'on s'explique, pour les deux côtés de son génie, la comédie écrite et la comédie jouée, que la jalousie, promptement éveillée par ses débuts, s'écriât : « On ne peut pas dire qu'il soit une source vive, mais un bassin qui reçoit ses eaux d'ailleurs. » Bonne fortune singulière pour le théâtre d'une nation, au moment où, par l'entier développement de ses forces vives et l'équilibre de toutes ses qualités, elle arrivait à son apogée littéraire et social, il se trouvait un grand comédien pour recueillir ce que toute une lignée de « farceurs » nationaux et étrangers avait imaginé de plus excellent, le fixer, le faire sien, et, créant lui-même une tradition, le faire entrer définitivement dans le patrimoine dramatique de notre pays.

VI.

Car Molière, sans trop se douter peut-être de ce qu'il préparait, mais avec une énergie et une force de volonté admirable, donna rapidement à sa troupe la force nécessaire pour vivre, durer, s'imposer à la tutelle royale et devenir une institution d'état. On cite d'habitude, pour marquer la nature de ses rapports avec ses comédiens, une phrase du registre de La Grange : « Tous les acteurs aimoient le sieur Molière, leur chef, qui joignoit à un mérite et à une capacité extraordinaire une honnêteté et une manière engageante qui les obligea tous à lui protester qu'ils vouloient courir sa fortune et qu'ils ne le quitteroient jamais, quelque proposition qu'on leur fît et quelque avantage qu'ils pussent trouver ailleurs. » Ceci se rapporte à l'expulsion de la troupe du Petit-Bourbon, et il se peut bien, en effet,

qu'à ce moment tels fussent les sentimens de tous ses membres. Mais La Grange, homme de convenance et de discrétion, ne revient plus sur ce chapitre; il aurait eu sans doute trop à dire. En regardant les choses de près, on voit que, chez Molière, ces « manières engageantes » se conciliaient très bien avec un ton d'autorité et une brusquerie rendus nécessaires par la turbulence et l'indiscipline de ses comédiens. Lorsqu'il s'adresse à eux, dans *l'Impromptu de Versailles*, écoutez de quel style il leur parle : « Je crois que je deviendrai fou avec tous ces gens-là !.. Têtebleu ! messieurs, me voulez-vous faire enrager aujourd'hui ? Ah ! les étranges animaux à conduire que des comédiens !.. Songeons à répéter, s'il vous plaît... Or sus, commençons... Bon ! voilà l'autre qui prend le ton de marquis ! Vous ai-je pas dit que vous faites un rôle où l'on doit parler naturellement ? » On dirait autant de coups de fouet ou de bride pour maintenir un attelage indocile; la parole est saccadée, fiévreuse; le geste et l'allure devaient être à l'avenant. Aux récriminations, il répond par des coups de boutoir, il force les résistances par des mots piquans : « Taisez-vous, ma femme, vous êtes une bête ! » dit-il crûment à Armande. M[lle] du Parc reçoit avec mauvaise humeur « un rôle de façonnière, » sous prétexte qu'elle n'est rien moins que cela : « Mon Dieu ! mademoiselle, répond Molière avec une ironie transparente, vous le jouerez mieux que vous ne pensez; et c'est en quoi vous faites mieux voir que vous êtes excellente comédienne, de bien représenter un personnage qui est si contraire à votre humeur. Prenez bien garde à vous déhancher comme il faut et à bien faire des manières. Cela vous contraindra un peu; mais qu'y faire ? Il faut parfois se faire violence. » De même, çà et là, dans les conseils qu'il donne à ses acteurs sur le caractère de leur rôle, il semble faire la satire de leurs défauts.

Ses ennemis profitaient naturellement, pour le peindre en laid, d'une manière d'être qu'il exposait lui-même si complaisamment. Tout le dernier acte d'*Élomire hypocondre* n'est qu'un développement haineux sur le thème de *l'Impromptu*, et nous y voyons la troupe entière en révolte déclarée. Confirmant ce que dit Chappuzeau, que « les comédiens ne peuvent souffrir entre eux la monarchie, qu'ils ne veulent point de maître particulier et que l'ombre seule leur en fait peur, » tous ses membres se récrient comme un seul homme lorsque Molière exprime la prétention d'être obéi :

Le maître ! double fat, en est-il parmi nous ?

Aussi leur reproche-t-il amèrement leur ingratitude et leur indiscipline. — Qui ne serait surpris, s'écrie-t-il,

De voir qu'en moins de rien des gueux à triple étage,
Des caimans vagabonds, morts de faim, demi-nus,
Sont devenus si gros, si gras et si dodus,
Et sont si bien vêtus des pieds jusques au crâne,
Que le moindre de vous porte à présent la panne?
Vous me devez ces biens, ingrats, dénaturés,
Mon esprit et mes soins vous les ont procurés,
Et, lâches, toutefois, loin de le reconnaître,
En valets révoltés vous traitez votre maître,
Vous le voulez contraindre à suivre vos avis,
Et vous ne seriez plus s'il les avait suivis !

Ce n'est là qu'une caricature violente et grossière, mais *l'Impromptu* suffit à prouver qu'elle renferme une part de vérité, que la concorde ne régnait pas toujours au Palais-Royal, qu'il dut y avoir bien des scènes bruyantes, et que le directeur de ces comédiens illustres connut les ennuis de tous les directeurs.

Mais qu'importe au public par quels efforts on parvient à lui plaire ! Au théâtre surtout il ne juge que sur des résultats. Or, ici, les résultats étaient admirables. D'abord, on travaillait chez Molière comme on ne travaille plus dans aucun théâtre. Si l'on considère le petit nombre de ses acteurs et la quantité de pièces jouées par eux, on s'étonne qu'ils aient suffi à la tâche. L'on s'étonne aussi de la souplesse dont chacun d'eux fit preuve en incarnant un si grand nombre de rôles et dans plusieurs emplois, car on ne se cantonnait pas alors dans un seul; on n'était même pas l'homme d'un seul genre, et l'on passait aisément de la comédie à la tragédie. N'eût-on pas naturellement cette souplesse, Molière y suppléait : « Il a le secret, disait Gabriel Guéret, d'ajuster si bien ses pièces à la portée de ses acteurs qu'ils semblent être nés pour tous les personnages qu'ils représentent. Ils n'ont pas un défaut dont il ne profite quelquefois, et il rend originaux ceux-là même qui sembloient devoir gâter son théâtre. » Donneau de Visé rapporte, d'autre part, que l'on s'étonnait « de quelle manière il faisoit jouer jusques aux enfans, » et que lui-même se piquait de « faire jouer jusques à des fagots. » Il nous apprend aussi quelle précision Molière exigeait, ne souffrant pas que rien fût abandonné au hasard de l'inspiration et à la fantaisie individuelle : « Chaque acteur sait combien il doit faire de pas, et toutes ses œillades sont comptées. » Même sévérité pour la diction : « Il avoit imaginé, dit l'abbé Dubos, des notes pour marquer les tons qu'il devoit prendre en récitant ses rôles, » à plus forte raison ceux que devaient prendre ses acteurs. Le résultat de ses efforts était une justesse d'ensemble, dont Segrais disait : « On a vu par son moyen ce qui ne s'étoit pas encore vu et ce qui ne se verra jamais : c'est une troupe accomplie de comédiens, formée de

sa main, dont il étoit l'âme, et qui ne peut avoir de pareille. » Segrais se trompait en partie; la tradition de Molière devait rester l'âme d'une troupe qui, survivant à son chef et toujours renouvelée, n'a cessé de la suivre en la rajeunissant.

Former d'excellens comédiens et leur donner des chefs-d'œuvre à interpréter ne suffit pas à la fortune d'un théâtre. Il faut encore ne pas négliger un ensemble de petits moyens, dont notre temps fait un usage prodigieux, qu'il croit à tort capables de remplacer tout le reste, mais auxquels un directeur doit toujours faire une place. Ces moyens consistent à piquer la curiosité du public, à se préparer des spectateurs bienveillans, à désarmer les hostilités dans la mesure du possible; ils s'appellent, d'un seul mot, la *réclame*. Molière y était passé maître. D'abord, il avait « l'annonce, » cette petite harangue qui suivait la représentation et servait non-seulement à annoncer le prochain spectacle, mais aussi à commenter, pour le bien de la troupe, tous les événemens intérieurs qui pouvaient intéresser le public. Jusqu'en 1664, où il en remit le soin à La Grange, sans y renoncer tout à fait, il ajoutait cet emploi à tous ceux qu'il remplissait déjà. De ses annonces il ne nous en a été conservé que deux, et encore par une simple analyse : celle qu'il intercala dans sa première représentation devant Louis XIV et celle où il annonçait *les Femmes savantes;* ce sont des modèles. Il ne s'y ménageait en aucune circonstance, « jusque-là que, s'il mouroit un des domestiques de son théâtre, ce lui étoit un sujet de harangue pour le premier jour de comédie. » On a conclu de là qu'il aimait l'éloquence pour elle-même, et aussi qu'il était très comédien par le constant désir d'occuper le public de sa personne. J'y verrais plutôt le désir d'entrer le plus directement possible en communication avec ses spectateurs, pour s'en emparer plus sûrement. A l'occasion, il imaginait, avant la pièce, d'ingénieuses petites scènes que l'on a souvent imitées depuis. Lui-même nous apprend qu'à Vaux, avant *les Fâcheux*, il « parut sur le théâtre en habit de ville, et, s'adressant au roi avec le visage d'un homme surpris, il fit des excuses en désordre sur ce qu'il se trouvoit là seul et manquoit de temps et d'acteurs pour donner à Sa Majesté le divertissement qu'elle sembloit attendre. » Une autre fois, à Versailles, il imagine de faire un marquis ridicule cherchant une place sur le théâtre et engageant une conversation avec une marquise placée dans la salle. Avant d'afficher une pièce nouvelle, il allait la lire dans des cercles choisis, comme *Tartufe* chez Ninon de Lenclos, *les Femmes savantes* chez le cardinal de Retz, et la « location » en profitait. Bien entendu, ses ennemis dénaturaient cette façon d'agir. Somaize l'accuse d'avoir « tiré des limbes son *Dépit amoureux* à force de coups de chapeau et amené la coutume de faire courre le billet; » Mont-

fleury le montre reçu chez les grands « au bout des tables » et payant son écot par ses imitations de comédiens; de Visé raconte qu'il n'ouvrit son théâtre « qu'après avoir brigué quantité d'approbateurs. » Ce dernier accorde du moins que, ce faisant, « il avoit de l'esprit et savoit ce qu'il falloit faire pour réussir. » En effet, il atteignit de la sorte le but auquel doit viser tout directeur : faire de son théâtre un endroit à la mode, où il est nécessaire d'aller si l'on est du bel air. C'est encore de Visé qui nous renseigne sur ce point, et de façon très complète : « Après le succès de *l'Étourdi* et du *Dépit amoureux*, son théâtre commença à se trouver continuellement rempli de gens de qualité; non pas tant pour le divertissement qu'ils y prenoient (car l'on n'y jouoit que de vieilles pièces) que parce que, le monde ayant pris l'habitude d'y aller, ceux qui aimoient à se faire voir y trouvoient amplement de quoi se contenter; ainsi l'on y venoit par coutume, sans dessein d'écouter la comédie et sans savoir ce que l'on y jouoit. » Il n'y a rien de tout à fait nouveau en matière de théâtre; l'un des plus habiles directeurs qu'ait eus la Comédie-Française ne s'y prit pas autrement pour raffermir la fortune chancelante de la maison; doucement attirée, la société élégante y vint par mode, et le grand public, suivant l'exemple, y vint par imitation et y resta par goût.

Chaque profession, la plus humble comme la plus noble, la moins classée comme la plus régulière, a son genre de point d'honneur. Pour un comédien, pour un directeur de théâtre, il consiste non-seulement à remplir toutes les obligations de son métier, mais encore à l'aimer par-dessus tout, à s'y sacrifier au besoin. Molière, lui, mourut en fonctions et à la peine. Il aurait pu, cependant, quitter la scène, se borner à écrire et prendre ainsi sa place parmi les plus honorés de ses contemporains. Louis Racine prétend que les amis du poète lui conseillaient avec instances de prendre ce parti, que même l'Académie française lui faisait offrir une place, à la condition de renoncer au théâtre. Molière refusa en objectant le point d'honneur; et Boileau, qui ne comprenait pas, de se récrier. Molière avait raison : le point d'honneur consistait pour lui, non pas, comme disait Boileau, « à se barbouiller le visage d'une moustache de Sganarelle et à recevoir des coups de bâton, » mais à ne pas abandonner la troupe dont il était l'âme, à ne pas lui enlever, en se retirant d'elle, son principal élément de succès. Le jour même de sa mort, à bout de forces, ce sentiment le décidait encore à monter sur le théâtre : « Comment voulez-vous que je fasse? disait-il à sa femme et à Baron; il y a cinquante pauvres ouvriers qui n'ont que leur journée pour vivre. Je me reprocherois d'avoir négligé de leur donner du pain un seul jour, le pouvant faire absolument. » Sa dernière heure d'activité fut pour son art. Noble fin,

et digne de lui, malgré le terrible anathème de Bossuet; sans elle, il manquerait quelque chose à une gloire dont elle fut le couronnement et comme l'apothéose.

VII.

Si j'ai retracé avec quelque détail l'existence théâtrale de Molière, ce n'est pas seulement pour prouver combien son métier lui tenait à cœur et marquer de la sorte un trait de son caractère. L'intérêt de cette recherche est surtout littéraire. Elle contribue, en effet, à prouver que, comédien beaucoup plus qu'auteur, et subordonnant tout aux exigences de la scène, Molière faisait passer l'effet de la représentation bien avant celui de la lecture. Aussi voulait-il laisser le plus possible ses œuvres à leur destination, qui était de paraître *aux chandelles*, et avait-il pour le livre une répugnance marquée : on sait avec quelle force il l'exprime en tête des *Précieuses ridicules* et de *l'Amour médecin*. Il lui fallait bien, toutefois, consentir à l'impression de ses pièces, puisque, sans cela, d'effrontés pillards, comme Somaize, ou des amateurs trop enthousiastes, comme Neufvillenaine, les publiaient sans sa permission. Mais, le manuscrit une fois livré, il ne s'en inquiétait plus. Il faisait ou laissait faire deux recueils de ses pièces sans corrections d'aucune sorte, sans profiter de l'occasion pour expliquer sa poétique ou batailler contre ses ennemis, à la façon de Corneille ou de Racine. Ce fut seulement vers la fin de sa carrière que, pris d'impatience, à la longue, en se voyant défigurer, et, peut-être, par un regard jeté en arrière sur son œuvre accumulée, consentant, lui aussi, à en admettre la valeur littéraire, il voulut la corriger et la fixer. Que de sollicitude, au contraire, pour la diction et le jeu! quelle impatience lorsque ses acteurs le trahissaient! Écoutant un jour derrière le théâtre, avec Champmeslé, une scène de *Tartufe*, il s'écriait avec une véritable fureur : « Ah! chien! ah! bourreau! » Et, comme Champmeslé s'étonnait : « Ne soyez pas surpris de mon emportement, lui disait-il. Je viens d'entendre un acteur déclamer pitoyablement quatre vers de ma pièce, et je ne saurais voir maltraiter mes enfans de cette force-là sans souffrir comme un damné. » Il ne faudrait jamais, en étudiant ses œuvres, perdre de vue cette préférence; elle expliquerait certaines façons d'écrire qui lui ont été sévèrement reprochées; elle mériterait d'être étudiée en elle-même pour les graves questions d'esthétique qu'elle soulève. Car ce n'est point là exception unique : Shakspeare, poète-comédien, lui aussi, traitait ses pièces, une fois jouées, avec une telle négligence que leur publication, leur chronologie, leur authenticité même, sont au-

tant de problèmes à peu près insolubles. Ces maîtres du théâtre considéraient toutes les parties : poème, diction, action, comme inséparables ; leurs œuvres, réduites au livre, leur semblaient mortes ; enfin, au prix de la gloire journalière et directe qu'ils trouvaient sur la scène, de la joie qu'ils éprouvaient à voir leurs créations marcher et parler sous leurs yeux, à les incarner eux-mêmes, la gloire et la joie d'en prolonger la vie par le livre ne leur semblaient pas valoir le temps qu'elles auraient pris à leur occupation maîtresse.

J'ai essayé, d'autre part, de retrouver, derrière la statue solennelle du grand écrivain, l'homme lui-même, avec sa trempe morale, ce mélange de bon et de mauvais qui est dans toute créature humaine. Dans cette question, encore, la littérature est intéressée. Médiocrement chrétien et peu respectueux dans un siècle imprégné de foi et d'esprit hiérarchique, épicurien de goûts et de conduite, Molière était, à la fois, en retard et en avance sur son temps ; il se rattachait au XVIe siècle par son esprit d'indépendance, il faisait pressentir le XVIIIe par son désir de tout soumettre au rire, c'est-à-dire à la discussion. Cette nature d'esprit, non-seulement se conciliait très bien avec celle de la comédie, mais elle y était jusqu'à un certain point nécessaire. On peut se demander toutefois si, en se séparant ainsi de ses contemporains, Molière n'a point perdu quelque chose. La conception de la vie réalisée par son existence est largement humaine, mais n'y manque-t-il pas une élévation qui n'est pas interdite aux poètes comiques, puisqu'elle se trouve chez d'autres que lui ? Et, de même, la morale qui se dégage de son œuvre n'eût-elle pas gagné à s'inspirer des idées de son siècle ? En revanche, on ne peut méconnaître que, n'étant dupe d'aucune convention, en un siècle qui en comptait tant et de toutes sortes, ne laissant rien empiéter sur son libre jugement, il a déployé un courage, une vigueur d'attaque, une franchise d'observation, que plus de respect lui eût interdits ; qu'il a touché, par cela même, à quelques-uns de ces grands objets de discussion que l'on n'aborde guère aux époques de paix sociale, et que, sans les pièces où il les aborde, il manquerait quelque chose d'essentiel à son œuvre, comme à celle de son temps. Cette liberté d'esprit n'engendra, du reste, chez lui, ni l'imprudence, ni le parti-pris, ni les mauvaises manières, ni l'indulgence pour soi-même que l'on rencontre chez les écrivains du XVIe siècle et surtout chez ceux du XVIIIe ; dans une profession et des circonstances également difficiles, ce grand homme fut, en même temps, un brave homme.

GUSTAVE LARROUMET.

LE

DOMAINE RURAL

CHEZ LES ROMAINS

II[1].

LES DIVERS MODES DE TENURE, LA VIE DE CHATEAU.

VI. — LA TENURE SERVILE.

Dans les deux derniers siècles de l'empire romain, la pratique du fermage libre devint plus rare. Celle de l'exploitation directe par des esclaves travaillant en commun fut aussi en partie abandonnée. Ce que l'une et l'autre perdirent de terrain fut peu à peu gagné par une pratique assez nouvelle, celle de la tenure. Celle-ci s'établit, non par l'effet des lois ou par la volonté des gouvernans, mais par une série d'habitudes insensiblement prises, et à la longue enracinées. Il la faut observer de près et en distinguer les trois formes diverses, suivant que cette tenure se trouvait dans les mains d'un esclave, ou dans celles d'un affranchi, ou dans celles d'un homme libre. C'est ici, d'ailleurs, la partie la plus difficile de notre sujet, celle pour laquelle nos documens sont le plus insuffisans. Il y a eu tout un côté des habitudes romaines dont les écrivains et les jurisconsultes n'ont presque jamais parlé et que nous n'entrevoyons qu'avec la plus grande difficulté.

Le caractère essentiel et précis qui distingue le servage de la glèbe de l'esclavage rural que nous avons vu précédemment est

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

que, tandis que les esclaves ruraux travaillaient en troupe sur toute la terre du maître, le serf travaille isolément sur un lot de tenure et en a les profits sous des conditions déterminées. Ce genre de servage commence à poindre dans la société romaine. Il était en pleine vigueur chez les Germains. Quelques sociétés plus anciennes encore l'avaient déjà connu. Les ilotes de Sparte, les pénestes de la Thessalie, les clérotes de la Crète, probablement les thètes de l'Attique avant la réforme de Solon, avaient été de véritables serfs de la glèbe. En effet, ils avaient cultivé la terre de père en fils; placés chacun sur un lot distinct, ils n'avaient pu ni être vendus, ni être séparés de ce champ, et n'avaient eu d'autre obligation que de rendre au maître une forte partie de la récolte. Ce sont bien là les traits auxquels on reconnaît des tenanciers serfs. Par leur condition sociale, ils étaient esclaves; par leur occupation héréditaire, ils étaient tenanciers du sol. Mais, dans l'ancienne histoire de Rome, on n'aperçoit rien de pareil. La situation des cliens primitifs ne ressemblait en rien au servage; ils étaient légalement hommes libres, et c'est à la famille, non à la terre, qu'ils étaient attachés. Dans tout ce qu'on sait du vieux droit romain, on ne trouve aucune disposition qui puisse s'appliquer au servage de la terre. Rome ne connaissait légalement qu'une sorte d'esclavage, celui qui enchaînait l'homme à la personne du maître et le mettait à sa discrétion. C'est un fait digne d'être noté que les Romains, à mesure qu'ils conquéraient le monde, n'y aient pas établi le servage comme avaient fait d'autres peuples conquérans. On sait qu'ils s'emparèrent de la plus grande partie des terres; on sait aussi qu'ils furent fort embarrassés de ces immenses territoires et ne surent souvent comment les mettre en valeur. Ils ne pensèrent pourtant pas à les faire cultiver par les anciens habitans sous condition de servage. C'est seulement plus tard, au temps de l'empire, que le servage commence à apparaître chez eux. Encore n'est-il jamais une condition légale. Aucune loi, aucune mesure de l'autorité publique, aucun règlement d'ensemble ne l'institue. Les lois ne le reconnaissent même pas; vous ne trouvez ni au Digeste ni dans les codes aucun article qui le régisse. Il n'est pas une institution, il n'est qu'une pratique.

On supposerait à première vue qu'il s'est introduit dans l'empire avec l'entrée d'une nouvelle population servile. Si l'on pouvait constater, en effet, que des multitudes de serfs germains aient été amenés dans l'empire, et si l'apparition du servage coïncidait brusquement avec leur arrivée, on aurait trouvé la date exacte et la vraie source du servage de la Gaule et de l'Italie. Mais cette constatation ne peut pas être faite. Au contraire, s'il est une vérité qui se dégage de l'état des documens et de leur silence même, c'est que ce

servage ne s'est pas produit à une date précise ni par l'effet de l'entrée d'une population nouvelle. Remontez de génération en génération, vous n'en trouverez pas une où le servage surgisse tout à coup. Il s'est formé lentement, obscurément, sans que personne en ait été frappé. Il est venu d'une légère modification dans les usages ruraux. Un propriétaire faisait cultiver sa terre par sa troupe d'esclaves ; il a permis à un de ces esclaves de travailler isolément ; il lui a accordé, au lieu de labourer ici ou là sous les ordres du *villicus*, de labourer le même champ d'année en année et toute sa vie. Il lui a confié ce petit champ, lui permettant et lui enjoignant à la fois de le cultiver à ses risques et périls. Par là, cette parcelle du domaine s'est changée en une tenure, et cet esclave s'est changé en un serf de la glèbe.

Cette obscure transformation date de très loin, et il est impossible de dire à quelle époque elle a commencé. Varron rappelle incidemment que le maître qui est satisfait d'un esclave laborieux lui donne volontiers un pécule ; or, il ressort de ce passage de l'écrivain que ce pécule ne consistait pas en argent ; il consistait en un petit troupeau et en un coin de terre : « Accordez cela à vos bons serviteurs, dit-il aux maîtres ; *ils en seront plus attachés à votre domaine.* » Voilà peut-être le germe de la tenure servile et de l'attache à la glèbe. La tenure servile apparaît un peu plus nettement chez les jurisconsultes du IIe et du IIIe siècle. Il leur arrive plusieurs fois de mentionner un esclave qui cultive un champ à son compte en payant redevance à son maître, comme ferait un fermier. Ulpien appelle même cet esclave un quasi-fermier. Il ne peut pas être un fermier véritable, parce qu'aucun contrat de location n'est possible entre le maître et son esclave ; mais il ressemble matériellement au fermier, puisqu'il cultive un champ et qu'il a la récolte en payant au maître une part convenue. Le jurisconsulte Paul signale aussi l'esclave qui travaille à la terre à ses risques et périls et qui paie au propriétaire une rente déterminée à l'avance. Cervidius Scævola et Alfénus vont jusqu'à parler d'un « louage de terre » fait à l'esclave. Il ne se peut agir visiblement d'un louage régulier et formel ; le droit ne l'admettrait pas. C'est une convention purement verbale et qui ne serait d'aucune valeur en justice si une contestation surgissait entre le maître et l'esclave. Ce n'en est pas moins une sorte de convention, et elle se maintiendra aisément, car elle est dans l'intérêt des deux hommes. L'esclave aime mieux travailler pour lui et pour le maître à la fois, que de travailler, comme il faisait auparavant, pour le maître seul. Quant au maître, il trouve aussi son profit ; il est sûr que cette parcelle de terre lui produira quelque revenu ; il n'eût peut-être pas trouvé un fermier pour la mettre en valeur. Quoi de plus avantageux que ce quasi-fermier qui était un esclave? Avec lui, nul procès

possible et l'éviction toujours facile. Le prix de fermage était ce qu'il voulait. Remarquez même qu'il pouvait se montrer indulgent sans y rien perdre; il pouvait faire à son esclave les conditions les plus douces, n'exiger qu'une redevance très légère, presque nulle, lui permettre de vivre heureux et presque de s'enrichir; car tout ce que l'esclave acquérait était acquis pour le maître, et, à la mort de cet esclave, le maître voyait rentrer dans sa main et le champ amélioré par le travail et tous les biens meubles ou l'argent de l'esclave. Ce maître avait pu être bon pour cet esclave sans qu'il lui en coûtât rien.

Telle est, si nous ne nous trompons, l'origine première du servage de la glèbe chez les Romains. Il se greffe en quelque sorte sur l'esclavage antérieur. Il est l'ancien esclavage qui se continue avec une seule modification. Le serf est le même homme que l'ancien esclave, mais au lieu de travailler en troupe, il travaille sur un champ particulier et suivant des conditions qui lui sont personnelles. Ce servage ne débute pas tout à coup comme institution générale; il n'est encore qu'un fait individuel; il est seulement une tenure servile. Cette tenure se produit dans l'intérieur d'un domaine, puis d'un autre domaine, et, peu à peu, on la trouvera dans tous. Notons encore un point: un maître n'a pas changé d'un coup tous les esclaves de son domaine en tenanciers. Nous verrons plus loin, en effet, qu'il est toujours resté sur chaque domaine un bon nombre d'esclaves travaillant en commun suivant la règle ancienne. C'est tel ou tel esclave qui, individuellement, a été changé en tenancier serf par la volonté de son maître.

La condition légale de cet homme n'était pas modifiée. En droit, il restait un esclave et aussi en gardait-il le nom, *servus*. Aucun article du Digeste, aucune loi des codes ne lui fait une situation spéciale. Le maître, en le plaçant sur une parcelle de son domaine, ne l'avait nullement affranchi. Il ne lui avait conféré aucun droit, n'avait renoncé à aucune partie de son pouvoir sur lui. Cet esclave n'avait pas plus que l'esclave ordinaire la protection des lois et des tribunaux. N'étant pas homme libre, il n'avait aucun recours contre le maître. Si ce maître lui reprenait son champ, il n'avait aucun moyen de lui résister. Esclave, il ne pouvait prétendre à aucun droit sur le sol. La terre qu'il occupait et cultivait, restait sans conteste la terre du maître. A sa mort, il est hors de doute que le maître la reprenait, comme il reprenait tout pécule. On sait bien que les enfans de l'esclave n'héritaient jamais de lui; comment auraient-ils songé à hériter d'une terre qui n'était même pas à lui? Mais, d'autre part, le maître dut s'apercevoir souvent que cette parcelle de terre était bien cultivée, vigoureusement labourée, que les animaux y étaient bien entretenus, qu'il n'y avait aucun gaspillage dans les récoltes. La petite redevance qu'il en tirait

était un profit sûr et dépassait peut-être ce que l'exploitation directe lui eût donné. L'esclave travaillait plus ; la terre et le propriétaire s'en trouvaient mieux. Les plus sûrs progrès sont ceux que les divers intérêts s'accordent à accomplir en commun. Il arriva donc naturellement que le maître, sans y être forcé par aucune loi, laissa la terre aux mains du même esclave toute sa vie. L'esclave mort, ses enfans ne réclamèrent pas la terre, mais le maître trouva naturel et même profitable de la leur laisser. Il leur renouvela la concession faite au père. Au besoin, il aurait pu la leur imposer comme obligation. Dans l'un ou l'autre cas, la tenure servile devenait permanente et presque héréditaire.

Ni les lois, ni le gouvernement n'avaient à s'occuper de faits qui se cachaient dans l'intérieur des domaines et qui ne concernaient que la vie privée. Pourtant, lorsque ces faits se furent multipliés et que ces situations se furent fixées par un long usage, l'autorité publique fut amenée à en tenir compte. On sait qu'il fut fait un grand effort, à la fin du IIIe siècle, pour arriver à une répartition plus égale de l'impôt foncier et peut-être aussi pour lui faire produire davantage. Les auteurs des nouveaux cadastres, trouvant sur les champs beaucoup d'esclaves à demeure, imaginèrent de faire de ces cultivateurs un élément d'appréciation des revenus fonciers, et ils en vinrent naturellement à les inscrire sur les registres du cadastre. De là ces « serfs ascrits » dont il est parlé souvent dans les codes. Il y a quelque apparence que cette mesure aggrava leurs charges pécuniaires. Ce qui est certain, c'est qu'elle affermit leur situation et leur donna une plus grande sécurité. Les inscrire sur les registres de l'impôt, c'était reconnaître légalement leur condition. C'était leur fournir une sorte de titre d'occupation de leur champ. C'était presque interdire au maître de les déposséder ou lui rendre au moins l'éviction plus difficile. Insensiblement, le législateur alla plus loin : il interdit au maître de vendre ses esclaves, à moins qu'il ne vendît en même temps la terre qu'ils occupaient. Ce n'était pas précisément défendre au maître de leur reprendre leurs tenures ; mais c'était lui enlever le principal intérêt qu'il aurait eu parfois à les leur reprendre. Par là, cet esclave fut réellement attaché à un lot de terre. Il le fut en ce double sens qu'il ne dut jamais quitter son champ et que le maître ne put pas lui enlever ce même champ. Dire que cet esclave acquit par là des droits sur la terre serait trop dire. Jamais la législation romaine ne reconnut pareils droits à un homme qui restait toujours de condition servile. Mais le maître savait qu'il ne vendrait pas sa terre sans ses esclaves ; c'était assez pour qu'il prît l'habitude de laisser sa terre dans leurs mains. Il arriva ainsi qu'une famille d'esclaves vécut pendant plusieurs générations sur une même glèbe. L'usage et les mœurs firent

que ces hommes ne furent plus regardés comme les esclaves du maître, mais comme les serfs de la terre.

Ce fut une immense amélioration. Je ne sais pas si l'existence matérielle de l'esclave en devint beaucoup plus douce. J'incline à croire, au contraire, qu'il dut travailler beaucoup plus que par le passé. On peut penser que sa redevance fut, le plus souvent, assez lourde. En cas de mauvaise récolte, sa nourriture même ne lui était pas assurée. Peut-être lui arriva-t-il souvent d'envier le sort de ceux qui restaient dans l'ancien esclavage, et qui, avec moins de labeur, étaient sûrs au moins d'avoir leurs besoins satisfaits. Ce qui s'améliora, ce fut sa condition morale. Il obéit encore, mais il n'eut plus à obéir en toutes choses, à tous les ordres, à toute heure du jour. Cet homme commença aussi à avoir la dignité que donne le travail lorsqu'il est librement conçu et volontairement exécuté. Il connut le profit et la perte; il eut les soucis, les calculs, les douleurs, les joies; il fut homme. C'est par les côtés individuels de l'être que l'homme grandit. Son âme commença à former des volontés et à se sentir responsable. Il eut une terre qui fut comme à lui, et il vit croître les arbres qu'il avait plantés. Il eut sa cabane à lui, et il y fut le maître. Il eut sa femme toujours à ses côtés, associée à son travail et à sa destinée. Il eut ses enfans, pour qui il put travailler. Il fut chef de famille, sinon au sens ancien et juridique du mot, du moins au sens de la pratique. Sur son existence légale l'esclavage pesait encore de tout son poids; mais, dans la réalité de chaque jour, dans son travail et dans ses jouissances, dans ses sentimens, dans sa conscience, il était presque homme libre et pouvait croire qu'il l'était. Ce fut un grand progrès pour l'humanité, puisque la part d'obéissance diminua dans des millions d'existences humaines. Et comme ce progrès s'opéra insensiblement, sans aucune lutte, par le simple accord des parties intéressées, il ne laissa pas après lui dans les âmes ces sentimens mauvais qui balancent quelquefois les bienfaits des plus heureuses révolutions.

N'oublions pas, d'ailleurs, que cette transformation d'une classe d'hommes s'accomplit sans que le nom de cette classe ait changé. Le mot serf est le nom de l'ancien esclave romain; c'est notre mot esclave qui est relativement moderne, bien que nous l'appliquions à l'antiquité. Les serfs sont, en effet, les anciens *servi*, dont l'existence a été changée par ce seul fait que chacun d'eux a cultivé son lot de terre et y a été attaché. Il faut aussi faire attention à un autre point; ce ne fut pas toute la classe servile qui passa d'un coup dans cette nouvelle condition. A côté des serfs à tenure que le code théodosien appelle « serfs casés, » ou serfs ayant un domicile individuel, il y eut toujours les esclaves qui continuaient à travailler par groupes sur l'ensemble du domaine et à habiter en commun dans la maison d'un

maître. Il est impossible de dire dans quelle proportion numérique ces deux catégories d'hommes étaient entre elles. Il nous paraît certain que les « serfs casés » ne furent, au temps de l'empire romain, qu'une faible minorité. C'est plus tard qu'ils sont devenus nombreux. C'est encore plus tard qu'ils ont fait disparaître l'autre forme de l'esclavage. Le germe s'est formé dans la société romaine ; il s'est développé dans la société mérovingienne ; il n'a prévalu que dans la société féodale, et de nouveaux adoucissemens n'ont pas tardé à le faire disparaître à son tour.

VII. — LA TENURE D'AFFRANCHI.

Je suis forcé de parler des affranchis. Ils paraissent étrangers à cette étude ; mais nous reconnaîtrons qu'ils ont tenu une assez grande place dans l'histoire du domaine rural. Je n'en dirai d'ailleurs que ce qui se rapportera à mon sujet. De toutes les institutions romaines, l'affranchissement est peut-être la plus complexe. On sait qu'il n'est pas une seule de ces institutions où il ne faille distinguer l'état légal et l'état réel ; mais l'institution pour laquelle cette distinction est le plus nécessaire est sans doute l'affranchissement. Je dirai peu de chose de l'état légal ; les règles de droit sont bien connues et faciles à trouver ; je regarderai plutôt à la pratique et au côté extralégal, parce que c'est là surtout que se montrent les vrais effets de l'affranchissement.

L'affranchissement était un acte à double face. Par un côté, il élevait un esclave à la dignité d'homme libre et lui conférait les droits du citoyen ; par l'autre, il enlevait à un maître la propriété d'une personne humaine. De ces deux choses, la première ne coûtait rien au maître et pouvait même quelquefois lui rapporter un profit. La seconde était toujours pour lui un sacrifice ; car l'esclave était une propriété de rapport ; l'affranchir, c'était s'appauvrir. Aussi l'esprit romain s'ingénia-t-il à trouver des combinaisons qui lui permissent d'accomplir l'une des deux choses sans l'autre. Il imagina des moyens d'affranchir sans se dépouiller, c'est-à-dire de n'affranchir qu'à moitié.

L'un de ces moyens, et le plus simple, était d'affranchir son esclave sans employer aucune des formalités légales. On l'affranchissait sans le déclarer au cens, sans opérer la vindicte, sans comparaître devant un magistrat. On l'affranchissait « dans la maison, à table, entre amis, » c'est-à-dire en dehors de toute publicité et de toute intervention de l'autorité publique. Il résultait de là que cet homme, libre vis-à-vis de son maître, n'était pas libre vis-à-vis de la loi. Libre de fait, il demeurait esclave en droit. Sa liberté n'avait donc aucune garantie ; elle ne durait qu'autant que le maître voulait qu'elle

durât, et il pouvait à tout moment la reprendre. C'était une liberté précaire, et le maître y mettait toutes les conditions qu'il voulait. Il semblait avoir fait un homme libre, et cependant il continuait à jouir des services de cet homme, des fruits de son travail. Il disposait même, s'il voulait, de son pécule; aucune loi du moins ne l'empêchait de s'en emparer. Cette situation singulière paraît avoir été très fréquente aux temps de la république, et ce faux affranchissement fut sans doute un des procédés les plus usuels de l'aristocratie romaine. Elle fut modifiée dans les premiers temps de l'empire par la loi Junia Norbana. Cette loi eut pour effet de donner une sanction à ce qui n'avait été jusque-là qu'un semblant d'affranchissement. Elle en fit un affranchissement réel et régulier, mais incomplet. Ce fut un demi-affranchissement légal. L'ancien esclave ne devint pas un citoyen romain; il fut seulement « un Latin; » dénomination fictive et convenue, comme il y en a tant dans la langue du droit public romain. Dire de cet homme qu'il était un Latin, c'était une manière convenue d'exprimer qu'il n'était pas un citoyen romain. Ce qui caractérisait la condition sociale de ce « Latin, » c'est qu'il vivait comme libre, et qu'au moment de sa mort il redevenait esclave. De son vivant, il pouvait acquérir des biens pour lui-même, ce qui n'était jamais accordé à l'esclave; il pouvait devenir propriétaire même d'immeubles. Mais dès qu'il mourait, toutes les règles qui s'appliquaient à l'esclave mourant s'appliquaient aussi à lui : il ne pouvait pas tester, il n'avait pas d'héritiers, il ne transmettait même pas ses biens à ses enfans. Tout ce qu'il laissait appartenait de plein droit au maître qui l'avait affranchi, ou aux héritiers de ce maître. Ses biens, qui de son vivant étaient une propriété, devenaient à sa mort un pécule; et, comme le pécule d'esclave, ils rentraient de plein droit dans la main du maître. On peut dire que ce « Latin » n'avait qu'un affranchissement viager. Il vivait affranchi, il mourait esclave. On comprend quels motifs et quels calculs avaient fait imaginer une situation tellement bizarre que notre esprit moderne a quelque peine à la comprendre. Le maître, que rien n'obligeait à affranchir son esclave, avait bien voulu l'affranchir, mais sans renoncer aux profits qu'il tirait de lui. Il ne s'était donc privé de lui que temporairement. Il lui avait permis de vivre libre, de travailler pour soi, d'acquérir, mais c'était pour reprendre un jour tout ce qu'il aurait acquis. Cela valait mieux pour l'esclave que de rester esclave. Quant au maître, il y perdait peu; car il ne renonçait aux revenus quotidiens de l'esclave que pour retrouver un jour ces revenus capitalisés. La condition d'affranchi latin dura pendant les cinq siècles de l'empire. On a une loi de Constantin qui s'y rapporte : « Les biens du Latin, dit-il, ne sont que pécule, et ils reviennent au patron ou aux héritiers du patron sans

que les fils du Latin puissent alléguer aucun droit d'hérédité. » C'est encore à peu près ce que dit Salvien au commencement du ve siècle. La « latinité » ne disparut de la législation qu'au temps de Justinien.

Tel était le demi-affranchissement. Il faut observer maintenant l'affranchissement complet, et chercher si lui-même conférait à l'ancien esclave une pleine indépendance. Si nous regardons le pur droit romain, le « droit civil, » il est très net sur ce point. L'homme qui est affranchi suivant les modes légaux devient pleinement libre : il est citoyen romain et tous les droits du citoyen lui appartiennent; il acquiert des biens, il les transmet à ses enfans, il les lègue à sa guise. La pratique était souvent tout autre, et il faut reconnaître que si elle avait répondu à cet idéal, les maîtres n'auraient presque jamais affranchi leurs esclaves. Si les maîtres faisaient un grand usage de l'affranchissement, c'est qu'ils ne perdaient pas tous leurs droits sur ceux qu'ils affranchissaient. En vain l'esclave avait-il vu s'opérer la vindicte à son égard, en vain le magistrat l'avait-il proclamé libre, citoyen romain, Quirite ; il n'était pas encore maître de soi. Homme libre vis-à-vis des autres hommes, homme libre vis-à-vis de la loi, il ne l'était pas tout à fait à l'égard de son ancien maître. Le droit romain voulait, en effet, que ce maître devînt pour lui un patron, et ce terme impliquait un certain genre d'autorité. L'affranchi était soumis et subordonné au patron un peu moins que l'esclave ne l'avait été au maître. Le droit, à la vérité, déclarait seulement qu'il devait au patron « la soumission et la déférence ; » mais rien n'était plus dangereux que ces termes abstraits dont il n'existait pas de définition précise ; ce vague prêtait à l'arbitraire et était plein de menaces. Les maîtres trouvèrent d'ailleurs un moyen très sûr de retenir les affranchis dans leur main. Nous avons dit qu'un maître était presque toujours un homme partagé entre la pensée d'améliorer le sort d'un esclave et le désir de ne pas se priver des services et des profits de cet esclave. L'affranchissement n'était, le plus souvent, qu'une conciliation entre ces deux sentimens contraires. Une convention se faisait entre les deux hommes. Le maître disait à l'esclave : « Je veux bien te faire libre et citoyen, mais tu continueras à me servir. » Il n'exigeait plus de lui « un service d'esclave, » mais il prétendait au moins à un « service d'affranchi. »

La nature et la mesure de ce service n'étaient inscrites dans aucune loi. La loi n'avait rien à fixer à cet égard, puisque, à ses yeux, l'affranchi était complètement libre. Mais elle reconnaissait comme chose légitime les conditions imposées par le maître et acceptées par l'esclave pour la concession de la liberté ; c'est ce que les jurisconsultes appellent *imposita libertatis causâ*. La manière dont on réussit à donner une valeur juridique à ces conditions

est assez singulière et peint assez bien l'esprit romain. La difficulté à tourner était que le droit romain ne reconnaissait aucune valeur à la convention faite entre un maître et son esclave; en sorte que, si un jour l'affranchi refusait de rendre les services convenus, le maître ne pouvait pas alléguer en justice la promesse que l'esclave avait faite. On imagina donc d'exiger de l'esclave un serment. Nouvelle difficulté : un serment d'esclave n'était pas valable en droit. On recourut alors à un double serment. Par le premier, l'esclave jurait qu'aussitôt affranchi il en prêterait un second. Le premier n'avait qu'une valeur morale, ou plutôt, suivant les idées des anciens, une valeur religieuse; c'était certainement assez pour que le second, venant aussitôt après et dans toute la joie de la liberté nouvelle, ne fût pas refusé. Le procédé est décrit tout au long au Digeste dans un fragment du jurisconsulte Vénuleius. Cicéron y faisait déjà une allusion très claire dans une de ses lettres. C'était ce second serment qui était valable en droit, puisqu'il avait été prononcé par un homme devenu libre. Or, ce second serment contenait les conditions imposées par le maître et acceptées par l'affranchi. Dès lors, celui-ci se trouvait engagé légalement, et, plus tard, le juge pouvait annuler l'affranchissement pour ce seul motif que le serment n'avait pas été tenu. Quelquefois même le maître obligeait son affranchi à employer les formes sacramentelles de la stipulation, et l'affranchi était lié par un véritable contrat.

Les conditions insérées dans le serment ou dans la stipulation variaient beaucoup. Elles dépendaient de la volonté de chaque maître. L'affranchi pouvait s'engager à demeurer dans la maison du patron; il pouvait s'engager à servir, soit pour un temps déterminé, soit pour toujours; il pouvait s'engager à servir seulement le maître, ou à servir encore après lui son héritier. Souvent il promettait une sorte de redevance que l'on décorait du nom de don gracieux, *donum*. Plus souvent il promettait une partie de son travail, et ce travail se comptait par journées que l'on appelait *operæ*. Nous retrouverons ce même mot dans la suite. L'un devait fournir dix journées par an, un autre vingt, tel autre « un nombre indéterminé qui serait à la volonté du patron. » Le genre de travail dépendait des aptitudes de l'ancien esclave. L'un était laboureur, ou charpentier, ou maçon. Un autre était orfèvre, architecte, médecin, copiste, peintre, acteur, maître d'école. Tantôt le travail était fourni dans la maison même du patron où l'affranchi exerçait son métier. Tantôt il faisait son métier par la ville et il rapportait au patron une partie de ses émolumens ou de ses honoraires. Quelquefois l'affranchi tenait une boutique ou un comptoir de banque, et il devait payer au patron, soit une somme fixe par jour, soit une part de ses bénéfices.

Il était inévitable que cette obligation du travail donnât lieu à beaucoup de discussions. S'il faut en croire Tacite, les affranchis auraient eu une propension à manquer à leurs devoirs. Si l'on croit les jurisconsultes, ce seraient les patrons qui auraient exagéré leurs droits « jusqu'à charger outre mesure et opprimer les affranchis. » Des deux affirmations contraires nous concluons seulement que les conflits étaient perpétuels. Les tribunaux étaient sans cesse appelés à trancher ces débats. Par les efforts continus des juges, des jurisconsultes, des empereurs, il s'établit une jurisprudence à peu près fixe sur la matière. D'une part, les juges obligèrent l'affranchi à s'acquitter « des travaux qu'il avait promis pour obtenir la liberté. » D'autre part, les jurisconsultes et les empereurs rappelèrent aux patrons que les travaux devaient toujours être en rapport avec les forces et l'état de santé de l'affranchi, et ne devaient jamais être exigés d'un malade. Ils ajoutèrent même que celui qui aurait deux enfans en serait exempté. Aussi bien que l'homme, la femme affranchie devait un certain nombre de journées, au moins jusqu'à l'âge de cinquante ans. Mais, si elle se mariait, elle était aussitôt dispensée de cette obligation. La raison de cette faveur s'aperçoit bien, et le jurisconsulte la dit : c'est que la femme ne pouvait servir à la fois son patron et son mari. Mais pour la même raison, cette femme ne pouvait se marier qu'avec la permission du patron. Rien de plus légitime suivant les idées des anciens. Puisqu'un tel mariage devait porter préjudice au droit du patron, on trouvait juste que le patron eût la faculté de s'y opposer. Il n'est pas inutile de noter que, dans cet engagement que l'esclave prenait en vue d'obtenir la liberté, on pouvait insérer la clause que les journées de travail seraient dues, non-seulement par lui, mais encore par ses enfans nés ou à naître. C'est Ulpien qui nous fournit ce renseignement significatif.

On voit assez que le maître qui avait affranchi un esclave n'avait pas renoncé à tout son droit de propriété sur sa personne et sur son travail. Il en fut de même pour ses biens. Il était fréquent, dans la société romaine, que les affranchis s'enrichissent ; car c'étaient eux qui avaient en main presque tout le commerce. Ils exerçaient même la plupart des professions que nous appelons libérales : ils étaient médecins, architectes, libraires, précepteurs, quelquefois même professeurs. A eux appartenaient aussi les emplois publics de second ordre ; ils remplissaient les bureaux de l'administration ; ils étaient greffiers des juges, agens des gouverneurs des provinces, commis des douanes. Ces emplois étaient peu estimés, à ce qu'il semble, mais ils étaient lucratifs. Regardez les inscriptions, regardez les lois, tout montre que les affranchis arrivaient à la fortune. Il n'est donc pas inutile de nous demander ce que devenait leur succession.

Nous avons déjà vu que l'affranchi latin laissait tous ses biens à son maître. Il ne pouvait pas en être de même pour celui que nous pouvons appeler l'affranchi complet. Tout le droit romain, depuis les Douze Tables, avait prononcé expressément que cet affranchi laissait ses biens à ses enfans et que le patron n'y avait aucun droit. L'affranchi avait, comme tout citoyen romain, des « héritiers siens,» c'est-à-dire des enfans qui lui succédaient de plein droit. Il est vrai, qu'à défaut de fils, ses biens allaient au patron; mais j'incline à penser que, lorsque le vieux droit avait établi cette règle, il avait considéré le patron comme le plus proche parent. Il l'était, en effet, dans les idées des anciens. L'affranchi, au temps où il avait été esclave, n'avait pas eu de parens aux yeux de la loi; en aurait-il eu, tout lien aurait été rompu avec eux par l'affranchissement. Par suite de cela, l'affranchi ne pouvait jamais avoir de collatéraux. S'il n'avait pas d'enfans, l'unique parent qu'il pouvait laisser était son patron, lequel, l'ayant fait naître à la vie civile, était légalement son père et lui avait donné son nom. Ce patron héritait donc de son affranchi comme un père aurait hérité de son fils; le fils du patron héritait comme un frère ou un collatéral. Mais si l'affranchi laissait des enfans, personne ne passait avant eux. Telle était la règle dans l'ancien droit.

Il semble que cette règle, si juste en soi, ait choqué les idées des hommes d'alors. Avec la conception qu'on se faisait de l'esclavage, il était difficile que l'ancien maître ne fût pas convaincu qu'il avait des droits sur les biens de son ancien esclave. Cet homme lui devait sa liberté. Le droit même d'acquérir quoi que ce fût, il ne l'avait qu'en vertu de l'affranchissement. Ce n'était aussi que par une faveur spéciale du maître qu'il avait pu garder son pécule. Cette première mise de fonds, il la tenait du maître. Si ce pécule avait grandi dans le commerce, dans l'industrie, dans la banque, n'était-ce pas en partie parce que l'affranchi portait le nom du patron, et parce que, portant son nom, il était sous sa garantie? Il faut entrer dans ces mœurs et dans ces idées des anciens si nous voulons nous expliquer les détours et les ruses que les patrons se crurent en droit d'imaginer pour éluder la loi. Deux de ces détours, surtout, nous sont connus. L'un consistait en ce que le maître, au moment d'affranchir, faisait jurer à son esclave qu'il ne se marierait pas: c'était s'assurer sa succession. Une loi vint, il est vrai, interdire ce singulier arrangement comme contraire à la morale. Il y en avait un autre qui resta permis : le maître obligeait le nouvel affranchi à le reconnaître comme associé dans tous ses bénéfices, c'est-à-dire dans toute la fortune qu'il pourrait acquérir; l'affranchi mort, l'ancien maître se présentait, non comme héritier, mais comme associé, et de cette façon il était assuré d'avoir au moins une part dans la succession.

Le vieux droit avait encore permis à l'affranchi de faire un testament. Il n'avait pas pu le lui interdire, puisqu'il le considérait comme citoyen romain. Ainsi, au cas où l'affranchi n'avait pas d'enfans, il pouvait disposer de ses biens en faveur de qui il voulait, sans que le patron pût y prétendre. Telle était la règle ancienne. Il est curieux d'observer que les jurisconsultes eux-mêmes trouvèrent que cette faveur de la loi était excessive. Leur esprit admettait bien que l'affranchi laissât ses biens à un fils légitime; mais qu'il les léguât à un étranger, ou même à un fils adoptif, à l'exclusion du patron, cela était « ouvertement injuste; » cela était « une iniquité. » C'est Gaius qui s'exprime ainsi. Il arriva donc que l'édit du préteur corrigea sur ce point « l'iniquité du droit. » Il fut établi que si un affranchi, n'ayant pas d'enfans, instituait un héritier, il devrait au moins laisser au patron la moitié de son bien. Plus que cela, la loi Papia Poppæa étendit le droit du patron même au cas où l'affranchi laissait des enfans légitimes. Elle voulut que le patron entrât en partage avec les fils. Elle lui assura la moitié s'il existait un enfant, le tiers s'il y en avait deux. C'est seulement si le nombre des enfans était plus élevé que la succession leur fut dévolue sans partage avec le patron. Des dispositions plus rigoureuses encore réglaient la succession de la femme affranchie.

On peut dire que le patron avait une sorte de domaine éminent sur les biens que possédait l'affranchi. Lui vivant, il n'avait pas le domaine utile, il n'avait pas la jouissance. Lui mort, il se présentait pour reprendre tous les biens, s'il s'agissait d'un affranchi latin; une part des biens, s'il s'agissait d'un affranchi complet. De là vient que le droit romain fait toujours figurer dans la fortune d'un défunt les affranchis qu'il peut avoir; ses affranchis font partie du corps de sa succession. C'est qu'en effet la faculté qu'il a d'hériter d'eux un jour est une valeur dont il faut tenir compte dans l'évaluation de sa fortune. Ces droits se transmettent tout naturellement à ses héritiers; il faut donc les compter dans l'héritage. Par son testament, le patron lègue ses affranchis comme il lègue ses terres ou ses meubles; il les partage entre ses héritiers, il les « assigne » à l'un ou à l'autre, à son choix. Nous devons entendre par là qu'il lègue et assigne, non pas précisément la personne des affranchis, mais leurs services, leur obéissance, et surtout l'éventualité de leur succession. Il se peut même qu'un affranchi appartienne à la fois à deux maîtres. Il se partage entre deux cohéritiers par moitié ou par tiers, comme serait partagé un immeuble ou un capital (1).

(1) Nous n'avons pas à parler ici de certains modes spéciaux d'affranchissement qui enlevaient absolument l'affranchi à l'autorité du maître. Nous n'avons pas à parler de l'*annulus aureus* et de la fiction de la *restitutio natalium*. Ces cas ont cer-

Telle était la nature ordinaire de l'affranchissement. Il ne faisait pas un homme indépendant; il laissait à l'ancien maître de l'esclave une partie de ses droits. L'affranchi, légalement libre, restait le sujet d'un autre homme. Or cette classe des affranchis fut très nombreuse. Tacite fait entendre que, dans la ville de Rome, elle l'emportait sur la population née dans la liberté; et il n'est pas téméraire de penser qu'il en était à peu près de même dans l'Italie et les provinces. Il n'était pas de riche famille qui n'eût un nombreux personnel d'affranchis à son service. Nous n'avons pas à nous occuper de ceux qui vivaient et travaillaient dans les villes; mais nous voudrions savoir quelle était la destinée de ceux qui restaient dans les campagnes. Malheureusement, les écrivains ne nous parlent guère que des affranchis des villes, et les jurisconsultes, lorsqu'ils cherchent des exemples, citent plus volontiers l'affranchi orfèvre, ou médecin, ou pédagogue, que l'affranchi laboureur. Les choses rurales sont toujours ce qui laisse le moins de traces. Ce que l'on peut du moins constater, c'est le grand nombre des affranchis des campagnes. Nous voyons, par exemple, dans Tite Live, que Rome, faisant une levée de paysans pour armer une flotte, remplit 25 quinquérèmes d'hommes qui étaient « de la classe des affranchis citoyens romains. » César nous montre, au début de la guerre civile, Domitius se faisant une petite flotte en armant des affranchis de ses domaines d'Étrurie. L'empereur Auguste, en un danger pressant, ordonna aux propriétaires de donner pour le service militaire un certain nombre de leurs affranchis. Pendant tout l'empire, les armées romaines se sont recrutées, en grande partie, d'hommes qui n'étaient pas nés libres. Le corps des vigiles, corps d'élite, qui avait la garde de Rome, était formé « d'affranchis latins. » Les légions, il est vrai, devaient être composées d'hommes libres; mais les cohortes auxiliaires étaient pleines d'hommes qui ne recevaient les droits complets de citoyen qu'à l'expiration de leur temps de service et comme récompense de seize ans de bonne conduite. Au IVe, au Ve siècle, la population libre, de plus en plus réduite en nombre, ne fournissait que quelques corps d'élite et les officiers des autres troupes; mais la masse des soldats venait d'ailleurs. Observez la conscription telle que l'empire l'établit alors : elle pèse surtout sur les paysans et exclut la plupart des professions des villes; parmi ces paysans, elle ne reçoit pas d'esclaves, mais elle reçoit vi-

tainement été assez peu nombreux; ils tiennent beaucoup de place dans le droit, ils en avaient moins dans la pratique. Comparés à la multitude des autres affranchissemens, ils étaient presque des raretés. Très curieux à étudier en eux-mêmes, ils n'ont aucun rapport avec le sujet qui nous occupe ici. — Sur tout ce sujet, on consultera avec fruit le livre que publie en ce moment même M. Lemonnier sur la *Condition sociale et morale des affranchis.*

siblement beaucoup d'hommes qui ne sont pas pleinement libres, et qui ne peuvent être que des colons ou des affranchis.

Ces faits suffisent à montrer que la classe des affranchis fut, pendant toute la durée de l'empire, très nombreuse dans les campagnes. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'elle n'y fût dans un état de dépendance. Nous pouvons observer, en effet, que le jour où l'empereur Auguste voulut enrôler ces affranchis, il ne les prit pas directement lui-même, il ne leur enjoignit pas de venir donner leurs noms, comme cela se faisait dans l'enrôlement des citoyens; il dut s'adresser à leurs propriétaires. Il obligea chacun de ces propriétaires, suivant le chiffre de sa fortune, « à donner » quelques-uns de ses affranchis. Cela implique que ces hommes étaient moins sujets de l'état que sujets d'un propriétaire. De même encore au IV[e] siècle, chaque fois que l'empire ordonne une levée de paysans, c'est aux propriétaires qu'il envoie ses ordres, et il fixe à chacun d'eux le nombre d'hommes qu'il doit donner. Le grand propriétaire fournit plusieurs conscrits; plusieurs petits propriétaires s'unissent pour en fournir un. Ce mode de conscription est celui qui est usité dans les pays où les paysans appartiennent à des seigneurs. Nous arrivons donc à cette conclusion que, dans la société de l'empire romain, les affranchis composaient un des élémens de cette population d'un grand domaine qui vivait soumise au propriétaire du sol.

Pouvons-nous aller plus loin, et essaierons-nous de voir quelle était, dans l'intérieur du domaine, la condition spéciale de ces affranchis? C'est ici que nous souhaiterions que l'antiquité nous eût laissé plus de renseignemens. Faisaient-ils partie de l'entourage du maître et de son service personnel? Cela est certain pour quelques-uns, mais ceux-là ne formaient sans doute qu'une très petite minorité. Exerçaient-ils les fonctions d'intendant du domaine, de *villicus*, de *procurator*, et à ce titre dirigeaient-ils l'exploitation? C'est ici une hypothèse qui doit être écartée; le *villicus*, le *procurator*, tels que nous les voyons souvent chez les jurisconsultes, et plus souvent dans les inscriptions, n'étaient pas des affranchis, mais des esclaves. Il ne semble pas que les Romains aient eu l'habitude de faire commander leurs esclaves par leurs affranchis. Ces affranchis du domaine, laboureurs pour la plupart, travaillaient-ils en commun dans le groupe servile? Cette hypothèse encore est difficilement admissible. La demi-indépendance de l'affranchi le mettait certainement fort au-dessus d'un travail impersonnel au milieu des esclaves. Il ne reste plus qu'une supposition à faire: c'est que le maître qui les avait affranchis leur ait donné en même temps un petit lot de culture et en ait fait des tenanciers. C'est ici un point obscur qui, probablement, ne sera jamais éclairci. Les

seuls documens qui seraient de nature à nous renseigner, c'est-à-dire les polyptyques, les livres du cadastre, les registres de propriété, ont tous péri sans qu'il en reste rien. Mais, deux siècles après l'empire romain, des documens de cette sorte ont été conservés; ils sont certainement de même nature que ceux de l'époque impériale qui ont péri; or ces polyptyques, ces documens de tradition toute romaine, nous montreront des affranchis qui sont tenanciers de père en fils et depuis longtemps. Nous y reconnaîtrons qu'ils doivent des services et des *operæ*, comme les affranchis de l'époque romaine, et il n'est pas jusqu'à la succession de leurs biens qui ne soit régie par des règles assez semblables à celles que le droit romain nous a montrées. Il faut nous arrêter à la simple indication de ces similitudes; il ne me paraît pas que la pleine vérité puisse être trouvée.

VIII. — LA TENURE DE COLON.

A côté des tenures serviles et des tenures d'affranchis, il y eut, peut-être en plus grand nombre, les tenures de colons. La situation de l'homme libre cultivant le sol d'autrui a plusieurs fois changé dans la société romaine. Le fermage par contrat avait pris autrefois la place du précaire. Par une nouvelle évolution, le colonat prit la place du fermage. Le colon du IVe siècle est, le plus souvent, le descendant de l'ancien fermier. Le nom est le même. La langue a successivement appelé du même terme de « colon, » d'abord le cultivateur qui était un fermier libre, puis le cultivateur qui était enchaîné au sol. Ce n'est pas que les peuples soient convenus, quelque jour, de changer le sens du mot; les mots sont ce qu'on change le moins dans une société. C'est l'homme qui, en gardant son nom, s'est transformé. Il avait été libre de quitter la terre; il a cessé de l'être; mais on lui a laissé sa dénomination de « colon, » et ce mot ancien s'est appliqué à une situation nouvelle. D'ailleurs, cette transformation de l'homme ne s'est pas faite par une loi. Elle n'a pas été édictée par un gouvernement. On chercherait en vain une telle loi dans les codes romains; quant au gouvernement impérial, il n'eut jamais ni la volonté ni la force d'opérer une pareille révolution, qui, d'ailleurs, si l'on y réfléchit un peu, ne pouvait lui être utile en rien. Le changement du fermier en colon a été graduel, insensible, longtemps invisible. Il ne s'est pas opéré par masses, mais par individus. Il s'est accompli sur une série de personnes et de familles avant d'apparaître dans la société. Le terrain de cette révolution a été l'intérieur de chaque domaine rural.

C'est pourquoi nous la connaissons si peu. Aucun historien du

temps n'a eu à parler d'elle. Ce n'est qu'à de rares et obscurs indices que nous pouvons l'entrevoir. Un homme était d'abord fermier par bail temporaire en vertu d'un contrat; il pouvait quitter la terre à l'expiration du bail, mais il est resté. Ce paysan s'est accoutumé à cultiver le même sol du même propriétaire, aimant ce sol à force de le cultiver, et se rivant peu à peu à lui par son long labeur et son amour. Le contrat de bail, devenu inutile, n'a jamais été renouvelé. Les années et les générations ont passé, la famille est toujours à la même place. Un lien d'habitude s'est formé, plus fort et plus impérieux d'âge en âge.

D'autres fois, plus souvent peut-être, ce fermier qui était venu pauvre, sans capital et sans avances, n'a pas pu payer son fermage. Pline le Jeune décrit cette situation, et les jurisconsultes du Digeste font entendre qu'elle était fréquente. Ce fermier, devenu débiteur du propriétaire, n'a pourtant pas été renvoyé par lui; on l'a gardé, on l'a retenu, parce que son travail était le gage de sa dette. Il n'aurait pu quitter qu'en se libérant. Au contraire, il est devenu chaque année plus insolvable, chaque année plus lié à la terre. Bon gré mal gré, cette terre le tenait, et cela devait durer toujours, car son labeur était désormais sa seule manière de payer l'intérêt annuel de sa dette. C'est pour cela, apparemment, que son labeur était désormais contraint et forcé. Ainsi, le père était venu libre sur ce sol, les fils y restaient obligatoirement et le petit-fils ne savait même plus que l'aïeul avait été libre d'en sortir. Voilà comment s'est formée, presque sans qu'on s'en aperçût, une nouvelle condition sociale (1). Cette situation n'est pas née, comme on l'a dit, au IVe siècle de l'empire; elle avait peut-être existé dans tous les temps. Ce qui appartient au IVe siècle, c'est qu'elle soit devenue fréquente et se soit multipliée à l'infini. Ce colonat prit alors une telle extension, il finit par enserrer, homme par homme, tant de milliers d'hommes, que le gouvernement et le législateur furent obligés de s'occuper de lui; alors vinrent les lois impériales qui le reconnurent, qui le fixèrent, qui le déclarèrent immuable.

Le colon n'était pas un serf (2). Ceux qui ont confondu le colonat

(1) Nous laissons de côté quelques autres sources du colonat, par exemple l'introduction de Germains libres que le gouvernement impérial fixa au sol comme cultivateurs en leur imposant la condition de rester attachés à leurs tenures. — Pour ce qui est de la Gaule, nous sommes disposé à croire que le colonat y a eu des racines propres et qu'il se rattachait à un état de choses antérieur à César; mais c'est un point dont on ne peut pas faire la démonstration dans l'état actuel des documens.

(2) Nous ne voulons pas dire qu'il ne se soit jamais trouvé d'esclaves dans la classe des colons. Il a pu arriver assez souvent qu'un maître fît un colon de son esclave; il a donc pu exister quelques colons de condition servile; mais ce n'étaient là que des exceptions, et aussi les documens n'en parlent-ils jamais. A peine peut-on voir une allusion à cela dans une lettre de Sidoine Apollinaire, v, 19, où il semble que le fils d'une

avec le servage de la glèbe ont été induits en erreur par quelques analogies apparentes et par une phrase du code théodosien inexactement traduite. Les lois romaines distinguent toujours, et en termes fort nets, le colon de l'esclave. Maintes fois ce colon est qualifié homme libre. Aussi possède-t-il ce qu'un esclave n'aurait jamais, une famille et des droits civils. A l'opposé de l'esclave, il hérite de son père, et ses enfans de lui. Il peut posséder en propre. Sa tenure, bien entendu, n'est jamais sa propriété; mais, en dehors de sa tenure, aucune loi ne l'empêche d'être propriétaire d'un immeuble. Il peut tester en toute liberté pour ce qui est à lui. Enfin, il a la protection des lois et le droit de se présenter en justice. Il peut plaider même contre son maître. Nous avons un rescrit d'Honorius, qui s'étonne que le colon ait un pareil droit et qui ne peut pourtant pas le lui ôter tout à fait.

Sur un point, le colon n'est pas libre : il ne doit ni quitter sa terre ni cesser de la cultiver. Les lois disent qu'il ne peut s'éloigner de cette terre un seul jour. Par là, il semble qu'il appartienne à son champ. Il en est « comme l'esclave; » c'est la loi qui s'exprime ainsi. Il est bien vrai que, juridiquement, le colonat n'est pas une servitude; il n'est pas « une condition inhérente à la personne; » mais s'il n'est pas une servitude, il est un lien : *nexus colonarius*, dit encore le législateur. Voilà la vraie définition du colonat. Il est un lien, et notons que ce lien n'est pas entre un homme et un maître, mais entre un homme et une terre. Sans la terre, il n'y aurait pas de colon. Sans la terre, cet homme serait aussi libre que tout autre citoyen. — Le lien qu'il a contracté avec la terre est aussi bien à son avantage qu'à son détriment. Il ne doit pas quitter cette terre; mais, en compensation, la jouissance de cette terre lui est assurée. Le propriétaire n'a pas plus le droit d'évincer un colon que celui-ci n'a le droit de laisser la terre. Prenez toutes les lois sur le sujet; elles impliquent que le cultivateur peut rester, s'il veut, en dépit même du propriétaire. Mais, en retour, le propriétaire exige qu'il reste; fugitif, il le poursuit, il le reprend, il le ramène par la force. En résumé, le lien entre la terre et l'homme ne peut être brisé ni par le colon ni par le maître. Nous apercevons, il est vrai, dans quelques lois, qu'il n'est pas sans exemple que ce lien soit rompu; nous voyons des colons qui deviennent soldats, d'autres qui deviennent prêtres; mais il faut, pour que ce changement soit légitime, que le propriétaire l'ait autorisé. Le lien ne peut donc être brisé que par l'accord de volonté des deux hommes.

serve soit devenu colon sans même avoir été affranchi; mais il ne faudrait pas trop s'appuyer sur cette lettre, à cause du vague du style de cet écrivain et de l'impropriété des termes qui lui est habituelle. Ce serait en tout cas un exemple unique.

Le propriétaire ne peut pas vendre son domaine sans vendre en même temps les colons qui l'habitent. Cela signifie, au fond, qu'en vendant son domaine il assure à ses colons la conservation de leurs tenures sous le nouveau propriétaire. En effet, une autre loi interdit à l'acquéreur d'amener avec lui de nouveaux colons au préjudice des anciens. Le colon est donc inséparable de la terre; il fait corps avec elle : Justinien l'appelle *membrum terræ*. Il peut se marier avec une femme de sa condition; mais il faut encore que cette femme appartienne au même domaine que lui. Règle singulière et qui pourtant s'explique. S'il en était autrement, il y aurait formariage, et l'un des deux conjoints serait nécessairement perdu pour l'un des deux domaines. Cela ne peut se faire que si les deux propriétaires sont d'accord pour le permettre ou pour faire entre eux un échange de personnes. C'est ce qu'on retrouvera au moyen âge et ce qu'on voit déjà sous l'empire romain. Les fils du colon sont nécessairement colons, et le sont de la même terre. Ils héritent à la fois de la tenure du père et de ses obligations. Ils gardent sa terre de plein droit et forcément. Le colon est un tenancier perpétuel.

Regardons-le dans l'intérieur de ce domaine rural dont il occupe une parcelle, et cherchons quelle est sa situation. A-t-il un maître, comme l'esclave? Il a au-dessus de lui, visiblement, le propriétaire du sol. Or, il se trouve que la langue latine n'a qu'un seul mot pour signifier propriétaire et maître, *dominus*. Il en résulte que le colon emploie en parlant au propriétaire du sol le même terme qu'emploie l'esclave. Cet homme n'est pas son maître, mais l'usage est de l'appeler du même nom que s'il l'était. Bien des confusions d'idées peuvent naître de là. L'influence des mots dans les mœurs est incalculable. Il ne faudra pas longtemps pour que ces deux hommes arrivent également à penser que l'un des deux est le maître de l'autre. Il subsiste pourtant une grande différence entre l'esclave et le colon : c'est que le propriétaire ne peut obliger le colon à aucun autre genre de travail qu'à la culture du sol. Il n'a pas le droit de l'attacher à son service personnel; il ne peut pas l'appliquer à un métier. Peut-il le frapper, le punir, l'enchaîner? Cela ne se voit pas clairement. Il y a bien une loi qui permet au propriétaire d'infliger un châtiment au colon dans un cas tout à fait spécial; mais cette loi même me paraît impliquer qu'en général il n'avait pas ce droit. Dire que, pour un délit déterminé, le colon pourra être enfermé et frappé « comme s'il était esclave, » c'est dire qu'en dehors de ce délit il n'est pas soumis comme l'esclave aux châtimens corporels. D'ailleurs, le colon est expressément autorisé à poursuivre le propriétaire en justice pour toutes les catégories d'actes que le droit romain réunissait sous la dénomination générale d'injures.

En l'absence du propriétaire, le domaine était régi par un *villicus* et un *procurator*. On aperçoit bien que le colon était subordonné à ces deux personnages. Mais ici se présente une difficulté. Comment le colon, qui est homme libre, peut-il être soumis à des hommes qui sont toujours des esclaves? C'est qu'il ne leur est soumis qu'à titre de régisseurs du domaine tout entier. Qu'ils aient un droit de coercition sur sa personne, c'est ce qu'aucun texte ne permet de supposer, sauf le cas où il aurait voulu s'enfuir du domaine. Ils ont les yeux sur lui, s'assurent de sa présence, reçoivent ses redevances et ses prestations, rendent compte de lui au maître. Pour le travail, nous ne voyons jamais que le colon soit confondu avec les esclaves. Il ne fait pas partie d'un groupe qui laboure ou qui moissonne sous les ordres d'un *monitor*. Nous ne trouvons pas de décuries de colons comme nous trouvons des décuries d'esclaves. Le colon est seul au labour, et seul à la moisson. Il ne transporte pas non plus ses bras et son travail sur telle ou telle partie du domaine qu'un chef lui indique chaque jour. Il a son lot de terre et il le cultive toute l'année. Il laboure, sème, récolte à la même place. Ordinairement, c'est le même champ qu'il cultive toute sa vie, et c'est encore ce champ que ses enfans cultiveront après lui (1). Il n'habite pas non plus, comme le groupe des esclaves, dans une demeure commune; il a sa cabane à lui. Pour la culture, nous n'apercevons pas qu'on lui donne des ordres, qu'on le dirige. Vraisemblablement, il cultive à sa guise et sous sa responsabilité. Il jouit des fruits. Une partie de sa récolte est sans doute pour le maître, mais le reste est à lui. Une loi nous montre cet homme vendant lui-même ses produits au marché de la ville voisine.

Ses redevances annuelles sont le prix dont il paie la jouissance du sol. Elles sont la suite ou l'équivalent de l'ancien fermage. Ce ne sont pas les lois impériales qui ont fixé ces redevances, pas plus que ce ne sont elles qui ont institué le colonat. Il n'exista même jamais de règles générales au sujet des rentes colonaires. Se figurer tous les colons de l'empire, ou seulement tous les colons d'une province soumis aux mêmes obligations, serait une grande erreur. Les obligations variaient d'une terre à une autre. Elles pouvaient même varier, d'un colon à l'autre, sur une même terre.

(1) Notons toutefois que cette règle ne résulte pas expressément des lois. C'est ici l'un des points les plus obscurs du colonat. Certainement, aucune loi n'interdisait au propriétaire de déplacer un colon, c'est-à-dire de lui faire changer de tenure. Je suis frappé de voir que les lois attachent toujours le colon « au domaine » et non pas au lot de terre. Ma pensée est qu'il n'y a jamais eu de règle constante sur ce point. Dans la plupart des domaines, le colon eut un lot à lui pour toujours; mais, dans d'autres, il a pu se faire qu'il n'eût qu'un lot annuel, et l'on peut encore admettre que, sur certains domaines, les colons aient cultivé en communauté. Ces questions ne pourront être éclaircies que si l'on trouve de nouveaux documens.

Dans quelques domaines la redevance se payait en argent, dans d'autres en nature. Sur quelques-uns, le colon payait à la fois une rente et une part des fruits. Nos documens ne nous renseignent pas sur le chiffre de la rente. La part des fruits s'appelait *pars agraria* ou *agraticum*; c'est le champart du moyen âge. Il pouvait aussi arriver que les colons dussent au propriétaire un nombre déterminé de jours de travail ou de corvées. Une inscription, relative à un domaine d'Afrique, marque que le nombre des corvées sur ce domaine était de six par an, c'est-à-dire deux pour le labour, deux pour les semailles et deux pour la moisson. Mais tout cela variait à l'infini, et nous ne pouvons pas affirmer qu'il y eût deux domaines où les obligations du colon fussent exactement les mêmes. Cette variété venait de ce que chaque propriétaire avait fait à l'origine avec chaque colon des conventions particulières. Quelquefois il avait pu imposer au colon sa volonté. Souvent, les conditions avaient été assez librement débattues, et le colon les avait acceptées à un moment où il avait encore la faculté de ne pas s'établir sur cette terre et où il n'était pas encore colon. Les obligations des colons étaient aussi variables que les sources mêmes du colonat. Une seule règle existait, c'est que ces obligations, une fois établies, ne pouvaient plus changer; elles demeuraient immuables à jamais. Douces ou rigoureuses, elles se transmettaient de père en fils sans aucune modification. Il faut observer de près cette règle et essayer de la comprendre.

Prenons d'abord le cas où les obligations étaient rigoureuses; le colon ne pouvait ni réclamer un adoucissement ni quitter la terre. Il voyait ailleurs un domaine où les conditions étaient plus douces, et il était tenté d'y courir; mais c'est ici que la loi intervenait, impitoyable; elle interdisait au colon de changer de domaine, de chercher un propriétaire plus indulgent ou une tenure grevée de moindres charges. Elle punissait surtout le propriétaire qui prenait chez lui le colon d'un autre. C'est qu'elle voyait là un préjudice porté à l'ancien propriétaire et une atteinte à des droits acquis. Elle supposait que cette redevance, trop rigoureuse peut-être, avait été établie jadis par une convention libre, qu'il y avait eu peut-être quelque raison spéciale pour qu'elle fût si rigoureuse, que peut-être elle représentait, outre la rente du sol, les intérêts d'un capital prêté, et qu'il pouvait y avoir cent raisons aujourd'hui oubliées pour que la redevance eût été fixée de la sorte. Le législateur ne se croyait pas le droit de permettre qu'on la changeât au détriment du maître.

Prenons maintenant le cas où les conditions faites au colon étaient douces; alors la même législation impériale défendait au propriétaire de les aggraver. Elle partait de ce principe que, si le propriétaire primitif n'avait établi qu'une redevance légère, c'est qu'il ne

s'était pas senti le droit d'exiger davantage. Elle supposait, par exemple, que le premier colon avait apporté avec lui ses outils et ses bestiaux, qu'il avait bâti lui-même sa cabane, que le propriétaire n'avait eu à faire aucune mise de fonds. D'autres fois, il était arrivé que les premiers colons d'un domaine y eussent été installés à un moment où ce domaine était encore à l'état de *saltus*, c'est-à-dire de terre en friche. C'est sur ces sortes de terres, en effet, que le colonat paraît avoir commencé; c'est du moins sur elles que nos plus anciens documens nous le montrent. Comme ces terres étaient alors sans valeur dans les mains d'un propriétaire qui les avait eues presque pour rien, et comme on ne savait même pas ce qu'elles pourraient produire un jour, le propriétaire n'avait exigé de ses premiers colons qu'une faible redevance; et c'était à ce prix seulement qu'il avait trouvé des hommes qui consentissent à défricher. Avec le temps et par le travail de ces hommes, cette terre était devenue fertile. Le propriétaire avait-il pour cela le droit d'augmenter la redevance? La loi impériale répondait non. Elle voyait une convention primitive, qui avait été faite non par écrit, mais mentalement, et pour toujours, et elle ne permettait pas qu'elle fût rompue. « Si un propriétaire, dit l'empereur, exige d'un colon plus que ce qui a été accoutumé jusqu'alors, c'est-à-dire plus que ce qui a été exigé de lui ou de ses pères dans les temps antérieurs, ce colon se présentera devant le juge le plus proche, et ce juge devra, non-seulement défendre au propriétaire d'augmenter la redevance coutumière, mais encore faire restituer au colon tout ce qui aura été exigé de lui indûment. » La redevance imposée au père, dit un autre empereur, ne pourra pas être augmentée pour le fils; « car nous voulons que les fils, une fois nés sur le domaine, y restent comme en possession, aux mêmes conditions suivant lesquelles les pères y ont vécu. » L'immutabilité était la règle, aussi bien pour le colon que contre lui. La conséquence était que les bénéfices du défrichement étaient presque tout entiers pour l'auteur du travail ou pour ses enfans à tout jamais. Qu'un colon améliore le sol par des plantations, par des desséchemens, par des irrigations, ce sont ses enfans qui auront tout le profit. La plus-value du sol est pour le colon. Il n'a pas à craindre que ses charges s'accroissent à mesure que sa terre vaudra davantage. Mais de même, en sens contraire, il peut arriver qu'une terre perde une partie de sa valeur; elle peut se détériorer ou par négligence ou par accident; la redevance n'en sera pas diminuée, et la famille du colon y restera toujours, sans espoir d'allégement, c'est-à-dire dans la misère. Les documens ne nous disent pas si les colons furent, en masse, heureux ou malheureux; mais nous apercevons sans peine qu'il y en eut des deux sortes, et que leur situation fut infiniment variable.

On vit des colons à tous les degrés de l'échelle, depuis le bien-être d'une famille laborieuse et assurée de posséder toujours son champ, jusqu'à l'extrême misère du paysan que son champ ne nourrit plus et qui n'a pas le droit de chercher son pain ailleurs.

IX. — DE LA DIVISION HABITUELLE DU DOMAINE EN DEUX PARTS.

Nous venons de compter et d'observer plusieurs classes différentes de cultivateurs : esclaves travaillant en commun, esclaves à petite tenure, fermiers libres, affranchis, colons. On se tromperait si l'on supposait que ces classes se succédant se soient supprimées l'une l'autre. Le fermier libre n'a pas fait disparaître l'esclave. Le colon n'a pas fait disparaître complètement les fermiers libres ; car on en trouve jusqu'à la fin de l'empire. Quant à l'esclave et à l'affranchi gratifiés d'une petite tenure, ils ne se sont substitués que pour une faible part à la *familia* travaillant en commun. La vérité est que toutes ces catégories d'hommes ont vécu ensemble, non confondues, mais entremêlées sur les mêmes terres. C'est seulement la proportion numérique entre elles qui a varié aux différens siècles. Nous ne devons pas nous figurer le domaine rural cultivé exclusivement par une espèce de cultivateurs, d'abord par des esclaves, plus tard par des fermiers libres, plus tard encore par des colons. Il y a eu de tout cela à la fois sur un même domaine. Le système de l'exploitation directe par un groupe d'esclaves et le système de la tenure colonaire semblent contradictoires ; en réalité, tous les deux étaient pratiqués en même temps et s'associaient. Le domaine était, en général, divisé en deux parts : l'une était cultivée directement par le groupe des esclaves travaillant pour le compte du maître seul ; l'autre était affermée ou mise en tenure dans les mains de petits cultivateurs qui en partageaient les profits avec le propriétaire. Ce partage du domaine rural est une coutume à laquelle l'historien doit faire grande attention ; nous la retrouverons au moyen âge, où elle produira les plus grandes conséquences ; il importe de constater qu'elle a existé déjà dans la société de l'empire romain, dont la Gaule faisait partie.

Prenons d'abord comme exemple le petit domaine d'Horace. Le poète ne prend pas la peine de nous le décrire autant que nous le souhaiterions. Encore montre-t-il d'un trait qu'il contient deux parts bien distinctes : d'un côté, il s'y trouve cinq fermiers libres qui ont chacun « un foyer, » c'est-à-dire une maison à eux et visiblement un lot de terre. De l'autre côté, il y a sur ce même domaine huit esclaves qui travaillent sous les ordres d'un *villicus* esclave comme eux ; leur condition est sans doute assez dure, puisque le poète plaisamment menace Davus, esclave citadin, de l'envoyer, lui neu-

vième, travailler à la culture. Voilà bien les deux parts : l'une distribuée en petites tenures, l'autre exploitée directement. La part réservée comprend sans doute, outre la maison principale et les jardins qui l'entourent, la forêt de chênes et d'yeuses dont les ombrages plaisent tant à Horace ; elle comprend aussi des terres à blé, « ces terres qui lui donnent chaque année leur moisson sans jamais le tromper ; » elle renferme aussi ce petit vignoble dont le vin, si médiocre qu'il soit, est mis en bouteilles par le poète lui-même. La part distribuée en tenures renferme d'autres terres à blé, peut-être aussi quelques pièces de vigne et des prairies. Ce sont les lots de ceux que le poète appelle « les cinq braves pères de famille, » c'est-à-dire des cinq fermiers (1).

Ce même partage du domaine ressort des textes des jurisconsultes comme un usage fréquent qu'ils n'ont pas à expliquer et auquel ils se contentent de faire allusion. Scævola, par exemple, parle, comme d'une chose habituelle, du domaine qui a été vendu ou légué « avec les pécules des esclaves et l'arriéré des fermiers. » Ces deux classes d'hommes vivent donc ensemble sur la même terre, et comme il est certain qu'elles travaillent différemment et sans contact entre elles, leur présence simultanée implique que le domaine est divisé en deux parts distinctes. Un fragment d'Ulpien montre comment chaque domaine était inscrit sur les registres de l'impôt foncier. On ne se contentait pas d'indiquer l'étendue ou la valeur de l'ensemble : on marquait les diverses sortes de culture, « combien il s'y trouvait d'arpens en labour, combien en vignes ou en oliviers, combien en prés, en pâquis, en bois. » Puis on inscrivait encore sur les registres combien ce domaine renfermait d'esclaves, en distinguant les laboureurs, les vignerons, les bergers, les ouvriers. Enfin, le propriétaire devait faire inscrire les noms de ceux qui habitaient son domaine comme locataires ou comme fermiers. Telle était, suivant Ulpien, la formule de l'inventaire cadastral. Cette formule implique que c'était un usage fréquent d'avoir sur une même terre des esclaves et des fermiers. Ces deux classes d'hommes n'étaient sans doute pas plus confondues sur le domaine qu'elles ne l'étaient sur les registres officiels, et nous pouvons admettre que chacune d'elles avait son terrain à part.

Nous n'entendons pas par là une division géométrique ; nous ne savons pas si une ligne nettement tracée sépare le domaine en deux. Il est plus vraisemblable que les deux portions s'enchevêtrent l'une dans l'autre, chacune étant composée d'une série de

(1) Les lecteurs connaissent l'étude de M. Gaston Boissier, qui a su retrouver et décrire le domaine d'Horace à l'aide de quelques vers du poète et de ses propres voyages. Voyez la *Revue* du 15 juin 1883.

parcelles. Le propriétaire a concédé en tenure ce qu'il a voulu, ici ou là; il a dû se réserver d'abord ce qui était le plus proche de sa maison et tout ce qui était en agrément; il a pu garder aussi, parmi les terres plus éloignées, ce qui était d'une culture plus facile et d'un revenu plus sûr. Nulle règle ici; c'est le caprice du maître ou de son régisseur qui a tout décidé. Je remarque au Digeste que la troupe des chasseurs, *venatores*, était comptée dans la *familia urbana*, c'est-à-dire parmi les esclaves attachés au service personnel du maître; j'incline à conclure de là que les bois et les garennes étaient compris aussi dans la part réservée.

Si le fermage libre a laissé subsister à côté de lui l'exploitation directe par des esclaves, cela est encore plus vrai de la tenure servile et du colonat. Nous avons vu plus haut que le premier germe de la tenure servile avait été la concession d'un petit coin de terre à un esclave dont le maître était satisfait. Mais dans le même passage où Varron signalait cette coutume, il faisait entendre qu'un tel esclave n'en restait pas moins attaché à la culture générale du domaine. Le morceau de terre qu'on lui concédait ne le dispensait en rien de son travail. Il s'occupait de son lot à ses heures perdues ou aux jours de repos; mais la majeure partie de son temps et de ses forces restait due au maître. La tenure servile n'a donc pas été établie pour remplacer le travail en commun; elle s'y est ajoutée. Le même serf qui cultivait sa petite tenure cultivait aussi la terre du maître. Il était un tenancier quelques jours par semaine, et les autres jours il revenait faire partie de la *familia* travaillant en commun. Ce fait, qui semble d'abord peu important, a eu au contraire les plus graves conséquences pour l'histoire de nos sociétés. Nous pouvons remarquer, en effet, que le serf de la glèbe, tel que nous le verrons au moyen âge, ne ressemblera ni aux anciens serfs qu'on avait vus en Grèce ni aux serfs de la Germanie dont Tacite décrit la condition. Un trait tout spécial les caractérisera; ces mêmes serfs, qui auront une tenure à eux, seront astreints à travailler plusieurs jours par semaine sur la terre que le maître a gardée. Cette condition, particulière au servage du moyen âge, s'explique par la nature de la tenure servile des Romains, qui n'était qu'une petite concession faite à un homme demeurant esclave et qui ne supprimait pas ses obligations natives. Ainsi le servage conserva toujours la marque de l'ancien esclavage romain dont il était issu. Le petit germe décrit par Varron contient déjà en raccourci les principales règles du servage du moyen âge (1).

(1) Il en sera de même des tenures d'affranchis. L'affranchi devra aussi, outre le travail de sa tenure, quelques jours de travail sur la terre dominicale. Cela se rattache à l'obligation des *operæ*, qui était l'une des lois de l'affranchissement.

Passons au colonat. Nous ne pouvons sans doute pas affirmer qu'il n'y ait jamais eu de domaines distribués tout entiers à des colons. Une assertion si générale, en présence de documens si rares, serait plus qu'imprudente. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il était plus ordinaire que les colons n'occupassent qu'une partie d'un domaine. Dans la curieuse inscription relative au saltus Burunitanus, nous voyons clairement qu'une portion du grand domaine était tenue par les colons et qu'une autre était exploitée directement au nom du propriétaire. Il y a au code théodosien une instruction adressée aux fonctionnaires impériaux sur la manière dont ils doivent dresser l'inventaire d'une propriété, au moment où cette propriété passe des mains d'un particulier dans celles du prince : « Pour ce qui est du terrain, on devra d'abord en indiquer l'étendue, en distinguant soigneusement ce qui est en vignes, en oliviers, en terres labourées, en prés, en bois. Pour ce qui est des hommes, on inscrira d'abord les esclaves, en distinguant ceux qui sont attachés au service de la personne et ceux qui sont employés à l'exploitation rurale ; ensuite on écrira les esclaves casés et les colons. » Il est donc certain que, sur les registres officiels, les petits tenanciers serfs ou colons étaient séparés des esclaves occupés à l'exploitation directe. Ils étaient séparés d'eux aussi sur le domaine. Visiblement, le propriétaire n'avait pas mis toute sa terre dans les mains des colons ; il s'en était réservé une part avec un groupe d'esclaves pour la cultiver. Quelquefois on avait imaginé d'employer les mêmes colons, qui cultivaient librement leurs lots de terre, à cultiver aussi la terre réservée. C'était la règle, nous le savons, sur le saltus Burunitanus. Notre inscription montre que chaque colon devait fournir chaque année deux corvées de labour, deux de semailles et deux de moisson. C'était comme une partie du loyer de sa tenure. Il payait la jouissance de son lot de terre, à la fois par le champart de cette terre et par six jours de travail sur la terre réservée.

En résumé, le domaine rural était un organisme assez complexe. Il contenait, autant que possible, des terres de toute nature, champs, vignes, prés, forêts. Il renfermait aussi des hommes de toutes les conditions sociales, esclaves, affranchis, colons, hommes libres. Le travail s'y faisait par deux organes bien distincts, qui étaient, l'un le groupe servile, l'autre la série des petits tenanciers. Le terrain y était aussi divisé en deux parts, l'une qui était aux mains des tenanciers, l'autre que le propriétaire gardait dans sa main. Il faisait cultiver celle-ci, soit par un groupe servile, soit par les corvées des tenanciers, soit enfin par une combinaison de l'un et de l'autre système. Il y avait en ce dernier cas un groupe servile peu nombreux, auquel venaient s'ajouter les bras des tenanciers dans les momens de l'année où il fallait beaucoup de bras. Il tirait aussi de son domaine

un double revenu, d'une part les récoltes et les fruits de la portion réservée, de l'autre les redevances et rentes des tenanciers. Enfin, son régisseur ou son intendant, ordinairement un esclave, administrait et surveillait les deux portions également ; des tenures, il recevait les redevances ; sur la part réservée, il dirigeait les travaux.

X. — LE CHATEAU ET LA VIE DE CHATEAU.

Les constructions qui s'élevaient sur un grand domaine étaient naturellement de trois sortes. Il y avait celles qui étaient à l'usage du maître, celles où vivait en commun le groupe des esclaves, et enfin celles des tenanciers et de tous les cultivateurs vivant isolément. Au sujet de ces dernières nous savons fort peu de chose ; les écrivains anciens ne les ont jamais décrites. Horace désigne les habitations de ses petits fermiers par l'expression de foyers ; ce mot donne l'idée de demeures indépendantes qui sont plus que des huttes, mais qui peuvent être de fort modestes chaumières. Apulée nous représente un homme qui traverse un riche domaine ; avant d'arriver à la maison du propriétaire, cet homme rencontre un assez grand nombre de petites maisons, que l'auteur appelle *casulæ* et qui sont vraisemblablement les maisons des colons. Tantôt ces demeures étaient isolées les unes des autres, chacune étant placée sur le lot de terre que l'homme cultivait. Tantôt elles étaient groupées entre elles et formaient un petit hameau que la langue appelait *vicus*. Sur les domaines les plus grands on pouvait voir, ainsi que le dit Julius Frontin, une série de ces *vici* qui faisaient comme une ceinture autour de la *villa* du maître.

Cette villa se divisait toujours en deux parties nettement séparées, que la langue distinguait par les expressions *villa urbana* et *villa rustica*. La *villa urbana*, dans un domaine rural, était l'ensemble de constructions que le maître réservait pour lui, pour sa famille, pour sa domesticité personnelle. Les jardins et les parcs destinés à son agrément s'appelaient aussi *pars urbana*. Quant à la *villa rustica*, elle était l'ensemble des constructions destinées au logement des esclaves cultivateurs ; là se trouvaient aussi les animaux et tous les objets utiles à la culture. Columelle a décrit, mieux encore que Varron, cette villa rustique. Elle devait contenir un nombre suffisant de petites chambres, *cellæ*, à l'usage des esclaves « qui n'étaient pas attachés, » et ces chambres devaient être, autant que possible, « ouvertes au midi. » A l'usage des esclaves « qui étaient attachés, » il y avait l'*ergastulum* ; c'était le sous-sol, il devait être éclairé par des fenêtres assez nombreuses « pour que l'habitation fût saine, » mais assez étroites et assez élevées au-dessus du sol pour que les hommes ne pussent pas s'échapper. A

quelques pas de là étaient les étables, qui autant que possible devaient être doubles; il y avait celles de l'été et celles de l'hiver. A côté des étables étaient les petites chambres des bouviers et des bergers. On trouvait ensuite les granges pour le blé, le foin, la paille; les celliers au vin; les celliers à l'huile, les greniers pour les fruits. Une cuisine occupait un bâtiment spécial; elle devait être haute de plafond et assez grande « pour servir de lieu de réunion en tout temps à la domesticité. » Non loin était le bain des esclaves; ceux-ci n'avaient d'ailleurs le droit de s'y baigner « qu'aux jours fériés. » Le domaine avait naturellement son four et son pétrin, son pressoir pour le vin, son pressoir pour l'huile. Ajoutez-y, si le domaine était complet, une forge et un atelier de charronnage. Au milieu de tous ces bâtimens s'étendait une large cour; les Romains l'appelaient *chors;* nous la retrouverons au moyen âge avec le même nom légèrement altéré, *curtis.*

A quelque distance est la *villa* du maître. Elle est moins étendue, mais grande encore. Le propriétaire est ordinairement riche et il se plaît à bâtir. Horace qui, lui, n'est pas riche, s'excuse de la simplicité de sa maison, comme si c'était une chose exceptionnelle de n'avoir à la campagne « ni lambris d'or, ni incrustations d'ivoire, ni colonnes de marbre, ni rideaux de pourpre. » Varron remarque, non sans chagrin, que ses contemporains « accordent plus de soins à la villa urbaine qu'à la villa rustique. » Columelle donne des conseils sur ce que cette villa doit être, et il fait entendre par là ce qu'elle est le plus souvent. Elle renferme des appartemens d'été et des appartemens d'hiver; car le maître l'habite ou peut l'habiter en toute saison. Elle a donc double salle à manger, et double série de chambres à coucher. Elle renferme de grandes salles de bains où toute une société peut se baigner à la fois. On y doit trouver aussi de longues galeries, plus grandes que nos salons, où les amis puissent se promener en causant. Pline le Jeune, qui possède une dizaine de beaux domaines, décrit deux de ces habitations. Tout ce qu'on peut imaginer de confortable et de luxueux s'y trouve réuni. Nous ne supposerons sans doute pas que toutes les maisons de campagne fussent semblables à celles de Pline; mais il en existait de plus magnifiques encore que les siennes; et, du haut en bas de l'échelle, toutes les maisons de campagne tendaient à se rapprocher du type qu'il décrit. Il imitait, et on l'imitait. La mode allait de ce côté. Le luxe des villas était, dans cette société de l'empire romain, la meilleure façon de jouir de la richesse, et aussi le moyen le plus louable d'en faire parade. Comme il n'y avait plus d'élections libres, l'argent qu'on ne dépensait plus à acheter les votes, on le dépensait à orner ses maisons. Ce qui peut d'ailleurs atténuer les inconvéniens d'un régime de grande pro-

priété, c'est que le propriétaire se plaise sur son domaine et qu'il lui rende en améliorations ou en embellissemens ce qu'il en retire en profits.

Si de l'Italie nous passons à la Gaule, et de l'époque de Trajan au v[e] siècle, nous y trouvons encore de vastes et magnifiques villas. Sidoine Apollinaire fait un tableau assez net, malgré le vague habituel de son style, de la villa Octaviana, qui appartient à son ami Consentius. « Elle offre aux regards des murs élevés et qui ont été construits suivant toutes les règles de la beauté architecturale. » Il s'y trouve « des portiques, des thermes d'une grandeur remarquable. » Remarquons-y aussi une chapelle ; elle remplaçait apparemment l'ancien *sacrarium* païen ; mais sans doute elle était plus grande, devant s'ouvrir, pour le culte chrétien, à un plus grand nombre de personnes. Une loi de 398 signale « comme un usage » que les grands propriétaires aient une église dans leur propriété. Nous retrouverons cela dans les siècles suivans. Sidoine Apollinaire décrit aussi la villa Avitacus. On y arrive par une large et longue avenue qui en forme comme « le vestibule. » On rencontre d'abord le *balneum*, c'est-à-dire un ensemble de constructions qui comprend des thermes, une piscine, un *frigidarium* et une salle de parfums ; c'est tout un grand bâtiment. En sortant de là, on entre dans la maison. L'appartement des femmes se présente d'abord ; il comprend une chambre de travail où se tisse la toile. Nous retrouverons ce *gynecæum* dans des villas du VII[e] siècle. Sidoine nous conduit ensuite à travers de longs portiques, soutenus par des colonnes, et d'où la vue s'étend sur un beau lac. Puis vient une galerie fermée, où beaucoup de personnes peuvent se promener. Elle mène à trois salles à manger. De celles-ci on passe dans une grande salle de repos, *diversorium*, où l'on peut à son choix dormir, causer, jouer. L'écrivain ne prend pas la peine de décrire les chambres à coucher ni d'en indiquer même le nombre. Ce qu'il dit des villas de ses amis fait supposer que plusieurs étaient plus brillantes que la sienne. Ces belles demeures, qui ont un moment couvert la Gaule, n'ont pas péri sans laisser bien des traces. On en trouve les vestiges dans toutes les parties du pays, depuis la Méditerranée jusqu'au Rhin et jusqu'au fond de la presqu'île de Bretagne.

Telle était, sur un grand domaine, la maison du propriétaire. Le nom dont on appelait cette demeure est significatif. Dans la langue usuelle de l'empire, la maison du maître est désignée par le mot *prætorium*. Ce terme est déjà, avec cette signification, dans Suétone et dans Stace ; on le retrouve plusieurs fois chez Ulpien et les jurisconsultes du Digeste ; il devient surtout fréquent chez les auteurs du IV[e] siècle, comme Palladius et Symmaque. Or ce mot, par

son radical même, impliquait l'idée de commandement, de préséance, d'autorité. Il s'était appliqué, dans un camp romain, à la tente du général; dans les provinces, au palais du gouverneur. Le voici maintenant qui s'applique, sur chaque domaine rural, à la demeure du maître. L'histoire d'un mot marque le cours des idées. Nul doute que, dans la pensée des hommes, cette demeure du maître ne fût, à l'égard de toutes les autres constructions éparses sur le domaine, la maison qui commandait. L'appeler *prætorium*, c'était comme si l'on eût dit la maison seigneuriale ou le château. Un écrivain du temps, Palladius, recommandait de la construire à mi-côte et toujours plus élevée que la *villa rustica*. De cette façon, la maison du propriétaire dominait la ferme ou le village peuplé de ses serviteurs. Cette maison du maître n'avait certainement pas l'aspect du château du xe siècle. Les *turres* dont il est quelquefois parlé, n'y sont pas des tours féodales. On n'y voit ni fossés, ni enceinte, ni herse, ni créneaux, mais plutôt des avenues et des portiques qui invitent à entrer. C'est que l'on vit dans une époque de paix et qu'on se croit en sûreté. A peine voyons-nous, vers le milieu du ve siècle, quelques hommes penser, comme Pontius Léontius, à fortifier leur villa, à l'entourer d'une muraille « que le bélier ne puisse pas renverser. » C'est alors seulement, pour résister aux pillards de l'invasion, qu'on a l'idée de transformer la villa en un château-fort. Jusque-là, la villa était un château, mais un château des temps paisibles et heureux, un château élégant, somptueux et ouvert.

Là, ces grands propriétaires passaient la plus grande partie de l'année, entourés de leur famille et d'un nombreux cortège d'esclaves, d'affranchis, de cliens. Ces mêmes hommes, d'ailleurs, tenaient le premier rang dans « la cité » et dans « la province. » Ils commençaient, d'ordinaire, par être magistrats municipaux. Ils donnaient des jeux publics, des festins au peuple de leur ville. Ils faisaient volontiers les frais d'un monument utile, d'un aqueduc, d'un bain, d'un théâtre. Loin de rester étrangers à la vie politique, c'étaient eux qui dirigeaient les affaires, et ils le faisaient gratuitement, non sans grandes dépenses. Ils siégeaient dans les assemblées provinciales, contrôlaient la conduite des gouverneurs, allaient à Rome comme « légats » de leur province, dont ils portaient les plaintes ou les vœux. Beaucoup d'entre eux, non contens des dignités locales, entraient dans la carrière des honneurs publics ; ils étaient sénateurs romains. Ils servaient ce qu'on appelait « la république » ou « le prince ; » les deux dénominations étaient également employées, et les deux idées s'associaient dans l'esprit. Ils gouvernaient des provinces et quelquefois commandaient des armées ; ils étaient ministres dans le palais, préfets du prétoire, pré-

fets de Rome, consuls. Mais, regardez les lettres de Symmaque et celles de Sidoine Apollinaire, qui peignent si bien les habitudes et les sentimens de cette haute classe, et vous serez frappé de voir combien ces hommes, si ambitieux qu'ils fussent de dignités et d'honneurs, étaient encore plus attachés à la paisible existence de leurs domaines. Plusieurs amis de Symmaque ressemblent à ce Vérinus, dont il trace le portrait : il a exercé les plus hautes fonctions de l'empire et même de grands commandemens militaires ; mais « tout le temps qu'il a pu dérober à ces devoirs publics, il l'a passé heureux et honnête dans ses terres. » Sidoine veut-il rappeler les vertus de son grand-père, qui avait été préfet du prétoire, il vante son égal attachement à trois choses, « à la vie rurale, au service de l'état et à ses devoirs de juge. » Ces hauts fonctionnaires se gardaient bien de vieillir dans leurs fonctions. Ils traversaient rapidement la carrière et ils revenaient vivre, jeunes encore, dans leurs domaines. On en voyait même qui avaient une grande répugnance à s'éloigner de leurs terres pour devenir fonctionnaires de l'état. Symmaque console un de ses amis qui a dû quitter ses terres pour le palais impérial. Sidoine reproche à son jeune ami Eutrope de se dérober aux honneurs ; n'est-ce pas pour lui un devoir de situation et de famille de prendre du service ? Qu'il entre donc « dans la milice du palais, » au moins pour quelques années. Aime-t-il mieux vivre caché au milieu de ses bouviers et de ses laboureurs ? Que ne quitte-t-il ses domaines pour aller siéger dans les assemblées publiques et pour gouverner une province ?

Ces hommes, visiblement, aimaient la vie de château ; Sidoine et Symmaque dans leurs lettres nous le montrent à chaque page. Ils bâtissaient, ils faisaient des irrigations, ils dirigeaient la culture, ils vivaient au milieu de leurs paysans. Un Syagrius, dans son beau domaine de Taionnac, « coupait ses foins et faisait sa vendange. » Un Consentius, fils et petit-fils des plus hauts fonctionnaires de l'empire, est représenté par Sidoine « mettant la main à la charrue, » comme la vieille légende avait représenté Cincinnatus. Les amis d'Ausone, ceux de Symmaque sont pour la plupart de grands propriétaires et ils se plaisent à la vie rurale. Des historiens modernes ont dit que la société romaine ou gallo-romaine n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documens ils ont pu tirer cette théorie. Je crains que ce ne soit là une de ces idées toutes subjectives que l'esprit moderne a introduites dans cette histoire. Ce qui est certain, c'est que les écrits que nous avons du IVe et du Ve siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale autant qu'urbaine ; elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce les ma-

gistratures et administre les cités; elle est rurale par ses intérêts, par sa vie quotidienne, par ses goûts. En partageant son existence entre la campagne et la ville, elle paraît avoir une prédilection pour la campagne.

C'est que, dans ces belles résidences, on menait l'existence de grand seigneur. Paulin de Pella, rappelant dans ses vers le temps de sa jeunesse, décrit « la large demeure où se réunissaient toutes les délices de la vie, » et où se pressait « la foule des serviteurs et des cliens. » C'était à la veille des invasions. « La table était élégamment servie, le mobilier brillant, l'argenterie précieuse, les écuries bien garnies, les carrosses commodes et d'habiles artistes s'empressaient à satisfaire les goûts du maître. » Les lettres de Sidoine nous montrent ces hommes s'écrivant ou se visitant entre eux. Les plaisirs de la vie de château étaient la causerie, la promenade à cheval ou en voiture, le jeu de paume, les dés. Les femmes avaient ordinairement leur place à part. Dans leurs appartemens réservés, elles tissaient ou brodaient en lisant quelques livres choisis. Les hommes chassaient. La chasse fut toujours un goût romain. Varron parlait déjà des vastes garennes remplies de cerfs et de chevreuils. Les amis auxquels écrivait Pline le Jeune partageaient leur temps « entre l'étude et la chasse. » Lui-même, chasseur médiocre qui emportait un livre et des tablettes, se vante pourtant d'avoir tué un jour trois sangliers. Les jurisconsultes du Digeste mentionnent, parmi les objets qui font ordinairement partie intégrante du domaine, l'équipage de chasse, les veneurs et la meute. Plus tard, Symmaque écrit à son ami Protadius et le raille sur ses chasses qui n'en finissent pas, et sur la « généalogie de ses chiens. » Les amis de Sidoine paraissent être aussi de grands chasseurs. Le Gaulois Ecdicius « poursuit la bête à travers les bois, passe les rivières à la nage; chiens, chevaux, arcs, voilà ce qui l'amuse. » Le même homme tout à l'heure, à la tête de cavaliers levés sur ses terres, mettra une troupe de Visigoths en déroute. Voici un autre ami de Sidoine, Potentinus: « Il excelle à cultiver, à construire, à chasser. » Vectius, grand personnage dont on vante la sagesse, la modération, les vertus domestiques, « ne le cède à personne pour élever des chevaux, dresser des chiens, porter des faucons. »

Plus encore que la chasse, ces hommes aimaient l'étude et la lecture. Il est vrai que l'étude, pour ces générations, n'était pas l'austère science ni l'âpre recherche qui dévore. Il s'agit ici d'une étude presque uniquement littéraire et toute d'agrément. La lecture était surtout celle des poètes et des orateurs. Sidoine écrit à Eriphius : « Tu partages ton temps entre la chasse, le soin de tes terres et les devoirs de ta cité; mais ce qui tient le plus ton cœur, c'est l'amour des lettres. » Un autre, nommé Félix, « vit enfermé

au milieu de ses livres. » Dans sa belle villa Octaviana, Consentius possède une riche bibliothèque. Ferréolus, ancien préfet du prétoire, réunit dans sa villa Prusianum un tel nombre de livres « qu'on dirait une boutique de libraire ; » on y distingue les rayons des orateurs, ceux des poètes, et, à part, les livres plus édifians « que lisent les dames. » Chez cet homme de goût, Varron est à côté de saint Augustin, Horace à côté de Prudence. Un Gaulois, ami de Symmaque, lui a écrit qu'il voulait étudier l'ancienne histoire de la Gaule ; Symmaque aussitôt offre de lui prêter les derniers livres de Tite Live, les *Commentaires* de César et les *Guerres de Germanie* de Pline l'Ancien. Beaucoup de ces hommes copiaient les manuscrits ou dirigeaient les copistes. Un puissant sénateur comme Victorianus, un ancien préfet de Rome comme Nicomachus Flavianus, employaient leurs loisirs à reviser le texte de Tite Live.

Beaucoup d'autres faisaient des vers. Nulle société ne fut plus féconde en petits poètes élégans que cette société romaine de la fin de l'empire. Dans la Gaule seule, Sidoine, sans se compter, en nomme six qui sont ses amis, et il omet ceux-là même dont quelques œuvres nous sont parvenues : Paulin de Périgueux, Marius Victor, Rutilius Namatianus, Paulin de Nole, Paulin de Pella. L'empereur Majorien, traversant une ville de Gaule, trouva moyen de réunir cinq poètes à sa table et s'amusa à établir entre eux un concours d'improvisation. Nous devons remarquer que presque tous ces poètes appartenaient à la classe sociale la plus élevée, c'est-à-dire à celle des grands propriétaires fonciers et des hauts fonctionnaires de l'état. L'un d'eux, nommé Pétrus, était ministre de Majorien ; un autre, nommé Léo, le fut du roi Euric ; Paulin de Nole, avant d'entrer dans l'église, était l'un des plus riches propriétaires de la Gaule ; Consentius, Ecdicius, Syagrius, tous un peu poètes, étaient de grands personnages dans l'état. Ces mêmes hommes étaient déjà orateurs, puisqu'ils faisaient partie de toutes les assemblées publiques, assemblées où l'on parlait certainement plus que l'on n'agissait (1). Orateurs à la ville, ils étaient poètes à la campagne. Faire des vers, les envoyer à ses amis, en recevoir d'eux, remercier et louer, était l'une des grandes affaires de ce temps-là : futilité, je le veux bien, mais futilité décente et de bon goût. Il est des sociétés où la classe riche n'en fait pas tant. Travail des champs, chasse, étude, tout cela composait une existence à la fois douce et active, bien réglée et polie. Faut-il croire les documens? Ils nous disent que les femmes étaient chastes et les hommes ordinairement honnêtes. Je ne sais pas où les historiens modernes ont trouvé que

(1) Sur ces assemblées provinciales de l'empire romain, dont il ne faut ni réduire ni exagérer l'importance, on pourra consulter prochainement la savante étude de M. Paul Guiraud, que l'Académie des Sciences morales vient de couronner.

ces générations étaient entièrement corrompues et foncièrement vicieuses. Il s'y est trouvé des hommes vicieux, et les sermonnaires ne se sont pas gênés pour le dire en leur langage (1). Mais que la société fût tout entière corrompue, c'est ce que démentent toutes ces lettres écrites au jour le jour et qui racontent la vie et les mœurs du temps. Ce qui en ressort plutôt, c'est que l'existence trop facile était devenue un peu molle et que les caractères énergiques étaient en petit nombre.

Telle était la vie de château, autant que nous pouvons nous la représenter d'après les textes. Mais sur le même domaine, au-dessous du château, vivait tout un petit peuple d'esclaves, d'affranchis, de colons, de cliens. Tous ces hommes étaient les serviteurs d'un seul homme et ils vivaient de sa terre. Sidoine et Salvien s'accordent à dire que les maîtres étaient d'ordinaire assez indulgens; la dureté n'était pas dans leurs mœurs. Mais les agens des maîtres étaient plus durs; Salvien donne à entendre que les esclaves entre eux ne se ménageaient guère. Il nous est impossible, à la distance où nous sommes et sans renseignemens précis, de juger avec sûreté jusqu'à quel point ces hommes furent malheureux et dégradés. Il est juste de se garder de toute exagération, et peut-être y a-t-il lieu de réagir un peu contre la méthode subjective avec laquelle on a traité toute l'histoire de cette époque. Il est certain que tous ces hommes, nourris par le maître ou par sa terre, étaient dans sa dépendance. Les uns étaient liés à lui par leur condition servile, les autres l'étaient presque autant par la terre qu'ils tenaient de lui. Nous ne pouvons dire ni qu'ils fussent toujours cruellement opprimés ni qu'ils fussent toujours bien traités; ils étaient opprimés quand le maître le voulait, bien traités quand le maître y tenait la main. La volonté du maître était presque toute leur loi; car le droit civil n'intervenait guère et la religion ne donnait que des préceptes. J'incline à penser que l'existence de ces hommes n'était pas, en moyenne, très misérable, parce que les maîtres n'avaient pas d'intérêt à ce qu'elle le fût et aussi parce qu'ils vivaient beaucoup au milieu d'eux. Ce qui caractérise leur condition, c'est peut-être moins l'oppression que l'immutabilité. Serfs ou colons, ils l'étaient pour toujours, ils l'étaient héréditairement. Sans doute on en voyait quelques-uns monter d'un degré infime à un degré supérieur, mais ce n'était que par la faveur exceptionnelle du maître. Jamais il ne leur était donné de s'élever par soi-même.

FUSTEL DE COULANGES.

(1) Voyez surtout Salvien; mais comparez à Salvien les autres sermonnaires du temps, dont les couleurs sont beaucoup moins sombres. Gardons-nous bien de juger toute une génération d'après deux phrases d'un sermon ou d'un pamphlet; car, à ce compte, il n'y aurait aucune génération qui ne méritât le mépris.

L'ORIGINE DE L'INSTINCT

ET DE

L'ACTION RÉFLEXE

G. Romanes. — *L'Évolution mentale chez les animaux. Suivi d'un Essai posthume sur l'instinct*, par Ch. Darwin. — 1884.

L'étude de l'instinct a un intérêt particulier pour le philosophe, parce que l'instinct est sur la limite commune du mécanisme et de l'intelligence. Les religions antiques voyaient dans l'instinct une sorte de mystère divin : le culte des animaux eut en partie son origine dans l'étonnement causé par la sagesse muette des bêtes, qui semblait supérieure à l'intelligence même de l'homme : instinct, génie, divination, semblaient choses voisines, révélant la présence d'un dieu. Jusque de nos jours, l'instinct est resté pour les spiritualistes un des grands argumens en faveur des créations spéciales de la providence, des causes finales particulières. Les partisans de l'automatisme, au contraire, ont essayé de réduire l'instinct à un jeu d'organes aussi exclusivement mécanique, dit M. Maudsley, que celui d'une « pompe » ou d'une « machine à vapeur. » Selon eux, une seule impression automatiquement suivie d'une seule contraction, par exemple un coup sur la jambe suivi d'un recul immédiat de la jambe, constitue l'action réflexe simple; une *série* variée de contractions ou de mouvemens répondant à une série d'impressions, comme les mouvemens divers de l'oiseau naissant pour attraper les mouches au passage, constitue l'instinct, qui, selon l'expression de M. Spen-

cer, ne serait « qu'une action réflexe composée. » Enfin, si la liaison des mouvemens avec les impressions sensibles est encore imparfaite et laisse place à la conscience, elle constitue alors l'appétit, le désir, l'action volontaire et intelligente. La vie intelligente ne serait ainsi, d'après M. Spencer, que l'instinct encore imparfaitement organisé, un automatisme qui doit sa conscience à sa lenteur, comme une machine que ses frottemens mêmes rendraient lumineuse (1).

Cette nouvelle application de la doctrine mécaniste nous amène à nous poser ce problème fondamental : — Est-il vrai que ce soit le mouvement réflexe et purement automatique qui explique l'instinct et le désir? N'est-ce point au contraire le désir, ou du moins l'appétit, qui est la commune origine de l'instinct et de cette action réflexe qu'on nous présente aujourd'hui comme l'explication unique et suffisante de toute la vie mentale? Dans cette seconde hypothèse, l'évolution n'aurait plus pour point de départ un automatisme brut, pas plus chez les animaux que chez l'homme : son vrai point de départ serait une impulsion ayant un fond mental en même temps que des lois mécaniques. C'est là une conséquence dont on pressent toute l'importance pour la théorie générale de l'univers, puisqu'il s'agit de savoir si le ressort primitif est un mécanisme exclusivement matériel ou un moteur d'ordre moral.

I.

Entre l'intelligence et le mécanisme brut il y a un intermédiaire dont le rôle, selon nous, n'a pas été mis dans tout son jour : *l'appétit*. L'appétit, — comme la faim, la soif, le besoin de mouvement ou de repos, — est une impulsion accompagnée de peine ou de plaisir vague ; c'est bien, par conséquent, un état de conscience, sinon un acte d'intelligence. Or l'appétit se retrouve au fond de tout instinct, sous forme d'un besoin demandant à se satisfaire. Quand le jeune écureuil, qui ne connaît point encore l'hiver, fait cependant d'avance sa provision de noisettes, il ne se représente point le résultat de son acte, il n'a ni l'idée de l'hiver, ni celle du froid, ni celle de la disette, il agit sans une intention préconçue ; mais il agit cependant en vertu d'une sorte de besoin, avec un certain plaisir à faire ce qu'il fait. Si donc il n'a pas conscience du but de ses actes, il a quelque conscience de ses actes eux-mêmes à mesure qu'il les accomplit. De même, quand l'enfant mange, il ne se représente ni la digestion ni l'assimilation, mais il a pourtant conscience du malaise

(1) Voir, dans la *Revue* du 1er août, notre étude sur *l'Homme automate*.

de la faim et du plaisir qu'il éprouve à manger. L'instinct renferme donc tout d'abord, parmi ses élémens essentiels, un élément de conscience, l'appétit, accompagné de plaisir ou de peine ; c'est là une première raison qui empêche de le confondre avec un pur automatisme. En conséquence, nous définirons l'instinct : un acte qui, ayant un résultat généralement utile, est accompli sans la représentation de ce résultat par tous les individus de la même espèce, sous l'impulsion d'un appétit et avec une émotion plus ou moins faible de plaisir ou de peine. Des fonctions absolument inconscientes pour l'animal, comme la formation des arbres de corail ou de la coquille d'un crustacé, ne peuvent être appelées proprement des instincts : ce sont simplement des résultats mécaniques accessoires.

Puisque ce qui caractérise l'instinct, c'est une tendance native à une certaine action déterminée, un appétit inné cherchant à se satisfaire, il reste à savoir ce qui provoque cet appétit. Faut-il l'expliquer par des représentations toutes formées et héréditaires, par des sortes d'images ou idées innées? Faut-il croire, par exemple, que l'oiseau naisse avec « l'idée du nid » qui hanterait son imagination comme un rêve tendant à devenir réalité? Cette opinion a été souvent soutenue. « Les penchans instinctifs de l'araignée, dit Müller, lui représentent, comme en une sorte de songe, le thème de ses actions, la construction de sa toile. » Cuvier a cherché des éclaircissemens à la nature de l'instinct dans celle du somnambulisme : le somnambule est obsédé par une sorte de rêve perpétuel, par une vision qui le fascine, l'entraîne et lui fait accomplir certains actes particuliers. Le somnambule n'accepte de la vie réelle que ce qui peut entrer dans son rêve et en faire partie. De plus, durant son accès, il n'exécute que les actes qui lui sont habituels. — « Le poète, a-t-on dit, ne fait pas de la musique, le musicien ne fait pas de vers, et Condillac, qui était somnambule, ne s'est jamais surpris à broder (1). » Enfin, autre analogie, tous ces actes s'accomplissent sans réflexion. Si le somnambulisme durait toujours et s'il était inné, il serait impossible, d'après Cuvier et ses partisans, de le distinguer de l'instinct (2). D'après cette explication, il y aurait dans le cerveau des animaux comme une hallucination permanente : l'animal vivrait non-seulement dans le milieu que nous voyons, mais encore dans un autre milieu qui nous échappe et où il subit l'empire de suggestions analogues à celles de l'hypnotisme.

Cette théorie ne saurait nous satisfaire. D'abord, malgré certaines

(1) Voyez M. Ribot, *l'Hérédité*, p. 34.
(2) M. Ribot, *ibid.*

analogies, nous ne saurions admettre que l'instinct soit du somnambulisme. Chez les animaux, il y a la même distinction que chez l'homme entre la veille et le sommeil. Les chiens, par exemple, rêvent; ils rêvent chasse et, tout endormis, poussent des aboiemens comme s'ils apercevaient le gibier. Les animaux sont de plus soumis, comme l'homme, à certains états morbides du cerveau, à l'idiotie, à la folie, et même à certaines espèces de folie caractérisées. Enfin, le somnambulisme ne provoque dans l'imagination que le souvenir d'actes déjà accomplis une première fois et familiers au somnambule. Quant à l'hypothèse d'hallucinations natives, précédant l'expérience, on n'en peut citer aucun exemple. Toute représentation a pour antécédent nécessaire quelque perception individuelle. Une harpe éolienne, dont les cordes sont tendues de manière à produire telle harmonie déterminée, fera entendre son accord sous l'excitation du moindre souffle, mais ce n'est pas sous forme de son *actuel* que l'accord lui est inné. De même, l'enfant n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir la lumière : l'organe de la perception lui est inné, la perception même ne l'est pas, bien que, pendant une infinité de générations, ses ancêtres aient eu la perception permanente de la lumière. Nous croyons donc que ce ne sont pas les représentations mêmes qui sont innées dans l'instinct, mais seulement l'aptitude à les former dès que s'en présentera l'occasion. Cette aptitude implique seulement que certaines relations ou associations sont imprimées d'avance dans le système nerveux et établissent des communications plus faciles entre telles cellules qu'entre telles autres. Si les idées mêmes ne sont pas héréditaires, les relations ou associations des idées peuvent l'être en une certaine mesure. L'idée de l'eau n'est pas innée chez le jeune canard, mais la première perception qu'il a de l'eau trouve dans son cerveau des voies toutes tracées vers les organes moteurs présidant à la natation, si bien que le besoin de se mouvoir et de s'avancer sur l'eau s'éveille immédiatement, avec une émotion de plaisir corrélative. Le seul contact de l'eau suffit ensuite à mettre en mouvement le mécanisme préformé.

Comme exemple d'association innée jointe à l'émotion, on peut citer la peur instinctive. Les oiseaux des îles où l'homme n'a jamais pénétré n'ont point peur de lui : aux îles Galapagos et Falkland, Darwin fit tomber un faucon d'un arbre en le poussant avec le canon de son fusil et les petits oiseaux buvaient à une tasse qu'il tenait dans la main. Après un certain nombre d'expériences fâcheuses, la peur devient héréditaire et instinctive chez les oiseaux, c'est-à-dire que la perception de l'homme trouve, dans le cerveau des oiseaux, une communication tout ouverte vers le mécanisme de la fuite ; de là une *impulsion* à fuir et l'*émotion* corrélative à la fuite, c'est-à-dire la

peur (1). Chez les enfans, la crainte produite par une forêt sombre ou par une caverne est instinctive quand ils ont atteint l'âge de six à sept ans; elle ne se manifeste pas chez les enfans très jeunes. Selon les partisans de Darwin, cette crainte serait le résumé d'une multitude innombrable d'expériences humaines dans la vie des bois et des cavernes; si elle ne se manifeste pas dès le bas âge, c'est que les différens instincts attendent, pour s'éveiller, les âges correspondant aux diverses périodes du développement de la race.

En somme, l'innéité des instincts se ramène, selon nous, à l'innéité de certaines associations imprimées et réalisées dans un mécanisme héréditaire tout prêt à fonctionner. Le stimulant approprié, par exemple la faim, produit un courant qui se manifeste comme *impulsion* et *émotion*; l'impulsion et l'émotion s'emparent des *idées* ou représentations déjà acquises par l'individu, comme l'idée des animaux qui lui servent de proie, et enfin le tout se range dans un certain ordre fixe. La structure organique ne peut manquer de se refléter plus ou moins confusément dans la conscience générale de l'animal : lors donc que le stimulant approprié met en jeu tel ou tel ensemble de mouvemens associés, le fonctionnement organique produit une émotion et une représentation correspondantes; celles-ci deviennent de plus en plus vives et impérieuses à mesure que le fonctionnement organique acquiert plus d'énergie. La représentation dominante manifeste alors une force expulsive à l'égard des autres représentations : elle devient une idée directrice et absorbante, qui détermine l'être à la réaliser par une action. On sait ce qui se passe dans les organes de la génération à l'époque de la puberté, les phénomènes qui s'ensuivent dans l'imagination et l'impulsion finale à l'acte. On ne naît pas avec la représentation toute faite de l'autre sexe, et c'est pourtant ce qui aurait dû se produire s'il existait des représentations vraiment innées : tout être devrait arriver à la vie avec l'image de l'acte qui l'a produit et a produit la série indéfinie de ses ancêtres. Mais ce qui est inné, ici encore, c'est simplement une structure organique qui, accumulant de la force dans les organes appropriés, tend à la dépenser; de là un sentiment de tension, une émotion correspondante de malaise, puis des excitations innées et spontanées accompagnées de plaisir. Ce sont toutes ces *sensations* et *émotions actuelles* qui finissent par réveiller et induire les représentations *déjà acquises*

(1) Darwin a remarqué que les grands oiseaux étaient plus farouches que les petits, parce qu'ils ont été plus constamment persécutés; et Maudsley ajoute que, dans son pays, parmi les petits oiseaux, le rouge-gorge est le moins peureux, parce qu'on inculque depuis longtemps aux enfans l'opinion que le meurtre d'un rouge-gorge est un péché.

d'individus d'un autre sexe ; à elles seules, elles ne susciteraient pas la représentation anatomique des organes vers lesquels elles tendent. Que, chez l'animal, une représentation de ce genre finisse par se produire, nous n'en avons aucune preuve ; l'animal, il est vrai, *reconnaît* dès les premières expériences ce qui est approprié à son besoin, mais nous ne pouvons affirmer qu'il se le *représente* avant ces expériences.

L'instinct est donc ce que nous appelons une *idée-force*, à la condition d'entendre par là une idée directrice virtuellement préformée dans la structure organique, mais qui ne devient actuelle que sous l'influence de sensations, émotions, appétitions également actuelles.

Nous venons de voir que l'animal artiste (et tous les animaux sont plus ou moins artistes) ne naît pas avec l'idée de son œuvre toute formée, par exemple l'idée du nid ou de la ruche ; ajoutons maintenant que, quand cette idée se forme, elle ne surgit pas tout entière et complète devant l'imagination, comme un plan intérieur qui apparaîtrait à l'animal dès que le besoin ou l'appétit l'invite au travail. Nous croyons plutôt que l'idée évolue elle-même dans l'imagination de l'animal à mesure qu'il la réalise au dehors et par le fait même de cette réalisation : l'idée n'*est* pas, elle *devient*. Quand nous voulons dessiner un objet, nous n'avons d'abord devant l'imagination qu'un germe grossier, une silhouette embryonnaire : tantôt ce sont les grandes lignes extérieures, comme celles d'une maison, sorte de cadre à remplir ; tantôt c'est seulement la partie centrale et dominante, comme dans certains dessins d'ornementation qu'il s'agit de développer et de faire ramifier. Ce second mode doit être fréquent chez l'animal. L'abeille commence sa cellule sans trop savoir ce qu'elle va faire, puis le commencement éveille, avec le sentiment de ce qui manque encore, l'image de ce qui doit suivre immédiatement. L'idée prend corps peu à peu, son germe se développe ; elle grandit, elle devient de plus en plus distincte, et la cellule hexagonale finit, à mesure qu'elle s'avance en réalité, par devenir un modèle plus précis dans l'imagination de l'animal : en faisant, il prend conscience de ce qu'il veut faire. C'est un phénomène d'association analogue à celui de l'inspiration artistique. Seulement, chez l'animal, les dispositions héréditaires des cellules sensitives et motrices, par leurs associations immuables, provoquent des associations d'images également déterminées : c'est comme une famille de poètes qui aboutiraient tous à refaire un seul et même sonnet. Chez l'homme, l'inspiration est libre : son kaléidoscope intérieur est susceptible de combinaisons plus nombreuses, d'idées mobiles, tandis que l'animal est enchaîné à une idée fixe par la fixité de sa constitution nerveuse. Cette idée fixe est alors comme le prolongement mental des organes

mêmes : l'animal enfante une œuvre de forme déterminée, comme il procrée d'autres êtres de forme déterminée : sa fécondité intellectuelle est aussi esclave que sa fécondité physique, d'autant plus que la première est souvent au service de la seconde, par exemple dans la nidification. L'instinct, en un mot, offre l'exemple de l'idée-force à type fixe, tandis que l'inspiration humaine offre l'exemple de l'idée-force à type variable (1).

II.

Nous avons vu la nature de l'instinct ; tirons-en les conséquences relatives à son origine. Deux opinions principales sont ici en présence. Les uns croient trouver une explication purement mécanique de l'instinct dans les actions réflexes et dans les accidens de la sélection naturelle : selon eux, par son origine comme par ses élémens, l'instinct est encore du *mécanisme transformé*. Les autres, sans nier la part du mécanisme, jugent qu'une explication psychologique est aussi nécessaire, mais ils font appel surtout à l'intelligence pour expliquer la genèse de l'instinct : ainsi, d'après Lewes, tous les instincts seraient nés par la substitution graduelle du mécanisme à l'intelligence ; ils seraient de l'intelligence transformée et dégradée, *lapsed intelligence*. Selon nous, le terme d'intelligence, qui indique la prévision, l'adaptation à une fin préconçue, exprime un état mental trop élevé pour être placé à l'origine de tous les instincts ; c'est, à nos yeux, l'appétition et l'émotion qui sont le vrai point de départ : l'instinct est pour nous de l'*appétit transformé*. Essayons donc de montrer que l'origine des instincts est la substitution graduelle du mécanisme à l'appétit et à la con-

(1) Quelques psychologues ont prétendu qu'il n'y a point d'instincts proprement dits chez l'homme, sous le prétexte qu'il n'y a pas chez lui de *représentations* innées et naturellement associées ; mais nous venons de voir qu'on ne saurait réduire l'instinct à des représentations innées, qui n'existent pas chez les animaux eux-mêmes. Ce qui constitue l'instinct, c'est une *impulsion* native vers des actes déterminés ; or, en ce sens, l'instinct existe aussi chez l'homme (instinct de sucer, de teter, de tendre les bras, de porter le doigt dans la bouche). L'instinct s'y montre même souvent sous une forme anormale : la passion de boire poussée jusqu'à la manie ou *dipsomanie*, la luxure, la passion du vol, du vagabondage, de l'assassinat, du jeu, la monomanie du suicide, les hallucinations, la folie, les vices et les maladies mentales, comme la plupart des maladies corporelles, sont fréquemment des impulsions instinctives transmises par hérédité. On voit des enfans, élevés par d'autres que leurs parens et ignorant l'histoire de ceux-ci, reproduire cependant aux mêmes âges les mêmes passions extraordinaires, par exemple l'envie presque irrésistible d'avaler de la terre, le penchant à tuer sans aucun intérêt et pour le plaisir de tuer, etc. Ils sont voués par leur naissance à telle scène de drame particulière, aussi déterminée que l'instinct de l'abeille ou de la fourmi.

science, par l'effet de l'habitude et de l'hérédité. Cette théorie n'exclut d'ailleurs aucune des deux autres, mais elle les rattache à un principe plus véritablement primordial.

Selon M. Spencer, nous l'avons vu, l'instinct naîtrait par la complication de mouvemens réflexes purement automatiques. Cette doctrine, telle du moins que M. Spencer l'a exposée, ne peut être admise, parce que M. Spencer prend pour point de départ le réflexe absolument mécanique sans mélange de sentiment ni d'appétition. Nous croyons, au contraire, qu'à l'origine tout mouvement dans les êtres animés était appétitif. Considérons par exemple les mouvemens du cœur. Aujourd'hui, le cœur bat au moyen d'actions réflexes sans participation de la conscience interne; pourquoi? C'est que, grâce au perfectionnement de la circulation, le *stimulus* de l'organe, c'est-à-dire le sang, est perpétuellement renouvelé; aussi n'y a-t-il plus aujourd'hui aucun appétit, aucun besoin distinct qui, dans notre conscience, réponde à la circulation du sang. Pour la respiration, il n'en est pas ainsi : dès qu'elle s'arrête, le *besoin* se fait manifeste; c'est un instinct qui n'est pas encore complètement mécanique. Les appétits s'accompagnent de sensations nettes dès qu'il s'agit des fonctions proprement dites de nutrition et de reproduction : notre machine corporelle n'est pas assez perfectionnée pour se nourrir toute seule ni pour se reproduire toute seule. C'est d'ailleurs dans ce vaste domaine de la nutrition et de la reproduction que les premiers instincts sont nés, et ils s'y sont conservés sous forme d'appétits, avec participation du sentiment et de la conscience. Les instincts des animaux sont toujours mis en action par un stimulant sensible venu des organes de la nutrition ou des organes de la génération; le mécanisme structural aurait beau exister chez eux, il ne fonctionnerait pas sans le moteur de l'appétit : il faut la faim, il faut la soif, il faut des sensations viscérales pour exciter l'instinct de la chasse, la poursuite de la nourriture ; il faut des sensations dans les organes sexuels pour exciter l'instinct de reproduction. Chacun sait que si, au moment où la poule veut couver, on lui plonge le ventre dans l'eau froide, l'instinct du couvage cesse de se manifester ; de même, la mutilation de certains organes produit généralement la disparition des instincts reproducteurs. Si donc il y a dans l'instinct un mécanisme automatique, il y a aussi, comme *primum movens*, une *excitation consciente et actuelle* au début de la série d'actes dont le mécanisme est le déroulement ultérieur. On en peut induire que, dans l'origine, chacun des momens de l'action instinctive en voie de s'organiser était conscient et appétitif. C'est par la répétition et l'habitude que les mouvemens sont devenus automatiques, d'abord chez l'individu, puis dans l'espèce. L'automatisme actuel de l'abeille

ou de la fourmi est de l'expérience accumulée, de l'appétition et du sentiment emmagasinés par des séries innombrables d'individus. L'instinct, en un mot, est un produit psychique et non pas seulement mécanique; l'élément psychique y subsiste encore, au début sous forme d'appétit, au milieu sous forme de conscience plus ou moins vague, à la fin sous forme de satisfaction et de plaisir. Seule la série des *moyens* est devenue automatique et se déploie aujourd'hui sans représentation intellectuelle.

De même qu'un mécanisme d'actions réflexes dépourvu de tout élément psychologique ne pourrait, à lui seul, produire l'instinct, de même la sélection purement mécanique à travers les âges y serait impuissante. La sélection naturelle, en fixant des accidens utiles, a sans doute joué un rôle considérable dans le développement des instincts particuliers. « Quand les conditions de vie se modifient, dit Darwin, il est au moins possible que de légères modifications d'instincts puissent se trouver profitables à une espèce, et si l'on peut montrer que les instincts varient, si peu que ce soit, je ne vois pas de difficulté à admettre que la sélection naturelle doit conserver et accumuler sans cesse des variations d'instinct, tant qu'elles sont profitables. Les effets de l'habitude sont, dans bien des cas, d'une importance moindre que ceux de la sélection naturelle, de ce que l'on peut appeler les variations *spontanées* de l'instinct; c'est-à-dire des variations produites par les mêmes causes inconnues et accidentelles qui produisent les légères déviations de structure du corps. » Ce serait ainsi principalement, selon Darwin, par l'accumulation lente et toute mécanique de variations heureuses que les instincts auraient pris naissance. Nous croyons que cette théorie, malgré ce qu'elle a de vrai, donne trop de place aux « accidens heureux » et au mécanisme du hasard. De plus, la sélection mécanique présuppose toujours à l'origine quelque appétit fondamental. C'est donc à tort que M. Romanes admet des instincts explicables par la seule sélection naturelle, sans élément psychologique. Les exemples qu'il cite, comme l'instinct du couvage, sont précisément défavorables à cette théorie. Il est impossible, remarque M. Romanes, que jamais un animal ait gardé ses œufs à une température tiède avec le dessein intelligent d'en faire éclore le contenu : l'instinct de l'incubation a donc dû avoir pour origine « certaines attentions des animaux à sang chaud pour leurs œufs, analogues à celles que manifestent souvent les animaux à sang-froid pour les leurs. » Ainsi, les crabes et les araignées prenaient leurs œufs avec eux pour les protéger; « si, à mesure que les animaux sont devenus des animaux à sang chaud, quelque espèce a adopté une coutume analogue, cette coutume a entraîné l'échauffement des œufs et, par cela même, une durée moindre de l'incubation. » Les individus qui

promenaient le plus leurs œufs et les gardaient le plus avec eux ont dû le mieux réussir à élever leur progéniture. De là M. Romanes conclut que l'instinct de l'incubation a pu naître de l'instinct de protection, et se développer sans la moindre intervention de l'intelligence. Mais, si cette explication ne suppose pas chez l'animal un « dessein intelligent, » elle présuppose cependant un penchant sensitif déjà préexistant, comme l'instinct de « protection, » où M. Romanes voit l'origine du couvage, « l'attention » des animaux pour leurs œufs, etc.; elle implique par cela même bien autre chose qu'un pur mécanisme. Ce ne sont donc pas des mouvemens automatiques qu'il faut prendre pour premier point de départ dans l'explication des instincts : c'est, encore une fois, l'élément le plus rudimentaire de la vie mentale, l'appétition accompagnée d'émotion sourde et de sourde conscience. Quant à l'intelligence proprement dite, c'est seulement plus tard qu'elle intervient.

S'il en est ainsi, appliquons au facteur primitif de l'appétit et au facteur secondaire de l'intelligence les lois de l'habitude, de l'hérédité et de la sélection naturelle : nous aurons ainsi tous les élémens d'une théorie complète.

La première explication de l'instinct, ce sont les modifications introduites par les lois de l'habitude même dans l'appétit et dans ses moyens de satisfaction. D'abord nécessaire, l'émotion de plaisir ou de douleur, qui donnait le branle à l'appétit, disparaît peu à peu par l'habitude : ce qui n'est plus efficace s'élimine soi-même dans la nature, ou se reporte ailleurs. Dès que les voies sont devenues perméables, le courant nerveux coule sans secousse, les contrastes de la conscience disparaissent, l'automatisme commence.

En second lieu, grâce aux lois de l'hérédité, le mécanisme acquis se transmet de génération en génération. Telles et telles habitudes données par l'homme au chien sont devenues innées dans la race. Knight a soigneusement observé, il y a cinquante ans, les chiens d'arrêt, en prenant soin qu'ils ne reçussent aucune instruction de leurs parens. Dès le premier jour, l'un d'eux resta tout à coup immobile et tremblant, les muscles tendus et les yeux fixés sur des perdrix, exactement comme on l'avait enseigné à ses ancêtres. Un jeune chien terrier, d'une race dressée à la chasse des fouines, entra dans la plus grande agitation la première fois qu'il vit une fouine, tandis qu'un épagneul resta parfaitement calme et indifférent (1). M. Romanes cite l'exemple de chattes qui, habituées à demander leur nourriture en posture dressée comme font les chiens, ont pro-

(1) Au reste, un instinct général, par exemple celui de la peur, peut en dominer un autre plus particulier. Nous avons eu un jeune chien des Pyrénées, d'une race habituée à garder les moutons, qui prit la fuite devant le premier mouton qu'il aperçut.

duit des petits qui prenaient spontanément cette position et « mendiaient » leur nourriture, sans avoir vu jamais leur mère leur donner l'exemple. L'accent gascon, marseillais, catalan, castillan, anglais, basque, se retrouve par hérédité chez les sourds-muets de divers pays, qui ont pourtant appris d'un même professeur parisien à parler d'une manière artificielle, sans entendre et sans s'entendre, par une simple imitation des mouvemens visibles de la bouche. L'habitude produit, dans les cellules affectées, soit aux opérations mentales, soit aux mouvemens, une orientation nouvelle, qui s'étend d'une partie du corps aux parties similaires par une sorte de contagion. La méthode d'écriture d'Audoyer consiste en ce que l'élève repasse avec la plume au moins vingt fois de suite sur des lettres tracées au crayon; le physiologiste Weber a observé, chez ses enfans, que la main gauche apprenait un peu à écrire en même temps que la main droite, mais écrivait à rebours : il a donc fallu que la partie droite du cerveau s'exerçât sans que la main gauche fît de mouvement, et que l'habitude s'étendît par contagion d'un hémisphère à l'autre. Une contagion analogue peut s'étendre par hérédité du cerveau des parens à celui des enfans : c'est ce qui fait revenir l'accent paternel et ancestral dans la voix du sourd-muet, c'est ce qui fait aussi reparaître dans certaines familles des traits caractéristiques d'écriture. Il y a aussi dans l'espèce humaine des *tics* héréditaires très analogues à des instincts dépourvus d'utilité. L'habitude et la transmission des tics est plus accentuée chez les enfans dont le développement mental est arrêté, par exemple chez les idiots. Si l'on voit, dit M. Romanes, un enfant qui se balance incessamment ou exécute d'autres mouvemens rythmiques, « on peut être assuré que le cas est grave. » La transmission de certaines habitudes très spéciales doit donc être plus marquée encore chez les bêtes que chez l'homme, surtout quand ces habitudes, au lieu d'être inutiles, se trouvent précisément utiles à l'espèce. Les mouvemens habituels étant plus faciles pour l'individu, une certaine jouissance est liée à l'accomplissement de ces mouvemens, où se dépense l'activité; de là le penchant à les reproduire : il en est de même quand l'habitude est héréditaire. Ainsi s'expliquent un grand nombre d'instincts chez les animaux. Par exemple, quelques fourmis se sont mises à faire la guerre : c'est devenu pour elles une habitude; cette habitude, elles l'ont transmise à leurs descendans, qui sont devenus de plus en plus aptes à combattre, mais de plus en plus incapables de se livrer à toute autre besogne. — Pour les nations, remarquons-le, la loi est la même : les peuples exclusivement belliqueux deviennent plus ou moins incapables des travaux de la paix. — Parmi les fourmis encore, quelques-unes ont deviné, peut-

être par l'odeur, que les cadavres de leurs camarades corrompaient l'air : elles les ont alors transportés dans un autre endroit, qui est devenu comme une espèce de galerie des tombeaux ; ce qui n'était d'abord qu'un acte individuel s'est transformé ensuite, pour l'espèce, en un instinct. L'instinct est donc une habitude héréditaire, à la fois mentale et physique, qui s'est développée sous l'influence d'un appétit.

Outre l'appétit, l'intelligence a joué aussi un rôle important dans la formation des instincts. Cuvier et ses partisans, comme M. H. Fabre, ont voulu établir un rapport inverse entre l'instinct et l'intelligence, mais cette opposition n'a rien de fixe ni d'universel. Beaucoup d'animaux riches d'instinct, comme les singes, les chiens, etc., sont riches aussi d'intelligence. C'est seulement à la longue qu'un rapport inverse s'établit entre l'intelligence et l'instinct. Quand l'intelligence d'un être est de plus en plus spécialisée, elle finit par devenir automatique et en quelque sorte inintelligente. Cela est vrai même de l'homme : le géomètre, le métaphysicien, par exemple, s'enferment dans un certain ordre de connaissances dont ils ne peuvent plus sortir, et ils finissent quelquefois par ne plus guère comprendre ce qui n'est pas du domaine de leurs études. La même remarque s'applique à la société : certaines institutions qui étaient d'abord très utiles sont devenues, avec le temps, de plus en plus immuables, et finissent par offrir une résistance au progrès, comme l'excès d'administration dans certains pays. L'animal n'échappe point à cette loi universelle : son organisation finit par s'imposer tellement à lui qu'il ne peut plus s'en affranchir : telles sont les fourmis amazones. On se souvient qu'Huber mit une trentaine de ces amazones, habituées à voler les œufs des autres, dans un tiroir vitré, avec quelques larves et un peu de miel dans un coin. Elles prirent les larves et les emportèrent çà et là pour les abandonner ensuite, mais elles ne surent pas même se nourrir, malgré la miellée qui était à leur disposition : plusieurs d'entre elles moururent de faim. Huber introduisit alors une seule fourmi *auxiliaire,* ou, comme on dit aussi, esclave (*formica fusca.*) Aussitôt celle-là se met à l'œuvre, prodigue ses soins aux jeunes larves, développe plusieurs nymphes prêtes à sortir du cocon, donne la pâture aux fourmis amazones, enfin les sauve de la mort qui les menaçait. Est-ce à dire que la fourmi amazone n'ait pas d'intelligence? Non. Dès qu'il s'agit de guerre, elle emploiera habilement la ruse, dressera des embuscades ; elle montrera enfin une intelligence réelle, bien qu'appropriée à une seule fonction. Ainsi l'intelligence et l'instinct, sans s'opposer d'une façon absolue, peuvent manifester à la fin des oppositions relatives et accidentelles.

Par le mécanisme où elle s'incarne et s'organise, l'intelligence prend, jusque chez l'homme, une forme spontanée qui se rapproche de l'automatisme. Pour faire sortir l'instinct de l'intelligence même il suffirait, en premier lieu, de réduire l'intelligence à quelques actes spéciaux en la resserrant dans d'étroites limites ; en second lieu, de diminuer la conscience ou plutôt la réflexion. « Supposons, dit à ce sujet M. Ribot, que chez un peuple très civilisé, chez qui la division du travail est poussée très loin, il y ait des architectes, des ingénieurs, des musiciens, etc., qui ne soient capables que d'un seul et unique travail, celui qui constitue leur spécialité ; que l'architecte ne puisse faire que des maisons et telle sorte de maisons, l'ingénieur des ponts et telle sorte de pont ; supposons de plus qu'il fasse cela sans conscience ; » — mieux vaudrait dire par une inspiration irréfléchie, par une conscience spontanée de l'acte présent sans calcul des résultats à venir, — « ces actes ne seront-ils pas considérés comme instinctifs et ne pourra-t-on pas rapprocher l'architecte du castor, l'ingénieur de l'abeille et de la fourmi ? » C'est ainsi que, chez les animaux, les cellules ganglionnaires finissent par devenir presque incapables d'autres mouvemens que ceux qui sont utiles à leurs actes particuliers. M. Dubois-Reymond compare justement les animaux doués d'un instinct accompli et désormais invariable à cette ouvrière de Newcastle à qui on demandait, dans le bureau d'émigration de New-York, quel travail elle savait faire : « Emballer des limes, » dit-elle. Les animaux acquièrent une perfection unique qui fait croire qu'ils n'ont jamais rien appris, parce qu'ils ne peuvent plus rien apprendre ; mais c'est que l'intelligence est chez eux stéréotypée et immobilisée (1).

Ces caractères de l'instinct n'excluent cependant pas une cer-

(1) La consolidation des instincts par l'hérédité leur donne une durée et une fixité telles, qu'ils persistent, comme l'a montré Darwin, après un changement radical dans les conditions de vie auxquelles ils étaient d'abord adaptés. Les jeunes porcs, dit Darwin, s'accroupissent quand ils sont effrayés et croient ainsi se cacher, même sur un terrain libre et nu, comme s'ils étaient au milieu des champs. Les jeunes dindons, lorsque leur mère jette le cri d'alarme, se sauvent et essaient de se cacher comme les jeunes perdrix et les jeunes faisans, afin que la mère puisse s'envoler, ce dont elle a perdu la faculté depuis longtemps. Le chien, même bien nourri, enterre souvent, comme les renards, des alimens superflus ; il tourne plusieurs fois sur le même point avant de se coucher sur une surface unie, comme s'il voulait écraser de l'herbe pour se faire une couchette. Les agneaux et les chevaux montrent, encore aujourd'hui, les traces de leurs habitudes alpestres d'autrefois, en se rassemblant et en bondissant sur les rochers les plus escarpés. Charles Vogt raconte qu'un jeune chien, qui n'avait jamais vu de loup, tomba en convulsion lorsqu'on lui fit flairer un lambeau de peau de loup.

taine variabilité, qui était plus grande à l'origine qu'aujourd'hui et qu'on a nommée avec raison la plasticité de l'instinct. Le loriot, par exemple, emploie dans la construction de son nid des fils tissés par la main de l'homme; mais l'homme n'a pas toujours existé ni tissé: voilà donc un instinct évidemment acquis par cet oiseau. De même, sous l'influence de la domesticité, les animaux modifient leur instinct. Des chiens qui avaient été apportés jeunes en Europe de contrées telles que l'Australie et la Terre de feu, où les sauvages ne possèdent aucune espèce de poules ou de moutons, ne cessaient de les poursuivre; les chiens civilisés, au contraire, respectent notre basse-cour: c'est un instinct acquis. En Amérique, on avait dressé des chiens à la chasse aux Indiens et on les avait accoutumés à prendre les malheureux par le ventre: c'est une habitude qu'ils ont conservée. Il y a donc des modifications apportées dans l'instinct par l'homme. On sait aussi que l'instinct originel du chien est de hurler; son instinct acquis, possédé depuis si longtemps qu'il lui est devenu naturel, est d'aboyer. Il y a même, chez les chiens, des manies d'aboiement qui ressemblent à des tics, comme l'habitude d'aboyer autour des voitures qui passent. Il y a enfin des changemens produits dans l'instinct par les lieux: le castor d'Europe ne diffère point des castors d'Amérique, mais celui d'Amérique construit sur l'eau, celui d'Europe, qui habite les affluens du Rhône et du Danube, construit sous la terre de longues galeries, comme la taupe, pour échapper à la poursuite des hommes. Ainsi, devant la civilisation et le danger croissant d'être saisi sur les fleuves pour sa chair succulente ou sa chaude toison, le castor a changé d'instinct plus vite que de forme. A New-York, le baltimore fait un nid feutré à l'abri du froid; à la Nouvelle-Orléans, il fait un nid à claire-voie où l'air passe librement et diminue la chaleur. Des perdrix du Canada, qui se couvrent d'un petit auvent à Compiègne, ont, sous un ciel plus doux, supprimé cet abri qu'elles jugeaient inutile. Ainsi la variabilité existe dans l'instinct, mais il faut peut-être plusieurs milliers de siècles pour qu'un changement notable se produise. Il en est des modifications de l'instinct comme de la formation de la terre; notre globe a passé dans la suite des siècles par plusieurs époques géologiques, et l'apparente immobilité des choses aujourd'hui ne prouve nullement qu'autrefois elles n'aient pas changé.

Une fois formé, l'instinct devient une sorte de mémoire héréditaire; il offre les mêmes caractères que la mémoire automatique et l'association automatique des idées. C'est une série de mouvemens qui, une fois commencée, tend à s'achever par les voies ordinaires. Si l'on répète quelque chose par cœur, ou si l'on joue

un air, chacun sait qu'après une interruption il est aisé de repartir un peu en deçà du point où l'on est arrivé, mais très malaisé de reprendre le fil de la pensée ou le cours de l'acte à un point situé au-delà; Darwin a montré que cette loi de la mémoire se retrouve dans l'instinct. Huber a décrit une chenille qui se fait, en s'y reprenant à diverses reprises, un cocon très compliqué pour ses métamorphoses : si l'on prend une chenille qui a construit son cocon jusqu'à la sixième période de la construction, par exemple, et si on la replace dans un cocon construit seulement jusqu'à la troisième période, la chenille n'est pas embarrassée ; elle recommence les quatrième, cinquième et sixième périodes de la construction. Mais si une chenille, prise dans un cocon construit jusqu'à la troisième période, est placée dans un cocon achevé jusqu'à la neuvième, avec la plus grande partie de la besogne déjà faite, loin de sentir cet avantage, la chenille est très embarrassée : elle recommence à partir de la troisième période, où elle en était restée. C'est ainsi qu'un chanteur peut ne se rappeler un couplet qu'en répétant le couplet précédent. Un chronomètre ne peut marquer les heures à rebours. L'enregistrement organique de la mémoire et celui de l'instinct sont analogues.

A la transformation de l'appétit et de l'intelligence par l'habitude et l'hérédité ajoutons, avec Darwin, le triage lent de la sélection naturelle, et nous aurons complété l'explication de l'instinct. C'est ainsi que les instincts très compliqués, comme celui de l'abeille, semblent être provenus par degrés d'instincts plus simples, qui se ramènent eux-mêmes à des actes accomplis d'abord moitié mécaniquement, moitié par perception et intelligence. Par exemple, les bourdons déposent leur miel dans de vieux rayons, en y ajoutant quelquefois de courts tubes de cire. D'autres fois aussi, ils construisent des cellules isolées d'une forme globuleuse irrégulière. Puis viennent les abeilles du Mexique, qui construisent déjà des cellules cylindriques, mais encore imparfaites ; enfin, au plus haut degré de l'échelle se trouvent les abeilles domestiques, dont les cellules rangées sur deux lignes parallèles ont la forme d'un prisme hexagonal, forme qui permet la plus grande économie de temps, de travail, de matériaux, de cire. Il est tout naturel que les abeilles qui se sont rapprochées de ce type aient été celles qui ont le mieux survécu, car l'économie de cire représente une économie d'efforts, conséquemment de nourriture, et un avantage dans la lutte pour la vie. Un mélange de tâtonnement machinal, de hasard et d'intelligence, a pu produire à la longue, par sélection, des instincts parfaits et en apparence mer-

veilleux. La larve des phryganes vit au milieu de l'eau et se construit un étui tubulaire au moyen de divers fragmens agglutinés. Si la larve trouve l'étui trop lourd et exposé à tomber au fond de l'eau, elle choisit un morceau de feuille ou de paille au fond du ruisseau pour l'ajouter à l'étui; inversement, si l'étui est trop léger et manifeste une tendance à flotter sur l'eau, elle ajoute un petit grain pour servir de lest. Il est clair que la larve ne connaît pas la théorie des poids spécifiques; mais ses ancêtres ont dû procéder par tâtonnemens, choisissant une place pour l'étui, ajoutant ou retranchant certaines substances selon qu'il descendait ou montait trop. Tout cet art, semi-intuitif et semi-machinal à l'origine, est devenu à la longue entièrement mécanique par des triages successifs, il a fini par se fixer et s'enregistrer immuablement dans l'organisation nerveuse de l'espèce.

III.

On a fait à la théorie de l'hérédité des instincts plusieurs objections. « D'abord, dit-on, nous devrions retrouver les intermédiaires. » La réponse à cette objection est, selon les transformistes, dans la théorie même : les intermédiaires étaient ceux qui avaient justement le moins de chance de durer; ils ont dû, en conséquence, être plus facilement engloutis que les autres dans les périodes de crise. Leur organisation étant moins parfaite, ils n'ont pu s'approprier aux circonstances : aussi n'ont-ils point survécu.

La deuxième objection est tellement grave, que Darwin en a d'abord été effrayé. Elle est tirée des insectes neutres, qui ont leur structure propre, leurs instincts propres (par exemple, les fourmis neutres ou les abeilles neutres), et qui cependant, étant stériles, ne peuvent propager leur race (1). Ici, selon Darwin, l'hérédité n'aurait pu jouer le grand rôle qu'elle a eu ailleurs; c'est donc la sélection proprement dite qui, en accumulant et fixant peu à peu des variations heureuses, aurait produit à la longue des résultats de plus en plus étonnans. La seule façon dont on pût alors parer à la difficulté, selon Darwin, serait de supposer que « la sélection s'applique à la famille comme à l'individu. » De même, selon M. Romanes, on peut considérer le nid ou la ruche, dans son ensemble, « comme un organisme dont les insectes sexués et les différentes castes de neutres constituent les organes, » et on peut supposer

(1) « Du vivant de Darwin, dit M. Romanes, il me fut donné de pouvoir discuter cette question avec lui, et j'appris de sa bouche que la question l'avait beaucoup préoccupé à l'époque où il écrivait son *Origine des espèces*, mais que, trouvant cette question très complexe, il ne pensait pas qu'il fût bon d'en entamer la discussion. »

que la sélection naturelle agit sur le tout comme sur un seul organisme, un peu de la façon dont nous la supposons opérer sur les organismes sociaux. « Le nœud de la question consiste à savoir, conclut M. Romanes, s'il est possible ou non de supposer que la sélection naturelle agit sur des types spécifiques, distincts des membres individuels d'une espèce. »

Nous craignons que M. Romanes, contre son habitude, ne se perde ici dans une sorte de réalisme scolastique. Qu'est-ce qu'un *type* distingué des membres individuels? Ce type ne peut subir une action réelle que s'il se réalise dans un individu. C'est, du reste, ce qui a lieu pour la reine-mère des abeilles. Elle est vraiment la ruche entière en son germe, comme le gland est le chêne : elle porte dans son sein et la future reine, et les six cents mâles, et les quinze ou vingt mille neutres. Elle est le type vivant dans un individu. M. Romanes compare la ruche à « l'organisme social » que la sélection perfectionne ; mais, dans les sociétés humaines, tout ne provient pas d'un seul et même germe ; le vrai point de comparaison est donc la *famille*. Supposez une famille dont l'aîné se remarie toujours et dont les cadets se fassent tous moines, et moines voués à des travaux savans ; il s'agit de savoir si un jour viendra où les cadets naîtront stériles, déjà moines et déjà savans. On ne comprend guère, malgré ce qu'en peut dire Darwin, que la simple sélection naturelle, en s'exerçant sur plusieurs familles diverses, arrive à trier mécaniquement celles qui offriraient par hasard cette particularité : c'est donc toujours, selon nous, à l'hérédité dans une même famille qu'il faut revenir. Mais si les moines ne se reproduisent jamais, si les aînés, d'autre part, se marient et se livrent à des occupations toutes différentes des travaux du couvent, comment comprendre que l'hérédité produise à la fin des aînés capables d'engendrer des moines perfectionnés et de plus en plus savans? Voilà le difficile problème qu'il faut transporter à la ruche et à la fourmilière.

Pour notre part, nous croyons qu'il faut supposer, à l'origine, une fécondité générale, sans insectes stériles, et admettre que les progrès du travail, chez les abeilles ou les fourmis, ont produit peu à peu par voie d'hérédité des instincts de plus en plus perfectionnés. Une fois atteint un certain degré de perfection, il a pu arriver que les abeilles ouvrières et les fourmis ouvrières les plus habiles fussent précisément moins propres à la génération que d'autres qui étaient moins habiles. Celles-ci ont pu acquérir une faculté génératrice supérieure, tandis que la même faculté diminuait chez les autres. Il a pu aussi se produire des cas accidentels de stérilité comme il s'en produit parmi les enfans d'une même famille, et ces

cas ont pu devenir réguliers, comme on en a vu des exemples dans les familles humaines. Dès lors, une différenciation progressive a pu se manifester entre les ouvrières de moins en moins fécondes, mais toujours laborieuses, et les mâles de plus en plus féconds, mais de plus en plus paresseux. La reine-mère, de son côté, conservait intacte toute sa fécondité et sa puissance héréditaire de reproduire l'essaim précédent. Les mâles, en la fécondant, n'ont pu lui imposer exclusivement le type de leur paresse ; ils ont laissé subsister à côté, outre le type propre de l'abeille reine, celui des abeilles ouvrières enregistré depuis des siècles. Il en est résulté un mécanisme à trois termes : la femelle, les mâles, les neutres ; tandis que, dans la plupart des autres espèces animales, le mécanisme n'a que deux termes et produit seulement des mâles et des femelles. La femelle et les neutres ont conservé leurs traits caractéristiques, et les mâles n'ont plus eu que l'office de féconder le germe à triple direction inhérent à chaque femelle. Les trois directions différentes se déploient aujourd'hui simultanément, comme se déploient successivement des formes différentes dans l'atavisme et dans la génération alternante. Chez les pucerons, la génération asexuelle alterne avec la génération sexuelle ; mais, au bout d'un certain nombre de générations asexuelles, les derniers pucerons ainsi formés sont tellement abâtardis qu'ils n'ont même plus de canal intestinal ; alors, au début de l'hiver, les mâles fécondent de nouveau des œufs d'où sortiront, au printemps, des pucerons asexués. Le concours des sexes sert donc ici à restaurer le pouvoir plastique et évolutif. Il nous semble probable que l'intervention des faux bourdons joue un rôle analogue et entretient la perpétuité de la triple évolution, qui aboutit à la fois à produire trois sortes d'insectes, comme un arbre à trois rameaux dont chacun aurait des feuilles de forme différente. Il faudrait mieux connaître les mystères de la génération pour expliquer entièrement l'instinct des neutres, mais il y a là, sans doute, un rythme de la vie, une ondulation à travers l'espace et le temps : la loi d'hérédité et d'évolution y est extrêmement compliquée, mais elle y subsiste.

On a tiré une autre objection de certains instincts qui semblent, dès le début, nécessaires à la conservation de l'espèce, et qui, en conséquence, n'auraient pu se produire par une adaptation graduelle. — Comment, demandent M. Fabre et M. Janet, un insecte peut-il entasser des provisions pour un petit qu'il ne verra pas éclore et qui mourrait sans ces provisions? Ne faut-il pas ici un instinct « parfait *dès l'origine ?* » — Nous ne saurions admettre cette nécessité. Prenons un exemple. Un hyménoptère porte-aiguillons observé par M. Fabre, le *bombex indica,* dépose un œuf dans une

chambre à provisions qu'il a construite et où l'embryon se développe très vite; l'insecte rend alors visite, chaque jour, au petit vivant, et lui apporte des larves paralysées par son aiguillon. Supposez maintenant qu'un retard survienne accidentellement dans l'époque de l'éclosion de l'œuf : pour obéir à l'instinct primitif, l'hyménoptère continuera d'apporter chaque jour une larve, comme si l'œuf était éclos, et il se trouvera avoir entassé ainsi une provision de larves. Il pourra même ne pas voir son petit éclore. Que ce retard d'éclosion se transmette ensuite par hérédité, concurremment avec l'instinct d'apporter des larves, vous aurez alors des insectes faisant des provisions pour des larves qu'ils ne verront pas naître. C'est précisément ce qui a lieu chez un autre hyménoptère porte-aiguillons, l'*odynerus*, qui construit une chambre à provisions et la remplit de larves paralysées pour l'usage de petits qu'il ne verra pas éclore. Telle est l'explication que nous proposerions, pour notre part, de la merveille qui semble inexplicable à MM. Fabre et Janet.

Chez certains insectes, comme les *pompiles*, les mères ont un genre de vie profondément différent de leurs petits, car elles-mêmes sont herbivores et leurs petits sont carnivores. Elles ne peuvent donc point, par leur propre exemple, présumer ce qui conviendra à leurs enfans. Recourra-t-on ici à l'habitude héréditaire? demande M. Janet. — « Non, répond-il; il a fallu que cet instinct fût encore parfait dès l'origine, et il n'est pas susceptible de degrés; une espèce qui n'aurait pas eu cet instinct précisément tel qu'il est n'aurait pas subsisté, puisque, les petits étant carnivores, il leur faut absolument une nourriture animale toute prête quand ils viendront au monde (1). » — Mais, répondrons-nous à notre tour, rien ne prouve que l'espèce ait eu besoin, à l'origine, d'un instinct « parfait et sans degrés, » ni que les larves aient toujours été exclusivement carnivores. Il est possible que certaines larves déposées accidentellement près de la chair aient réussi et grossi mieux que les autres, que leur espèce ait ainsi survécu et que leur constitution se soit adaptée à ce genre de nourriture d'une manière de plus en plus exclusive. Enfin, demander l'explication en détail de chaque instinct, c'est demander quelque chose d'exorbitant, comme si on voulait rendre compte par le menu de tous les mythes des religions antiques, ou déduire, de l'impossibilité d'une complète explication le caractère surnaturel de ces religions.

Différens hyménoptères manifestent des instincts que M. Romanes considère comme les plus remarquables du monde. M. G.-H. Fabre, qui les a le premier observés, les croit inexplicables par l'hé-

(1) *Les Causes finales.*

rédité des habitudes. Ce sont les insectes porte-aiguillons de la tribu des sphex. Leur larve ne s'accommode que de chair fraîche ; il faut donc mettre à sa portée un gibier qui reste vivant, mais incapable de lui nuire. La solution du problème consiste à paralyser la victime sans la tuer, ce qui ne peut se faire qu'en piquant ou en comprimant certains centres nerveux. L'ammophile, par exemple, nourrit sa larve d'un ver gris de belle taille qui, au lieu de se laisser dévorer, dévorerait lui-même cette larve s'il n'était paralysé. L'ammophile procède à l'opération paralysatrice, dit M. Fabre, « en anatomiste et en physiologiste consommé. » Sa proie saisie, neuf coups d'aiguillons sur les neuf centres nerveux du corps font l'affaire; pas un de plus, pas un de moins. Reste le cerveau. Ici, l'insecte ne joue plus du stylet : le coup serait mortel. « Il se contente de mâchonner légèrement la tête du ver gris jusqu'à ce que la pression ait donné le résultat voulu. » D'autres espèces de sphex choisissent des araignées, des scarabées, des grillons. Pour l'araignée, l'instinct est plus facile à expliquer : le sphex donne une seule piqûre au grand ganglion, où se trouve rassemblée la majeure partie de la substance nerveuse. Il n'est pas étonnant que ce ganglion ait attiré l'attention de l'insecte et que l'habitude de le piquer se soit à la fin transmise : les grands centres nerveux de l'araignée et l'aiguillon du sphex se trouvent précisément tous deux sur la ligne médiane de l'un et de l'autre animal, et leur rencontre était probable. Pour le scarabée, M. Fabre remarque lui-même que le seul point vulnérable de son enveloppe dure est précisément l'articulation où le sphex glisse son aiguillon : la découverte du défaut de la cuirasse a donc pu s'enregistrer dans l'organisme du sphex et devenir une habitude héréditaire. Mais le cas vraiment extraordinaire, c'est celui des chenilles et des vers piqués à chacun de leurs segmens. « Je dois en toute sincérité, dit M. Romanes, avouer que je regarde ce cas comme l'un des plus embarrassans de ceux que l'on connaît. » M. Romanes s'entretint de ce problème avec Darwin dans la dernière année de sa vie, et Darwin lui adressa ensuite cette lettre : « J'ai réfléchi au *pompilius* et à ses congénères. Ces abeilles manifestent tant d'intelligence dans leur manière de faire, qu'il ne me semble pas impossible que les ancêtres du pompilius aient primitivement piqué les chenilles, les araignées, etc., en un point *quelconque* du corps ; dans la suite ils auront remarqué, grâce à leur intelligence, que, s'ils les piquaient en un point déterminé, entre certains segmens, sur la face ventrale, leur victime était paralysée aussitôt (1). » — « Il ne me semble pas incroyable,

(1) Les points convenables pour la piqûre sont d'ailleurs propres à attirer l'attention et sur une ligne très visible.

continue Darwin, que cet acte soit devenu instinctif, c'est-à-dire que le souvenir s'en soit transmis d'une génération à l'autre. Il ne semble pas nécessaire, d'ailleurs, de supposer que, lorsque le pompilius piqua le ganglion de sa victime, il avait l'*intention* de conserver longtemps sa victime vivante, ou qu'il *savait* que cela arriverait. Le développement des larves a pu être modifié ultérieurement par suite de ce que la proie était à moitié morte, au lieu de l'être totalement, ce qui eût nécessité un bien plus grand nombre de piqûres. » Cette réponse de Darwin nous semble admirablement esquisser la voie où pourra se trouver une explication : c'est seulement par une accommodation progressive que l'instinct des sphex a pris une forme si précise, si infaillible, si semblable en apparence à un procédé scientifique. Ce qu'on peut conclure, c'est qu'il y a là autre chose que du pur automatisme, autre chose aussi que de l'intelligence réfléchie, mais que les deux élémens combinés, sous l'action et la direction constante de l'appétit, ont pu produire à la longue les merveilles qui nous étonnent.

Une dernière objection consiste à prétendre que, chez les animaux, les actes qui auraient donné naissance à l'hérédité n'ont pu être que des actes simplement accidentels, qui ne pouvaient par conséquent laisser dans l'organisme des traces héréditaires. Par exemple, Darwin explique l'instinct du coucou d'Europe, si différent de celui du coucou d'Amérique, par ce fait accidentel que des femelles ont pondu leurs œufs dans le nid d'autres oiseaux et que les oisillons, devenus vigoureux, en ont tiré un avantage. Mais comment comprendre que le fait de déposer ses œufs dans un autre nid soit devenu héréditaire? Autre chose, objecte-t-on, est une modification d'organe, autre chose est une modification d'instinct. « La première, si légère, si superficielle qu'elle soit, fût-ce la couleur d'un plumage, est permanente et dure toute la vie : elle s'imprime d'une manière durable à l'organisme, et l'on conçoit qu'elle se transmette par l'hérédité; mais un instinct n'est autre chose qu'une série d'*actes* donnés (1). » — Parler ainsi, c'est oublier que toute *action* peut s'enregistrer dans l'organisme, comme la mémoire en est la preuve. Cet enregistrement est même d'autant plus facile et d'autant plus durable que l'organisme est moins compliqué, la mémoire moins étendue et moins riche. Voyez l'enfant en bas âge, il suffit qu'il ait fait ou dit une chose une seule fois pour qu'il la répète à satiété : pour l'enfant et pour l'animal, une fois est coutume. Je connais un petit enfant qui, passant sous un pont de chemin de fer, pensa par hasard à un cheval de bois qu'on lui avait donné et dit : « Mon cheval; » depuis ce temps, il ne passe

(1) M. Janet, *les Causes finales*, p. 406.

pas une fois sous un pont quelconque sans dire : « Mon cheval. » L'enfant et l'animal se répètent eux-mêmes, s'imitent indéfiniment et imitent les autres : tout tend à devenir chez eux manie et tic. La chose est d'autant plus frappante que l'enfant est plus jeune et a le cerveau plus vide. On sait que, si un enfant a pris une fois le sein de sa mère, il devient bien plus difficile de l'élever au biberon. Si on l'a bercé une fois pour l'endormir, il veut être bercé toujours. M. Romanes rapporte qu'une larve, ayant vécu quelque temps d'une espèce de plante, mourut plutôt que de manger d'une autre espèce, qu'elle eût pourtant parfaitement acceptée si elle l'eût rencontrée dès le début. L'animal est routinier, sa religion est traditionaliste et ritualiste. Il y a des idiots qui ont une faculté d'enregistrement machinal tellement grande qu'il leur suffit, comme on sait, de lire une page sans la comprendre pour la répéter ensuite d'un bout à l'autre. Qu'une femelle de coucou soit allée pondre une fois dans le nid d'autrui, elle n'aura pas manqué de recommencer, et cette action aura dû s'enregistrer dans sa tête avec autant de netteté que l'effigie d'une pièce de monnaie frappée par le balancier sur une surface rase. L'imitation machinale de soi-même, et aussi l'imitation d'autrui, ont dû jouer ainsi un grand rôle dans la formation des instincts. On ne saurait donc se représenter une « action, » surtout une action aussi importante que celle de pondre (qui assure la perpétuité de l'espèce), comme une petite ride sur l'eau aussitôt effacée que produite. Même les actions « accidentelles » peuvent devenir habituelles, puis héréditaires. M. Galton cite l'exemple d'un personnage sujet à une habitude étrange : lorsqu'il était étendu sur le dos dans son lit et profondément endormi, il élevait le bras droit lentement au-dessus de son visage jusqu'au niveau du front, puis le laissait retomber lourdement sur son nez. Son fils et une fille de ce fils héritèrent du même tic. Nous ne saurions admettre qu'on trace *a priori* des limites au pouvoir enregistreur et reproducteur de l'hérédité, quand celui d'un simple téléphone est déjà si remarquable. D'ailleurs, où aboutissent toutes ces objections? Faut-il dire que c'est Dieu qui, par un *fiat* spécial, a ordonné au coucou d'Europe, mais non à celui d'Amérique, de pondre dans le nid des autres oiseaux et de jeter ensuite hors du nid ses frères adoptifs pour la plus grande gloire des causes finales? S'il n'y a pas là intervention divine, il faut bien que l'instinct du coucou soit le produit des circonstances et de l'hérédité. Il ne s'agit pas plus d'expliquer dans le détail tous les instincts que d'expliquer dans le détail la forme de tous les organes : il suffit de comprendre qu'avec plus de renseignemens historiques et physiologiques tout deviendrait explicable.

Nous pouvons conclure des considérations précédentes que les

instincts sont des variations de l'appétit produites en partie par le mécanisme et la sélection naturelle, en partie par la réaction de l'être sensible et intelligent. L'histoire mentale des animaux a trois momens. D'abord la sensibilité est obscure encore, l'appétit est sourd, ayant à peine conscience de soi : c'est le premier degré. Puis, réagissant contre le monde extérieur, l'appétit prend la forme du mécanisme, s'encadre dans ses actes, se cristallise pour ainsi dire dans les instincts : c'est le deuxième moment. Mais le mécanisme, chez les espèces supérieures et surtout chez l'homme, tend à se transformer, à se rendre lui-même mobile et progressif. Dans l'espèce humaine, à côté des instincts qui ont pour objet l'intérêt, soit de l'humanité, soit de la race, soit de la nation, il y a un instinct qui pousse chaque individu à se faire une personnalité. Là est le point où l'instinct se retourne en quelque sorte contre lui-même, finit par se réduire de plus en plus, s'absorber dans la puissance intellectuelle, essentiellement mobile et progressive. Dès lors, nous ne saurions supposer dans les siècles à venir, avec M. Herzen, une sorte d'ère paradisiaque où l'homme aurait acquis une somme d'instinct qui rendrait la raison inutile, où il calculerait comme il digère, où il philosopherait comme il dort, où les opérateurs et les praticiens auraient la sûreté anatomique de l'ammophile, les navigateurs l'instinct de direction qu'a l'abeille. Tandis que, chez les animaux, l'espèce ne semble songer qu'à l'espèce, dans l'humanité l'espèce songe à l'individu : à mesure que l'espèce se développe, l'individu se développe ; aussi il tend de plus en plus à être lui-même, et l'instinct qu'il transmet à ses descendans est précisément la tendance à une *individualité progressive*. En un mot, peut-on dire, tandis que le désir de vivre et de jouir enracine de plus en plus dans l'animal l'instinct mécanique, il pousse de plus en plus les hommes à agir par d'autres raisons que par le mécanisme fixe de l'instinct ; la conscience réfléchie s'accroît, les lois mêmes de l'espèce tendent à rendre à l'individu la personnalité ; ce que la race humaine transmet à l'individu, c'est un esprit d'initiative qui le délivre partiellement des fatalités de race pesant sur lui. L'intelligence, en ses lois essentielles, devient elle-même un instinct supérieur, une adaptation supérieure à un milieu plus large et universel. La formation d'une conclusion logique dans un esprit intelligent, lorsque les prémisses sont clairement posées, est devenue, dit M. Maudsley, tout comme la natation d'un canard jeté à l'eau, une nécessité instinctive. Ce qui, *vu objectivement*, apparaît comme une nécessité *mécanique*, devient *subjectivement* une nécessité *logique*, selon la remarque de M. Wundt. Le logique, en d'autres termes, est le dessous du mécanisme, et le mécanisme est du logique retourné. Mais il y a cette différence que,

dans le logique proprement dit, l'opération est consciente de soi et de ses raisons ; le mécanisme, au contraire, est de la logique qui ne se voit pas fonctionner. Nous ajouterons que, sous le logique comme sous le mécanique, il y a quelque chose de plus fondamental : l'appétit, avec ses *émotions* entraînant des *mouvemens* appropriés; fuir la douleur et chercher le plaisir, voilà la logique primitive qui a précédé tous les raisonnemens et aussi, sans doute, tous les mécanismes.

IX.

Non-seulement les instincts ne sont pas nés des mouvemens réflexes automatiques, comme le croient MM. Spencer, Huxley, Maudsley, Sergi, Ribot, Richet, etc. ; mais nous allons voir que ce sont les mouvemens réflexes, au contraire, qui sont nés de l'instinct ou de l'appétit. Les mouvemens réflexes sont les résidus d'un ensemble d'actions qui avait eu d'abord pour ressort un appétit accompagné d'une émotion plus ou moins confuse, comme la faim, la soif, la sensation de heurt, celle de chaleur ou de froid, etc. ; ces mouvemens automatiques sont les effets en quelque sorte refroidis de l'émotion ; ce sont des directions de l'appétit devenues stables et mécaniques. Voici, selon nous, comment cette conversion rétrograde a pu se produire.

Tout mouvement produit par l'appétit conscient, comme le recul de la jambe devant le feu, renferme trois termes : excitation sensitive, émotion et réaction motrice causée par le désir ou l'aversion. Obscurcissez de plus en plus l'élément de l'émotion, si bien qu'il ne reste dans la conscience qu'une perception sensitive très rapide suivie d'un mouvement très rapide : vous aurez des *réflexes* demi-consciens, à la fois psychologiques et physiologiques, comme la toux, l'éternuement, le clignement périodique des yeux. Là, pourtant, le sentiment agréable ou désagréable n'est pas encore complètement disparu : on sent bien pourquoi on tousse, pourquoi on éternue ; on sent moins pourquoi on cligne des yeux, à moins qu'on n'ait retenu volontairement la paupière immobile assez longtemps pour éprouver le picotement ou la fatigue. Faites maintenant un pas de plus. Supprimez ces restes de sentiment pénible, supprimez même de la conscience le premier temps du réflexe : excitation *sensitive*, et le troisième : désir ou aversion précédant le mouvement ; vous aurez alors le réflexe purement physiologique, sans élément psychique. Les mouvemens rythmiques de la respiration sont encore sur la limite des deux domaines : en y faisant la

moindre attention, nous avons encore conscience de ces mouvemens et, par la volonté, nous pouvons de nouveau nous en emparer, les suspendre ou les précipiter. Le cœur, lui, ne fait sentir ses battemens que dans les cas d'exaltation; mais, à l'origine, chaque battement devait être distinct pour la conscience. Il est probable qu'il a encore aujourd'hui son effet dans la conscience générale : quand le cœur cesse de battre, il se produit un sentiment de danger, de soustraction, de perte menaçante; quelque chose manque donc à l'état normal de notre conscience. Enfin les mouvemens du cœur, chez certaines personnes, peuvent être soumis à la volonté : il est des hommes qui suspendent à leur gré les battemens de leur cœur, comme il est des femmes qui pleurent à volonté. Tous ces faits montrent que les « réflexes physiologiques, » — c'est-à-dire ceux qui sont organisés de manière à assurer la préservation de l'individu ou de l'espèce sans que l'individu lui-même y songe aujourd'hui et soit même averti de ces mouvemens, — tiennent cependant encore par des liens ténus à la sensibilité, à l'appétit, à la volonté ; et ces liens, parfois, chez certains individus ou dans certaines circonstances, se resserrent ou se renouent.

Au reste, les premiers rudimens des fonctions cardiaques et respiratoires, tels qu'ils se rencontrent chez les animaux inférieurs, sont des mouvemens qui s'accomplissent non point avec une constance automatique, comme chez nous, mais à des intervalles plus ou moins réguliers. Ils ont lieu, selon Wundt, « sous l'influence directe de certains instincts nutritifs ; » or les instincts nutritifs, qui sont l'origine de tous les autres, sont les types mêmes de l'appétit : ce sont des mouvemens provoqués par des émotions plus ou moins vagues de malaise ou d'aise, en vue d'une fin qui, pour n'être pas *pensée*, n'est pas moins *cherchée :* suppression de la peine et accroissement du plaisir.

Une autre considération confirme les précédentes : c'est que, chez les animaux inférieurs, ce ne sont pas des réflexes de nature exclusivement automatique qui constituent les premiers mouvemens corporels ; ce sont, au contraire, les mouvemens appétitifs et volontaires. Chez les êtres les plus infimes, dit Wundt, — par exemple les protozoaires, les cœlentérés, les vers, — les mouvemens corporels de caractère automatique et proprement réflexe sont postérieurs en date; aussi offrent-ils chez ces animaux un degré de développement inférieur aux actes qui témoignent d'une sensation ou même d'une représentation, d'une impulsion instinctive accompagnée d'un sentiment sourd.

Ce qui a fait croire aux partisans de l'automatisme que la genèse des réflexes est indépendante de l'instinct et de cette réaction men-

tale qu'on nomme appétit, c'est qu'aujourd'hui l'appétit trouve à son service, chez les animaux supérieurs, des réflexes tout organisés, qui semblent mis à sa disposition comme des instrumens indépendans de la volonté. Mais ces réflexes compliqués et perfectionnés sont les résultats d'une longue évolution. De plus, ces réflexes compliqués ne se rencontrent que chez les animaux supérieurs, qui manifestent en même temps des appétits plus distincts et plus variés; le développement des réflexes va donc de pair avec celui des impulsions de l'appétit, comme si les mêmes aptitudes à manifester des appétits de toutes sortes avaient été les conditions de l'organisation des réflexes. Enfin, selon la remarque de Wundt, « les réflexes que nous apercevons chez l'animal décapité sont les mêmes mouvemens que nous rencontrons, seulement mieux ordonnés, dans les actions volontaires des individus de son espèce; » ce sont donc bien des effets mécaniques de la volonté qui subsistent jusque après la mort. De cette évolution des réflexes dans l'espèce nous pouvons conclure, avec Wundt, que les actions volontaires (c'est-à-dire, en somme, appétitives) n'ont pas eu pour origine les réflexes, mais, tout au contraire, que les actions réflexes sont des actions volontaires devenues mécaniques, grâce aux modifications qu'elles ont imprimées peu à peu dans l'organisation héréditaire.

Nous devons donc intervertir l'ordre des explications psychologiques qu'on a voulu tirer des mouvemens réflexes : avec du pur mécanisme on ne fera jamais ni de la pensée, ni du plaisir ou de la douleur, ni du désir ou de l'instinct; mais, inversement, avec les effets habituels et héréditaires de l'appétit, du plaisir et de la douleur, on peut expliquer le mécanisme même et l'automatisme. Les partisans à outrance des réflexes confondent l'effet avec la cause et veulent faire sortir le plus du moins; l'être vivant ne sort pas du squelette, le squelette vient de l'être vivant. Au lieu de dire avec MM. Spencer, Maudsley et Ribot, que la représentation intellectuelle, l'émotion et l'appétition sont le pur « reflet » des mouvemens physiologiques, il faut dire que les mouvemens physiologiques sont la manifestation extérieure, le prolongement, le côté objectif des changemens internes.

Si nous voulions étendre plus loin encore l'induction, nous dirions : ce ne sont pas les seuls mouvemens des êtres animés qui supposent, comme ressort intérieur, au moins un rudiment d'*émotion* infinitésimale; mais tous les mouvemens, jusque dans le règne inorganique, sont soumis à la même loi. Les mouvemens, en effet, suivent toujours ce qu'on appelle « la ligne de la moindre résistance, « et le métaphysicien, pour interpréter ce fait, ne peut que raisonner

par analogie avec ce qui se passe en nous-mêmes ; or, la ligne de la moindre résistance, en nous, c'est la ligne de la moindre peine ; en dehors de nous, le métaphysicien ne peut donc se représenter la force intime qui produit le mouvement que comme une activité tendant à se déployer avec le moins de peine possible. Cette activité est précisément ce que les philosophes appellent l'appétit ou la volonté primordiale, c'est-à-dire le désir non raisonné et inintelligent, quoique accompagné d'une émotion plus ou moins sourde. Si on rejette l'antique hypothèse de créations vraiment spéciales et successives, qui auraient introduit miraculeusement dans le monde d'abord une matière tout insensible, puis des êtres sentans avec des organes spéciaux et des instincts spéciaux, on est bien obligé d'admettre que, dans les moindres particules de la matière prétendue inerte, il y a encore l'embryon de la vie, le germe de la sensibilité et de l'instinct, une *émotion* élémentaire qui est la vraie raison de l'*impulsion motrice*. Aussi, en face des savans qui, par une tendance toute matérialiste, veulent ramener l'ordre mental à un mécanisme d'automate, on commence à voir d'autres savans, dont le nombre s'accroîtra chaque jour, rétablir l'élément d'ordre mental parmi les principes mêmes de l'évolution universelle et de l'universel mécanisme. On reviendra un jour à la pensée qu'Aristote avait exprimée en une de ses formules brèves et profondes : « Tout mouvement est une sorte d'appétit. » De même que la production ou la circulation du mouvement dans l'univers est inintelligible sans une activité universelle, cette activité même est pour nous inintelligible sans une sensibilité universelle. Il n'y a donc « rien de mort dans la nature, » comme le disait encore l'Aristote du XVIIe siècle, Leibniz. Tout se fait par voie mécanique, mais tout se fait en même temps, si on peut parler ainsi, par voie sensitive et instinctive. Il n'y a point, d'un côté, un esprit sentant, de l'autre, une matière absolument insensible qui cependant pourrait être sentie. Non ; si ma main sent l'instrument de musique qu'elle touche et presse pour en tirer toute sorte de sons, c'est que cet instrument même, cet organe fabriqué par l'art humain aurait pu, dans de certaines conditions naturelles et à travers des transformations moins superficielles, devenir ma main.

ALFRED FOUILLÉE.

LES

ALIÉNÉS A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE

I.

LES ALIÉNÉS A L'ÉTRANGER.

I. Rapports de M. Théophile Roussel, sénateur, à la commission du sénat, 2 vol. in-4°. — II. Rapport de M. le docteur Foville sur la législation des aliénés en Angleterre et en Écosse. — III. Maudsley, *le Crime et la Folie*. — IV. Docteur Bucknill, *Recherches sur la meilleure classification et le traitement des aliénés criminels*. — V. Docteur Motet, *Broadmoor, Criminal Lunatics Asylum*. — VI. G. Harrison, *Chapitres sur la science sociale*. — VII. Docteur Lunier, *De l'Aliénation mentale en Suisse; Annales médico-psychologiques*. — VIII. Docteur Flamm, *Études sur les colonies d'aliénés d'Allemagne*.

Il en est un peu de certaines lois comme de ces tapisseries que les femmes du monde entreprennent à leurs momens perdus, laissent de côté, continuent à la campagne après les avoir abandonnées pendant un hiver, que mille circonstances empêchent de terminer : un voyage, une maladie, le désir de modifier le dessin, la nonchalance, l'oubli. Ainsi de ces projets que les commissions parlementaires et extra-parlementaires se passent et repassent indéfiniment, grossis de tous les contre-projets et rapports qu'ils traînent après chaque épreuve, embarrassés des utopies des ardens, des réclames des charlatans de popularité, des objections des consciencieux et des timides, allant d'une enquête administrative à une société de législation, ballottés entre un congrès médical et les cours d'appel, relégués dans ces fameux cartons ministériels, sortes de

limbes politiques où dorment tant de lois mort-nées, puis repris et mollement discutés devant des assemblées distraites, pour lesquelles semble inventé le mot de l'ancien : « A demain les affaires sérieuses. »

Au nombre des réformes qui attendent le bon plaisir de nos gouvernans se place celle de la législation des aliénés. Qu'est-ce que l'aliéné? Où commence, où finit la responsabilité humaine? Où le libre arbitre? N'existe-t-il pas des degrés presque infinis entre l'aliéné absolu et la personne jouissant pleinement de ses facultés? Tout homme a-t-il dans le cœur un dément qui sommeille, prêt à se réveiller à l'appel du malheur? Comment a-t-on traité l'aliéné, comment le traite-t-on aujourd'hui, quels sont les progrès sanctionnés par notre expérience et celle des autres peuples? Peut-on concilier l'intérêt social et l'intérêt individuel, les droits de la famille et ceux de l'état, ceux de la science médicale et de la justice, qui semblent en conflit permanent? Depuis de longues années déjà, médecins, jurisconsultes, écrivains, commissions s'évertuent à répondre; le procès est encore en instance, mais on a réuni les divers élémens du dossier; et le sénat aura l'honneur de l'avoir instruit, de le juger le premier. Un de ses membres, le docteur Théophile Roussel, a attaché son nom à l'œuvre, et, mettant à profit les travaux antérieurs, correspondant avec les aliénistes étrangers, étudiant sur le vif, avec ses collègues de la commission, les institutions de nos voisins, il a composé deux énormes volumes de 1,500 pages in-4°, suivis d'un projet qui paraît réaliser les principales améliorations réclamées par la loi de 1838. Avec ce guide consciencieux, nous ferons aussi le tour du monde civilisé, nous pénétrerons dans ce royaume de la douleur, où, vers la fin du siècle dernier, les Pinel, les William Tuke, les Daquin, les Chiarugi, ces apôtres de la pitié sociale, apportèrent la lumière et l'espérance, en brisant le joug des superstitions barbares qui ravalaient les malheureux aliénés au rang des malfaiteurs.

I.

C'est toujours un sujet d'étonnement pour un esprit français, épris d'unité et de clarté, que l'étude de la loi anglaise, qu'on a pu comparer à ces vieux manoirs seigneuriaux bâtis à diverses époques et dans différens styles, aux formes un peu lourdes, sans proportion, sans harmonie. Elle est en quelque sorte la mosaïque patiente des siècles, car les Anglais ont cette étrange habitude de conserver religieusement leurs traditions; chez eux, les réformes se superposent aux institutions, et le présent, appuyé sur le passé, le continue, le développe, l'agrandit. De même qu'autrefois Rome sut

accommoder à des besoins nouveaux des textes vieillis, élargir les formules légales sans les briser, tempérer son vieux droit strict, matérialiste et inflexible, par le droit grec plus spiritualiste et plus humain, ainsi les Anglais rusent avec leurs antiques coutumes pour y introduire les progrès reconnus nécessaires, ajoutant aux anciennes cours du royaume une juridiction nouvelle, la cour d'équité, au *Common Law* le droit d'équité et le droit statutaire ; mais ils se gardent bien d'abroger expressément les textes surannés, de renoncer à cette diversité, à ces bigarrures qui choquent nos cerveaux égalitaires, centralisateurs et géométriques. Qu'attendre d'un peuple qui confond sans cesse les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, confie à un tribunal la connaissance des élections entachées de corruption ou de violence, refuse de marcher comme un régiment et trouve bon qu'il existe une législation aliéniste particulière, non-seulement pour l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, mais même pour certaines classes de la société? Et cependant le vieux manoir, malgré son défaut de symétrie, frappe les connaisseurs par son caractère de solidité et de grandeur : dans ses vastes salles, à côté des antiques bahuts, des fauteuils séculaires, se rencontrent les meubles les plus modernes ; le maître du logis pousse fort loin l'entente du confortable et de la vie pratique. Pour parler sans images et prendre un exemple, la législation des *lunatics* est une des plus intéressantes qui existent, une de celles qui offrent le plus de traits originaux à retenir, de leçons à méditer.

En Angleterre comme ailleurs, la protection de l'aliéné, l'intervention efficace des particuliers, de l'état, datent de cent ans à peine. Beaucoup s'indignent contre ce XIXe siècle iconoclaste qui ne respecte rien et va jonchant le sol des débris des trônes et des croyances. Qu'ils interrogent le passé, et le passé leur répondra : peut-être, en examinant de près les misères, les défaillances d'un autre âge, se convaincraient-ils que les plaies du nôtre ne sont pas mortelles, qu'une même somme de foi, de dévoûment, de sacrifice existe aujourd'hui, mais qu'elle se répartit d'une autre façon, qu'en un mot, l'idée du respect se déplace et que l'abus même de la liberté ne doit pas nous rendre ingrats envers ses bienfaits. Jamais la charité privée et sociale, la bienfaisance n'ont enfanté de tels miracles, jamais on n'a montré un tel souci de l'enfance, des humbles, des faibles, de ces malades qui ont perdu la liberté de l'âme, et M. Gladstone a pu avancer en toute vérité que ce siècle est le siècle des ouvriers, ces malades de l'industrie. Y a-t-il quelque chose de plus propre à inspirer la modestie aux détracteurs de notre époque que cette lamentable condition de l'aliéné au moyen âge ou même dans les temps les plus rapprochés de la révolution française? La science psychiatrique est encore dans l'enfance, tandis que l'astro-

logie, la magie se donnent la main et que l'ignorance populaire entretient d'absurdes légendes qui pèsent d'un poids cruel sur le pauvre fou (1). On l'exorcise, on lui administre des simples récoltés le plus souvent par des sorcières, on ne se fait aucun scrupule de le battre, de le torturer, afin de contraindre à déguerpir les démons qui ont pris possession de son corps. Au besoin même, on l'enferme, chargé de chaînes, en de noirs cachots, les pouvoirs publics n'ayant d'autre souci que de protéger l'ordre contre ce lépreux moral, contre ce maudit ensorcelé. Heureux encore quand on se contente de lui attacher une clochette au cou, comme au bétail! Ainsi faisait-on en Suisse pour les idiots complets (les bienheureux), que les parens laissaient vagabonder. Heureux quand on lui permet d'aller implorer sa guérison dans des pèlerinages, auprès des sanctuaires vénérés auxquels la piété populaire attribuait cette puissance! Dans son remarquable travail, M. le docteur Foville rapporte qu'à l'ancien hôpital de Bethléem, à Londres, les *lunatics* demeuraient exposés en spectacle pour la somme de quatre sous, et que cette redevance honteuse procurait un revenu annuel de 10,000 francs.

Cependant la question a préoccupé les pouvoirs publics anglais; mais le parlement, qui déjà peut tout faire, s'est borné à voter en 1744 une loi de police destinée à sauvegarder la sécurité générale, sans améliorer le sort de ceux qu'on s'obstine à considérer comme des coupables, non comme des malades. Bills, enquêtes, intervention de Pitt, de Fox, de Howard, tout demeure inutile, jusqu'à ce qu'un simple citoyen de la ville d'York, le quaker William Tuke, ému de tant d'injustice, prenne l'initiative d'une croisade de bienfaisance et, secondé par ses coreligionnaires, fonde le premier asile véritablement *humain*. La première pierre fut posée en 1792, et, quelques années après, un médecin suisse écrivait aux rédacteurs de la *Bibliothèque britannique :* « Cette maison est située à un mille d'York, au milieu d'une campagne fertile et vaste; ce n'est pas l'idée d'une prison qu'elle éveille, mais plutôt celle d'une grande ferme rustique; elle est entourée d'un jardin : point de barreaux, point de grillages aux fenêtres. » L'impulsion était donnée : cédant à la contagion du bien, parfois aussi puissante que la contagion du mal, les particuliers, l'état, célèbrent *la Retraite d'York* comme l'établissement modèle qui doit servir de point de départ à toutes les améliorations : lois, enquêtes se succèdent presque sans relâche, entraînant d'importantes réformes qui ont trouvé leur principale expression dans deux bills de 1845 et de 1853. De cette époque date la création du conseil supérieur des aliénés (*Board of Commissioners in Lunacy*),

(1) Sur l'aliénation mentale en Égypte, en Grèce, à Rome, on lira avec fruit les *Études historiques* du docteur Semelaigne.

institution fondamentale autour de laquelle gravitent toutes les autres et qui, sous la direction de lord Shaftesbury, « le Nestor de la philanthropie contemporaine, » a rendu les plus éminens services, porté la hache dans la forêt des abus, augmenté le nombre des asiles, consacré de sa haute autorité les méthodes les meilleures.

Le *Board of Commissioners* se compose de onze personnes : trois médecins, trois avocats, cinq membres de la haute société ou de la noblesse ; seuls, les avocats et médecins reçoivent des appointemens, 37,500 francs, mais ils ne peuvent se livrer à aucune autre occupation salariée. Chaque *commissioner* entrant en exercice prête serment de remplir son mandat avec « discrétion, impartialité et fidélité. » Ses fonctions sont de deux sortes : fonctions d'ordre administratif, fonctions de surveillance et de contrôle ; ces dernières consistent en visites d'inspection sur toute la surface de l'Angleterre, dans tous les établissemens, visites obligatoires d'un avocat et d'un médecin, qui jouissent de pouvoirs fort étendus, arrivent à l'improviste, de nuit comme de jour, restent aussi longtemps qu'il leur plaît, se livrent à des investigations minutieuses, adressent au bureau de Londres les résultats de leur enquête. Tout aboutit à ce conseil supérieur : pièces d'admission, sorties, évasions, décès, liste des aliénés indigens conservés dans leurs familles ; il tient un registre général et publie un rapport annuel de 400 à 500 pages, vendu très bon marché, pénétrant dans les détails les plus intimes de ce grand service, à la différence de ce qui se passe en France, où bureaux et ministres s'accordent pour faire de l'administration une puissance occulte et mystérieuse, sorte d'arche sainte dont on dérobe soigneusemens les arcanes aux regards indiscrets du public. Il a un budget spécial dont l'état comble le déficit, fait ses propres règlemens en même temps que ceux des maisons licenciées, rédige des instructions communes aux hôpitaux enregistrés, aux asiles des bourgs et comtés, autorise des poursuites contre ceux qui transgressent la loi, se préoccupe du recrutement des surveillans et infirmiers, correspond librement avec tous les aliénés, sans que personne puisse ouvrir leurs lettres, à plus forte raison les siennes. Ainsi, le *lunatic* peut à tout instant recourir à sa protection : garantie excellente contre ces séquestrations illégales qui servent de pâture aux revendications des romanciers, des journalistes, et dont l'enquête de 1877 a démontré l'extrême rareté. En 1883, lord Shaftesbury rendait ce bel hommage aux médecins aliénistes anglais : « Il est très remarquable que le nombre des certificats qui ont passé par notre bureau depuis 1859 s'élève à plus de 185,000, et, cependant, de tous ces certificats, je ne crois pas qu'il y en ait plus d'une demi-douzaine qui aient été trouvés défectueux. Les certificats jusqu'à ce jour ont été très corrects, et je suis absolument certain que, de ces

185,000 malades, il n'y en avait pas un qu'on eût enfermé sans une bonne et claire démonstration qu'il devait être mis en traitement. » Ne nous plaignons pas, au reste, de ces défiances invétérées de l'opinion publique, qui, même lorsqu'elles dépassent le but, tiennent du moins en haleine la vigilance du parlement, impriment une crainte salutaire aux directeurs d'asiles que leur conscience ne protégerait pas assez contre eux-mêmes et contre des sollicitations intéressées.

Les formalités varient selon qu'il s'agit de placemens d'office, prescrits par les dépositaires de l'autorité publique, ou de placemens volontaires, effectués par les particuliers. Les premiers ont presque toujours pour objet des indigens : lorsqu'on peut les conserver à domicile, le médecin des pauvres leur doit une visite trimestrielle, suivie d'un rapport au bureau des *commissioners* et au greffier des juges de paix du comté ou du bourg ; mais il semble que ces prescriptions aient grand'peine à passer dans la pratique. Au 31 décembre 1882, le nombre de ces indigens ne dépassait pas 6,255, ayant à peine augmenté de 400 depuis 1859, tandis que les indigens placés dans des établissemens s'élèvent de 25,984 à 62,587. Ceux-ci sont donc dix fois plus nombreux, et voici comment on procède à leur égard. Le médecin des pauvres constate-t-il qu'un indigent est dans un état de folie qui nécessite le placement, il en informe par écrit les officiers de charité des paroisses, qui, à leur tour, avisent d'urgence le juge de paix du canton ou du bourg. Ce magistrat se fait amener ou va trouver à son domicile l'aliéné présumé, et, assisté par un médecin, délivre, s'il y a lieu, une ordonnance. Médecin, officiers de charité, juge de paix, n'ont pas plus de trois jours chacun pour se conformer à ces règles. Au besoin, lorsqu'on ne peut amener le malade devant le magistrat, un ministre de la religion de la paroisse et un officier de charité, accompagnés d'un médecin, peuvent délivrer l'ordonnance de placement.

Quant à l'aliéné non indigent, le législateur a cru devoir lui épargner l'intervention du juge de paix, qu'il remplace par une demande de placement signée d'un parent ou d'un ami et par deux certificats de médecins. La demande indique l'état civil du signataire et du malade, les relations qui les unissent, le jour, le lieu où ils se sont vus. Les certificats médicaux entrent dans de minutieux détails et n'attestent pas moins la sollicitude du bureau des *commissioners*. Lorsque, en cas d'urgence, on n'aura pu produire qu'un seul certificat, il faudra en apporter deux autres dans le délai de trois jours. Une fois interné, l'aliéné a d'autres garanties : le journal médical et le *case book*, deux registres d'observations tenus par le médecin traitant, les visites obligatoires et répétées des *commissioners*, des officiers charitables des paroisses, des comités de visiteurs

composés de juges de paix et de médecins. Nommés par la reine, recrutés parmi la noblesse et la *gentry* du pays, investis d'attributions importantes, les juges de paix exercent leur charge gratuitement, le médecin seul est payé; le comité des visiteurs joue dans sa circonscription le rôle du bureau des *commissioners* en Angleterre. La correspondance de l'aliéné avec eux est inviolable, mais lorsqu'il écrit à d'autres personnes, le *superintendent* peut lire sa lettre et, s'il le juge à propos, l'empêcher de parvenir à son adresse; alors il mentionne sur la lettre même les motifs de cette mesure, qu'il soumet aux *commissioners* ou aux visiteurs.

Si l'aliéné indigent n'entre pas dans un établissement de la même façon que l'aliéné non indigent, il en sort plus difficilement aussi. Il faut que l'autorisation soit signée de trois visiteurs, tandis que, pour le *lunatic* pensionnaire, il suffit d'une requête de la personne qui a signé la demande de placement. Bien entendu, le médecin traitant a le droit de s'opposer, par un certificat motivé, à la mise en liberté, sauf appel aux *commissioners* ou aux visiteurs, qui, après deux visites, à sept jours au moins d'intervalle, statuent en dernier ressort. Ce sont eux aussi qui autorisent les congés temporaires à titre d'essai et, s'il s'agit d'indigens, leur accordent un secours hebdomadaire qui ne doit pas dépasser le prix de leur pension. Enfin le souci de la liberté individuelle est poussé si loin que toute personne sortie d'un asile, et qui prétend avoir été retenue sans motif, obtient gratuitement la copie des certificats médicaux et de la demande en vertu desquels on l'a séquestrée.

Entrons maintenant dans les asiles des comtés et des bourgs, où le confortable, ce mot si anglais, a réalisé de véritables merveilles. Quelques-uns, Banstead, Colney-Hatch, Hanwell, renferment deux mille *lunatics* environ et mesurent l'étendue d'une petite ville. Voici d'abord les bâtimens continus, à étages superposés, qui permettent une surveillance facile, offrent la plus grande commodité pour répartir les appareils de chauffage, distribuer l'eau, la vapeur, le gaz, organiser les services acoustiques, électriques, téléphoniques. Depuis quelques années, on a commencé à appliquer le système des constructions à pavillons détachés, qui reproduit à peu près le type de notre hôpital Lariboisière; ainsi pour les asiles de Banstead et de Caterham. Le dortoir commun devient la règle, la chambre à un lit l'exception. Autant que possible, les malades mangent ensemble : ici, on sépare les hommes et les femmes; là, ils prennent leurs repas dans une salle unique, avec des tables spéciales pour chaque sexe. Distraire les malades, maintenir chez eux quelques habitudes de décence, concentrer le service de table à côté de la cuisine et empêcher les alimens de se refroidir par de longs transports, tels sont les avantages de cette

pratique, que préconisent hautement les aliénistes anglais. Rien de mieux entendu que l'organisation des bains : quelques établissemens n'ont pas reculé devant la dépense d'un véritable hammam. Et, puisque l'influence du monde extérieur sur le monde de l'âme est si sensible, puisque la mélancolie et la misère sont les plus sûrs véhicules de la folie, les Anglais s'efforcent de procurer à leurs aliénés les apparences de la gaîté et du bonheur : leurs asiles ont une grande salle de fêtes (le mot ne sonne-t-il pas étrangement en un tel sujet ?) avec un petit théâtre ; on y joue la comédie, on donne des concerts, des bals une ou deux fois par semaine. Partout des jardinières garnies de plantes vertes, des vases de fleurs, des volières, des aquariums ; tel établissement ne contient pas moins de deux mille statuettes en plâtre. Comme dépendances immédiates, d'élégans jardins d'agrément, avec de rians parterres de fleurs, entourés de ce beau gazon qu'un écrivain comparait à du velours qui pousse ; parfois de véritables parcs ; le tout complété par une ferme qui offre aux malades le plus puissant des dictames : le travail de la terre.

Le trait vraiment original et distinctif de l'asile anglais, c'est la fameuse méthode de traitement connue sous le nom de *no-restraint*, méthode inaugurée depuis près de cinquante ans, combattue, discutée, repoussée par la plupart des aliénistes du continent et de l'Amérique, mais qui, après avoir rencontré en Angleterre de sérieux adversaires, a fini par triompher et obtenir en quelque sorte l'autorité d'un dogme, « la sainteté d'un vœu. » Ce que Pinel avait fait pour les fers, les chaînes, les liens, constamment employés avant lui, le docteur Conolly, médecin en chef de l'asile de Hanwell, tenta, en 1839, de l'accomplir pour la camisole, les entraves et les gants. En quelques mois il supprima l'usage de ces engins dans une maison de huit cents aliénés, puis, fort de cette expérience décisive, dont il avait trouvé la première application à l'asile de Lincoln, il formulait, dans une série de rapports, sa théorie, affirmant, comme un article de foi, la nécessité de condamner tout moyen de contrainte corporelle appliqué directement sur les membres des malades. Voilà la doctrine, et ceux-là même qui ne l'acceptent pas reconnaissent qu'elle a eu pour résultat de diminuer partout l'usage de la coercition mécanique. Il semble, d'ailleurs, qu'on joue ici sur les mots et que l'implacable logique des choses prenne sa revanche, réduisant les exagérations et ramenant les formules abstraites dans le cercle d'airain de la réalité. Les adversaires du système Conolly ont beau jeu à prétendre que, quoi qu'on fasse, on ne saurait bannir la contrainte du traitement des aliénés. N'est-ce pas en effet la plus grave de toutes les contraintes que de les placer dans un asile, de leur assigner dans l'asile un quartier spécial, dans le quartier une

place obligatoire? Que dire de ces malades dangereux ou agités auxquels l'aliéniste anglais ne renonce à mettre la camisole que pour les jeter dans une cellule capitonnée, les maintenir de force avec des infirmiers ou leur appliquer des moyens de contrainte chimique, des médicamens stupéfians et narcotiques? La camisole ne peut-elle, en certains cas, causer moins d'irritation que la contention manuelle ou la cellule? N'a-t-on pas vu, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des agités, qui, soumis à la réclusion, déchiraient leurs habits, se souillaient de leurs excrémens, offraient le plus affligeant spectacle? La vérité, ce semble, est qu'il n'y a rien d'absolu en cette matière, que l'adoption du *no-restraint* demeure une question de budget, et qu'on ne saurait le mettre en pratique si l'on n'a beaucoup d'argent.

Les asiles des comtés et des bourgs, au nombre de soixante-trois, affectés surtout aux indigens, ne reçoivent pas de pensionnaires en principe, et, s'ils en admettent quelques-uns, ceux-ci sont toujours traités comme les autres. Sur 79,704 aliénés dont les *commissioners* constatent l'existence en Angleterre, ces asiles en contiennent un peu plus de 44,000, soit une proportion de 57 pour 100. D'abord facultatifs, ils deviennent obligatoires avec les lois de 1845 et 1853, qui corrigèrent cet excès de décentralisation en accordant au gouvernement les moyens de forcer la main aux récalcitrans. Désormais, chaque bourg ou comté doit avoir son asile ou s'associer avec un voisin : les juges de paix, réunis en session, déterminent les conditions principales du projet, qu'ils soumettent au conseil supérieur de Londres et au ministre de l'intérieur, votent une taxe spéciale destinée à assurer le paiement des frais, et désignent sept d'entre eux, qui constituent le comité de visiteurs. Celui-ci choisit le terrain, fait dresser les plans et devis, passe les marchés, surveille les détails de l'exécution, fixe les prix de pension, sans que ce prix dépasse 14 shillings (17 fr. 50) par semaine. Un bill de 1874 a sensiblement allégé les charges des paroisses : sous le nom de *parliamentary grant*, l'état fournit désormais une contribution de 4 shillings par semaine pour chaque indigent interné. Enfin, le comité de visiteurs nomme le personnel de l'établissement : un chapelain, approuvé par l'évêque et révocable par lui, un ou plusieurs médecins résidans, un secrétaire-trésorier, des médecins consultans ou assistans, les employés de tout ordre. Il détermine leurs appointemens, toujours fort élevés, et accorde, s'il le juge à propos, des pensions de retraite qui souvent atteignent les deux tiers du traitement. Le principal médecin résidant, chargé de la direction générale, prend le titre de superintendent : s'il jouit, en fait, d'une large indépendance, il n'est en droit que le délégué du comité, qui peut le révoquer du jour au lendemain. De telles prérogatives ne vont

pas sans exciter de vives critiques : les contribuables se plaignent de la libéralité des juges de paix, s'étonnent que des magistrats nommés par la reine règlent le budget des comtés ; les médecins demandent que la loi les assimile aux autres fonctionnaires civils et consacre leur droit à une pension de retraite, dût elle être moins forte que celle qu'ils tiennent de l'arbitraire du comité des visiteurs. Le gouvernement paraît disposé à entrer dans cette voie, et, depuis quelque temps déjà, il promet d'organiser des conseils financiers de comtés, qui, espère-t-on, se montreraient plus économes des deniers de leurs électeurs.

A côté des asiles des bourgs et comtés, il faut placer les *hôpitaux enregistrés*, les plus anciens établissemens charitables, seuls, jusqu'en 1808, consacrés à la guérison des maladies mentales. Comme les autres hôpitaux anglais, ils ont pour origine, soit une fondation pieuse, soit une souscription entre particuliers, se soutiennent par des dons et des legs, s'administrent au moyen d'un conseil de surveillance que nomment les souscripteurs et observent en général les règles imposées aux asiles des comtés. Aujourd'hui, les hôpitaux enregistrés, au nombre de quinze, avec une population qui, au 1er janvier 1883, dépassait 2,834 malades, s'adressent surtout aux *lunatics* de la classe moyenne, qui, sans être réduits au paupérisme, se trouvent trop peu aisés pour payer la pension, très élevée, des maisons licenciées. Ils participent de l'asile privé, en ce que les contribuables n'ont rien à verser, que les pouvoirs de l'état ne les administrent pas et se contentent de les contrôler ; de l'asile public, en ce qu'ils sont des établissemens charitables constitués sans aucune pensée de gain, et que les bénéfices, s'ils en réalisent, servent à améliorer le sort des malades. Le bureau des *commissioners* a si bien reconnu les mérites de l'institution, qu'il a proposé à plusieurs reprises la construction, par le gouvernement, de quelques hôpitaux destinés à recevoir les pensionnaires de la classe moyenne. Dans son rapport de 1881, il constate l'insuffisance de ceux qui existent et la pénible nécessité où se trouvent des personnes d'une éducation supérieure, des avocats, des médecins, des prêtres, de vivre en commun avec les indigens dans les asiles publics.

« Tous les aliénés indigens de l'Angleterre ne sont pas admis de droit dans les asiles des comtés. Ces établissemens sont destinés, en principe, aux aliénés que leur état rend dangereux pour eux-mêmes ou pour la société, et à ceux qui ont chance de guérir sous l'influence d'un traitement approprié : c'est une sorte de séjour de faveur pour l'aristocratie des victimes indigentes de l'aliénation mentale. Quant à la masse des autres aliénés, imbéciles ou idiots de naissance, fous inoffensifs et incurables, vieillards atteints de démence tranquille ou de paralysie, ils trouvent un refuge dans

les *workhouses*, non à titre d'aliénés, mais à titre d'indigens, et en vertu du droit à l'assistance publique que possèdent en Angleterre tous ceux qui, faute de ressources, ne peuvent subvenir à leur existence. » On sait, en effet, que, depuis 1601, ce pays admet le principe de la charité légale, pratiqué dans de grands établissemens qui tiennent du cloître et de la prison, tempéré par l'obligation du travail et de la vie en commun, sauf la séparation des sexes, qui s'étend aux membres mêmes de la famille. Hospice pour les vieillards, hospice de maternité, crèche, écoles, ateliers d'apprentissage, hôpital séparé pour les prostituées malades, hôpital pour les aliénés, chapelles, on rencontre réunis, au workhouse, presque tous les services hospitaliers. Il n'en était pas de même autrefois : confondus avec les autres hôtes de la maison, les aliénés subissaient trop souvent un traitement inhumain, et si de grands progrès ont répondu aux efforts des *commissioners in lunacy* et de l'administration des pauvres, on regrette encore que les indigens du workhouse soient parfois chargés de leur surveillance. D'ailleurs, la contribution des 4 shillings a eu pour conséquence l'envahissement des asiles publics par une foule de *lunatics* chroniques qui coûtaient moins cher au workhouse : ceux qui y restent encore ne dépassent pas le chiffre de 17,330. Le remède consisterait à créer des workhouses spéciaux aux aliénés inoffensifs, à l'exemple de la ville de Londres, qui a construit les trois grands asiles de Leavesden, Caterham et Darenth, où vit, — si l'on peut appliquer le mot de vie à une telle situation, — où achève de mourir une population de plus de cinq mille incurables.

Enfin les aliénés reçoivent l'hospitalité dans les maisons licenciées ou asiles privés, ceux qui échappent le plus à l'action de l'état, ceux qui de tout temps ont soulevé les attaques les plus ardentes, et, à une époque antérieure, révélé de fâcheux abus. Alors les aliénistes les plus autorisés appuyaient de leur témoignage les récriminations des journaux, des romanciers, et lord Shaftesbury n'hésitait pas à déposer en ces termes dans l'enquête de 1859 : « En considérant l'ensemble de la question, je vois que le principe des bénéfices à réaliser constitue un inconvénient très sérieux : c'est contre lui que nous sommes obligés d'élever tant de mesures législatives compliquées... » Dans ses *Principes d'économie politique*, John Stuart Mill déclare que c'est l'état seul qui doit prendre soin des personnes privées de raison ; le docteur Bucknill propose de construire des asiles publics pour quatorze cent cinquante malades, la moitié environ de ceux qui habitent des maisons privées. Celles-ci n'ont pas non plus manqué de défenseurs qui ont invoqué le droit de la famille de procurer à des malades très riches un confort exceptionnel, de les soustraire aux règles uniformes, à la discipline un peu

sévère des asiles publics : ils ont retourné l'argument de l'intérêt personnel, en soutenant que le médecin payé d'une manière invariable n'a plus aucun stimulant, tandis que l'autre verra ses bénéfices augmenter en raison directe de la réputation de sa maison. En 1877, lord Shaftesbury a reconnu qu'on avait obtenu d'heureux changemens, que, sous l'aiguillon de la concurrence, de l'opposition dirigée contre eux, les propriétaires se montraient plus disposés à faire des dépenses : leurs ennemis théoriques admettent que, dans la pratique, on ne saurait se dispenser de tenir compte d'un état de choses établi. Au reste, ils tombent sous la férule des *commissioners* et des juges de paix qui peuvent refuser ou retirer la licence, et ne l'octroient qu'à bon escient. Parmi ces asiles privés, huit, par leur importance, rivalisent avec les asiles publics (1), reçoivent par centaines des pensionnaires au compte des familles et même des aliénés indigens ; les autres, quatre-vingts environ, sont des maisons de santé destinées aux seuls pensionnaires (*private patients*) ; elles ont, en moyenne, une cinquantaine de malades ; quelques-uns sont des écoles pour les enfans arriérés, où l'on réussit à atténuer les inconvéniens de leur infirmité en leur donnant quelques linéamens d'éducation. Ainsi de l'asile d'idiots d'Earlswood, situé dans le comté de Surrey, que le docteur Billod a visité, en 1881, et dont il a rapporté des impressions intéressantes. « A part quelques rares exceptions, où une physionomie régulière et une organisation physique normale s'observent en même temps qu'une oblitération plus ou moins complète des facultés intellectuelles, il était impossible de n'être pas frappé, dans l'ensemble, d'une certaine défectuosité de formes, d'un certain degré de dégradation physique coïncidant avec la dégénérescence intellectuelle et morale. » Malgré ces conditions si désavantageuses, on tirait partie de presque tous ces enfans. Il y en avait de très adroits dans leur métier : l'un d'eux avait, de ses mains, construit un charmant petit modèle de navire avec tous ses agrès. A son arrivée, il était sourd-muet, très sauvage, ne faisait entendre qu'un grognement inarticulé et cherchait toujours à s'enfuir dans les buissons du parc. On était parvenu à le rendre très sociable, et il s'était formé à un langage intelligible.

Cette énumération resterait incomplète si l'on oubliait de mentionner une pratique qui consiste à soigner un pensionnaire isolé, moyennant rémunération, dans des maisons particulières. Ici plus

(1) Le gouvernement a fait construire trois asiles royaux pour les soldats et marins aliénés, pour le service des Indes : l'asile de la marine est situé à Yarmouth, au bord de la mer, position qui permet de procurer aux malades des distractions en rapport avec leur ancien métier.

de licence, plus de droits à payer; mais la tutelle de l'état se manifeste encore par de nombreuses exigences : demande de placement, double certificat médical, autorisations, visites des *commissioners* et des juges de paix. L'inobservation de ces règles place les délinquans, coupables de *misdemeanour*, sous le coup de fortes amendes et de la prison. On évalue à quatre cent cinquante le chiffre de ces pensionnaires isolés.

C'est encore à l'Angleterre que revient l'honneur d'avoir la première abordé et résolu pratiquement la question des aliénés criminels : de 1800 à 1869, son parlement n'a pas voté moins de seize lois qui s'y rapportent. Non certes que le sujet n'ait point préoccupé le législateur antique ; mais si le jurisconsulte romain en arrive à admettre l'irresponsabilité pénale du dément, celui-ci retombe dans la misérable condition du fou ordinaire, et Marc Aurèle se contente d'ordonner : « Qu'on l'enferme dans une prison,.. sa maladie est un châtiment bien assez terrible;.. cependant observez-le de plus près, enchaînez-le, si vous le trouvez bon... » En Angleterre, les premières mesures sont inspirées par des attentats contre le roi George III : le jury rend un verdict de non-culpabilité en déclarant « qu'il acquitte l'accusé, parce que celui-ci paraissait avoir été sous l'influence de la folie au moment où l'acte coupable avait été commis. » Bientôt après, une loi intervient qui consacre l'innovation, oblige le jury à expliquer les motifs de son verdict, ordonne de faire séquestrer le prévenu, pendant le bon plaisir de sa majesté, dans des établissemens d'aliénés. En 1857, le bureau des *commissioners* publia un rapport qui concluait à la nécessité d'un asile spécial : on avait fini par trouver déplorable cette confusion des aliénés ordinaires et des aliénés criminels ; on la jugeait humiliante pour les premiers, et d'un détestable effet moral, à cause du langage, des tendances toujours dangereuses des seconds, qu'il faut aussi garder avec plus de sévérité, qui absorbent l'attention du personnel de surveillance, et entretiennent l'idée que l'asile est une prison. Mais convient-il de jeter dans cette maison spéciale tous les aliénés criminels sans exception, d'y séquestrer, pêle-mêle avec des coquins grossiers et sans aveu, des hommes qui se distinguent habituellement par la délicatesse de leurs manières et de leurs mœurs ? Et, d'autre part, ne devrait-on pas y donner place aux *aliénés à tendances criminelles ?* Ces questions, soulevées par des savans tels que le docteur Bucknill et le docteur Hood, indiquent la gravité pénétrante du problème. Elles ont reçu une solution partielle grâce au *bill* de 1860, qui décida la création de l'asile spécial de Broadmoor, situé à douze lieues de Londres « dans une vallée heureuse » et ouvert en 1863 ; il met à la disposition du ministre de l'intérieur

l'aliéné criminel, le condamné devenu aliéné, lui permet de les placer à Broadmoor (1), de les en retirer, de les transférer dans d'autres établissemens, s'il le juge à propos, d'accorder des congés temporaires et des sorties provisoires. On met une sage mesure dans ces libérations : devant la commission d'enquête de 1881, le docteur Orange rapportait l'exemple d'un sergent qui a tué sa femme, ses six enfans, et qu'on garde à Broadmoor depuis la fondation : « Nous conservons ces gens-là, qu'ils aient l'air guéris ou non. Il est bien différent de rendre la liberté à un homme qui, huit jours auparavant, a commis un meurtre, ou à un homme qui n'a commis que quelque délit insignifiant. » Quant aux convicts coupables avant leur folie de grands crimes, le ministère de l'intérieur a fait approprier pour leur traitement une aile spéciale de la prison de Woking, qui est exactement le pendant du quartier spécial de Gaillon en France. Broadmoor contient quatre cent cinquante aliénés environ ; il frappe le visiteur étranger par une discipline parfaite, la splendeur de l'installation, le soin exceptionnel du régime alimentaire, le nombre des gardiens (un pour cinq malades), leur tenue excellente. Ces qualités mêmes ont soulevé des objections assez graves en Angleterre : que la surveillance exige plus de précautions, plus de dépenses, on l'admet sans trop de peine, mais il semble étrange qu'on soigne, qu'on nourrisse mieux les aliénés criminels que les innocens, et depuis quelques années, on a, sous ce rapport, réalisé d'assez fortes économies. D'autre part, les paroisses, les comtés se plaignent amèrement qu'on mette à leur charge une partie des frais qui doivent retomber entièrement sur l'état, et l'opinion publique se fait l'écho de ces justes griefs.

Très complète, progressive et infiniment prévoyante pour la personne de l'aliéné, la législation anglaise demeure à peu près muette, inerte et comme frappée de paralysie dès qu'il s'agit de sa fortune. En dehors des *lunatics* du lord chancelier, on dirait qu'elle voit dans tous les autres des indigens qui n'ont aucun intérêt en jeu : on conçoit que cette banqueroute de la loi facilite les abus de confiance et que, même avec les meilleures intentions, les familles en soient réduites à des expédiens irréguliers pour administrer les biens de leurs aliénés. Les *commissioners* ont tenté de suppléer à ce silence en recommandant aux directeurs d'asiles de ne fournir à leurs pensionnaires ni l'autorisation, ni la possibilité matérielle « de signer des actes, documens, chèques ou autres papiers, disposant de leur avoir ou intéressant leurs revenus. » Cette fois encore on ne respectait pas la loi, mais on la tournait pour le bon motif. Dans l'enquête parle-

(1) *Broadmoor, Criminal Lunatic Asylum*. Étude du docteur Motet (*Annales médico-psychologiques*, 1881).

mentaire de 1877, quelqu'un rappela cette protestation d'un ancien *lunatic* qui, se plaignant qu'on lui eût permis de signer une décharge d'un dépôt d'argent, signala avec raison ce qu'il y avait d'illogique à le laisser régler des affaires qui réclamaient l'exercice d'un jugement sain, en même temps qu'on le retenait dans un asile comme dément. Il y a bien un *bill* de 1862 qui autorise le lord chancelier à prendre en mains, sans formalité préalable, les intérêts des aliénés de fortune moyenne, mais, on ne sait pourquoi, cette clause reste stérile : un très petit nombre, une vingtaine au plus, en ont profité.

Ainsi, d'un côté, 78,000 *lunatics* présumés pauvres et insuffisamment protégés ; de l'autre, un millier environ de *lunatics*, dont une législation cinq fois séculaire s'occupe énergiquement. On les appelle les aliénés du lord chancelier, et, détail piquant, la tutelle de leurs biens a commencé longtemps avant celle de leurs personnes, tant l'individu, considéré comme simple dépositaire de sa fortune, disparaît devant l'intérêt collectif, tant la nécessité de perpétuer la puissance des grandes familles importait à la solidité des institutions politiques ! D'après ce vieux droit anglais, le roi, parmi ses prérogatives, comptait la garde des biens des idiots et des fous, mais il va de soi qu'il ne les gérait pas lui-même : il les déléguait à un parent ou à quelque courtisan qui partageait les bénéfices avec lui ; de là cette ancienne expression populaire : « Demander quelqu'un au roi. » Dans *Peines d'amour perdues*, le bouffon Costar lance cette réplique à un autre personnage qui paraît douter de son bon sens : « Vous ne pouvez pas nous *demander ;* je vous assure que nous savons parfaitement ce que nous faisons. » Aujourd'hui, la protection des aliénés du lord chancelier s'exerce par les soins d'un haut comité composé de cinq membres : deux *masters in lunacy* (maîtres en aliénation mentale) ; trois *visitors ;* les premiers reçoivent 50,000 francs d'appointemens ; les seconds, 37,500. La déclaration de folie a lieu après une longue et coûteuse procédure, connue sous le nom d'inquisition, dans laquelle le malade ou son conseil peuvent requérir la garantie d'un jury. Le *master* désigne ensuite deux tuteurs : l'un, chargé de l'administration des biens, l'autre, de la personne ; il détermine la somme annuelle que celui-ci pourra consacrer à l'aliéné, d'ordinaire les deux tiers du revenu, lui impose l'obligation de fournir un cautionnement, de présenter des rapports. Viennent enfin les *visitors*, qui assurent l'exécution des règles, rendent compte de leurs visites au chancelier et aux *masters*. Cette institution, un peu fossile, toute de privilège et de tradition, qui rappelle involontairement la réflexion célèbre : Faisons de l'arbitraire, mais légalement ; a donné prise à de sévères critiques, et l'un des *masters in lunacy*, M. Balfour, l'a jugée d'un mot : « Je suis partisan d'une réforme complète de la procédure en vue de la

rendre plus simple, plus expéditive et plus économique. » Quelqu'un a défini la chambre des communes : un club d'hommes riches. Ne pourrait-on dire à propos de ces aliénés de la chancellerie qu'il y a là une législation faite pour des millionnaires par des millionnaires (1) ? Déjà, d'ailleurs, la démocratie a frappé à la porte de la constitution anglaise, et la grande niveleuse, qui réalise trop volontiers la légende de Procuste, cherche, là comme partout, à renverser les injustes inégalités, les préjugés gothiques et les lois vermoulues. Mais ce peuple n'est plus au temps où Hobbes lui donnait la formule de l'égoïsme absolu, de la curée brutale : « L'homme est un loup pour l'homme, » et il a accompli des choses si rares avec le sentiment de la liberté, qu'on peut croire qu'il exécutera les autres réformes sans emprunter à l'égalité ses dogmes exclusifs, en répétant avec le penseur : Devenir, travailler, se dévouer, voilà dans tous les ordres la noble devise de l'humanité.

II.

Comment se défendre de cette espérance lorsqu'on voit de quel pas a marché l'Écosse, ce pur joyau de la couronne britannique, avec quelle audace, quel esprit d'initiative les aliénistes d'Édimbourg, cette Athènes du Nord, abordent aujourd'hui ces problèmes qui naissent sans cesse les uns des autres, comme pour montrer qu'il reste toujours beaucoup à faire ! On était resté stationnaire pendant longtemps ; jusqu'au milieu du siècle, on avait tâtonné, tenté quelques efforts partiels, bâti quelques asiles, mais l'œuvre demeurait confuse, incohérente, les bonnes volontés stériles ; les abus, cette rouille sociale, se glissaient partout, et, en 1845, lord Shaftesbury poussait en plein parlement ce cri d'alarme : « Je ne pense pas que, dans aucun pays de l'Europe ou même de l'Amérique, les aliénés indigens soient dans un état de souffrance et de dégradation comparable à celui où ils se trouvent dans le royaume d'Écosse. » Une femme eut l'honneur de prononcer les paroles décisives, ces paroles qui sont des actes, condensent des sanglots séculaires accumulés dans le silence, subjuguent le pâle troupeau des hésitans et sonnent le tocsin de la délivrance. Miss Dix fit pour les aliénés, ces esclaves de la matière, ce que le livre de Beecher Stowe, *la Case de*

(1) Au mois d'avril 1886, la chambre des lords a voté un nouveau projet qui a pour objet d'augmenter la part de l'autorité judiciaire, les moyens de contrôle et de direction du pouvoir central, de fondre ensemble en les unifiant les nombreux bills promulgués sur la matière. Ce bill n'a pas encore la sanction de la chambre des communes, où certaines de ses innovations paraissent devoir recontrer une vive opposition : il se montre peu favorable aux maisons privées et s'efforce de pourvoir à l'administration des biens des lunatiques.

l'oncle Tom, fit pour les esclaves des États-Unis. Le docteur Tuke raconte ce touchant épisode : « Une dame américaine bien connue, miss Dix, qui consacrait toute sa vie à la défense des intérêts des aliénés, visita l'Écosse en 1855, et j'ai pu recueillir de sa bouche, à son retour de cette expédition philanthropique, le récit de l'abandon cruel où elle avait vu les aliénés indigens. Elle produisit tant d'effet par ses visites, ses remontrances et par l'assurance qu'elle ne manquerait pas de dire la vérité en haut lieu, à Londres, qu'un fonctionnaire d'Édimbourg résolut de prendre les devans sur l'*envahisseuse américaine*. Prévenue à temps, miss Dix fut à la hauteur des circonstances : elle abandonna en toute hâte le théâtre de ses observations, prit la malle de nuit et fit son apparition, dès le lendemain, chez le ministre de l'intérieur, pendant que le monsieur d'Édimbourg était encore sur les grandes routes sans se douter qu'elle le précédât. » A sa voix, le ministre s'émut, nomma une commission royale dont l'enquête eut pour résultat le *bill* de 1857 : rien n'entravait la liberté d'action du parlement, car le terrain n'était pas encombré par d'antiques institutions ; sur cette table rase on put bâtir un édifice d'un style unique, harmonieux, habilement conçu et exécuté d'après les règles d'un art consommé.

Dès lors, point d'aliénés de la chancellerie, point d'inquisitions, de *masters*, ni de *visitors :* à la tête du service, un bureau central (*Board of commissioners in lunacy for Scotland*), formé de cinq membres nommés par la reine, chargé de régler toutes les questions, investi de pouvoirs plus étendus encore que ceux de leurs collègues anglais. Aucun placement ne saurait avoir lieu dans un *workhouse* (maison de pauvres) sans leur autorisation ; leurs visites, quand il s'agit d'aliénés placés chez des particuliers comme pensionnaires isolés, sont obligatoires et s'adressent à tous, indigens ou non. La protection des biens regarde d'abord les tribunaux ordinaires, qui, s'il y a lieu, nomment un administrateur, puis les *commissioners*, qui s'occupent de la gestion de celui-ci. Ainsi l'autorité judiciaire et l'autorité administrative se prêtent un mutuel concours dans l'intérêt du malade ; seulement la chimère de la justice gratuite avait hanté sans doute le cerveau du législateur de 1857, car la procédure d'interdiction est assez coûteuse et ne saurait convenir pour celui dont les ressources sont limitées.

Le bureau des *commissioners* a lui-même formulé les règles de placement des malades dans ses rapports annuels et il convient d'en donner un aperçu. L'état ne s'occupe point des aliénés non indigens tant qu'ils habitent avec leur famille et qu'on n'a pas de raison de supposer qu'elle les maltraite ; si toutefois il a fallu les enfermer de force dans leur maison depuis plus d'un an ou les soumettre à des moyens de contrainte mécanique, avis doit en être

donné au bureau qui les fait visiter et s'adresse au shérif, haut fonctionnaire salarié dont les fonctions correspondent à celles de nos préfets et présidens de tribunaux. Le *lunatic* non indigent est-il mis en pension chez des étrangers, la loi, sortant aussitôt de son demi-sommeil, exige, sous peine d'amende, et, dans les quinze jours, une autorisation du bureau central ou une ordonnance du shérif. Quant à l'aliéné indigent, l'officier de charité, dès qu'il apprend son existence dans la paroisse, avertit les *commissioners*, qui décident s'il sera conduit à l'asile du district ou ailleurs. En principe, l'Écosse ne connaît que le placement d'office ordonné par le shérif après la production de deux certificats de médecins attestant, sous leur responsabilité personnelle, les faits qu'ils ont constatés eux-mêmes; mais, en cas d'urgence, on admet le placement, sans ordonnance, avec un seul certificat, pourvu que, dans les trois jours, les formalités habituelles soient remplies. Ce placement provisoire tend de plus en plus à devenir la règle, et la pratique, cette pierre de touche des principes, lui donne raison, puisque la guérison des maladies mentales dépend beaucoup de la rapidité du traitement, puisque aussi, sur 7,364 personnes admises de la sorte de 1880 à 1882, 67 seulement, pour des causes diverses, ont quitté l'asile avant l'expiration des trois jours, une seule par suite du refus du shérif d'ordonnancer le maintien d'office. Il peut arriver que la démence n'ait pas un caractère assez aigu pour justifier des certificats médicaux et qu'il y ait néanmoins intérêt à faciliter le traitement du malade dans un asile : alors le superintendent peut l'accepter comme pensionnaire bénévole, sur sa demande écrite et avec l'assentiment d'un membre du bureau central.

C'est en Écosse que le système du traitement dans les maisons particulières, système moins onéreux, qui permet de remédier à l'encombrement progressif des asiles, a donné ses résultats les plus remarquables. On l'a organisé avec un soin extrême, en l'appliquant à des sujets exceptionnels qui, le 1er janvier 1883, n'étaient pas moins de 1,693, alors qu'on compte à peine 10,500 aliénés dans ce pays : chacun d'eux a son dossier individuel et complet à Edimbourg, et tout propriétaire peut se faire autoriser à en recevoir trois ou quatre. Ces indigens, entretenus aux frais des paroisses, restent souvent avec leur famille, qui, grâce à la pension qu'elle reçoit, se trouve récompensée de ses peines, dédommagée de ses dépenses; ainsi l'affection et l'intérêt, ces deux mobiles trop souvent désunis, qui se portent de si rudes coups, sont en quelque sorte mariés et s'accroissent l'un par l'autre. Le docteur Foville a constaté, non sans raison, l'analogie que présente ce service avec celui des enfans assistés en France, sous cette réserve

qu'en Écosse le contrôle dépend d'un bureau central installé à Édimbourg, tandis qu'ici il aboutit à un chef-lieu de département, où il se confond avec les attributions multiples des préfets qui lui impriment une surveillance moins rigoureuse.

Les asiles privés écossais ne se distinguent des anglais que par leur petit nombre et la quantité fort restreinte de leurs malades, mais les asiles publics ont une physionomie originale chez ce peuple qui se flatte de marcher à la tête de la civilisation aliéniste. Voici d'abord les asiles royaux, les plus riches, les mieux organisés, constitués en vertu d'un acte du parlement ou d'une charte, avec le produit d'une fondation, de libéralités particulières, comparables aux hôpitaux enregistrés, recevant à la fois des indigens et des pensionnaires : ils sont au nombre de sept, Aberdeen, Dumfries, Dundee, Morningside, Gartnavels, Montrose, Perth ; — les asiles de district, formés pour un ou plusieurs comtés, gouvernés par des conseils spéciaux, sous la haute tutelle des *commissioners* d'Édimbourg ; — les asiles de paroisses, qui correspondent aux asiles de bourgs, et ne renferment que des indigens : le plus important, Woodilee, près de Lonzie, contient environ cinq cents malades des deux sexes ; — des quartiers spéciaux, dépendant des *Poorhouses*, absolument distincts des autres parties de la maison, réservés aux indigens incurables et inoffensifs ; — des écoles spéciales, *Training Schools*, établissemens charitables pour les enfans idiots et imbéciles ; — deux quartiers séparés pour les aliénés criminels dans la prison de Perth, un pour les hommes, un pour les femmes, avec des préaux spacieux, des terrains de culture : ni l'un ni l'autre n'ont l'aspect répulsif d'un bâtiment pénitentiaire, mais le mur de la prison les abrite et la proximité de celle-ci permet au besoin des secours rapides. Les *convicts*, ou condamnés devenus aliénés, restent à la prison commune, si l'autorité médicale le juge possible ; mais d'ordinaire on les place dans le quartier spécial, où ils demeurent jusqu'à l'expiration de leur peine, davantage même si l'intérêt de leur sécurité et du public le réclame. Quant aux aliénés du bon plaisir de la reine, reconnus inoffensifs, on les transfère du quartier de Perth à l'asile de leur circonscription, où ils sont traités dorénavant comme les autres malades. Il en est qui, depuis longtemps, paraissent rétablis et que, cependant, les médecins n'osent relâcher purement et simplement, à cause des rechutes possibles : à ceux-là le ministre de l'intérieur peut accorder des sorties conditionnelles ; le malade alors a pour résidence obligée le domicile d'un particulier, qui devient responsable de lui, fait chaque mois un rapport sur son état, affirme l'observation des règles qu'on lui a imposées. Si, par exemple, il a commis un acte criminel sous l'impulsion de la folie alcoolique, le gardien ou nourricier devra certifier qu'il n'use plus de liqueurs

fortes. Un médecin va le voir deux fois par an, et, au moindre indice suspect, les *commissioners* provoquent sa réintégration dans le quartier pénitentiaire.

La grande réforme des Écossais, leur découverte par excellence, celle dont ils s'enorgueillissent le plus, qu'ils défendent et propagent depuis quelques années par la plume, la parole et l'exemple, c'est la méthode dite des portes ouvertes ; elle est à la doctrine de Conolly ce qu'était celle-ci aux principes de Pinel, de Ferrus, de Tuke. — Partant du principe commun à toutes les écoles : écarter du malade ce qui réveille l'idée de prison, les Écossais en déduisent ces audacieuses pratiques : suppression des murs d'enceinte auprès des préaux, des portes fermées dans l'intérieur des asiles, extension considérable des congés sur parole. C'est le contrepied du système habituel que le docteur Lassègue caractérisait en disant que « le fonctionnaire le plus important d'un asile, c'est le portier. » A Woodilee, on dit : « Tenez les portes fermées, l'aliéné épiera le moment où elles s'ouvrent pour s'échapper; ici il est entouré de soins, exempt de contrainte et ne songe pas à s'enfuir. » Il habite au milieu d'un domaine rural dont les pelouses et les jardins entourent les bâtimens; point de cour réservée à telle ou telle catégorie de malades; tout est ouvert comme autour du château d'un lord, partout on circule sans entraves, aucune serrure fermée à clé pendant le jour; pour ouvrir les portes des habitations, il suffit de tourner un bouton ordinaire; les aliénés dépensent en libre grâce leur énergie, et, affirment les apôtres du nouvel évangile aliéniste, les Rutherford, les Blair, cette faculté d'expansion fait disparaître beaucoup plus vite l'agitation. A Dumfries, l'administration a loué de vastes domaines afin de procurer à ses riches pensionnaires les plaisirs de la pêche et de la chasse. Non-seulement ils prennent leurs repas dans une vaste salle unique, mais on y place à côté les uns des autres les hommes et les femmes, afin d'entretenir les habitudes de courtoisie qu'ils avaient dans le monde raisonnable. Que deviennent alors l'ordre et la discipline? Ne retombe-t-on pas en pleine anarchie? Nullement, car les directeurs d'asiles remplacent les obstacles matériels par la précision dans l'emploi du temps, l'enchaînement des occupations et la régularité acquise des habitudes, surtout par des gardiens nombreux, recrutés avec un soin sévère, qui s'appliquent à gagner la confiance des malades et exercent sur eux une surveillance invisible mais continuelle. N'est-ce pas alors le cas d'appliquer la boutade de Beaumarchais : « Aux vertus qu'on exige d'un surveillant, combien de médecins seraient dignes de devenir surveillans? » On en trouve cependant, en les payant bien, en les soumettant à une sorte d'entraînement qui leur donne une éducation

appropriée avec l'amour de leur métier. Les aliénistes écossais affirment que leur méthode n'entraîne pas plus d'accidens que celle des portes fermées : voilà le point litigieux; autant les Anglais se montrent disposés à recommander certaines pratiques, telles que placemens provisoires, extension du traitement à domicile, sorties conditionnelles, congés sur parole; autant ils témoignent de répugnance contre le système des portes ouvertes, contre ce « vain simulacre de liberté. » Ralliât-il plus tard tous les suffrages, bien des causes, la dépense entre autres, empêcheront sans doute ou retarderont longtemps son application; peut-être aussi, ce qui est vérité en Écosse, est-il erreur au-delà. Si ses inventeurs ont fait fausse route, du moins se trompent-ils noblement, et leur tentative serait de celles dont il reste quelque chose, de celles qui sèment du bonheur et prennent rang parmi les monnaies idéales de l'humanité.

III.

Traversons maintenant l'océan et abordons les États-Unis, où nous attend un spectacle beaucoup moins satisfaisant : Jonathan, aliéniste, reste très inférieur à John Bull, l'ancienne colonie à la métropole, la république modèle à la monarchie modèle. Point de législation centrale, quarante états à peu près souverains, quarante statuts différens; ici, des lois bien étudiées, des établissemens magnifiques; là, des anomalies choquantes, des asiles défectueux, mal surveillés, des règlemens hâtifs, improvisés au gré du caprice de l'opinion, cette folle du logis des peuples. Dans certains états, la pratique corrigeant l'incompétence des parlemens locaux, les mœurs exagérant les défauts d'une réglementation incohérente; un véritable délire de libéralisme, l'invasion du jury, cette garde nationale judiciaire, chargé de trancher les questions de folie. On semble ignorer que l'abus de la liberté entraîne l'absence de liberté, qu'il ne sert de rien de proclamer des droits si on ne les garantit point. C'est par excellence le pays de l'égoïsme divinisé, de l'âpre lutte pour la vie, celui où retentit le plus la dure imprécation antique : *Væ victis!* Malheur aux faibles! Sans doute, l'Américain est généreux, et, parvenu à la fortune, il contribuera à fonder l'asile, où, dérision du sort! entreront peut-être ceux-là même qu'il aura ruinés par ses faillites lucratives et rendus fous. Mais, auparavant, quel large mépris de son semblable, quelle furieuse course vers la réussite, cette raison d'état de l'homme public et de l'homme privé, quelle ardeur à réaliser le dicton national : « Ce qui est à moi m'appartient, ce qui est à toi est à moi! » Comment s'étonner si les passions mauvaises trouvent leur pâture là où la justice faiblit, où la politique, l'éternelle corruptrice, envahit les institutions les plus

sacrées, où les gardiens de la loi la gardent si mal? *Una papeleta,* disent les Espagnols, en parlant de l'inanité des textes écrits. Qu'attendre d'un peuple chez lequel règne la doctrine du *Chacun pour soi,* alors qu'une bonne législation aliéniste repose tout entière sur le principe chrétien : *Chacun pour les autres?*

Ainsi, ou peu s'en faut, s'expriment les hommes les plus compétens et les plus intègres. En 1876, M. George-L. Harrison, président du conseil de l'assistance publique de l'état de Pensylvanie, publiait un livre où il trace un tableau effrayant des scandales, des abus de tout genre dont souffraient les aliénés, les citoyens arbitrairement enfermés comme tels, et il n'hésitait pas à les attribuer surtout à l'incompétence du personnel chargé de la direction des hôpitaux. Les nominations, dit-il énergiquement, sont en général dictées par des considérations politiques ; il faut, à tout prix, récompenser d'une manière quelconque un partisan et on lui accorde une place pour laquelle il n'a aucune aptitude, mais qu'il regarde comme le prix légitime de ses services électoraux. De telles positions, qui devraient être inamovibles, aller aux meilleurs, aux plus savans, sont livrées à des politiciens de rencontre, qui, loin de traiter la politique comme le premier des arts, en font le dernier des métiers : le mal s'accroît encore de ce que, aux États-Unis, la profession de médecin est libre ou soumise à des règlemens fort divers. Presque à la même époque, le docteur Shurtleff, directeur-médecin de l'asile de Stockton, écrivait : « La loi, dans l'état de Californie, est telle, que ni les directeurs, ni les inspecteurs n'ont de contrôle sur les admissions. Comme conséquence, deux ou trois cents aliénés couchent sur les planches des corridors. » Depuis 1873, la plupart des états de l'Union ont voté de nouvelles lois; mais ont-elles remédié à l'insuffisance des anciennes, guéri les défauts signalés? On peut en douter en lisant le récit douloureux d'une séquestration d'un aliéné inoffensif, enfermé par son propre frère depuis trente ans dans une petite cabane isolée, et enchaîné comme une bête féroce. « Quand l'agent du comité a visité la hutte, le patient, entièrement nu, mais tout couvert de crasse, d'immondices et de vermine, porteur d'une barbe longue de deux pieds, et d'une effroyable saleté, était accroupi sur le plancher à une balle de paille pourrie qui lui servait de lit. A sa portée était une terrine noire contenant de vieux os et quelques rebuts de la table de la famille du fermier. Cette pitance lui avait été jetée pour son repas de midi.. La chaîne n'avait que vingt pouces de long... La cheville enchaînée était rétrécie par la pression continue du fer, ridée et pelée... C'était la première fois, depuis trente ans, que quelqu'un lui parlait, et son long mutisme lui avait fait perdre l'usage de la parole ; sa langue était rouillée. Le monstrueux personnage qui

avait osé infliger ce supplice à son frère, dans sa frayeur d'être livré à la justice, a donné toutes sortes de raisons à l'agent. Il n'a pas voulu placer son frère à l'hôpital, à cause de la honte qui en aurait rejailli sur la famille. Si on le laissait dans une aussi révoltante saleté, c'est qu'on ne pouvait pas le tenir propre ; s'il était nu, c'était sa faute, car on lui avait donné des vêtemens quand on l'a enfermé. Si on le tenait enchaîné, malgré son extrême faiblesse, c'est qu'il était vigoureux à l'époque où on lui avait mis la chaîne, et qu'on n'a pas jugé nécessaire de la lui enlever quand elle est devenue inutile ; il y était fait, et l'on *n'a pas voulu changer ses habitudes.* Le bourreau a reconnu que personne n'entrait jamais dans la hutte : c'est lui-même qui portait au séquestré son immonde nourriture, qu'il lui faisait passer au bout d'un bâton. Une fois ou deux par an, quand on voulait nettoyer la hutte, avec une longue perche introduite par le trou, on refoulait dans les coins les immondices, la paille en putréfaction, et l'on faisait entrer un peu de paille fraîche par la même ouverture... Au rapport unanime des médecins qui ont examiné l'insensé, il aurait certainement recouvré la raison s'il avait reçu des soins en temps utile. *Aujourd'hui, il est incurable.* »

Le comité chargé de veiller à l'exécution de la loi de 1883 a fourni le commentaire le plus éloquent à ces atrocités en déclarant qu'il ne divulgue pas les noms « par le motif qu'il y a très probablement, dans la Pensylvanie, un grand nombre d'autres infortunés séquestrés et traités avec la même cruauté, et que, dans l'intérêt des patiens, il donne l'assurance à leurs barbares parens que leurs noms ne seront pas livrés à la vindicte publique s'ils relâchent volontairement leurs victimes pour les envoyer dans les hôpitaux. » Le voilà donc obligé de pardonner de véritables forfaits, afin d'avoir quelques chances de prévenir leur continuation ! Et cela dans le pays qui se pique de respecter le mieux la liberté individuelle, qui entoure la séquestration de précautions excessives ! Mais ne serait-ce pas plutôt ce luxe de formalités qui contribue à entretenir de telles habitudes? Beaucoup le pensent, et l'expérience de l'Illinois les a confirmés dans leur opinion. Pris d'un vertige d'utopie, le législateur de cet état avait, en 1873, imaginé de reviser tous les placemens existans : il fallut obéir, et les quatre cents malades de l'asile d'état comparurent devant le jury, qui rendit régulièrement un verdict de folie pour chacun d'eux. De telles absurdités ne pouvaient manquer de provoquer un mouvement de réaction : les médecins, les journaux scientifiques protestèrent contre cette singerie de protection, au bout de laquelle, sur quatre cents malades, on n'en avait pas découvert un seul qui « fût coupable de santé. » Ils montrèrent ces malheureux

transformés en accusés, se défendant contre ceux-là même qui les aiment le plus, obligés de comparaître devant la cour du comté et livrés en spectacle à la curiosité de quelques badauds, parasites des cours d'assises, les secrets de la famille et d'une chambre de malade dévoilés en public, les jurés incapables de discerner la raison ou la folie. Ils n'ont pas encore triomphé complètement, car la loi de 1882 veut qu'on n'admette aucun aliéné s'il n'a d'abord été jugé en personne par un tribunal, devant un jury de six membres; mais du moins a-t-elle décidé que, parmi ceux-ci, figurerait un médecin. Leur verdict mentionne la nature, l'ancienneté, les causes présumées, le caractère héréditaire ou non de la maladie; et, s'il y a lieu, l'existence de crises épileptiques, de tendances à l'homicide ou au suicide.

En pratique, l'institution d'un jury pour la folie perd du terrain, et aujourd'hui les magistrats cherchent à établir une jurisprudence conforme à la loi de l'Ohio, qui, pour les aliénés ordinaires, confie le placement à un juge de la cour des *probates* et n'admet le jury que pour les aliénés criminels. Loin de s'en plaindre, les aliénistes de l'état n'ont cessé de préconiser ce système, qui les décharge de toute responsabilité. « Il n'est pas nécessaire, remarque l'un d'eux, que le malade soit amené devant un tribunal, en audience publique, dans un édifice public. Le père d'une jeune fille, par exemple, se présente devant le juge des *probates* et lui dit : « Je crains que ma fille ne soit folle et je voudrais la placer dans un asile. » Puis il signe sa déclaration et ajoute : « Cela ne peut-il se faire d'une manière très discrète? — Oui, monsieur, répond le juge, il faut que j'entende un ou deux témoins; je me rendrai chez vous à telle heure. » Il s'y rend, le médecin de la famille s'y trouve en même temps; ils voient ensemble la malade et se livrent aux investigations nécessaires. Ils passent alors dans une autre pièce, couchent leurs opérations par écrit, le juge rédige son ordonnance, et les voisins les plus rapprochés peuvent très bien ne rien savoir. » D'autres états observent une procédure différente : l'Indiana exige l'intervention de plusieurs juges de paix, de médecins et de la cour de circuit du comté; la Géorgie se contente d'un certificat signé de trois médecins honorables; le Maine, depuis plus de vingt ans, confie les placemens aux officiers municipaux des villes, et le docteur Harlow, inspecteur de l'asile de cet état, répondait à ce propos : « Je suis disposé à avoir bonne opinion d'un pont sur lequel j'ai toujours pu passer en toute sécurité; et, quand un mode de procéder m'a mis à l'abri de tout ennui, je m'en déclare partisan... »

Afin de combattre les préventions accréditées contre eux et l'intrusion de la politique dans les asiles, les aliénistes ont formé en

1842 une association (*Association of the medical superintendents of American institutions for the insane*) qui rend les plus grands services; elle a indiqué une foule de perfectionnemens, fourni des instructions qui ont servi de types pour les règlemens intérieurs, tenté de faire prévaloir l'unité de principes, de direction scientifique, préparé, discuté elle-même un projet d'ensemble. « Si, disait le rapporteur, la folie est une maladie, les lois qui la concernent doivent prendre pour point de départ les observations faites par les médecins; autrement, ces lois ne sauraient manquer d'être arbitraires et capricieuses. » Dans les comptes-rendus de ses *meetings*, l'association ne cesse de dénoncer comme un véritable fléau l'encombrement de la plupart des asiles et d'indiquer les remèdes possibles : établissemens ouverts, colonies sur le modèle de Gheel, réunions de cottages avec un hôpital central, placemens d'après le rite écossais. Remèdes bien insuffisans du reste, contestés par quelques-uns et auxquels on pourrait presque appliquer la formule de l'économiste : « Les moyens de guérison augmentent en proportion mathématique, le nombre des fous s'accroît en proportion géométrique. » De toutes parts retentit le même concert de plaintes. A Philadelphie, il faut mettre deux, trois malades dans les chambres aménagées à l'origine pour un seul, et souvent on remplit les corridors de lits étendus sur les planchers; l'asile de Massachusetts, construit pour 250 aliénés, en contenait 470 en 1883; à New-York, le nombre des fous grandit de 10 pour 100 par an. Parmi les causes de cette aggravation on ne saurait passer sous silence l'ivrognerie, car elle semble avoir tout spécialement préocupé les parlemens américains, qui à chaque instant la nomment dans leurs bills. En Géorgie, la loi, sous peine de 500 francs d'amende et de trente jours de prison, interdit, dans un rayon d'un mille autour de l'asile, toute vente ou distribution de liqueurs fermentées, soit à un malade, soit à un employé; elle admet comme aliéné tout individu qui, à la suite d'une procédure spéciale, est déclaré ivrogne hors d'état d'administrer ses biens. Même règle à New-Jersey, au Tennessee, en Utah, au Kansas, qui assimilent aux fous les buveurs d'habitude; au Minnesota, il y avait naguère pour eux un asile spécial qu'on a converti en établissement d'aliénés, tant on reconnaît de ressemblance entre les uns et les autres, tant il paraît naturel de répéter le vieux proverbe anglais : « *A man*, un homme; *a thing*, un ivrogne, une chose. »

On sait que l'Amérique est le paradis des femmes : elles peuvent y devenir doctoresses, avocates, ne se contentent plus du gouvernement occulte, mais aspirent au gouvernement légal, aux droits politiques, à la présidence de la république. Comment s'émerveiller si elles jouent un rôle dans la direction des asiles? En Iowa, au Maine, elles font partie du conseil d'administration; en Pensylvanie,

elles entrent dans la commission des inspecteurs, et l'état de Nebraska pousse la galanterie jusqu'à leur réserver une place de médecin-adjoint de son asile. Le jury, la politique, la femme, intervenant dans l'assistance publique des aliénés, ne voilà-t-il pas des traits bien piquans qui caractérisent cette législation protéenne, aux incarnations presque aussi nombreuses que celles du dieu Brahma? Du moins l'immixtion de la femme peut-elle trouver grâce devant le sens commun ; mais comment qualifier les deux autres?

IV.

Après la république géante, la petite république, la Suisse, dont la constitution fédérale imprime aux institutions aliénistes une physionomie assez analogue à celle des États-Unis. Ici encore, point de législation centrale, mais des efforts généreux du corps médical pour suppléer à cette lacune; vingt-cinq cantons indépendans, la plupart ne possédant point de lois spéciales, se contentant de règlemens administratifs, du droit commun, de la coutume locale; des asiles irréprochables, d'autres fort défectueux, des bizarreries surannées, des habitudes patriarcales entremêlées de pratiques odieuses; rien ou presque rien au sujet des aliénés criminels. Les progrès accomplis sont encore bien récens, car, dans une étude publiée en 1871, le docteur Brenner, professeur de psychiatrie à Bâle, se plaint que les cantons s'occupent à peine des asiles privés et signale celui de Maünedorf, où beaucoup d'aliénés « sont traités, ou plutôt maltraités, où on fait de l'exorcisme, où les soins médicaux sont proscrits. » En 1874, le docteur Gérard de Cailleux adresse au gouvernement du canton de Fribourg un rapport officiel où il énumère nombre de détails lamentables, les abus de l'isolement par l'incarcération des malades dans d'affreux galetas ou cabanons privés de lumière, d'air et de ventilation, ces malheureux couchés sur la paille, enchaînés dans des étables, à côté du bétail, ou placés sur des planches humides et répandant une odeur infecte : sur 162 aliénés, 16 supportaient de semblables supplices. Plus loin, l'aliéniste flétrit avec énergie ce mode de traitement, blessant pour la dignité humaine et la morale évangélique, qui consiste à envoyer des indigens chez des particuliers, au moyen d'adjudications et d'enchères publiques, « comme s'il s'agissait d'un porc ou d'une vache; » à côté d'hommes de bien qui, pour une modique rémunération, acceptent de pauvres fous et les soignent avec une tendresse paternelle, certains soumissionnaires ne voient là que l'occasion d'un ignoble trafic, privent leurs victimes des choses les plus nécessaires et leur demandent un travail au-dessus de leurs forces.

Aujourd'hui, le cœur de l'humanité bat d'un mouvement plus précipité; grâce à la vapeur, à l'électricité, à la presse, idées et découvertes font vite le tour du monde, laissant partout leur empreinte, transformant les habitudes, les conditions de l'existence, les institutions, si bien qu'à l'expérience d'un peuple s'ajoute l'expérience des autres peuples, qu'une amélioration morale ou matérielle entre en quelque sorte dans un fonds commun où chacun peut puiser à son aise et se fait sentir d'un pôle à l'autre. La Suisse, depuis 1870 surtout, n'a pas échappé à cette invasion pacifique de la science : ses journaux si nombreux s'empressent de signaler à l'indignation publique les séquestrations arbitraires; des sociétés spéciales se fondent tous les jours pour venir en aide aux aliénés indigens, les placer avantageusement, leur procurer du travail, un milieu convenable lorsqu'ils quittent l'asile. Si l'on consulte la statistique de la folie, on reconnaît que ce pays tient un rang honorable parmi les états européens : ses quatorze asiles publics et ses asiles privés contiennent ensemble 3,630 lits pour une population de 1,846,102 habitans, soit une place par 790 habitans, tandis qu'en général on compte 1 lit pour 1,000. Le docteur Fetscherin, directeur de l'asile de Saint-Urbain, ajoute ce renseignement intéressant : « Sur 7,700 malades admis de 1877 à 1881, il n'y avait pas moins de 923 alcooliques. »

Au rebours de la Suisse, deux autres petits états, la Belgique et la Hollande, vivent depuis longtemps sous l'empire de législations uniformes dont ils apprécient les bienfaits. Inspirée par notre loi de 1838, la loi belge de 1850 s'en distingue par plusieurs innovations remarquables : elle assimile à un asile « toute maison où un aliéné est traité, même seul, par une personne qui n'est ni son parent, ni son allié, ni son tuteur, curateur ou administrateur provisoire. » Tout en autorisant le traitement des aliénés dans leur famille, elle interdit de les séquestrer, si leur état n'a été constaté par deux médecins et le juge de paix du canton; celui-ci doit renouveler ses visites une fois au moins par trimestre et se faire remettre, tous les trois mois aussi, un certificat du médecin de la famille; il peut encore, lorsqu'il le juge nécessaire, faire visiter le malade par un autre médecin. En dehors des visites prescrites à certains magistrats, la surveillance est confiée à des comités d'inspection dans chaque arrondissement et à trois inspecteurs généraux qui, chaque année, publient un rapport détaillé, à l'exemple des commissioners in lunacy d'Angleterre et d'Écosse. Cette loi péchait cependant sous deux rapports : elle abandonnait presque entièrement à l'industrie privée la création et l'entretien des asiles; elle n'accordait au médecin qu'une position secondaire, presque subalterne.

Les scandales de l'asile privé d'Evere éveillèrent l'attention du public : deux aliénés portés comme ayant succombé à des maladies chroniques étaient morts en réalité à la suite d'amputations motivées par la congélation des pieds ; un aliéné choisi comme gardien par le directeur avait maltraité deux de ses compagnons au point d'amener la mort ; le directeur, le médecin, les gardiens encoururent des peines sévères pour homicide par imprudence, blessures et faux en écritures ; la maison d'Evere était signalée depuis longtemps comme très mal tenue, et n'avait échappé à sa fermeture que grâce à l'extrême bienveillance des autorités locales. Le 25 janvier 1874, le parlement belge a voté une nouvelle loi qui contient d'importantes additions : nomination du personnel médical de tous les asiles par le gouvernement, désignation d'un établissement spécial pour les aliénés criminels, mise à la charge de l'état des dépenses de ceux-ci. Désormais toute admission dans un asile, qu'elle ait lieu sur la demande de l'autorité ou de la famille, doit être accompagnée d'un certificat médical détaillé, et dans les vingt-quatre heures, le directeur informe par écrit le gouverneur de la province, le procureur du roi, le juge de paix du canton, le bourgmestre de la commune, le comité de surveillance de l'établissement. Quant à cette célèbre colonie de Gheel, qui repose sur ce qu'on appelle le patronage familial, elle a déjà fait, ici même, l'objet d'une étude approfondie qui permet de ne pas s'y arrêter (1). On l'a justement définie : une agglomération d'aliénés inoffensifs dans un immense asile aux portes ouvertes. Exaltée par certains touristes comme le paradis des fous, critiquée impitoyablement par d'autres, elle semble ne mériter « ni cet excès d'honneur ni cette indignité, » devoir demeurer une spécialité propre au pays qui l'a vu naître, ne se prêtant guère aux contre-façons, aux essais d'imitation dans des milieux différens. Aux avantages de la circulation libre, de la vie de famille, d'une dépense moindre, nos aliénistes opposent les inconvéniens qu'offrent une surveillance insuffisante, l'absence d'un service médical bien organisé, l'admission des pensionnaires libres, des indigens hospitalisés envoyés d'Anvers, de Bruxelles, gens trop souvent perdus de mœurs, capables de tous les excès, nullement soumis aux prescriptions de la

(1) Voir dans la *Revue* du 15 février 1885, l'étude de M. Henri de Varigny : *Gheel ; une Colonie d'aliénés*. Une colonie sur le modèle de Gheel vient d'être installée avec succès à Lierneux (province de Liège, Belgique), sous l'inspiration de M. Oudard, inspecteur général des aliénés du royaume. Les aliénés ne portent aucun uniforme distinctif, partagent les travaux et les plaisirs des cultivateurs, circulent librement dans les rues, vont au cabaret ou à l'église.

loi aliéniste, et dont la présence à Gheel a arraché un cri d'alarme aux partisans les plus convaincus du système familial.

Après quarante ans d'exercice, le gouvernement hollandais, a, lui aussi, voulu reviser sa loi aliéniste, et les chambres ont voté en 1883 un projet préparé par les fonctionnaires les plus éminens de l'ordre médical et de l'ordre judiciaire. L'association des médecins aliénistes du royaume l'avait étudié avec soin et, dans une pétition à la chambre haute, elle formulait un certain nombre de griefs : suprématie trop marquée accordée aux formes judiciaires, subordination des médecins aux magistrats, intérêt de la santé du malade rejeté au second plan. Que la loi nouvelle s'occupe des aliénés traités hors des asiles dont l'ancienne ne tenait aucun compte, qu'elle mette un frein aux agissemens de personnes pour lesquelles le traitement ou plutôt le non-traitement d'un fou constitue une spéculation lucrative, qu'elle ordonne la création d'un asile d'état destiné aux aliénés criminels et prenne des mesures sérieuses pour l'administration des biens, rien de mieux ; mais l'association médicale trouve fort mauvais que le procureur du roi ait en tout temps le droit d'entrer dans l'établissement, et soit exposé à interpréter d'une façon erronée bien des paroles et des actes des malades, qui avec des explications fort plausibles, justifieront leurs actes délirans. N'y a-t-il pas, observe le docteur Cowan, quelque chose d'injurieux pour les médecins à les placer constamment sous le contrôle « d'appréciateurs incompétens et étrangers à la science ? » Ne s'expose-t-on pas à des scènes regrettables si l'on transforme les asiles en cours de justice ? — L'association voulait encore que l'état se rendît propriétaire de tous les asiles, que les médecins eussent rang de fonctionnaires publics, que le maire pût autoriser les placemens volontaires, tandis qu'autrefois il fallait recourir au président du tribunal, aujourd'hui au juge de paix. Elle s'indigne surtout à la pensée qu'on autorise les magistrats à recueillir les plaintes des malades en dehors des médecins des asiles, et le docteur Cowan, prenant la chose au tragique, s'écrie avec emphase : « Ceux-ci ne se trouvent-ils pas traités comme des hommes dangereux et disposés aux abus de pouvoir ? Pinel, l'aliéniste modèle, a brisé les chaînes dont les aliénés étaient couverts : ne pourrait-on pas dire que nos législateurs modernes ramassent ces chaînes pour les faire porter aux médecins aliénistes ? » Ne voilà-t-il pas des mots singulièrement plus grands que les choses qu'ils représentent, et quelque sceptique ne sera-t-il pas tenté de répondre que les lois ont pour fondement la défiance, que pas plus que la justice la science aliéniste n'a le privilège de l'infaillibilité, mais que toutes deux s'éclairent et se contiennent l'une l'autre ?

V.

C'est dans le même esprit exclusif et dominateur qu'au congrès de Rome, en 1873, la section de médecine mentale émettait le vœu « qu'une loi, la même pour tout le royaume, à l'exemple des nations les plus civilisées d'Europe, réglât tout ce qui se rapporte aux aliénés et aux manicomes ; que le gouvernement hâtât la construction d'asiles pour les aliénés délinquans ; qu'un inspectorat général fût établi *écartant toute influence étrangère à la direction médicale*, afin que celle-ci, jouissant *de la plénitude de ses droits*, pût accepter toute la responsabilité d'une *œuvre entièrement sienne.* » Les aliénistes italiens ont rabattu de leurs prétentions : constitués depuis douze ans en association (*società freniatrica italiana*), ils ne cessent, dans leurs congrès annuels, de répéter que l'intérêt du malade, l'intérêt social, l'unité politique de l'Italie, doivent avoir pour conséquence logique l'unité de régime ; qu'il faut en finir avec ces règlemens et coutumes particularistes des anciens gouvernemens de la péninsule, règlemens défectueux en général, à l'exception de la loi toscane connue sous le nom de *proprio motu* de 1838 (1). Il n'existe

(1) Déjà, d'ailleurs, on a obtenu les plus heureuses transformations ; les anciens asiles agrandis, améliorés, de nouveaux asiles comme ceux d'Imola et de Monbello, établis suivant les devoirs de l'humanité et le progrès scientifique, dirigés par des hommes dont le désintéressement égale l'activité, l'enseignement clinique des maladies mentales activement poussé dans les nombreuses universités italiennes, tout concourt à cette expansion féconde. Au 1er juin 1881, le nombre des aliénés traités dans les 39 manicomes s'élevait à 16,665, tous indigens, à l'exception de 443, qui paient eux-mêmes la pension. Presque partout on s'efforce d'occuper les malades à des travaux variés, et à la dernière exposition de Milan, les directeurs d'asile ont envoyé beaucoup d'objets fabriqués par eux. Le produit du travail constitue pour chacun une masse, un pécule, sorte de fonds de réserve qui leur appartient en propre et ne revient à l'asile que dans le cas où ils ne laissent pas d'héritiers directs. Le pécule s'est quelquefois élevé à plus de 1,000 francs. Dans beaucoup de maisons se trouvent des ateliers de typographie, où quelques aliénés impriment *le Journal-Chronique de l'asile*, qui rend compte de tous les incidens, modifications de régime, mouvement de la population, visites marquantes, etc. Le docteur Billod (*les Aliénés en Italie*, 1 vol. in-8°), lisant la *Gazette du Manicomio, Milan*, tombe sur un article intitulé : *l'Infirmerie : devoirs des infirmiers ;* sa surprise augmente lorsqu'il arrive à un chapitre intitulé : *Notizie dei Malati, Nouvelles des malades*, et contenant un bulletin de santé, destiné aux familles et aux communes. Dans chaque numéro, un avis les informe que, si leur abonnement n'est pas renouvelé dans le délai de... on cessera de le leur envoyer. Les communes en retard sont même nominativement désignées. Cette idée originale de faire imprimer par des aliénés les Annales de l'aliénation mentale a été, pour la première fois, mise en pratique à l'asile d'Aversa, sur le frontispice duquel on continue à lire cette devise : *Vigilanza e Humanità ;* et le premier compositeur de cette imprimerie spéciale se trouvait être un aliéné qui se croyait le poète Métastase.

dans tout le midi de l'Italie que trois manicomes pour vingt-trois provinces, et faute de place, un grand nombre de fous en sont repoussés. Déjà les ministres ont présenté plusieurs projets, mais les incertitudes, les oscillations de la politique ont énervé leurs bonnes intentions, au point qu'un projet de M. Depretis, soumis aux chambres le 15 mars 1881, attend encore sa mise à l'ordre du jour, et l'attendra sans doute jusqu'au vote de la loi française dont les Italiens veulent profiter pour amender la leur. Ainsi répondait un aliéniste espagnol à un de nos compatriotes : « Nous n'avons encore que des règlemens et des ordonnances ; la loi que vous allez discuter nous servira de modèle. » Très favorablement accueilli par les aliénistes, par l'opinion publique et la commission parlementaire de la chambre, le projet de M. Depretis est précédé d'un exposé de motifs qui mérite notre attention.

Le ministre explique d'abord que la loi a pour but d'assurer la collocation dans un manicome de tout aliéné à l'égard duquel la société civile a le devoir d'un traitement et le droit de sa propre défense : elle oblige donc chaque province à pourvoir au placement de tous ses fous dangereux, confie au pouvoir judiciaire le droit d'autoriser l'internement et la sortie, d'organiser la protection des biens, demeurée jusqu'ici sans garantie, tant que l'interdiction n'était pas provoquée. Pour détruire les effets d'un arrêt de justice il faut un autre arrêt ; ce qu'elle a fait, elle seule peut le défaire ; ainsi le veut l'intérêt des malades auxquels des parens cupides essaieraient d'extorquer des signatures dans l'intention de les dépouiller. Afin d'épargner les budgets provinciaux, de débarrasser les asiles de leur trop-plein, on placerait certaines catégories de démens à domicile avec secours, ou dans des établissemens charitables moins coûteux, hospices de maladies chroniques, refuges de mendians. Comme le médecin mis à la tête du manicome public ou privé doit être « l'âme de l'établissement, » le centre vers lequel converge toute branche de service, l'autorité responsable de l'exacte observation de la loi, on ne veut pas qu'il fasse son apprentissage aux dépens des malades (comme tant de politiciens font le leur aux dépens du pays), et on lui impose d'avoir exercé deux ans au moins dans un manicome public. La loi toscane, à laquelle le projet Depretis fait maint emprunt, fournit un excellent moyen d'échapper aux lenteurs de l'autorisation judiciaire : la demande de réclusion, appuyée d'un certificat médical, est remise au préfet, au sous-préfet ou au maire qui ordonne la garde provisoire au manicome, et dans les vingt-quatre heures expédie le dossier au tribunal ; la personne internée demeure soumise à une période d'observation qui ne dépasse pas trente jours, après laquelle le médecin-directeur et le

médecin traitant adressent un rapport à l'autorité judiciaire, qui rend un verdict de réclusion définitive ou de libération immédiate. En fait, la Toscane ne pratique guère que ces placemens provisoires et ceux que précède une décision judiciaire deviennent très rares. Quant aux fous délinquans, on ne saurait les soumettre à la discipline des prisons, où ils sont des fermens de désordre, ni les mêler aux aliénés ordinaires ; c'est en quelque sorte imprimer au malheur de ceux-ci une marque d'infamie. Les manicomes et les prisons les repoussant également, la nécessité s'impose d'un asile spécial : à titre d'essai, on a affecté à cette destination l'établissement pénitentiaire d'Aversa. Un des plus curieux passages de l'exposé des motifs est celui qui traite de la demi-folie. « Dans le cas où l'altération mentale existerait déjà à l'époque de la sentence, il peut arriver qu'elle n'aura pas paru de nature à exclure toute pénalité. Cette semi-responsabilité est vivement combattue par les uns comme impossible, fortement affirmée par d'autres qui admettent l'existence d'un état intermédiaire entre le crime et la folie, dans lequel on ne peut déterminer le point où celle-ci finit et l'autre commence : si elle entraîne une diminution du degré dans le châtiment, elle ne permet pas de sortir du cercle de la pénalité et de considérer le délinquant comme un simple malade. Et comme l'article 95 du code pénal soumet le demi-fou à la détention ou à la réclusion, le projet confie au gouvernement le soin de pourvoir à ce que « en leur appliquant ces peines, la répression et le traitement puissent avoir lieu en même temps. » Déjà le ministre a escompté la loi : une maison de détention pour adultes reçoit aujourd'hui les individus reconnus responsables par suite d'un vice partiel de l'esprit, présente une organisation différente des prisons ordinaires, fait au médecin une plus large part que dans celles-ci. C'est l'honneur de M. Depretis d'avoir osé poser ces questions si inquiétantes, dont on pourra dire longtemps, toujours peut-être, qu'elles sont le pourquoi de l'homme et le secret de Dieu, car nous faisons beaucoup de progrès dans les effets, bien peu dans les causes, et quel savant saura jamais sonder de tels abîmes, peser exactement ces âmes tronquées, qui flottent, incertaines, entre la démence et le crime, fascinées par ces redoutables aimans, pleines de ténèbres et mystérieusement inconscientes ?

L'Espagne, qui eut la gloire d'élever les premiers asiles d'aliénés, reste aujourd'hui presque stationnaire et se laisse devancer par les autres nations européennes. Les maisons de Valence, de Saragosse, de Séville, datent de 1409, 1425, 1436, et, à la fin du XVIII[e] siècle, Pinel célébrait l'asile de Saragosse, ouvert aux aliénés de tous les pays, de tous les gouvernemens, de tous les cultes, avec une inscrip-

tion : *Urbi et Orbi;* le travail agricole en commun, disait-il, y est admirablement organisé, il opère de nombreuses guérisons, « pendant que l'aliénation des nobles, qui rougiraient du travail des mains, est presque toujours incurable. » Un trait particulier de l'ancien asile espagnol, c'est l'habitude de suppléer à l'insuffisance des revenus au moyen de l'aumône, et même de la mendicité pratiquée par les aliénés. Guevarra nous dépeint, « dans le vestibule, les visiteurs entourés des fous en convalescence, qui leur demandent l'aumône pour ceux qui sont furieux. » On avait aussi l'usage d'envoyer aux grandes cérémonies religieuses un cortège d'aliénés, vêtus d'habits variés de jaune et de bleu, un fichu au cou et un bâton à la main. Les folles de l'asile de Saragosse assistaient aux processions, dans le costume consacré, portant le rabat, signe de leur dégradation intellectuelle, un bouquet de fleurs à la main; la députation s'avançait au son du tambour, précédée de sa bannière aux couleurs bleu bordé de brun, qui signifiaient en langue symbolique : *patience en l'adversité* (1). Insuffisans comme nombre, installés d'une manière défectueuse, les asiles espagnols ne renferment aujourd'hui que 3,790 aliénés; il semblerait qu'on ait alors, comme jadis, oublié le mot prêté à Charles-Quint sur ses sujets d'Espagne qui, disait-il, sont plus fous qu'ils ne paraissent: *parecen sabios y no lo son.*

VI.

Pas plus que la Suisse, l'Espagne et l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie ne possèdent une législation générale aliéniste, et leur régime repose sur des ordonnances, instructions, statuts qui varient d'état à état, souvent même d'un établissement à l'autre. Au reste, on aurait tort de s'imaginer que ce mot de *législation générale* ait des vertus magiques et agisse comme un talisman : une bonne ordonnance vaut mieux qu'une mauvaise loi, votée par des chambres ignorantes ou partiales à grand renfort de discours;

(1) Cervantès était déjà un moraliste merveilleux, un peintre éloquent du cœur humain, un écrivain inimitable; un médecin espagnol a ajouté un nouveau titre à sa gloire. Le docteur Morejon l'a revendiqué comme un des plus intéressans ornemens de la médecine, pour avoir décrit avec précision cette espèce de folie qui a nom monomanie : « Par cette analyse toute scientifique, ajoute-t-il, il a dépassé Arétée lui-même, le Raphaël de la médecine; il a tracé leur route aux Pinel et aux Broussais. » Bref, l'enthousiasme du docteur n'a pas de bornes; une seule chose chagrine ce commentateur ingénieusement fantaisiste, c'est que Cervantès n'ait pas donné, « comme complément de cette vaste étude, l'ouverture et l'autopsie du corps de don Quichotte. »

le fanatisme parlementaire a parfois de pires effets que le fanatisme absolutiste, et, à la loi qui me perd ou tarde trop à venir, je préfère le décret qui me sauve rapidement, n'eût-il pour lui que le suffrage d'un conseil d'état ou des hommes compétens. Plusieurs états germaniques ont de bons règlemens, des établissemens considérables, qui, par l'originalité du détail, le confort et la tenue, pourraient presque disputer la palme aux asiles anglais. Voici l'ordonnance royale de 1874 qui régit les diverses provinces de la monarchie autrichienne, à l'exception de la Hongrie, et renferme mainte disposition satisfaisante : la création d'un asile dépend des autorités politiques de la province, mais l'autorisation ne s'accorde point s'il n'est placé sous la direction d'un médecin seul responsable qui ait fourni en psychiatrie des témoignages de son aptitude théorique et pratique. Le fondateur prouvera que les bâtimens sont situés dans un pays sain, avec des eaux bonnes et abondantes, que les environs sont calmes, sans cause de trouble pour les aliénés, qu'il existe un espace suffisant pour permettre la séparation des hommes et des femmes, des malades et des récalcitrans, ainsi que le traitement spécial des malades dans une infirmerie. » Point d'admission volontaire sans le certificat d'un médecin habitant la commune ou le cercle; pour les internés d'office, le certificat émane d'un médecin commis à cet effet par les autorités. Dans les trois semaines qui suivent le placement, l'aliéné est soumis à l'examen d'une commission composée d'un conseiller et de deux médecins de la cour d'assises. Depuis longtemps déjà les aliénistes autrichiens, à leur tête les docteurs Ludwig Schlager et Leidesdorf, réclament une législation spéciale qui s'occupe des aliénés criminels, organise plus solidement le contrôle de l'état et de l'administration des biens ; mais, jusqu'à présent, le gouvernement se montre peu disposé à entrer dans cette voie et paraît trouver que les lois civiles et pénales actuelles suffisent à sauvegarder les intérêts des malades et écarter les abus (1).

(1) Les *Annales médico-psychologiques* (année 1884) contiennent une étude du docteur Roy sur les asiles de l'Autriche-Hongrie et de la Bavière. On a constaté que le traitement des fous dans les asiles de Constantinople commence à se rapprocher de celui de nos aliénés; il n'existe pas en Turquie de loi spéciale sur les admissions, qui n'exigent que quelques formalités très courtes; les Turcs ne séquestrent que les fous dangereux et pensent que la médecine n'est pas compétente pour soigner les maladies mentales. Le docteur Davidson, qui visita, en 1879, l'asile de Constantinople, y trouva environ 300 hommes et 74 femmes seulement; ce chiffre restreint s'explique par les scrupules religieux qui détournent les Turcs d'envoyer leurs femmes dans une maison d'aliénés; au milieu de la cour, on remarque une fontaine affectée aux ablutions des musulmans; le terrain est très limité, et la plupart des malades se livrent aux douceurs du narghile et du *far niente*. Le nombre des aliénés semble augmenter dans l'empire

Les colonies d'aliénés jouent un rôle considérable en Allemagne et, dans un curieux ouvrage, le docteur Flamm, directeur de l'asile de Pfulligen (Wurtemberg), en énumère un certain nombre auxquels il attribue de précieux avantages : guérison plus rapide par des moyens plus agréables, traitement compatible avec la liberté, bénéfices provenant du travail des aliénés, frais moins élevés. Atscherbitz, dans la province prussienne de Saxe, se compose d'un asile central pour 150 malades et de maisons isolées pour plus de 200; la colonie de Beckwitz comprend trois fermes séparées, habitées par 80 femmes aliénées, qui « vivent en liberté de la vie des champs, soignant parfaitement les animaux, battant elles-mêmes les grains, se disant heureuses et contentes. » Ilten, en Hanovre, est une maison de santé pour pensionnaires, à laquelle le docteur Wahrendorf a adjoint, depuis 1869, une colonie qui contient plus de 100 malades, venus la plupart de différens asiles, « heureux de jouir d'une liberté plus grande en s'occupant à la ferme et aux champs. » Sur ce nombre on compte 20 femmes qui soignent les habits des malades, font la lessive, le ménage et divers travaux manuels. La colonie de Slup, qui forme une annexe de l'asile de Prague, a été établie pour recevoir les aliénés incurables et valides, réputés inoffensifs, et les aliénés curables déjà convalescens ou sortis de la période aiguë : à ceux-ci elle sert de transition entre l'asile fermé et la vie sociale libre. Le travail y est agricole ou industriel, suivant les aptitudes des individus. En 1874, on y comptait 250 malades des deux sexes. On a pensé aussi que l'organisation des asiles où l'on reçoit des incurables doit, sous certains rapports, différer de celle des maisons destinées au traitement des cas récens ; de là deux catégories : les hôpitaux actifs où l'on soigne les malades guérissables et les hôpitaux affectés aux aliénés chroniques; le système d'asiles mixtes usité en France n'a réussi que dans un petit nombre de pays allemands (1).

ottoman, et, parmi les causes de cet accroissement, on range les abus vénériens et alcooliques, l'opium, la syphilis et la tuberculose. — La Chine n'a pas d'asiles d'aliénés, le nombre des fous y est assez rare; le docteur Ernest Martin affirme que ce phénomène s'explique par la fixité de la constitution politique, l'absence de luttes religieuses, la sobriété de ce peuple, son caractère doux, placide, son bon sens et sa philosophie. Les exemples de folie que l'on y rencontre ont pour causes l'alcool, l'opium, et ne se voient guère en dehors des ports de commerce; les hôpitaux de mission reçoivent tous les ans des fous. D'ailleurs les moralistes chinois n'ont point recherché les rapports de la démence et de la criminalité; en présence d'un cas d'aliénation mentale, la justice n'intervient pas et la responsabilité des conséquences incombe tout entière à la famille. Les inoffensifs sont laissés libres dans la campagne, loin des villes, et, quant aux maniaques, on les traite par les menottes de fer, on les garrotte comme des bêtes, jusqu'à ce que l'attaque cède ou que la nature succombe.

(1) Sur les asiles de Norwège, Suède et Danemarck, on peut lire un travail du docteur Boubila dans *les Annales médico-psychologiques* (année 1884, 2e partie). Il y a en

Voici notre dernière étape : nous arrivons aux confins du monde civilisé, au pays de la steppe, du tchin et du nihilisme, où sévit l'otchaïanié, cette noire maladie des âmes du Nord, si bien décrite par M. de Vogüé, et qui touche de si près la folie. Pendant des siècles, l'opinion publique russe a considéré l'aliéné « comme un fardeau pour la société, comme un être ne subissant à aucun degré l'influence du milieu où on le place ; » telles sont les propres paroles du ministre de l'intérieur, qui, dans une circulaire de 1879, n'hésite pas à confesser que, sous l'empire des vieilles croyances, des légendes de possédés démoniaques, l'asile garde le caractère d'une prison et demeure dans un état aussi peu satisfaisant qu'autrefois. En 1876, le tsar avait promulgué de nouvelles lois : ce qui frappe le plus en elles, c'est la reconnaissance de plusieurs catégories d'aliénés, non d'après la nature de la maladie, mais d'après leur résidence et surtout leur qualité sociale : noble, bourgeois, fonctionnaire, paysan; ainsi le veut le tchin, cette organisation hiérarchique à la quatrième puissance, qui ressemble tant à celle de la Chine et enlace l'empire tout entier dans le réseau administratif le plus serré. Ni hommes, ni Russes, tous membres du tchin, pourrait-on dire en parodiant un célèbre dicton. Il y a une administration médicale russe qui dépend de la régence du gouvernement, et s'occupe de toutes les affaires qui ont un rapport quelconque avec la médecine : hygiène publique, autopsies, examens médico-légaux, surveillance des pharmacies; son chef est nommé par le pouvoir central. L'aliéné dont la famille a signalé l'existence est soumis à un examen qui, dans les villes de gouvernement, a lieu en présence du gouverneur, du vice-gouverneur, du président du tribunal de première instance ; appartient-il à une administration, le directeur du service fait partie du comité d'examen ; selon la position sociale, celui-ci se compose encore du maréchal de la noblesse du gouvernement ou de deux maréchaux de noblesse de district. L'examen des paysans, devant leurs chefs directs, a aussi ses règles particulières. En dehors des villes de gouvernement, le malade noble est exa-

Norwège des asiles qui renferment 1,039 aliénés pour une population de 1,900,000 habitans; la législation de ce pays se distingue surtout par le rôle prépondérant qu'elle attribue au médecin de l'asile et les pouvoirs étendus dont elle investit la commission de contrôle; l'aliénation mentale y est plus grande que dans les autres états. En 1881, la Suède possédait des asiles publics avec 1.986 places; le Danemarck, trois asiles et une clinique mentale, contenant 1,900 malades.

(1) La régence est un centre par lequel passent toutes les affaires administratives et de police; il a pour président le gouverneur. Les maréchaux de la noblesse sont élus par les nobles et les représentent auprès de l'empereur : il y en a un pour chaque district et un pour le gouvernement tout entier; ils ont différentes fonctions : présidens du *zemstvo* (conseil général); de la chambre de tutelle de la noblesse, etc.

miné par l'inspecteur médical sous la présidence du maréchal de la noblesse. Figure-t-il dans la classe des négocians, des petits employés ou de la bourgeoisie, le juge d'arrondissement préside, assisté du chef de la police et du maréchal de la noblesse du district. Une fois l'état de démence constaté, le comité d'examen transmet le dossier au sénat, la plus haute institution législative de l'empire, et, en attendant, il se borne à prendre les mesures nécessaires pour l'internement du malade et la sauvegarde de ses propriétés ; s'agit-il d'un paysan, ses conclusions n'ont pas besoin de la sanction du sénat. Les personnes reconnues aliénées par ce dernier sont confiées aux soins de leurs parens, et, en cas de refus, placées dans un asile. Mêmes formalités, même examen pour la mise en liberté. Les aliénés criminels et les indigens sont gratuitement entretenus ; ceux qui ont des ressources paient une pension modérée. La loi entre dans des détails assez minutieux pour la fondation et le fonctionnement des asiles : un local isolé, spacieux et bien construit « en sorte qu'aucun aliéné ne puisse s'enfuir ; » comme directeur « un homme de caractère ferme, consciencieux et humain ; » les surveillans et infirmiers, nombreux, bien payés, soumis à la discipline militaire, ayant droit à une retraite, choisis de préférence parmi les anciens soldats ; défense de placer des sentinelles en faction dans les chambres, les jardins et les cours qui servent aux malades. Afin de stimuler le zèle des zemstvos en leur épargnant de trop lourdes charges, le tsar, par un ukase du 3 novembre 1879, a décidé qu'on leur tiendrait compte, dans la proportion de 50 pour 100, des dépenses des asiles. A la fin de 1884, la Russie possédait 67 maisons de santé avec 5,583 lits et les frais d'entretien s'élevaient à 1 million de roubles environ, dont les zemstvos et les comités de charité publique locaux paient la moitié : le fisc impérial consacre de plus une somme annuelle de 82,180 roubles à la maison de santé de Kazan, qui contient 200 lits. Au point de vue de l'enseignement des affections mentales, Saint-Pétersbourg possède tous les moyens d'instruction dont on jouit à Paris, et, dans les cinq asiles de cette ville, les aliénés trouvent des soins physiques et moraux qui ne laissent guère à désirer. L'établissement d'Alexandre est situé à 11 verstes de Saint-Pétersbourg ; aussi dit-on familièrement d'un individu qui perd sa raison : « On devrait bien l'envoyer à la 11e verste. » Partout le directeur, un médecin et ses assistans, ont sous leurs ordres les aides-chirurgiens, infirmiers, instruits, intelligens qui ont passé deux ans à l'académie militaire, sont organisés militairement, et dans les hôpitaux, dans les ambulances, rendent les plus précieux services. L'œuvre de réforme est commencée et ne s'arrêtera plus.

Dans cet examen rapide, nous avons effleuré quelques-uns des problèmes de la folie, essayé d'indiquer de quelle façon certaines nations les ont abordés et résolus. Quant aux peuples exotiques, aux Africains, aux Asiatiques, avec leurs antiques superstitions au sujet des fous, qu'ils traitent tantôt comme des malfaiteurs, tantôt comme des inspirés de Dieu, qu'en dirait-on qu'on n'ait déjà rencontré dans le passé des peuples les plus policés? Ces légendes malsaines, ceux-là même qui ont marché d'un pas si décisif, en subissaient naguère le joug; elles sont à peine évanouies et palpitent dans l'imagination populaire, comme les mythes des religions païennes se mêlèrent pendant de longs siècles, dans les âmes naïves, aux dogmes chrétiens. La science aliéniste date de cent ans, et hier encore, les pratiques barbares restaient enfoncées, comme un coin, en plein cœur de la civilisation la plus raffinée. Catherine II ne disait-elle pas qu'il est plus facile d'écrire les réformes sur le papier que sur la peau humaine? Mais, voici que de tous les points de l'horizon social accourent des esprits généreux, affamés d'idéal, de tendresse, de charité, impatiens de substituer à la dure loi d'égoïsme une loi de justice, de dévoûment, et traduisant en actions le beau vers du poète : quelle que soit l'origine de la folie, qu'elle provienne de l'hérédité, du vice ou d'infortunes imméritées, le malade est sacré par le malheur, il devient aussitôt le créancier de son pays. L'Angleterre reconnaît le droit des pauvres : que chaque peuple reconnaisse le droit des aliénés! La société ne saurait refuser de ramasser ses blessés, de leur ouvrir ces asiles qu'on a justement nommés : les ambulances d'une armée en campagne; les blessés guérissent souvent, et souvent aussi ils contribuent au gain de la victoire. Combien, sans s'en douter, habitent cette zone neutre, cette vague et immense contrée placée entre la raison et la déraison, où Shakspeare a découvert le type le plus saisissant : Hamlet! Combien ont ce *tempérament fou* qui, sans être lui-même une maladie, peut, tout d'un coup, sous l'influence de causes intérieures ou extérieures, dégénérer en une maladie positive? N'est-ce donc pas penser à soi que de penser au prochain, et l'intérêt bien entendu ne commande-t-il pas de lui faire ce qu'on voudrait qu'il nous fît? Aux croyans la pitié sociale s'impose tout naturellement; aux non croyans, elle s'impose plus étroitement encore, puisque leur vie n'aurait plus de noble but et ne vaudrait plus la peine d'être vécue s'ils n'aimaient la liberté, le bonheur et le bien-être des autres.

VICTOR DU BLED.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Hamlet, prince de Danemark* (Shakespeare's Hamlet, prince of Denmark), drame en vers, en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas et M. Paul Meurice. — Gymnase : *Froufrou.* — Vaudeville : *Gerfaut,* drame en 4 actes, par M. Émile Moreau. — Porte-Saint-Martin : *la Tour de Nesle.*

Hamlet et *la Tour de Nesle* occupent en même temps les affiches : heureuse saison pour Dumas père !.. Il s'agit, en effet, de son *Hamlet,* — à lui et à M. Paul Meurice. — Chacun sait, d'ailleurs, que Shakspeare est le Gaillardet de ce drame-ci : heureuse année pour Shakspeare ! Deux fois, à six mois d'intervalle, sur deux de nos principales scènes, il est glorifié dans le plus cher de ses ouvrages.

A la Porte Saint-Martin, au printemps, un caprice de M[me] Sarah Bernhardt fait germer et fleurir une imitation nouvelle en vers, en onze tableaux, s'il vous plaît : — ohé ! Ducis ! — Et qui sont les auteurs ? Deux inconnus, un petit comédien et son camarade, M. Lucien Cressonnois et M. Charles Samson : Shakspeare, apparemment, n'a plus besoin d'être aidé ; loin de là, quelque main qui le touche, il lui communique sa force. Là-dessus, la Comédie-Française se pique au jeu : elle a déclaré déjà qu'elle jouerait, après les préparatifs convenables, ce même *Hamlet,* apporté jadis à Dumas par M. Paul Meurice, jeune poète, disposé par Dumas pour la lumière de notre rampe, patronné par lui... et refusé par qui ? Par la Comédie-Française, en 1846. Dumas, pour ne pas rester court au milieu de son compliment à Shakspeare, avait dû l'achever à la campagne : « Soyez le bienvenu, monsieur, dans Saint-Germain !.. » Un an après la représentation de gala donnée sur les planches de cette petite ville, l'auteur du *Chevalier de Maison-Rouge* avait usé de son crédit pour introduire *Hamlet* au Théâtre-Historique. Mais quarante années, ou presque, s'étaient écoulées avant que la Comédie-Française eût l'idée de se donner un démenti. Voici, à

présent, que ce n'est pas assez de réclamer ce qu'on a rejeté naguère : l'*Hamlet* du Théâtre-Historique avait huit parties; celui de la Porte-Saint-Martin en a onze; celui du Théâtre-Historique, ramené à la Comédie, en aura treize. Dumas et M. Meurice, pour le bien de Shakspeare, l'avaient amputé : ils avaient risqué (*oh! horrible! most horrible!*) d'être confondus par M. Vacquerie avec ces émondeurs de profession qu'il nomme ironiquement « les barbiers des tigres. » On veut, à présent, que le tigre laisse repousser sa barbe. Tout entière? Non, pas encore. Du moins le premier tableau est rétabli : le drame s'ouvrira sur la terrasse d'Elseneur, la nuit; avec Horatio, Bernardo et Marcellus, avant Hamlet, nous verrons passer le spectre; ainsi nous sentirons d'emblée le climat et le caractère de l'ouvrage. Foin de cette exposition faite par le discours d'un roi, au milieu de sa cour, dans une salle close : on croyait voir commencer une tragédie! D'autre part, le dénoûment véritable, ou peu s'en faut, est restitué : le spectre ne reviendra plus à la fin, représentant de la justice distributive, expliquer à chacun son châtiment et condamner Hamlet, pour le plaisir de faire un mot, à la peine de vivre; le héros entrera en possession de cette mort que le poète lui a, dès le début, promise. A la bonne heure! Si ce n'est pas encore tout Shakspeare qu'on nous donne, du moins c'en est un peu plus, et ce n'est rien autre chose; et cela, dans la maison de Racine! — *Hamlet* de printemps, à la Porte-Saint-Martin, avec M. Philippe Garnier et Mme Sarah Bernhardt! *Hamlet* d'automne, à la Comédie-Française, avec M. Mounet-Sully! L'Odéon, s'il n'eût fermé ses portes, nous eût offert sans doute un *Hamlet* d'été, — celui de Ducis! — avec M. Paul Mounet. Et pourquoi le Gymnase, quand les recettes de *Froufrou* baisseront, ne produirait-il pas un *Hamlet* d'hiver, celui de M. Théodore Reinach, par exemple, — en prose et en vers, celui-ci, et rigoureusement complet, — avec M. Damala et Mme Jane Hading? *Hamlets* des quatre saisons! Heureuse année pour Shakspeare!

Vraiment heureuse, oh! oui, pour ce grand philosophe et grand poète, si nos gens de théâtre, après ces épreuves, se décident à le laisser tranquille. Dès maintenant nous pouvons l'espérer.

A la Porte-Saint-Martin, on n'a guère hésité à s'ennuyer ni à en convenir; on a donné de cet ennui des raisons sommaires : « C'est long... C'est haché... Nous ne sommes pas habitués à cette multiplicité de tableaux... Ce Garnier est vilain... Et Ophélie, quel petit rôle! Vous rappeliez-vous qu'il fût si petit? Sarah lui prête quelque importance par ses allures et ses intonations fantastiques... Mais, d'honneur, on se demande comment Ophélie est si connue... Par la grâce de Nilsson? Oui, sans doute... Mais comment a-t-elle subsisté depuis Shakspeare jusqu'à Ambroise Thomas? » A la Comédie-Française, on ne s'ennuie pas moins : l'ennui, au contraire, est plus accablant; il est plus copieux et plus solennel, comme il convient dans une grande

salle et dans une noble maison; il s'établit à loisir, tandis que s'installent des décors majestueux; il pèse de tout le poids de l'or qu'ont coûté ces toiles peintes et ces somptueux costumes; il est alourdi encore par toute sorte d'espérances qui tombent de haut : Shakspeare, interprété par Dumas et par un lieutenant de Hugo, sur la première scène du monde, avec le concours de M. Got et de M. Silvain pour de petits rôles, — jusqu'où ne devait pas aller, à cette vue, le ravissement du public? Après une si belle attente, il est vrai qu'on diffère et qu'on déguise, par pudeur, l'aveu de sa déconvenue. Les spectateurs, dans les couloirs, s'abordent l'un l'autre avec prudence, aucun ne voulant s'exposer le premier : « Eh bien?.. — Eh bien?.. — Oh! moi, cela m'intéresse beaucoup. — Moi aussi, alors. — Mounet-Sully est superbe. — Admirable! — Et les décors! Et les costumes! — Dignes de Perrin! » De la pièce, pendant les premiers entr'actes, on ne parle pas; pendant les derniers... Qui a eu le courage de se déclarer avant les autres? Personne; mais tout le monde a éclaté en bâillemens. On s'interroge, à cette heure, de manière un peu différente : « Mounet-Sully?.. — Oui, toujours! — Mais la pièce? — Heu! heu! — Oh! oui! » A la fin, quelques faux lettrés rabâchent seuls : « Moi, ça m'a beaucoup intéressé. » Les francs illettrés s'écrient : « La pièce est assommante! » Et les lettrés rassurent la conscience de ces victimes, un peu honteuses de leur malheur : « Vous êtes assommés?.. Il n'y a pas de votre faute. En effet, vous deviez l'être. »

Alas poor Will!.. Voilà son héros, voilà son ouvrage préféré. Il a conçu *Hamlet*, selon toute apparence, dans sa jeunesse; il y est revenu dans son âge mûr; et ce particulier attachement ne fut ni déraisonnable ni vain. Entre tous les personnages de Shakspeare, celui-ci est un homme, et non une forme d'homme composée par l'assemblage de quelques traits; c'est un homme entier, plein, solide, et de l'existence duquel il est impossible de douter. Et quel homme! Son caractère est peut-être la plus riche réalité morale qu'il nous soit donné d'observer : il est fait, comme un organisme naturel, d'un nombre infini d'élémens contraires. Faible et brutal, indécis et emporté, mélancolique et spirituel, superstitieux et sceptique, ami et négateur de la vertu, voilà quelques-unes des qualités qu'on lui reconnaît d'abord; mais la litanie de ces antithèses pourrait se dérouler à l'infini sans que l'analyse eût épuisé ce prodigieux sujet. La vie commune de ces contraires, on essaie de l'expliquer par l'histoire de l'individu : il était heureux et dispos, lorsqu'il a été frappé d'un double coup (la mort de son père et le second mariage de sa mère), et chargé d'une action supérieure à ses forces (la vengeance de son père) : ainsi parle Goethe. Il avait confiance dans la vie, lorsque l'existence du mal moral, et de ce mal triomphant, lui a été révélée : ainsi parle aujourd'hui le dernier venu et non le moins original ni le moins pénétrant de ses commentateurs,

M. de Laveleye (1). On nous fait assister ainsi à la formation de cette âme. Mais, « quarante mille » Goethes, comme pourrait dire le héros lui-même, et quarante mille Laveleyes, et autant de Schlegels et de Gervinus, avec autant de Dowdens et de Mac Donalds et de Tylers, et, pour achever, autant de Taines et de Montéguts se pencheraient sur cet objet, que chacun y découvrirait des nuances nouvelles. Quoi de surprenant? C'est tout un homme; et chacun sait qu'un homme vivant est un miracle qui dure, une rencontre et une société d'atomes dont la variété est inexprimable. Et, auprès de cet homme-ci, lequel ne serait pas simple? Songez que de bons juges reconnaissent en lui tout Shakspeare, lequel lui aurait prêté son imagination d'abord, et sa philosophie ensuite. D'autres, pour faire court, saluent en sa personne tout l'homme moderne, en lutte avec les fatalités de la nature et de la société, amoureux de la vérité pure.

Ce héros ainsi doué, songez à présent qu'il ne s'inquiète pas de démêler ses sentimens et ses pensées, de les ranger par ordre et de les exposer pour un auditoire. Serait-il un héros de Shakspeare, s'il était né pour le public et s'occupait de parler pour lui? Il est parce qu'il est, et il parle comme si nous n'étions pas : nous ne pouvons ni contester qu'il soit, ni faire qu'il ait dit autre chose que ce qu'il a dit; c'est notre affaire de le comprendre! Songez enfin que, par situation, il feint la démence, et que, cette voie pour marcher à son but, il ne la choisit ni ne la suit de sang-froid; songez que, s'il ne devient pas fou, du moins ses nerfs sont excités et son âme troublée à ce point que les inventions de la folie se présentent naturellement à son imagination, que le langage de la folie vient de lui-même à ses lèvres, que la mimique de la folie frémit dans ses membres. Il n'a, pour jouer sa comédie, qu'à se laisser agir, discourir ou crier, et même ce jeu le soulage. Dans ces conditions, il n'est guère un de ses gestes, un de ses mots, qui ne prête à des conjectures diverses : et plusieurs de ces conjectures sur le même point seront vraisemblables, que dis-je? plusieurs à la fois seront vraies. Sa gesticulation, son langage est une série d'effets imprévus, et sous chacun nous apercevons un nœud presque inextricable de causes, et tous ces nœuds ensemble forment un réseau.

« Bien dit, vieille taupe! » s'écrie ce fils pieux, transi de respect, de tendresse, de pitié, d'indignation vengeresse, alors que le spectre de son père, apparu tout à l'heure et replongé maintenant dans les supplices souterrains, fait entendre sa voix vénérée sous l'esplanade d'Elseneur. Assurément ce n'est pas là une formule d'invocation que nous pouvions attendre : aussi n'est-ce pas pour nous qu'elle est prononcée. Hamlet l'a poussé cependant, ce cri étrange; à nous de l'interpréter.

(1) Voir la *Revue bleue* du 25 septembre.

Devant Horatio et Marcellus, Hamlet, en un pareil moment, veut-il plaisanter par forfanterie et montrer qu'il n'a pas peur? Veut-il se rassurer lui-même? Ou bien la secousse éprouvée devant l'apparition et renouvelée par cet appel mystérieux l'a-t-elle jeté dans un demi-délire ,et ne gouverne-t-il plus sa langue? Ou plutôt, comme l'angoisse quelquefois se résout par un éclat de rire, n'est-ce pas son émotion, contenue et intense, qui se crée à l'improviste cette expression bizarre? Nous pouvons, sur ce mot, rêver pendant des heures; et ce n'est qu'un mot : que dire de telle scène tout entière, dont le sens importe à notre jugement sur le caractère, sur les passions, sur la conduite d'Hamlet? De celle-ci, par exemple, de cette fameuse scène rythmée par ce refrain d'abord grave, puis violent, puis frénétique : « Au couvent! au couvent! »

Elle résonne dans notre esprit en échos infinis, cette tragique algarade, et chacun de ces échos nous est une note nouvelle, et tous, se prolongeant et s'accordant, forment à la fin une symphonie pour notre intelligence. Hamlet, pour Ophélie comme pour Polonius, contrefait le fou, oui, sans doute; et il interroge l'une : « Ah! ah! êtes-vous honnête? » comme il a répondu à l'autre : « Vous êtes un marchand de poisson. » Il a pris ce masque à la Brutus et le garde même devant sa maîtresse pour mieux tromper indifférens et ennemis : voilà qui va bien. Mais, ayant décidé d'arracher de son cœur tout ce qui ne sert pas à la vengeance de son père, et d'abord son amour, ne veut-il pas éloigner Ophélie? Ne veut-il pas, par délicate pitié, l'aider à se détacher de lui, et, par prudent égoïsme, s'aider lui-même à se détacher d'elle? Mais ne ressent-il pas tout de bon quelque aversion pour elle, qui est femme, créature faillible et sans doute pernicieuse, comme il sait à présent qu'est sa mère? Mais encore ne conserve-t-il pas une arrière-tendresse, une jalousie du moins, qui serait contente qu'Ophélie, ne devant plus appartenir à Hamlet, n'appartînt à personne? Mais, enfin, cette fureur, n'est-ce pas l'explosion d'un homme gêné par un secret, et qui ne doit pas s'en décharger même sur la personne la plus chère, et dont la douleur se tourne en dépit et en colère justement contre cette personne? Voilà bien des questions, qui toutes commandent leurs réponses, toutes différentes et toutes justes. Et combien d'autres ensuite ne pourrions-nous pas poser! Et combien manqueraient encore! S'il y a plus de choses au ciel et sur la terre que n'en a rêvé la philosophie d'Horatio, de même il y a plus de choses dans l'âme d'Hamlet que notre psychologie n'en saura jamais rêver. C'est la merveilleuse complexité de cette âme et le caractère nécessairement énigmatique de son expression, qui font la valeur de ce personnage unique entre les créatures. La recherche, la contemplation de toutes ces racines de sentimens, c'est ce qui nous attache à ce héros plus qu'à aucun de ses confrères, autant qu'à aucun homme vivant : un

Dieu s'amuserait pendant une éternité à suivre cette végétation morale jusqu'en ses fibrilles.

Mais de l'éternité au temps d'un spectacle il y a quelque différence. Au théâtre, il faut prendre notre parti à l'improviste sur le mot qui frappe notre oreille, sur le geste qui provoque nos yeux : un autre mot, un autre geste réclame déjà notre jugement. « Vieille taupe ! » avons-nous entendu : oh ! oh ! qu'est-ce à dire ? Mais déjà il ne s'agit plus de « vieille taupe : » à peine avons-nous senti ce choc, d'autres paroles nous ébranlent. Le coup reçu, je veux tourner la tête pour voir d'où il vient ; un autre coup me pousse en avant, une autre force m'entraîne, et, tantôt par saccades, tantôt par progrès continu, je vais, je vais pendant quatre ou cinq heures, jusqu'au bout de la pièce. Des mots, des mots défilent : *Words ! words !* Adieu le sens caché, le sens multiple et fuyant, que je poursuivrais, si j'étais chez moi, sinon avec le loisir d'un dieu, du moins pendant mes loisirs d'homme. Hamlet repousse Ophélie : pourquoi ? Il faut que je décide là-dessus en un clin d'œil. Je saisis la première opinion venue, au hasard, et je n'y tiens guère : elle m'a peu coûté, en effet, et elle a peu de prix. Je sens bien que toutes les autres, saisies de la même façon à mesure que je suis contraint d'avancer, n'en auront pas davantage : aussi je me dégoûte bientôt de cet exercice et j'y renonce. Si petit que soit l'effort pour chacune de ces décisions, toutes ne vaudraient pas la somme de fatigue dont je suis menacé. Je me résigne à négliger les menues causes, et je constate seulement les gros effets : me tenant au-dessus des abîmes de la pensée, je suis seulement les sommets de l'action. Qu'est-il, sur la scène, pour moi qui suis dans la salle, cet illustre Hamlet? Un jeune homme pâle, vêtu de noir, à qui le spectre de son père a commandé de le venger. Le vengera-t-il, et par quel acte, « c'est la question » pour moi : « être ou ne pas être, » ah ! voilà bien ce qui m'occupe ! Regardez-moi, regardez mon voisin : les propos d'Hamlet sur la vie et sur la mort, et sur le reste, en vérité, nous intéressent beaucoup moins que la manière dont il rampe vers sa mère et vers son oncle, pendant la comédie, et dont soudain il se redresse. Il se rapproche, il se rapproche; va-t-il démasquer les meurtriers, et par quel tour de main ? Va-t-il les frapper? Il bondit... Bien bondi ! L'apparition du spectre et ce manège d'Hamlet, ces deux tableaux sollicitent notre attention et la retiennent; ces deux endroits, dans la première moitié du drame, sont lumineux, et le second même restera pour nous le point culminant de l'ouvrage. Les alentours ne sont que lieux vagues, remplis de paroles plus ou moins confuses, auxquelles nous demeurons indifférens : nous laissons dire, parce que nous ne pouvons faire autrement, et aussi parce que les sons perçus se rapportent à un texte consacré. « Être ou ne pas être :.. » ah ! c'est le fameux monologue ! Il ne se détache guère de tout ce vain bruit. « Au couvent, au couvent :.. » oui, cette divagation est néces-

saire; la tradition veut qu'Hamlet adresse ces furieux couplets à Ophélie ; prenons patience. Et ainsi, jusqu'à ce peu de pantomime, qui est la meilleure pâture de notre curiosité : quoi de surprenant? *Hamlet* tout entier, pour nous, n'est guère ici qu'une pantomime; la vie morale du héros nous échappe; ses gestes seuls nous intéressent plus ou moins vivement, selon leur rapport plus ou moins direct à l'action matérielle dont nous attendons la fin. Or cette fin, pendant cette pause du dialogue, nous croyons presque y toucher: le héros, cessant de battre l'air inutilement, a le bras tendu vers elle.

Mais, de même que ce principal personnage, considéré hors du théâtre, est un homme et tout l'homme, de même cette pièce, à la bien regarder et dans son ensemble, est « l'image de la vie. » Admirez, nous a dit M. Montégut, « comme l'écheveau de la destinée est hardiment embrouillé sous nos yeux par le poète, avec un audacieux dédain de la simplicité artificielle et une apparente insouciance de la composition et de l'unité.» Goethe, lui aussi, nous a signalé cette beauté rare : « Nous sommes charmés, nous sommes flattés de voir un héros qui agit par lui-même, qui aime et qui hait, quand son cœur l'ordonne, qui entreprend et exécute, écarte tous les obstacles et parvient à un grand but. Les historiens et les poètes voudraient bien nous persuader qu'une si glorieuse destinée peut être celle de l'homme. Ici nous recevons une autre leçon : le héros n'a pas de plan, mais celui de la pièce est parfait. » Et, en effet, à ce moment même où le héros, selon une apparence de « plan, » paraît « atteindre à un grand but, » il laisse tout à coup s'éloigner ce but, et bientôt même il s'en distrait. A l'aveu crié par son oncle, Hamlet ne répond pas sur place par un coup d'épée : son stratagème a presque épuisé son énergie ; et d'abord, à se réjouir du succès de sa manœuvre, il dépense le reste de ses forces. Deux fois encore, après un repos, il semble approcher délibérément de sa vengeance. La première fois, il s'arrête par scrupule, ou plutôt il diffère par raffinement : il épargne le meurtrier en prières, pour ne pas l'envoyer au ciel. La seconde fois, dans un admirable débat, l'ombre de son père intervient entre sa mère et lui. Après ces deux échecs de sa volonté, il disparaît : il cède les planches à la déplorable Ophélie, au furieux Laërte. Quand nous le revoyons, c'est au cimetière, où il disserte en philosophe et se lamente en veuf amoureux; puis, dans la salle des gardes, où il s'amuse, en moraliste, du verbiage d'un courtisan; et enfin sur la plate-forme du château, où il se comporte en escrimeur, pour le plaisir, jusqu'au moment où le destin, venu à pas de loup et par tant de circuits, le surprend et le presse de tuer avant de mourir.

Oui, sans doute, c'est bien « l'image de la vie, » où tout arrive à son heure et rien à la nôtre, ni par les voies que nous avions ménagées; c'est le rare caractère de cette pièce de reproduire cette logique se-

crète des choses, et nous admettons, comme le veulent M. Montégut et Goethe, que cette rareté soit une beauté. Mais combien cette rareté, au théâtre, est dangereuse! Ici, selon la remarque de Goethe lui-même, nous serions « charmés » qu'il en allât tout autrement : nous autres Français surtout sommes habitués à ce plaisir de voir les événemens s'ordonner selon une logique apparente et selon le dessein du héros. Nous comptions que notre Hamlet tenait le drame et qu'il le dirigerait jusqu'au bout, et voilà qu'au milieu, à ce moment même où il serrait davantage la main, il la desserre, et qu'ensuite il lâche prise. Nous n'avons que faire, ou, du moins, nous ne savons que faire d'Ophélie et de son délire à musique, ni de ces fossoyeurs et de leurs devis et chansonnettes, ni d'Hamlet lui-même, à présent qu'il paraît désintéressé de l'action. Durant son entretien avec Osric sur les choses de la mode, un commentateur n'est pas derrière nous pour nous dire : « Voyez comme il se complaît à d'interminables dissertations sans soupçonner la présence de la mort qui s'est glissée invisible avec ce message... Comme cela est bien conforme à la vie!.. Comme cela surtout est bien d'accord avec le caractère d'Hamlet, qui va mourir comme il a vécu, rêveur toujours surpris par le fait brutal! » Non, M. Montégut n'est pas ici, nous ne nous avisons pas de tout cela, et nous remarquons seulement que ces dissertations sont interminables. M. Meurice, malgré son zèle, n'a pas rétabli pour cette expérience tout ce qu'il avait supprimé naguère avec Dumas : il n'est encore pas question, cette fois, du voyage d'Hamlet en Angleterre, ni de sa rencontre avec un officier de Fortinbras, ni de maint autre incident qui nous manquerait à la lecture. A la représentation, nous ne sentons pas que rien nous fasse défaut, pas même, tout à la fin, l'entrée de Fortinbras, qui est cependant la moralité du drame. Une race retranchée, on ne nous fait pas voir qu'une autre s'élève; le rêve achevé par la mort, on ne nous montre pas que l'action et la vie recommencent. N'importe! nous ne réclamons rien : ce n'est pas trop tôt, à notre gré, que la toile tombe!

Voilà donc ce que devient sur un théâtre, au moins devant des spectateurs français, cette incomparable épopée dont l'homme moderne est le héros. Elle périt justement par deux de ses grands mérites : la complexité du principal caractère et l'ampleur de la composition. L'une et l'autre nous déconcertent, nous découragent. Nous renonçons à rien voir dans ce chef-d'œuvre unique, sinon le drame qu'il renferme, ou plutôt la partie la plus grossière de ce drame, le mélodrame ou la pantomime; encore nous paraît-il que ce mélodrame ou cette pantomime, vers le milieu, gauchit, s'égare et se dissout. Le genre de plaisir que peut nous procurer ce spectacle, d'innombrables ouvrages d'un ordre inférieur nous le proposent; beaucoup même nous l'assurent plus complet. Traîner *Hamlet* sur notre scène, pour

si peu, si ce n'est un crime de lèse-majesté, c'est au moins une indiscrétion.

J'ai indiqué les capitales raisons pour lesquelles nos directeurs doivent respecter *Hamlet*, c'est-à-dire n'y pas toucher; mais ce ne sont pas les seules. Quelques autres difficultés, pour la représentation de cette pièce, nous sont communes avec les Allemands, avec les Anglais: celles de la mise en scène proprement dite. Les personnages d'*Hamlet*, pour quiconque est familier avec eux, ont acquis une existence poétique si précieuse, qu'ils ne peuvent que perdre à se réaliser. Tel, qui se meut dans notre imagination, libre et subtil, la personne d'un acteur l'attache aux planches, le réduit à une forme étroite, à une matière lourde. Ajoutez que le costume en fait un objet curieux, un pantin dont quelque ornement attire notre attention au détriment de son rôle. Les compagnons du prince de Danemark, aux yeux de notre esprit, sont à la fois des contemporains du véritable Amleth, c'est-à-dire des barbares d'avant le XIe siècle, et des contemporains de Shakspeare et d'Eugène Delacroix et de nous-mêmes, ou plutôt ils sont des contemporains de l'homme, qui suivent nos rêveries sur l'homme à travers les âges. La belle avance, quand on les aura splendidement accoutrés à la mode d'une certaine époque, de la Renaissance par exemple, et quand nous serons divertis de la pièce par des idées comme celles-ci : Ah ! Polonius, mon ami, avec ce riche harnais, vous avez tout l'air du gardien-chef de quelque Tour de Londres !.. Et vous, sire, avec cette toque crénelée, vous ressemblez au roi de carreau ! — Pour le Spectre, c'est bien pis : après que je l'ai vu en scène, il n'effraiera plus mes veilles. L'artifice par lequel on le produit m'a trop amusé. Dès que je pressentais sa venue, je n'avais plus qu'un souci : où peut-il apparaître ? Dans ce coin ou dans celui-là ? Au plafond, sur la porte ou sur la tapisserie ? Demandez le nouveau joujou : *La question du Spectre!* L'amusement des enfans ! (Nous en sommes tous, au théâtre !..) La sécurité du public !.. Oui, la sécurité : — est-ce bien le sentiment qu'il faut devant un spectre?

J'omets, par crainte des redites, une difficulté qui nous est particulière à nous Français : une traduction fidèle et vivante en notre langue, une traduction qui soit sur notre scène ce que l'original est sur la scène anglaise, comment espérer ce miracle en faveur d'Hamlet? Pourquoi ce privilège pour cette pièce entre toutes celles de Shakspeare? Théophile Gautier, naguère, a donné son suffrage à la version de M. Meurice : on y trouve, a-t-il déclaré, « un poète traduit par un poète. » Soit ! Mais l'un de ces poètes est Shakspeare et l'autre est un Français. M. Meurice, pour cette reprise, a revu son ouvrage avec soin ; il a serré le texte de plus près, et il est demeuré poète comme devant : il n'a cependant pas fait l'impossible.

Arrêtons-nous là : le public est assez excusé maintenant pour qu'il

ne soit pas besoin d'accuser les comédiens. Supposez-les tous parfaits : on sera tout de même resté froid. D'ailleurs l'un d'eux, et justement le principal, celui qui figure le héros, a en effet touché à la perfection : j'ai nommé M. Mounet-Sully. Ah ! le bel animal ! Et qu'il doit réjouir les peintres, les sculpteurs, les gymnastes ! Il satisfait aussi, autant qu'il est possible en un pareil rôle, les amis de la poésie et du drame. Sa mélancolie d'abord, et puis sa pitié pour l'ombre de son père, et puis la souplesse et la grâce de son ironie dans ses entretiens avec Polonius, avec Rosencrantz et Guildenstern, sont d'un comédien touchant et spirituel; l'éclat triomphal de son allégresse, quand le cri de la conscience s'échappe de la bouche du roi, est d'un tragédien vraiment inspiré. J'aime un peu moins ses violences dans la chambre de sa mère et dans le cimetière; mais sa mimique sobre et le jeu mâle de sa physionomie, dans son duel avec Laërte, créent un petit drame qui réveille utilement l'intérêt vers la fin du grand.

A vrai dire, cependant, M. Mounet-Sully tout seul brille dans cette aventure. M. Got fait de Polonius un bonhomme qui se sait grotesque et qui veut l'être ; ce Polonius hoche la tête et cligne de l'œil pour avertir les gens : « Attendez un peu, je vais vous faire rire ! » Pourtant, si je ne me trompe, cet homme d'état vieilli dans les conseils est une ganache, mais une ganache naïvement ridicule et non à dessein ; il a quelque bon sens, et, s'il a beaucoup de sottise, cette sottise est trop importante pour vouloir être comique. M. Coquelin cadet, dans le rôle du fossoyeur, commet une erreur pareille. « Est-ce que ce gaillard, dit Hamlet, n'a aucun sentiment de ce qu'il fait, qu'il chante en creusant une fosse ? » Et Horatio de répondre : « L'habitude a fait pour lui de cette occupation une chose indifférente. » Mais M. Coquelin cadet, sans doute, n'a pas l'habitude de chanter en creusant une fosse : il s'aperçoit que le contraste de ces deux actions est prodigieusement burlesque, et il ne nous laisse pas le soin de le découvrir ; il nous l'apprend par ses accens et par ses mines. — M. Coquelin cadet et M. Got, c'est la part de la farce dans ce drame ; la comédie classique a aussi la sienne : M. Silvain joue le roi en raisonneur du répertoire ; ce politique tortueux, cet empoisonneur est un Ariste ! — Le vaudeville, grâce à Mlle Reichenberg, pousse sa pointe : elle dit le rôle d'Ophélie avec un art achevé, comme tous ses rôles ; comme tous les autres, oui, voilà le malheur; on se souvient trop de la plupart. « Au couvent ! au couvent !.. » On ne s'étonne pas qu'Hamlet l'y renvoie : c'est l'ingénue du *Feu au couvent !* — Mme Agar prête à la reine les restes d'une beauté qui tombe et d'une voix qui s'éraille, ou qui s'est éraillée dans le mélodrame ; c'est du mélodrame aussi que paraît évadé M. Duflos, un Laërte forcené, mais monotone. — M. Baillet et M. Maubant sont un Horatio et un Spectre du Conservatoire... Il est inutile de pousser plus avant pour être assuré que la troupe de la Comédie-Française, malgré tous

ses talens, n'a pas le ton du drame shakspearien. Tant mieux! Elle ne le jouera pas souvent.

Il faut relire *Hamlet* et le relire encore. Mais un Anglais, Charles Lamb, ne pouvait « s'empêcher de penser que les pièces de Shakspeare sont moins faites pour être jouées que celles de n'importe quel autre auteur dramatique: » *Hamlet* est moins fait pour être joué que n'importe quelle autre pièce de Shakspeare; moins que *Macbeth* assurément et que *Roméo et Juliette*, à propos de qui M. Montégut, à son tour, a posé cette question : « Les drames de Shakspeare sont-ils faits pour être représentés? » Ce juge peu suspect a conclu que, par la représentation, « au lieu de connaître le plus grand des poètes, » on ne connaîtrait que « le plus grand des mélodramaturges. » Et ce n'est pas d'un public français qu'il présageait cette impression, mais d'un public quelconque. Il n'eût pas juré, sans doute, qu'à ceux de Shakspeare un public français ne préférerait pas d'autres mélodrames.

Voyez celui-ci : *la Tour de Nesle*. Buridan et Gaultier d'Aulnay sont des âmes plus simples assurément qu'Hamlet ou que Gerfaut, — emprunté par M. Émile Moreau à Charles de Bernard et produit récemment sur la scène du Vaudeville. — Parce qu'il est observateur de profession, étant homme de lettres, et qu'il s'observe quand il est amoureux, ce Gerfaut a pu se croire trop compliqué pour le théâtre, et attribuer à cette qualité son médiocre succès. La consolation est honorable; M. Émile Moreau peut en jouir, même s'il établit exactement le bilan de sa pièce : deux actes un peu lourds ; une courte scène, au troisième, exécutée avec une décision remarquable ; au quatrième, un long entretien habilement conduit; un rôle ingrat pour M. Berton; un autre, pour Mlle Brandès, dont elle a triomphé; l'invention de comparses banalement comiques et d'un dénoûment contraire à celui du livre; le ragoût d'une phraséologie romanesque à la mode d'autrefois et de quelques allusions à la littérature d'aujourd'hui... Ce drame ainsi bâti, M. Émile Moreau peut croire qu'il plaira au lecteur plus qu'au spectateur, parce que le héros se dédouble. Mon opinion là-dessus est incertaine. Mais pour les héros de *la Tour de Nesle*, je suis sûr qu'ils sont simples et que les spectateurs de plus d'un millier de représentations, à Paris seulement et dès avant cette reprise, les ont applaudis. Cette pièce n'est peut-être pas « l'image même de la vie; » mais je sais que les nœuds de son intrigue, bien avant que Mme Tessandier régnât à la Porte-Saint-Martin, ont serré une infinité de cœurs français. Il est vrai que, s'il est imprudent de voir jouer *Hamlet*, il serait peut-être naïf de méditer sur *la Tour de Nesle*.

Louis Ganderax.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre.

Il y a, par bonheur, encore de la ressource en France, dans cette France dont on se plaît si souvent à médire en la jugeant sur les travestissemens qu'elle subit. Tout n'est pas misère, intrigue ou vanité, et ce temps même où nous vivons, si triste, si décourageant qu'il soit parfois, a des contrastes d'une haute et rassurante signification. A côté des incidens médiocres, des passions vulgaires qui s'agitent stérilement et des basses œuvres de la politique de tous les jours, il y a de ces bonnes fortunes qui viennent à propos montrer que la source des pensées généreuses et des nobles actions n'est point tarie.

Tandis que les républicains de Carcassonne élèvent une statue à un insurgé, sans doute pour mieux assurer la république, et que M. le président du conseil dore dans ses discours mielleux sa servitude vis-à-vis du radicalisme; tandis que les personnages du jour passent leur temps à ruiner l'industrie par les grèves ou à en finir avec l'ordre financier dans la commission du budget, voici un prince, victime des haines mesquines de parti, qui accomplit simplement un acte de libéralité unique. Frappé par une expulsion imméritée dans ses sentimens les plus chers, atteint sans justice dans son titre de doyen des généraux de la France, M. le duc d'Aumale emploie ses heures d'exil à doter l'Institut, dont il est l'honneur, et par l'Institut le pays lui-même, de son beau domaine de Chantilly. Le généreux donateur a tout prévu pour que cette libéralité, dès ce moment irrévocable, eût un emploi digne de sa propre pensée et de la France, pour qu'elle servît à créer, au milieu de nos mobilités, une vraie et durable institution nationale sous le nom historique de Condé. Qu'on s'ingénie à chiffrer l'importance

d'une telle dotation, à évaluer les terres, les bois, les constructions, à calculer les revenus ou les dépenses, peu importe : ce ne sont là que des détails secondaires. Il y a dans ce don magnifique quelque chose de plus que des millions. Depuis des années, depuis qu'il est rentré dans son pays, où il pouvait avoir la légitime espérance de passer désormais sa vie, M. le duc d'Aumale a mis tous ses soins à ressusciter Chantilly, ou plutôt à créer un Chantilly nouveau, à lui donner un incomparable éclat. Vous vous souvenez peut-être de la description charmante et animée que Cousin a tracée de Chantilly au temps de la jeunesse de M[me] de Longueville et de la jeunesse du duc d'Enghien, au temps où Sarrazin, dans ses lettres rimées, racontait les splendeurs de ces « grands palais enchantés, » tout peuplés de beau monde. Ce vieux Chantilly a disparu en partie dans les révolutions, il n'a pas échappé aux démolisseurs, il est resté longtemps plus qu'à demi ruiné. M. le duc d'Aumale a noblement entrepris de tout refaire, de tout relever, et, dans cette demeure reconstruite, dans ces jardins refaits, il a rassemblé avec une intelligence supérieure et le goût le plus délicat tout ce que les arts de la peinture, de l'architecture ont de plus rare. Tapisseries merveilleuses, vitraux retrouvés à Écouen et racontant la fable de Psyché, l'autel de Jean Goujon replacé dans la chapelle des Montmorency, œuvres de l'art ancien et de l'art moderne, les Raphaël, les Carrache, les Lesueur, les Poussin, les Mignard, les Fragonard, les Prud'hon, les Ingres, les Delacroix, les Scheffer, les Baudry, tout y est et tout est à sa place, formant un ensemble où la grâce s'allie à la majesté. L'homme d'étude, qui tient la plume aussi bien que l'épée, a ajouté aux merveilles de l'art une bibliothèque qui est elle-même une des plus riches collections, qui contient les livres et les manuscrits les plus précieux. M. le duc d'Aumale, en un mot, a fait de Chantilly un monument, un musée, une bibliothèque, avec des alentours somptueux. Il y a mis le sceau de son esprit, de son goût, et c'est pour donner à cette œuvre, unique au monde, le caractère de la durée qu'il a choisi pour ministre de ses libéralités un corps comme l'Institut, qui est tout à la fois doué de la perpétuité et placé en dehors ou au-dessus des fluctuations de la politique. Il ne s'est réservé que le droit de veiller sur ce qu'il a fait, d'achever son ouvrage pour le léguer plus complet à la France.

La pensée est certes aussi noble que délicate, et on ne voit pas bien comment les pouvoirs publics pourraient refuser d'autoriser l'Institut à accepter un don qui doit profiter aux arts, aux sciences et aux lettres, aux écrivains et aux artistes malheureux qu'un secours opportun peut aider dans leur carrière. Dira-t-on que de la part de M. le duc d'Aumale il a pu y avoir l'intention de répondre fièrement à des ennemis, de rendre plus sensible l'iniquité de l'ostracisme qui l'a frappé ? Ce serait une vengeance à coup sûr d'un ordre rare et qui ne risque-

rait pas, dans tous les cas, de trouver beaucoup d'imitateurs. Mais la vérité est que M. le duc d'Aumale n'a obéi à aucun sentiment de circonstance, à aucune préoccupation personnelle. C'est, il y a deux ans déjà, à un moment où il avait le droit de se croire en sûreté, qu'il exprimait ses volontés dans un testament secret confié à un officier public, et ce qu'il décidait librement, dans le secret de sa pensée, il y deux ans, il n'a fait que le confirmer aujourd'hui sans amertume, sans la moindre allusion à des incidens récens, avec une parfaite sérénité d'esprit, comme si rien ne s'était passé. La divulgation n'a eu d'autre objet que de rendre dès ce moment irrévocable un don que M. le duc d'Aumale avait résolu dès longtemps, quand il croyait encore pouvoir vivre paisible et honoré dans son pays, — que son cœur généreux ne rétracte pas dans l'injuste épreuve de l'exil. C'est ce qui imprime un si haut caractère à cet acte de patriotique libéralité, qui n'a certes rien de commun avec les manèges des partis, qui se dégage, dans sa noblesse, du tourbillon de banalités, de misères et de violences où se perd la politique du jour.

Lorsqu'il y a trois mois, les républicains du gouvernement et des chambres, qui se flattent de sauver périodiquement la république, décrétaient sommairement l'exil d'un prince qui ne réclamait d'autre droit que celui de servir et d'honorer la France, ils croyaient probablement bien servir leur cause. Qu'ont-ils gagné à cet acte d'emportement? ont-ils pu se sentir mieux assurés dans leur domination? Ils ont inscrit dans leur histoire une violence, une faute de plus, voilà tout! Ils n'ont rien gagné, ils n'ont rien changé, parce que les difficultés, les embarras qu'ils retrouvaient sans cesse devant eux il y a trois mois, tenaient non à la présence d'un prince ou de plusieurs princes sur le sol de la France, mais à toute une politique à laquelle ils se sont obstinément, aveuglément attachés depuis quelques années, et qu'on va revoir à l'œuvre au premier jour, à tout propos. C'est aujourd'hui même, en effet, que nos chambres se réunissent, qu'elles vont se retrouver en face d'une situation morale, financière, économique, administrative, qui n'est rien moins qu'améliorée depuis trois mois, et c'est sans doute pour se préparer, pour préparer son monde à cette session nouvelle que M. le président du conseil a tout récemment entrepris dans le Midi un voyage de propagande et d'agrément, — ce qu'on pourrait appeler un voyage-programme. M. le président du conseil est allé de Bordeaux à Montpellier, de Montpellier à Bordeaux, avec station à Toulouse, escorté dans sa marche de généraux, de préfets, d'autorités de toute sorte, acceptant les honneurs réservés jusqu'ici aux chefs de l'état ou aux princes, fêté dans les banquets officiels, semant les discours et les allocutions bienveillantes sur son passage.

L'oracle a parlé à Montpellier et à Bordeaux, il a parlé surtout à Toulouse, a il parlé partout. Ce n'est pas la première fois, à vrai dire,

que M. de Freycinet pratique l'art des promenades et des manifestations opportunes. Il y a quelque sept ou huit ans déjà, à une époque où il n'était encore que ministre des travaux publics et où son ambition visait plus haut, il faisait un de ces voyages à fracas. Il allait dans le Nord, il allait aussi à Nantes et à Bordeaux. Il exposait alors avec effusion, avec une éloquence persuasive, les avantages de la république conservatrice et libérale, il paraissait être un continuateur de M. Thiers, de M. Dufaure; il parlait d'un accent convaincu et pénétrant de la politique de modération. Voilà qui était au mieux et qui promettait ! Que s'est-il donc passé depuis 1878? les circonstances ont changé, M. de Freycinet, en homme de bonne composition, a changé avec les circonstances; il a suivi le courant, et, par un miracle de souplesse, cet orateur de la république modérée, une fois arrivé à la direction des affaires, s'est trouvé présider aux œuvres les plus violentes de la république révolutionnaire, — à l'expulsion sommaire des communautés, aux persécutions religieuses, à l'amnistie, à la ruine des finances, aux épurations, aux lois d'exil. Voilà ce que deviennent les programmes dans la réalité ! Autrefois, quand c'était encore de saison, quand on n'avait pas tout livré, M. de Freycinet parlait de la république conservatrice et modérée ; aujourd'hui il a trouvé un thème nouveau : celui de la « concorde républicaine. » C'est le fond, l'essence du discours de Toulouse et des autres discours par lesquels il a voulu préluder à une session où il pourrait bien trouver plus d'une difficulté.

Ce qui distingue M. le président du conseil, c'est un optimisme calculé, doucereux et plein d'euphémismes, qui se promène à travers les contradictions, déguise avec art les vérités importunes et représente tout sous le plus beau jour. A entendre M. de Freycinet, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ! On ne voit partout que les signes « d'une confiance inébranlable dans l'avenir » du régime dont jouit la France. La république est aujourd'hui « plus forte qu'à son début, » elle a « devant elle des perspectives indéfinies. » Elle a comblé le pays de biens, répandu la lumière et la richesse à profusion, élevé le crédit national à un degré où il n'avait jamais été sous aucun régime ! Les républicains, malgré ce que l'orateur de Toulouse veut bien appeler « quelques écarts passagers, » ont été un parti sage, discipliné, habile à « se contenir, à se tempérer, à se modérer ! » Voilà pour le coup qui est rassurant, merveilleux, et fait pour flatter les républicains, qui ne se savaient peut-être pas doués de tant de vertus ! Il est vrai qu'un instant après, par une légère contradiction, M. le président du conseil se hâte d'ajouter qu'il faut bien prendre garde, qu'après tout l'œuvre n'est pas aussi complète qu'on pourrait le croire, qu'il y a pour le moins un tiers de la France qui n'est point du tout converti à la république et qui reste à conquérir. Ceci est un peu moins rassurant. C'est encore une tactique, une manière d'avertir les répu-

blicains après les avoir flattés, de leur montrer le danger des scissions, de maintenir ou de rallier une majorité dont on a besoin en lui faisant peur du fantôme monarchiste. Que signifient toutes ces contradictions, tous ces petits artifices de langage et ces euphémismes qui ne manquent pas plus dans le discours de Toulouse que dans les autres discours de M. de Freycinet? M. le président du conseil est un artiste de la politique qui sait tout déguiser, même le vide de la pensée. Au fond, tout son secret est de suivre son parti dans ses passions, dans ses fluctuations, en se donnant l'air de le conduire. Il n'a visiblement qu'une idée, celle de se faire une majorité, et comme il ne peut avoir une majorité qu'avec l'appui des fractions extrêmes de la gauche, il met toute sa dextérité à gagner les radicaux par les ménagemens, par les faveurs et les complaisances. C'est ce qu'il appelle la concorde républicaine!

Ce n'est point, sans doute, que M. le président du conseil soit par lui-même un radical et un révolutionnaire bien redoutable; il ne l'est ni par l'intention ni par l'esprit, ni par les goûts et les habitudes. Il est, bon gré mal gré, de la race des modérés. Seulement c'est, en vérité, un singulier modéré qui se croit bien habile parce qu'il passe son temps à traiter avec les radicaux, c'est-à-dire à subir leur loi, à se charger lui-même de leur œuvre, en ne leur concédant, au besoin, si l'on veut, qu'une partie de ce qu'ils demandent, et en leur laissant espérer le reste. C'est ainsi que dans sa carrière ministérielle, en gardant une apparence de modération, il s'est prêté à tout, il s'est plus ou moins soumis à tout. Avec lui, c'est une question de semaines et même quelquefois de jours : il a l'art des capitulations savantes et successives. Il y a quelques mois, un instant il paraissait ne pas vouloir se laisser imposer les lois d'exil, — et peu après il les proposait lui-même. On lui demande aujourd'hui l'impôt sur le revenu : il commencera peut-être par refuser, il promettra du moins de l'étudier, il demandera du temps jusqu'à un prochain budget, au risque de laisser dans l'intervalle cette menace suspendue sur le pays. On lui réclamera des épurations, il les accordera au moins en partie si l'on y tient, et il laissera la délation s'organiser, devenir une institution. C'est un personnage rangé qui paie sa dette aux radicaux par acomptes, et, en définitive, ce modéré, ami de l'ordre, qu'il se fait un mérite de maintenir, aura été un des hommes qui auront le plus contribué à tout désorganiser, à créer cette situation dont M. le président du conseil est peut-être le seul à être satisfait au début d'une session nouvelle.

Ce serait pourtant bien le moment, pour les pays qui ont un grand passé, qui ont aussi la juste ambition d'avoir un avenir, de ménager leurs forces pour garder la liberté de leurs résolutions, de ne pas s'épuiser sans cesse dans de vaines querelles intérieures. Que se passe-t-il ou que se prépare-t-il, à l'heure qu'il est, en Europe? Quel

est le secret des relations entre les principales puissances qui peuvent décider de la paix du monde? Il est certain que rien n'est clair ni dans ces relations, ni dans l'état général du continent; que, selon le mot récent et peu compromettant du roi de Grèce, qui est de passage à Paris, les affaires de l'Europe sont assez embrouillées, et, plus que jamais, c'est à l'orient que semblent se préparer des événemens dont de simples spectateurs n'ont pas le secret. Depuis cette série de révolutions et de contre-révolutions où le prince Alexandre de Battenberg a tour à tour perdu, retrouvé, puis définitivement abdiqué la couronne de Bulgarie, les affaires des Balkans restent, à n'en pas douter, une sérieuse et inquiétante énigme. On ne voit même plus comment elles peuvent se dénouer à peu près régulièrement, tant les difficultés s'accumulent et s'enveniment de jour en jour.

Il y a une chose évidente et positive, c'est que, depuis le jour où s'est rouverte cette crise des Balkans, la Russie, qui jusque-là avait gardé quelque mesure, n'a plus déguisé sa politique et a marché ouvertement à son but. Elle ne s'est plus bornée à favoriser ou à protéger les récentes tentatives révolutionnaires de ses partisans contre l'ordre établi en Bulgarie, à poursuivre le prince Alexandre de son animosité, à lui enlever durement toute espérance de recommencer son règne; elle a hautement avoué sa volonté de reprendre directement pour elle-même la prépondérance dans les Balkans, de ne plus rien laisser faire que sous son autorité et sa direction, de ne plus reconnaître que des subordonnés à Sofia comme à Philippopoli. A défaut du prince Dolgorouki, qu'elle avait voulu d'abord charger d'aller représenter le tsar comme commissaire extraordinaire dans ces contrées, et qui eût été peut-être du premier coup un lieutenant trop compromettant, elle a envoyé le général Kaulbars avec la mission apparente de faire des enquêtes, de consulter les vœux des Bulgares, avec un mandat réel, à peine dissimulé, de commandement. Il y a un autre fait qui n'est pas moins clair, c'est que la Russie, qui se représente toujours comme la libératrice et la protectrice privilégiée des Slaves des Balkans, qui croyait n'avoir qu'à paraître, n'a eu après tout qu'un médiocre succès; elle n'a pas trouvé la soumission qu'elle attendait. Elle n'a pas eu seulement à compter avec la régence qui exerce le pouvoir depuis le départ du prince Alexandre, en attendant la réunion d'une assemblée souveraine, elle a rencontré une résistance assez vive, un certain sentiment d'indépendance dans la population elle-même. Elle a vainement employé tous les moyens, et rien, certes, n'est plus curieux que cette sorte de représentation qui se déroule depuis quelques jours dans les Balkans, où le général Kaulbars joue en vérité le rôle le plus étrange.

Tout est positivement bizarre dans cet imbroglio bulgare, et le général Kaulbars ne laisse pas de mettre quelque fantaisie dans la manière

de remplir la mission de confiance qu'il a reçue. Le diplomate russe se fait au besoin tribun, et sans plus s'inquiéter du gouvernement, il va dans les meetings dialoguer avec le peuple qu'il s'efforce de convertir aux volontés du tsar. Il a harangué les habitans de Sofia, qui ont soutenu un peu tumultueusement la discussion avec lui, et après Sofia il s'est mis à parcourir les provinces, il est allé à Sistova, à Plevna, à Schumla, à Roustchouk, semant les discours sur son passage, mettant tous ses soins à capter la population et l'armée. En réalité la Russie tenait avant tout à faire ajourner l'élection de l'assemblée souveraine qui aura un nouveau prince à élire, — elle demandait aussi la suppression de toute poursuite contre les auteurs du coup d'état nocturne qui a renversé le prince Alexandre. Ce qu'il y avait de plus clair, c'est que les Bulgares devaient s'en remettre, pour leurs affaires, à la bienveillante protection du tsar. Malheureusement la Russie a vu tous ses calculs trompés, son influence méconnue, elle a échoué presque partout. Elle n'a pu surtout empêcher les élections qui viennent de s'accomplir ces jours derniers, et dont les résultats sont favorables au gouvernement de Sofia. Que va faire maintenant la Russie? Elle a protesté contre les élections avant le scrutin; elle proteste aujourd'hui plus que jamais contre la validité des élections accomplies, contre l'autorité de l'assemblée nouvelle qui peut être tentée de réclamer d'exercer les droits d'une jeune nation indépendante. Au fond, elle ne compte plus, on peut le craindre, que sur quelque circonstance imprévue, sur des désordres qui pourraient éclater à tout instant et qui lui serviraient de prétexte pour intervenir militairement, pour rentrer en armes dans les Balkans; mais c'est ici que la question se complique et devient européenne. Si le gouvernement russe avait réussi à obtenir par l'influence morale et diplomatique, par une pression habilement organisée, la soumission de la Bulgarie à ses volontés, à sa prépotence, on aurait pu peut-être se résigner pour le moment, éviter tout au moins de se prononcer et attendre; avec une intervention militaire, si elle se réalise, tout change de face. Les grands états de l'Europe sont nécessairement conduits à manifester une opinion, à prendre un rôle plus actif.

C'est là le nœud de cette malencontreuse affaire des Balkans, qui n'est elle-même qu'une phase nouvelle de l'éternel problème oriental, qui a cela de grave aujourd'hui qu'elle remet plus vivement en jeu les plus anciens intérêts d'équilibre et d'ambition, les plus puissantes influences. La Russie s'est visiblement trop avancée maintenant pour s'arrêter à mi-chemin, pour ne pas mettre son orgueil à attester par quelque acte ostensible le protectorat qu'elle a revendiqué, qu'elle prétend exercer par une sorte de privilège; mais sous quelle forme et dans quelles conditions peut se manifester cette politique de protectorat, que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait peut-être un peu laissé sommeiller, qu'il semble reprendre plus que jamais?

Jusqu'où la Russie pourrait-elle aller dans ses interventions militaires et ses projets d'occupation de la Bulgarie sans exciter trop de défiances, sans risquer de se heurter contre des politiques rivales ? Quelles sont d'un autre côté les intentions des puissances qui, sans être des ennemies pour la Russie, ont, elles aussi, des traditions et des intérêts en Orient ? C'est la question qui se débat un peu partout, peut-être particulièrement à l'heure qu'il est entre Berlin, Vienne et Londres. Il reste à savoir ce qui sortira de cet imbroglio jusqu'ici assez obscur, où les divers gouvernemens de l'Europe ont leur action, où l'Angleterre elle-même a l'air de vouloir entrer par la mission mystérieuse que lord Randolph Churchill remplit depuis quelques jours en Allemagne.

Tout le monde est à l'œuvre, cela se sent bien. Au fond, il y a un assez grand embarras, une certaine crainte de s'engager ou de se dévoiler, c'est encore plus visible, — et les explications récemment données, soit par le chef du cabinet hongrois au parlement de Pesth, soit par lord Randolph Churchill dans une réunion à Dartford, ne sont point assurément de nature à jeter un jour bien vif sur la conduite que l'Autriche et l'Angleterre se proposent de suivre. L'Autriche, pour sa part, se sent, on le comprend, dans une situation difficile et épineuse. Il n'est point douteux qu'avec ses traditions et ses intérêts elle doit voir d'un regard inquiet le retour offensif des Russes dans les Balkans, leurs menaces d'intervention armée ; elle est profondément intéressée à ne pas voir s'établir à titre permanent une prépondérance ennemie dans cette partie de l'Orient. Elle ne veut pas, d'un autre côté, se séparer de l'Allemagne dont l'appui la rassure et la retient ; elle ne veut pas ou elle ne peut pas non plus se déclarer trop ouvertement contre la Russie dont elle est la semi-alliée sous les auspices de l'empereur Guillaume. Elle évite tout ce qui pourrait la compromettre, et le discours qu'a prononcé le chef du ministère hongrois en réponse à des interpellations pressantes ne sort pas de cette réserve que le cabinet de Vienne se croit obligé de garder dans sa diplomatie. M. Tisza s'est borné en définitive à des déclarations passablement vagues, à un témoignage d'intérêt assez platonique pour l'indépendance des états des Balkans ; il s'est contenté de dire, pour rassurer son parlement, qu'un protectorat exclusif en Bulgarie n'était pas admis par les traités, que la paix de Berlin, en dépit des quelques violations qu'elle avait subies, restait la loi des nations et qu'aucun gouvernement n'avait manifesté jusqu'ici une opinion contraire, que tout ce qui serait en dehors du traité de Berlin ne pourrait être fait que par l'accord de toutes les puissances. C'est un manifeste correct et inoffensif qui ne compromettra sûrement pas la politique autrichienne. L'Angleterre de son côté, il faut l'avouer, ne paraît guère plus entreprenante, et lord Randolph Churchill, avec ses airs d'enfant terrible, n'en a pas

dit beaucoup plus à Dartford que M. Tisza à Pesth. Le jeune chancelier de l'échiquier a, il est vrai, brodé quelques variations sur le thème connu de la sympathie traditionnelle de la Grande-Bretagne pour l'indépendance des nations et pour la liberté des peuples; il est même remonté jusqu'à Napoléon Ier et jusqu'à Louis XIV dans sa conférence plus historique que politique. Pour le reste, le jeune ministre de la reine parle avec une sorte de détachement, comme si l'Angleterre n'avait rien à voir dans tout ce qui se passe en Bulgarie, comme si elle n'avait pas éprouvé un échec dans la révolution qui a emporté son protégé le prince Alexandre. Lord Randolph Churchill parle légèrement, en homme de fantaisie, et tout son discours pourrait se réduire à ceci, que l'Autriche est la première intéressée dans les complications présentes de l'Orient, que, si l'Autriche est bien décidée à être la gardienne efficace de l'indépendance des Balkans, l'Angleterre est toute disposée à lui prêter son appui, — bien entendu un appui diplomatique. C'est encore une manière de ne pas se compromettre. Il est à croire que le jeune lieutenant de lord Salisbury partant pour l'Allemagne aura emporté dans sa valise de voyage d'autres déclarations, d'autres paroles pour nouer des alliances à Vienne ou à Berlin, pour arrêter la Russie sur la route de Constantinople, et même avec d'autres paroles il aura encore quelque peine à réussir dans sa mission.

Les circonstances ont changé. Il y a eu un temps où l'Angleterre et l'Autriche, en associant aussi la France à leurs conseils, pouvaient faire sentir le poids d'une alliance qui fut plus d'une fois efficace. Aujourd'hui, il faut voir les choses comme elles sont; l'influence s'est déplacée, M. de Bismarck seul tient dans ses mains de ministre prépotent de l'Europe les fils de la grande intrigue diplomatique et, du fond de sa retraite de Varzin comme à Berlin, joue le rôle de médiateur universel. Il va de l'un à l'autre, maniant les alliances, habile à empêcher les combinaisons qu'il verrait avec ombrage comme à imposer ses vues et ses intérêts, sans dire jamais son dernier mot. Il ne négligera vraisemblablement rien aujourd'hui pour satisfaire la Russie en lui permettant tout ce qui ne mettra pas trop directement la paix en péril, et il ne fera en cela que suivre les inspirations de l'empereur Guillaume; il s'efforcera aussi de rassurer l'Autriche, l'alliée intime et permanente qu'il s'est attachée, sur laquelle il compte, et, au besoin, il écoutera les propositions de lord Randolph Churchill, sans se fier toutefois à l'Angleterre. Au fond, à en juger par la direction de sa diplomatie dans ces derniers temps, il n'est point impossible qu'il arrive à faire accepter une intervention russe dans les Balkans, en y mettant une certaine limite, en offrant à l'Autriche quelque dédommagement ou quelque garantie. Ce qui arrivera, M. de Bismarck l'aura sûrement voulu ou permis, et, à voir les choses de plus haut, le chancelier

n'aura réussi qu'à prouver une fois de plus combien la paix qu'il a créée, qu'il soutient, est incertaine et précaire, puisqu'elle dépend d'un artifice perpétuel d'omnipotence.

L'échauffourée d'un jour qui a récemment ému l'Espagne ou, pour mieux dire, Madrid encore plus que l'Espagne, n'a pas eu le temps de devenir un danger. A peine avait-elle éclaté, elle a été étouffée. Les quelques centaines de soldats insurgés des régimens d'Albuera et de Garellano qui s'étaient jetés dans la campagne ont été promptement dispersés ou pris sans que leurs chefs aient trouvé un écho dans la population ou dans l'armée et, par le fait, la paix de la péninsule n'a été pour cette fois ni troublée ni même sérieusement menacée.

Cette triste échauffourée, elle aura été sans lendemain, elle n'est pas sans une certaine signification et sans résultats pour le ministère; elle a eu tout d'abord un épilogue assez dramatique qui, pendant quelques jours, a passionné Madrid plus peut-être que l'échauffourée elle-même. Le général Villacampa et quelques officiers ou sous-officiers considérés comme les chefs ou les instrumens de la sédition ont été pris dans la poursuite organisée contre la bande insurgée; ils ont été jugés par un conseil de guerre et condamnés à mort. Leur exécution semblait imminente et presque inévitable dans l'intérêt de la discipline et de l'honneur de l'armée. Le gouvernement lui-même paraissait résolu à laisser s'accomplir le châtiment d'une insurrection qui a fait de très nobles victimes, qui a coûté la vie à de vaillans officiers, au général Velarde, au colonel comte de Mirasol. Au dernier moment, cependant, à la veille de l'exécution, un mouvement d'humanité et de pitié s'est produit à Madrid dans l'intérêt des condamnés; on n'a pas plaidé leur cause ni cherché à atténuer leur crime, on a demandé grâce pour eux en dehors de toute préoccupation politique. Les personnages les plus divers, jusqu'aux chefs du clergé, sont intervenus. Les républicains du parlement ont fait des démarches auprès du président du conseil, désavouant hautement l'insurrection, prenant une sorte d'engagement de ne plus recourir désormais à la violence. La régente, la reine Christine, à vrai dire, était d'avance gagnée à la pitié, elle était la première complice d'une pensée de clémente générosité. Elle n'a pas voulu inaugurer sa régence par des mesures implacables et laisser le sang des exécutions éclabousser le berceau du jeune roi Alphonse XIII. Le premier et éclatant usage qu'elle ait fait de sa prérogative royale a été pour signer une grâce qui couvre d'un lustre de compatissante clémence la jeune royauté dont elle est la gardienne. Cette grâce est certainement l'honneur de celle qui l'a accordée et de ceux qui l'ont demandée sans arrière-pensée de parti; elle aurait aussi une sérieuse portée politique, si elle pouvait être une leçon pour ceux qui sont perpétuellement occupés à prodiguer les excitations révolutionnaires, à

préparer de ces échauffourées où les uns tombent en faisant fidèlement leur devoir, où d'autres, coupables obscurs, sont exposés à payer de leur sang la criminelle folie des ambitieux qui les poussent.

Pour le moment, l'insurrection est vaincue, elle a été désavouée par presque tous les partis, elle a eu cependant cet étrange résultat de provoquer une crise ministérielle, justement à propos de cette grâce que l'opinion a demandée à la reine et que la reine a généreusement accordée. Le gouvernement s'est senti visiblement ému de sa responsabilité; il ne s'est pas rendu sans résistance, du premier coup, au désir de la souveraine. Le Conseil s'est divisé. Les ministres militaires, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, n'ont pas cru pouvoir s'associer à un acte de clémence qu'ils jugeaient dangereux pour la discipline de l'armée et ils ont préféré se retirer; avec eux se sont aussi retirés quelques autres de leurs collègues. Bref, la dislocation a commencé, et le président du conseil, M. Sagasta, s'est trouvé chargé de recomposer un cabinet. Aujourd'hui, c'est un fait accompli, le ministère paraît reconstitué. De l'ancien cabinet, il reste M. Sagasta comme président du conseil, M. Moret comme ministre d'état, M. Puigcerver comme ministre des finances. M. Alonzo Martinez, qui représente un libéralisme modéré et qui avait aussi donné sa démission, s'est décidé à reprendre le portefeuille de la justice. M. Montero-Rios, qui était le ministre le plus radical, est remplacé par M. Navarro-Rodrigo à l'instruction publique. L'ancien ministre de la guerre, le général Jovellar, a pour successeur le général Castillo, bon soldat, peu mêlé à la politique, comme le nouveau ministre de la marine, l'amiral Rodriguez Arias. Un constitutionnel modéré, M. Leon y Castillo, entre au ministère de l'intérieur, et un Catalan, poète de talent, radical par ses anciennes opinions, M. Balaguer, entre aux colonies. Tout compte fait, le ministère reconstitué est, comme celui qui l'a précédé, un ministère de coalition et de fusion. Seulement, les circonstances ont changé, et l'insurrection du 19 septembre a évidemment créé à M. Sagasta des difficultés nouvelles. Jusqu'ici, le chef du cabinet de la régente a rencontré peu d'opposition, même parmi ses anciens adversaires les conservateurs, qui lui ont transmis le pouvoir à la mort du roi Alphonse XII. Aujourd'hui, la dernière échauffourée a ravivé des inquiétudes et sur la situation générale du pays et sur l'état de l'armée, des inquiétudes telles que les conservateurs, sans se départir encore d'une certaine réserve, commencent à mettre des conditions à leur neutralité, à faire sentir l'aiguillon au gouvernement.

L'instinct conservateur s'est réveillé sous le coup d'un danger qui n'a pas été très grave cette fois, qui peut le devenir demain. M. Sagasta, qui est un tacticien habile, qui est de plus dévoué à la monarchie, ne paraît nullement disposé à braver ces inquiétudes, on le voit bien à la mesure qu'il a mise dans la reconstitution de son cabinet;

il ne veut pas, d'un autre côté, paraître abandonner ou ajourner indéfiniment le programme libéral avec lequel il est arrivé au pouvoir, sans lequel son ministère n'a plus de raison d'être. Il se trouve donc plus que jamais placé entre les libéraux plus ou moins avancés, qui ne lui prêteront leur appui qu'en échange des réformes qu'il a promises, et les conservateurs, qui lui demandent des garanties pour la sécurité de la monarchie, pour le repos du pays. La difficulté est là, et c'est ainsi qu'une insurrection, qui par elle-même n'a pas été bien sérieuse, a en définitive pour résultat de créer une situation difficile, peut-être pleine d'imprévu, au-delà des Pyrénées, dans un pays où l'imprévu a si souvent le dernier mot.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La dernière liquidation mensuelle s'est effectuée au milieu des préoccupations que causait l'éventualité de livraisons de titres. On savait qu'une partie de l'emprunt de mai dernier serait libérée par anticipation le 1er octobre, et que, lorsque cette libération aurait eu lieu par l'intermédiaire des agens de change, le 3 pour 100 nouveau pourrait être accepté en livraison des ventes de 3 pour 100 ancien. Dans quelle proportion cet afflux de titres viendrait-il peser sur le marché? On ne pouvait guère le présumer. En attendant que l'événement vînt fixer les idées à cet égard, il se produisait un certain resserrement de l'argent, et le report s'élevait à 0 fr. 16 sur le 3 pour 100. La spéculation n'osait pousser les cours de nos fonds publics, alors que toutes les rentes étrangères étaient en hausse, et le 3 pour 100 a été compensé à un niveau relativement modeste, 82.45, 0 fr. 20 seulement étant regagnés sur le coupon de 0 fr. 75 détaché au milieu de septembre.

La liquidation cependant se passa sans encombre, et l'on put se convaincre bientôt que les appréhensions relatives aux livraisons étaient exagérées. Aussi à peine la liquidation des valeurs fut-elle terminée avec des taux de report très bas, que les velléités de hausse, assez péniblement contenues en septembre, se donnèrent libre carrière. Seulement ce n'est pas sur les rentes que se porta le premier effort, mais sur les titres des établissemens de crédit; puis le mouvement

gagna les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer et d'un certain nombre de valeurs industrielles. Les rentes étrangères et les valeurs internationales furent emportées par le même élan, et les fonds français finirent par s'ébranler à leur tour. On atteignit ainsi le maximum de l'amélioration à la fin de la semaine dernière. Le dimanche eurent lieu les élections en Bulgarie. La lecture des dépêches sur les incidens qui avaient marqué cette journée, sur le triomphe des régens et l'insuccès complet de la mission du général Kaulbars, inspirèrent aux spéculateurs d'assez sombres réflexions, et mardi il s'opéra une retraite sur toute la ligne, retraite en bon ordre, commandée par la faiblesse des places étrangères, et notamment par une baisse assez vive sur les fonds russes à Berlin, mais retraite à laquelle les acheteurs pris en écharpe ne se résignèrent qu'avec une certaine peine.

Dès le lendemain, le marché s'est raffermi, et, bien qu'une bonne partie de l'avance prise dans les dix premiers jours ait été reperdue, les cours restent en général plus élevés qu'au commencement du mois. Afin de faciliter l'examen rapide des mouvemens de cours qui se sont produits pendant cette quinzaine, nous donnons ci-dessous, pour les rentes françaises et les fonds étrangers, les cours de compensation de fin septembre, les plus hauts prix atteints, et ceux de la clôture d'hier :

Fonds français. — 3 0/0 : 82.45, 83.05, 82.60. — Emprunt : 82.60, 83.17, 82.70. — Amortissable : 84.85, 85.55, 85.20. — 4 1/2 : 110.05, 110.70, 110.40.

Fonds étrangers. — Hongrois 4 0/0 : 85, 86, 84 7/8. — Italien : 100.95, 101.70, 100.85. — Unifiée : 385, 387, 382. — Extérieure : 62.50 (ex-coupon), 63 3/4, 63 3/8. — Russe 1873 : 99, 98 1/2. — Turc : 14, 13.82. — Portugais : 51 3/4, 52 3/4.

Le défaut de place ne nous permet pas d'établir une comparaison analogue pour les valeurs. Mais on peut voir, par un coup d'œil rapide jeté sur les cotes de la quinzaine, quel changement considérable s'était opéré en huit jours sur ce groupe de valeurs dont la plupart étaient depuis des mois, presque des années, immobilisées à des cours stéréotypés. Pourquoi, après une si longue torpeur, une agitation aussi extraordinaire? Assurément, ce n'est pas le public de l'épargne, celui qui, constamment, absorbe tout ce qui se présente en rentes françaises, en obligations de chemins de fer ou du Crédit foncier, même en fonds ou obligations exotiques, pourvu que le placement offre quelque garantie et un revenu fixe; ce n'est pas ce public, qui, subitement converti et repris de son ancien engouement pour les valeurs aléatoires, s'est jeté ainsi sur les titres des banques. Il faut bien reconnaître que c'est un mouvement de pure spéculation. Quelques symptômes d'une reprise sérieuse d'affaires s'étant produits le mois dernier, l'occasion a paru propice pour réveiller l'attention pu-

blique et donner une secousse vigoureuse à un marché passablement engourdi. La hausse s'est faite comme par enchantement, sans que le public y fût pour quoi que ce soit; mais ce coup de tam-tam n'en a pas moins produit son effet. Le public s'est retourné pour voir de quoi il s'agissait et s'est aperçu qu'il y avait encore des titres d'établissemens de crédit échoués dans des cours avantageux et pouvant donner l'occasion de placemens rémunérateurs.

C'est maintenant à ces établissemens eux-mêmes à fournir la preuve que pendant ces années d'épreuve et de recueillement ils ont amélioré leur situation et se trouvent en mesure de travailler désormais avec fruit sur un terrain à peu près déblayé des ruines du *krach*. Si cette preuve peut être faite, le public peu à peu s'intéressera à la démonstration et répondra à l'appel que la spéculation lui adresse.

Un trait caractéristique et satisfaisant du mouvement est la part qu'y ont prise les valeurs des établissemens s'occupant d'opérations immobilières. Le sort de quelques-uns de ces établissemens a été fort précaire pendant un certain temps et leurs titres étaient tombés très bas. Le relèvement dont ils viennent de bénéficier est d'un heureux augure.

La Banque de France a été l'objet d'une hausse accentuée; c'est que l'on s'attend à voir l'argent renchérir à bref délai, lors même qu'aucun événement grave ne viendrait troubler la paix en Europe.

Rien, à vrai dire, ne justifiait un brusque enlèvement sur le Lyon, le Nord et le Midi. Les recettes actuelles commencent à égaler celles des semaines correspondantes du dernier exercice, mais il ne se produit pas encore d'augmentation.

La compagnie des Chemins autrichiens va émettre prochainement à Paris une nouvelle série d'obligations. De là une reprise très vive de l'action à Vienne et à Paris. Les chemins espagnols n'ont pas fait de nouveaux progrès. Leur hausse s'était produite en septembre. La hausse de 100 francs dont le Suez avait été gratifié à la fin du mois dernier n'a pu se maintenir intégralement. L'exercice 1886 laissera de toute façon une moins-value bien importante sur 1885.

Le conseil des ministres a décidé de maintenir les principales propositions du système de M. Sadi-Carnot pour l'établissement du budget de 1887, contrairement aux décisions adoptées par la commission. Le budget extraordinaire serait supprimé, la taxe de l'alcool surélevée, l'étude de l'impôt sur le revenu renvoyée à l'année prochaine. Le budget extraordinaire ne serait malheureusement supprimé qu'en apparence. Il renaîtrait aussitôt sous le nom de compte spécial pour dépenses extraordinaires d'armement, et si l'on en croit les bruits qui circulent, ce compte ne tarderait pas à être doté de 200 à 300 millions.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LVI[e] ANNÉE.

SEPTEMBRE. — OCTOBRE 1886.

Livraison du 1er Septembre.

Livraison du 15 Septembre.

Livraison du 1er Octobre.

Livraison du 15 Octobre.

Paris. — Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît.